

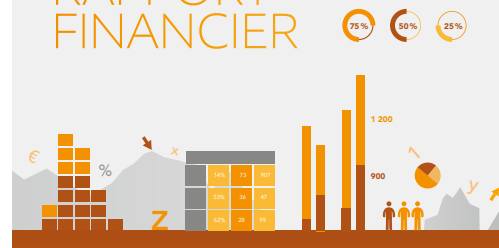
RAPPORT  
DE GESTION



RAPPORT  
RSE



RAPPORT  
FINANCIER



Esso S.A.F.

# RAPPORT ANNUEL 2015



# RAPPORT ANNUEL 2015



P. 02

Le mot du président

p. 04

Une source d'énergie  
pour chacun

p. 06

Chiffres-clés

p. 07

Faits marquants

P. 08  
RAPPORT  
DE GESTION



P. 10

Conjoncture et contexte pétrolier

P. 14

Activités carburants et combustibles

P. 24

Activités lubrifiants et spécialités

P. 27

Perspectives 2016

P. 28

Gouvernance  
d'entreprise

P. 43

Principaux facteurs de risques  
Procédures et litiges en cours





## P. 44 RAPPORT RSE



## P. 46

Sécurité et santé

## P. 50

Données sociales

## P. 54

Données environnementales

## P. 60

Données sociétales

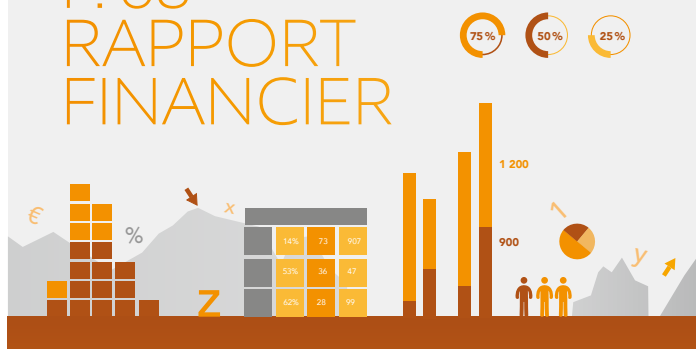
## P. 64

Tableau de synthèse  
des indicateurs RSE

## P. 66

Note méthodologique  
Rapport de l'organisme tiers  
indépendant

## P. 68 RAPPORT FINANCIER



## P. 70

Résultats et données financières  
du groupe Esso S.A.F.

## P. 74

Résultats et données financières  
de la société Esso S.A.F.

## P. 78

Comptes consolidés  
du groupe Esso S.A.F.

## P. 106

Comptes annuels  
de la société Esso S.A.F.

# Le mot du président



Chers actionnaires,

L'année 2015 a été favorable à l'activité raffinage avec l'amélioration de ses marges brutes et le contexte de forte baisse du prix du baril de pétrole. Après quelques années difficiles, votre société retrouve ainsi un résultat opérationnel positif. Cependant, avec des effets stocks une nouvelle fois négatifs, le résultat net d'Esso S.A.F. est en perte de 12 millions d'euros, ce qui conduit votre conseil d'administration à proposer à l'assemblée générale de ne pas verser de dividendes au titre de l'exercice 2015.

Malgré cette amélioration conjoncturelle dont elle a bénéficié, votre société fait toujours face à d'importantes contraintes structurelles. Elle doit continuer à s'adapter à la restructuration de l'activité raffinage en Europe et donc poursuivre ses efforts pour rester parmi les plus compétitives.

Même si la production a été limitée cette année en raison d'arrêts non planifiés sur le site de Gravenchon, nous avons été en mesure d'approvisionner normalement nos clients. Diverses initiatives ont été développées pour proposer encore plus de produits à forte valeur ajoutée. La production de fiouls lourds a été minimisée au profit de celle du gazole répondant ainsi à la demande du marché. Dans le même temps, la dépendance aux exportations d'essence a été réduite en consolidant nos ventes sur le marché intérieur. Nous avons aussi poursuivi notre stratégie de commercialisation des produits finis via des réseaux de revendeurs distributeurs. Ainsi, en finalisant cette année la vente de notre réseau de stations-service, nous nous sommes recentrés non seulement sur notre cœur de métier, le raffinage, mais aussi sur la logistique associée et le développement de nos marques Esso et Mobil.

Face à une concurrence internationale exacerbée, la compétitivité du raffinage français, comme européen, est une priorité absolue. Pour y parvenir, nous

devons faire évoluer une fiscalité pénalisante et des réglementations trop contraignantes. Ainsi, votre société demande des règles de marché équitables face au risque d'import massif de produits raffinés soumis à des contraintes plus souples.

Un contexte réglementaire et fiscal plus favorable permettrait d'améliorer la performance de notre outil industriel, de mieux valoriser la production locale et de développer de nouveaux projets améliorant efficacité énergétique et compétitivité.

Impliquée dans une démarche citoyenne, votre société prône une meilleure utilisation des énergies fossiles et le développement de produits de haute technologie permettant aux utilisateurs de nos produits de réduire leur consommation. Dans cette logique, nous avons maintenu nos efforts pour améliorer encore l'efficacité énergétique et réduire les émissions de nos sites de production.

Le rôle de votre société reste non seulement stratégique pour la sécurité énergétique et l'approvisionnement du pays, mais aussi économique en tant qu'employeur important dans les zones où elle opère.

En 2016, nous nous attacherons non seulement à retrouver des niveaux de fiabilité et de production optimums, mais également à saisir de nouvelles opportunités commerciales pour nous adapter aux attentes du marché. Pour cela, nous capitaliserons sur nos atouts : un outil industriel innovant, une gestion rigoureuse, un personnel compétent, un engagement lucide de l'ensemble des parties prenantes et le soutien du groupe ExxonMobil. Nous avons donc toutes les raisons de voir l'avenir avec confiance.

### **Hervé Brouhard**

Président du conseil d'administration  
et directeur général d'Esso S.A.F.

# Une source d'énergie pour chacun

Incontournable dans l'industrie du raffinage avec près de 30 % de la capacité nationale, Esso doit aujourd'hui faire face à plusieurs enjeux : fournir l'énergie indispensable à la mobilité et au mode de vie de chacun, reconsidérer la place du pétrole dans le mix énergétique actuel et s'adapter à un contexte très évolutif dans le secteur du raffinage. Ces défis requièrent non seulement un haut niveau d'exigence et de technicité, mais aussi un engagement sans faille auprès de son personnel, de ses sous-traitants, de l'environnement et des communautés avoisinantes.



## Un groupe durablement engagé au cœur des régions

Contribuant à la richesse nationale et à l'équilibre de la balance commerciale en expédiant des millions de tonnes de carburants, lubrifiants et produits pétroliers à travers le monde, le groupe Esso est également un acteur clé dans le développement des territoires où il opère. Il est notamment attentif à l'impact socio-économique des communes dans lesquelles il est implanté. En Normandie avec sa raffinerie et son usine de lubrifiants, ou dans la région de Marseille, Esso est un vecteur essentiel d'emplois directs et indirects. Cet engagement durable se traduit par une création de valeur ajoutée estimée à 420 millions d'euros en 2015.



## Un mix énergétique équilibré

Conscient des enjeux climatiques, le groupe Esso intègre parfaitement non seulement le besoin d'utiliser mieux et moins les énergies fossiles, mais également la nécessité de réduire les émissions de ses activités et celles de ses clients. Toutefois, alors que la feuille de route du Gouvernement prévoit une réduction de la consommation d'énergies fossiles de 30 % d'ici 2050, et malgré l'émergence de nouvelles sources d'énergie, les carburants fossiles ont encore une place prépondérante, en particulier dans les transports en proposant une énergie abondante à des coûts abordables. Le pétrole continue ainsi à combler au moins 90 % des besoins des transports de passagers ou de marchandises. À ce jour, les énergies renouvelables ne peuvent assurer à elles seules efficacité et sécurité énergétiques. Le remplacement des énergies fossiles par des énergies plus propres est un long processus au cours duquel le raffinage et la distribution de produits pétroliers doivent rester performants.





## Un raffinage compétitif

La baisse de la consommation de carburants, la concurrence internationale exacerbée et le déséquilibre entre production et demande de gazole exercent une pression constante sur l'industrie du raffinage européen. Par ailleurs, l'activité du groupe Esso doit composer avec une législation, des réglementations et taxes qui la pénalisent au regard des imports massifs de produits fabriqués à des coûts plus faibles.

Pour assurer la compétitivité de cette industrie essentielle pour l'économie du pays et la qualité de vie de chacun, trois leviers sont incontournables :

- garantir un contexte réglementaire et fiscal assurant des règles de marché équitables afin de préserver la libre concurrence, en particulier avec les importateurs de produits raffinés,
- maintenir l'outil industriel à son plus haut niveau et développer de nouveaux projets pour améliorer efficacité énergétique et compétitivité,
- préserver et valoriser la production locale pour assurer l'essor de l'économie circulaire en France.



## La sécurité pour valeur fondamentale

Plus qu'une simple priorité, la sécurité est une valeur qui conduit chaque activité du groupe Esso. Même si l'année 2015 a été marquée par un accident significatif sur le site de Gravenchon, ses résultats en la matière restent parmi les meilleurs de l'industrie.

Durabilité, responsabilité, le groupe partage ses meilleures pratiques et son savoir-faire avec le plus grand nombre : salariés, sociétés intervenantes ou communautés autour de ses sites.

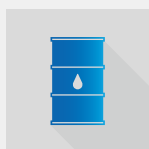
# Chiffres-clés

## Résultats opérationnels



18,5

millions  
de tonnes  
de capacité  
de raffinage



14,8

millions  
de tonnes  
de pétrole brut  
traité



12,4

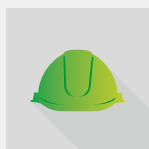
milliards  
d'euros de  
chiffre d'affaires

## Indicateurs RSE

\* Taux de fréquence des accidents du groupe Esso en 2015 calculé sur la base des accidents du travail avec arrêt par million d'heures travaillées.

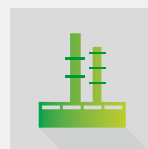
\*\* Par tonne de brut traité par rapport à 2006.

\*\*\* Somme des investissements taxes et salaires.



2,23\*

taux  
de fréquence  
des accidents



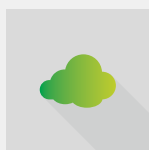
-17,3%\*\*

émissions  
de CO<sub>2</sub>



99%

de recyclage  
ou valorisation  
des déchets



-68%\*\*

émissions  
de SO<sub>2</sub>

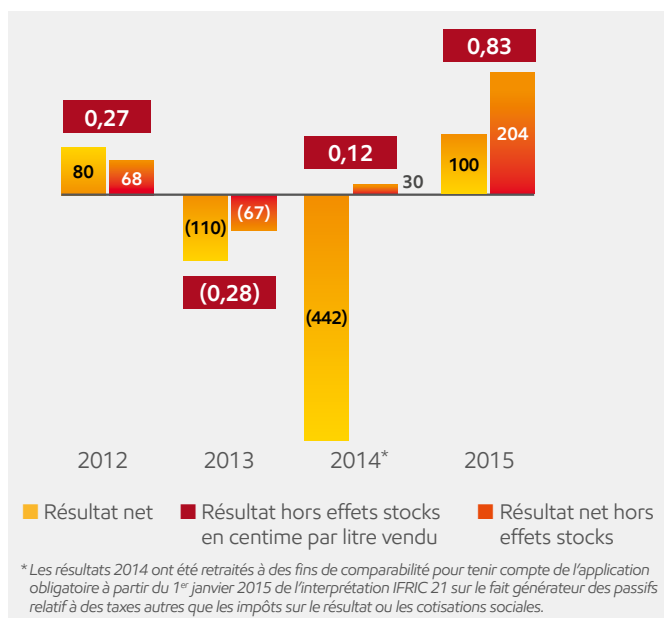


420 M€\*\*\*

valeur  
ajoutée

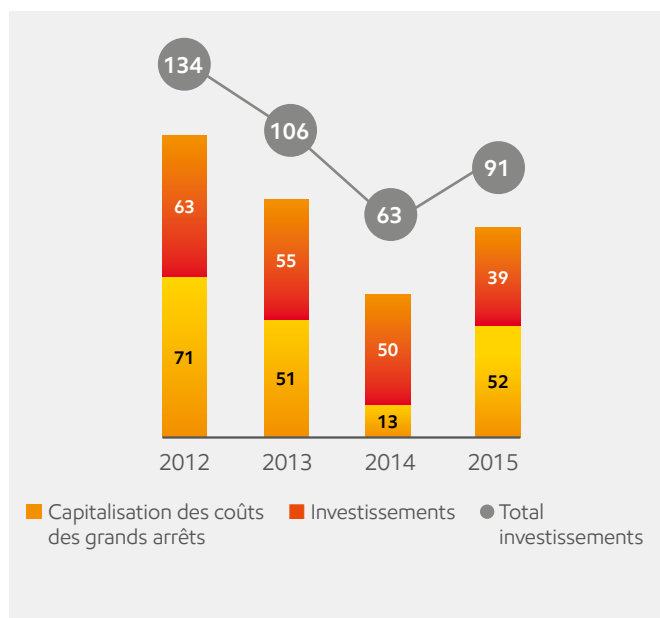
## Résultats financiers

(millions d'euros)



## Investissements

(millions d'euros)





# Faits marquants



## Un contexte favorable à l'industrie du raffinage

2015 aura été une année marquée par la très forte baisse du prix du pétrole brut, avec un baril de Brent à 52 dollars en moyenne contre 99 dollars en 2014. Ce contexte économique particulier avec des prix de matières premières au plus bas a été favorable à l'activité raffinage. Pour l'année 2015, la moyenne de référence des marges brutes de raffinage DGEC a été de 45 euros par tonne contre 21 euros en 2014. Cette conjoncture porteuse a permis au groupe Esso d'améliorer ses résultats financiers. Cependant, le marché reste toujours en surcapacité, nécessitant à terme une restructuration de l'activité raffinage au niveau européen à laquelle le groupe Esso se prépare pour rester parmi les plus compétitifs.

## Déjà un demi-siècle pour la raffinerie de Fos-sur-Mer

Démarrée en 1965, la raffinerie occupait alors une place stratégique : seule ou presque dans la campagne, et à proximité immédiate du port de Fos. En 50 ans, la raffinerie de Fos a connu de nombreux succès, souvent exemplaires, et aussi de grandes difficultés, mettant parfois en péril son avenir. Le temps passant n'a toutefois pas écorné l'esprit d'entreprendre et la motivation des femmes et des hommes de cette raffinerie hors du commun. Une volonté qui a permis de faire front malgré les obstacles et de faire de cette « petite » raffinerie l'une des plus reconnues dans le monde pour son efficacité et sa fiabilité.

## Une stratégie commerciale porteuse

Qu'il s'agisse de carburants Esso ou de lubrifiants Mobil, le groupe a pour stratégie de commercialiser ses différents produits à travers des réseaux de distributeurs agréés, auprès de revendeurs et en direct, à quelques grands comptes industriels. En 2015, le groupe Esso a ainsi finalisé la vente de son réseau de stations-service et a confirmé, pour l'ensemble des sites à la marque Esso, une gestion par des revendeurs à la marque. Ce nouveau mode de gestion a une double vocation : encourager la croissance en maintenant une forte présence sur le marché de la distribution de carburants en France et assurer des débouchés aux raffineries du groupe.



## Un taux d'utilisation en baisse pour la raffinerie de Gravenchon

Des problèmes de fiabilité ont affecté certaines unités de la raffinerie de Gravenchon. En août 2015, un arrêt non planifié sur l'une des deux unités de la distillation de Gravenchon a réduit la capacité de traitement de cette raffinerie et a engendré des travaux de maintenance additionnelle au cours du dernier trimestre. Travaux qui se sont prolongés suite à un accident survenu en décembre lors des opérations de redémarrage. Cet accident a mobilisé de nombreuses équipes pour effectuer les réparations nécessaires et redémarrer les unités en toute sécurité, à la fin du premier trimestre 2016.



-50%

baisse du prix du baril  
de pétrole brut en 2015

# Conjoncture, marchés et activités



Avec un prix du pétrole brut au plus bas, le contexte économique de 2015 a été profitable à l'activité raffinage. Malgré une baisse de la production sur le site de Gravenchon, le groupe Esso a consolidé ses positions sur le marché intérieur, a développé sa logistique et a finalisé sa stratégie commerciale de revendeurs à la marque.



45 €/t

marge brute de raffinage

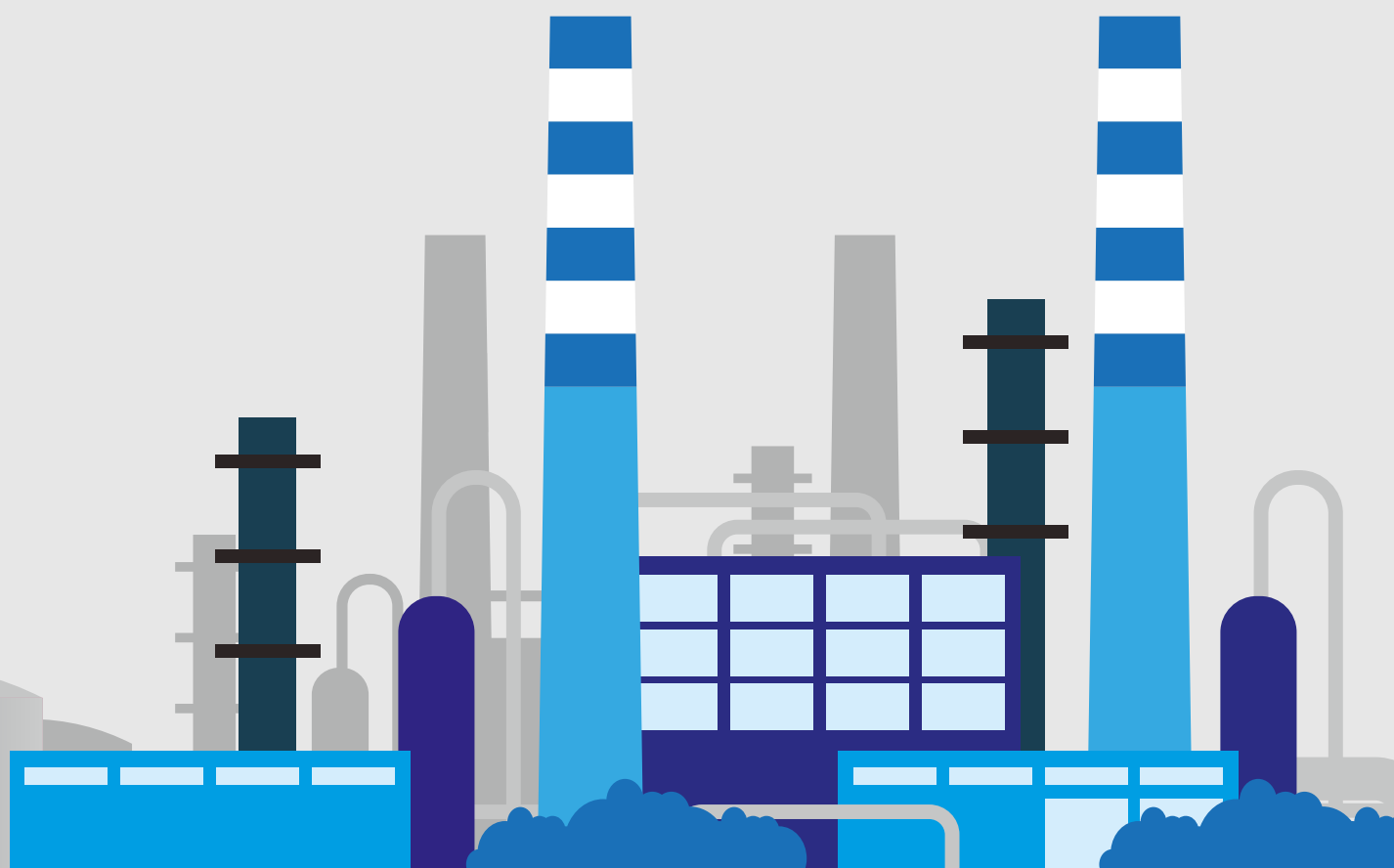
(Source DGEC moyenne 2015)



1 € TTC/l

prix du gazole

(Source DGEC à fin 2015)



p.10

Conjoncture  
et contexte pétrolier

p.14

Activités carburants  
et combustibles

p.24

Activités lubrifiants  
et spécialités

p.27

Perspectives 2016





# Conjoncture et contexte pétrolier

Offre surabondante, demande mondiale moins forte que prévu : ce déséquilibre a généré en 2015 un véritable effondrement des prix du baril de pétrole. Malgré une surcapacité persistante, des paramètres économiques particuliers ont joué en faveur du secteur du raffinage qui a pu ainsi restaurer ses marges et être profitable.

## Un contexte pétrolier singulier

### Une offre de brut excédentaire...

Avec une moyenne annuelle à 52 dollars, en recul de 47 % par rapport à 2014, 2015 aura été une année atypique pour le pétrole brut dont le prix s'est effondré en finissant l'année à 36,65 dollars le baril. Le pétrole brut s'est retrouvé à son niveau le plus bas depuis onze ans, bouleversant ainsi l'économie mondiale.

Les tensions géopolitiques au Moyen-Orient n'ont eu que peu d'effet sur le prix du brut et l'offre est restée excédentaire. En effet, le marché a été saturé par une abondante production des pays membres de l'OPEP qui ont augmenté leur production de 1 million de barils par jour, portée principalement par l'Arabie saoudite et l'Irak qui n'ont pas revu à la baisse leur politique de mise sur le marché, ainsi que par le retour de l'Iran qui a produit massivement. À celle de l'OPEP s'est ajoutée une production de 1,4 million de barils par jour des pays hors OPEP alimentée en particulier par l'Amérique du Nord, le Brésil et les pays de l'ex-URSS. Les États-Unis ont en effet continué d'accroître leur exploitation de pétroles de schiste, alors que la Russie a maintenu sa production.

### ... et une demande moins soutenue que prévu

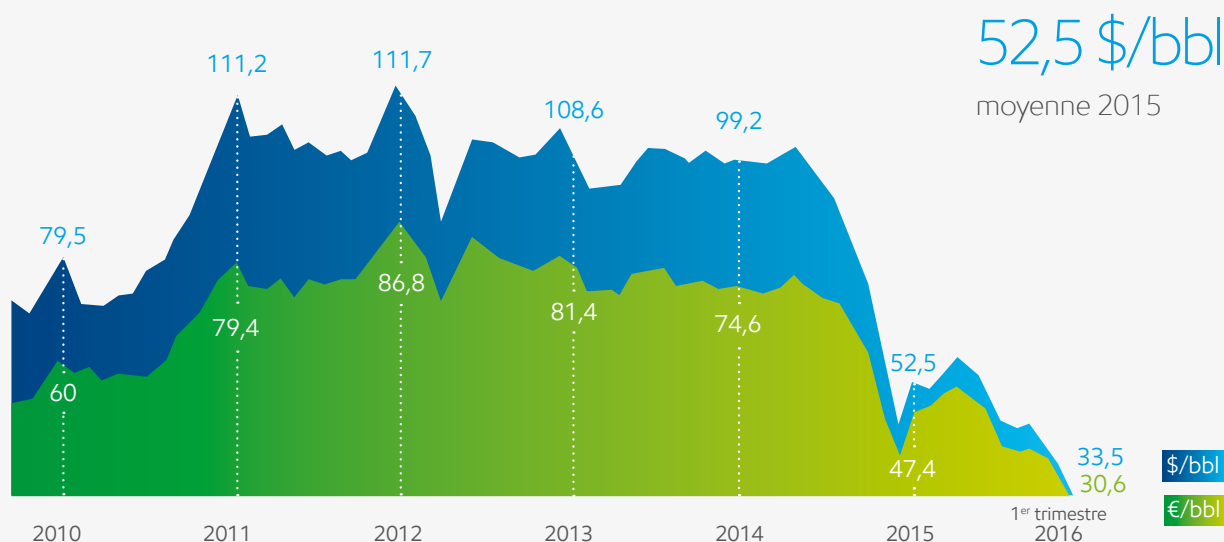
Alors que la demande mondiale de pétrole a atteint en 2015 son plus haut niveau depuis cinq ans, avec une hausse de 1,6 million de barils par jour\* (à 94,6 millions de barils par jour), elle a été cependant pénalisée par un ralentissement de la croissance mondiale. La croissance de la demande devrait encore se ralentir en 2016 avec une hausse de seulement 1,2 million de barils par jour (au total 95,8 millions de barils par jour) en 2016 du fait d'un ralentissement de la croissance attendue en Europe, en Chine et aux États-Unis.

Au total, l'écart entre capacité de production et demande mondiale de pétrole a été d'environ 6 millions de barils par jour en 2015, ce qui a largement contribué à la baisse des prix du brut.

\* Chiffres AIE, rapport février 2016.



# LE PRIX DU BRENT EN MOYENNE MENSUELLE



Source : DGEC mars 2016

## Une conjoncture fragile, mais favorable au raffinage



**Prix du pétrole brut, maintenance élevée aux États-Unis, demande d'essence en hausse à l'international sont autant de facteurs qui ont permis une amélioration des marges brutes de raffinage en 2015. La marge brute moyenne de raffinage\* est ainsi passée de 21 euros en 2014 à 45 euros en 2015, donnant une bouffée d'air au secteur.**

## Des surcapacités qui persistent

En dépit de cette amélioration conjoncturelle, le raffinage européen continue de faire face à des difficultés structurelles importantes liées à une surcapacité de production d'essence, au déséquilibre entre production et demande de gazole, à la baisse prévue de la demande européenne de produits pétroliers et à une concurrence internationale forte. Ces facteurs devraient continuer à entraîner à terme une restructuration de l'activité en Europe. Ainsi, selon certaines études de l'industrie\*\*, les capacités de raffinage européennes seraient amenées à se réduire de 25 à 35 % d'ici 2035 (soit 430 à 500 millions de tonnes par an, contre 600 millions de tonnes en 2010). Cette réduction sera en fonction du volume d'exportation d'essences que les raffineries de la zone parviendront à conserver en particulier à destination des États-Unis. Enfin, l'inversion de la tendance « tout diesel » du marché européen de l'automobile avec un rééquilibrage progressif essence/gazole pourrait constituer une évolution positive à moyen terme pour le raffinage en Europe et ralentir sa prévisible restructuration.

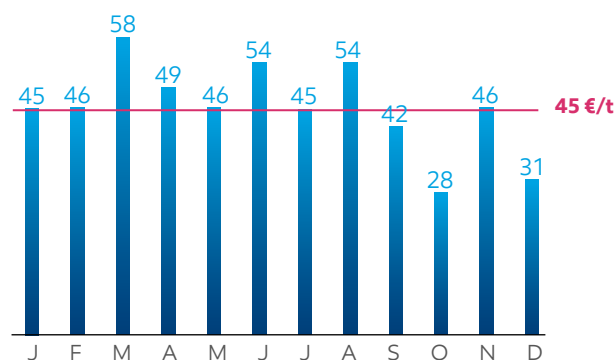
\* Source DGEC (Direction Générale de l'Énergie et du Climat).

\*\* Sources : IFPEN panorama 2016, Fuels Europe.

## Des marges brutes difficiles à maintenir

La bonne tenue des marges brutes de raffinage en 2015 a été non seulement due à la baisse du prix du brut, mais aussi à une reprise de la demande américaine d'essences et à la fermeture de raffineries en Europe. Les analystes\*\* du secteur s'accordent pour dire que cet effet conjoncturel n'est pas durable. En effet, le niveau record des stocks de produits, la montée en puissance des raffineries ultramodernes du Moyen-Orient, la concurrence commerciale entre les raffineurs russes, indiens et asiatiques pour alimenter les marchés exports en produits finis pèsent déjà sur les marges de raffinage qui ont commencé à se tasser sur le premier trimestre de 2016. Cette compétition se ressent également au niveau local. De fait, face à un marché de plus en plus affecté par l'augmentation des capacités de raffinage étrangères, les raffineurs européens se disputent les parts de marché en premier lieu sur leur propre territoire.

## Marges brutes de raffinage en 2015\*



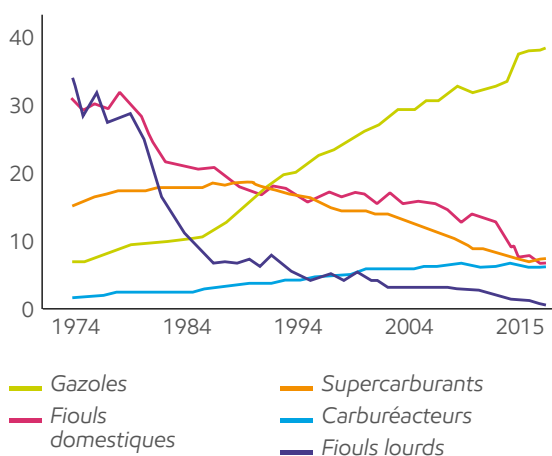
## Une consommation française en hausse

Les prix à la pompe, en forte baisse en 2015, ont bénéficié aux automobilistes et ont stimulé la consommation de carburants, notamment en fin d'année où le prix du baril s'élevait à moins de 30 dollars.

Selon les chiffres du CPDP (Comité Professionnel du Pétrole), la consommation française de carburants a atteint 50,53 millions de mètres cubes en 2015, ce qui représente une hausse de 0,9 % par rapport à 2014. Pour la première fois depuis 1989, la consommation de carburants a été en hausse en 2015 avec, pour l'ensemble des produits, une augmentation de 1,2 % par rapport à 2014 qui avait vu un recul de 2,5 %.

La consommation d'essence a nettement progressé à +1,2 % tandis que celle du gazole a augmenté de 0,8 %.

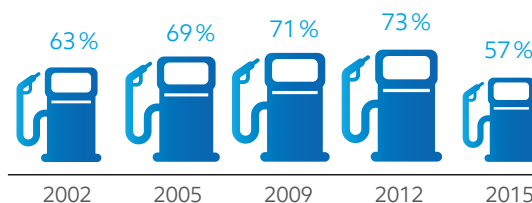
### Consommation française par produit\* (en millions de tonnes)



La part du gazole dans la consommation de carburants routiers en France baisse légèrement mais reste prépondérante à 81,2 %. La diésélisation du parc de véhicules automobiles s'est stabilisée en 2015, le taux de véhicules diesel neufs est passé de 60 % à 51,4 % du parc neuf en 14 mois. Alors que la part de gazole représente 45 % de la consommation mondiale de carburants routiers d'origine fossile, elle devrait encore diminuer pour les véhicules particuliers en Europe au cours des prochaines décennies et permettre ainsi une réduction des importations de gazole.



### La part du diesel dans les véhicules neufs vendus (en %)



## Une baisse des prix à la pompe malgré des taxes plus importantes

L'offre abondante de produits en 2015 a eu une répercussion directe sur les prix affichés à la pompe. Ainsi, cette forte baisse du prix du baril du pétrole a permis de redonner du pouvoir d'achat aux ménages avec un prix du litre du gazole qui est passé sous la barre symbolique de 1 euro dès la fin décembre. Cette baisse des prix des carburants, avec un niveau moyen des prix à la pompe identique à celui de l'année 2005, a eu lieu malgré les différentes hausses de taxes.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, le litre de gazole a subi une hausse fiscale de 3,6 centimes alors que la taxe sur les essences a quant à elle augmenté d'environ 2 centimes le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Il est prévu qu'entre début 2015 et début 2017, les taxes sur le diesel subissent une hausse de 12,3 centimes. Si l'on prend en compte le prix moyen de janvier 2016, la fiscalité sur le gazole (68 centimes en moyenne) a représenté le double du prix du produit (34 centimes en moyenne) soit 200 % de taxes pour le consommateur.

Quel que soit le prix du brut, la fiscalité des carburants, du fait du poids de la TICPE fixe, est une garantie de recettes pour le budget de l'État. Quatrième source de revenu fiscal pour le pays après la TVA, les impôts sur le revenu et sur les sociétés, les taxes sur les carburants sont un élément essentiel de l'équilibre du budget du pays.

Sans prendre en compte l'effet de l'évolution de la fiscalité, les prix des carburants ont donc continué à suivre l'évolution des cours du pétrole brut, profitant ainsi aux automobilistes.



## Les effets attendus de la loi sur la transition énergétique et la croissance verte

Consciente des enjeux climatiques, l'industrie du raffinage sait qu'elle a un rôle important à jouer dans le cadre de la transition énergétique, en particulier pour réduire l'impact de ses activités sur l'environnement et encourager les actions pour moins utiliser les énergies fossiles. Améliorer l'efficacité énergétique pour préserver l'environnement et assurer sur le long terme le fonctionnement de notre économie est un enjeu majeur. Alors que la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte, adoptée le 22 juillet 2015, prévoit une réduction de la consommation d'énergies fossiles de 30 % d'ici 2050, les hydrocarbures fossiles liquides auront encore une place prépondérante, assurant une énergie économique et efficace pour répondre aux besoins du transport et de la pétrochimie. À ce jour, le pétrole continue à fournir plus de 90 % des besoins d'énergies pour le transport de passagers ou de marchandises et, malgré leur part grandissante, les énergies renouvelables ne pourront assurer à elles seules efficacité et sécurité énergétiques. Dans le cadre de cette transition, le pétrole devrait progressivement être affecté aux usages pour lesquels il est le plus exclusif, en particulier le transport et la pétrochimie, alors que les énergies renouvelables devraient poursuivre leur développement notamment dans le secteur du bâtiment et de la production d'électricité. Le remplacement des énergies fossiles par des énergies nouvelles est un long processus pendant lequel le raffinage et la distribution de produits pétroliers doivent rester performants.



**61 %**  
part du pétrole  
et du gaz  
dans la consommation  
énergétique française\*\*



## Consommation finale d'énergies en 2014\*\*



**4 %**  
Charbon  
et coke



**11 %**  
Renouvelables :  
électricité,  
chaleurs thermiques  
et carburants



**21 %**  
Gaz



**24 %**  
Électricité  
nucléaire



**40 %**  
Produits pétroliers

\* Source CPDP.

\*\* Source CGDD-SOeS – Bilan énergétique de la France pour 2014.





# Activités carburants et combustibles

Un tiers de la capacité du raffinage français, deux raffineries performantes et en constante évolution : Esso S.A.F. est une référence incontournable sur son secteur. Malgré quelques incidents sur le site de Gravenchon, 2015 a été marquée par une amélioration assez nette des marges brutes de raffinage et des résultats financiers.



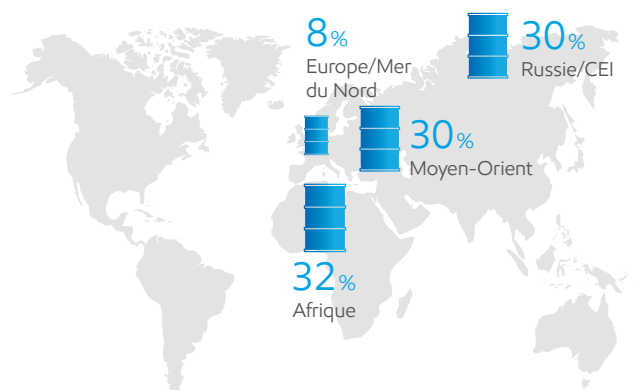
18,5  
millions de tonnes  
de capacité  
de production

## Une concurrence à l'échelle mondiale

Un des objectifs principaux de nos sites industriels est de rester compétitifs par rapport aux raffineurs français et européens, mais aussi et surtout par rapport aux importateurs de produits finis venant des pays émergents, qui n'ont pas les mêmes charges et les mêmes contraintes environnementales et sociales. Avec des outils modernes et performants et des coûts de production beaucoup plus faibles, ils peuvent alors couvrir les frais de transport et devenir de redoutables concurrents sur le marché français et européen, d'autant que le déséquilibre entre la demande en gazole et la capacité de production reste important et nécessite de toute façon d'importer du produit pour satisfaire les besoins nationaux.

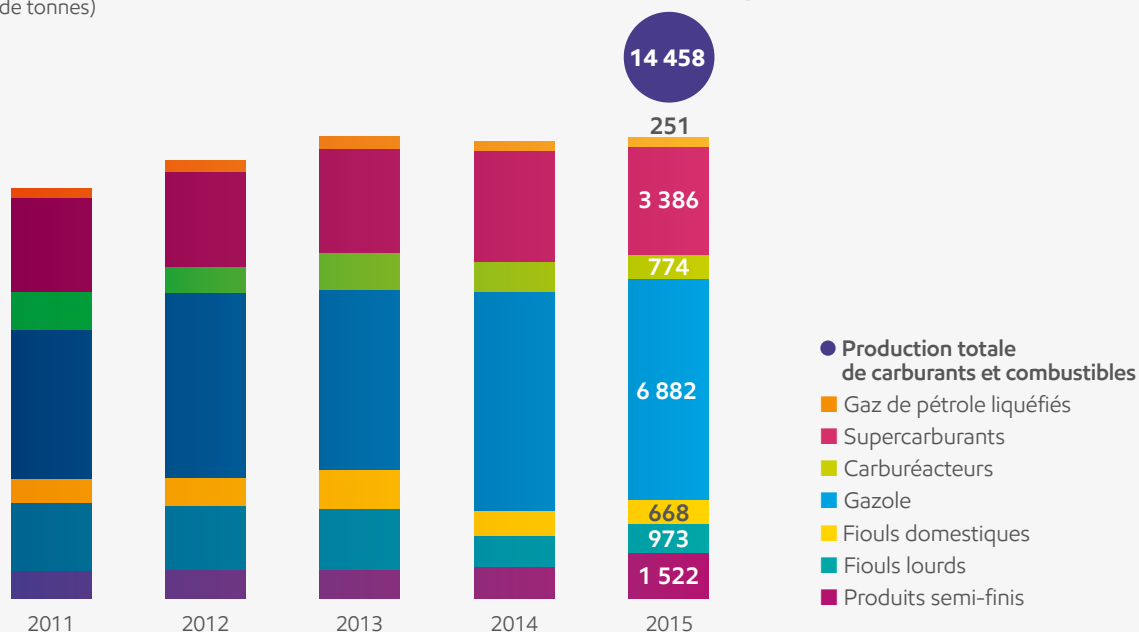


## Origine du pétrole brut traité par Esso Raffinage en 2015 (en %)



# PRODUCTION D'ESSO RAFFINAGE EN CARBURANTS ET COMBUSTIBLES hors lubrifiants et spécialités

(en millions de tonnes)

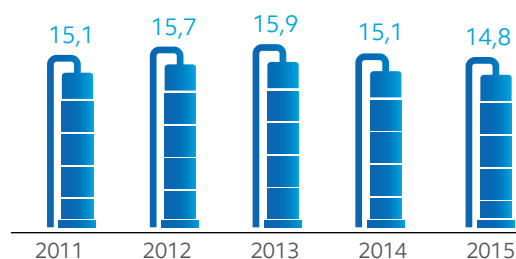


## Un raffineur incontournable

En raison des différentes restructurations de ces dernières années et avec une capacité de raffinage de 18,5 millions de tonnes, le groupe est désormais proche de 30 % de la capacité nationale, plaçant Esso Raffinage au deuxième rang des raffineurs de l'Hexagone. Avec 14,8 millions de tonnes de bruts traités en 2015 contre 15,1 millions de tonnes en 2014, le traitement des deux raffineries du groupe est en légère baisse. Les bruts traités en 2015 proviennent majoritairement de Russie, d'Arabie saoudite et d'Afrique.

## Bruts traités par Esso Raffinage

(en millions de tonnes)



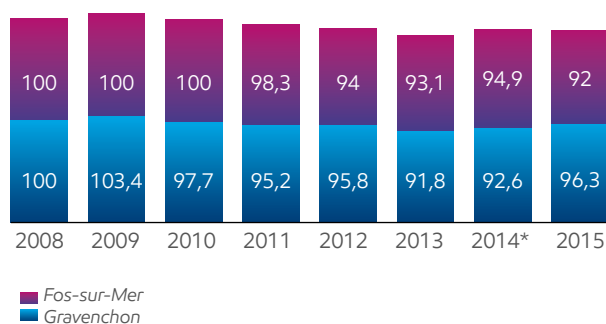


## Une production de qualité, en phase avec la demande

Les deux raffineries de Gravenchon et Fos-sur-Mer assurent un approvisionnement équilibré du nord et du sud du pays et répondent efficacement à la demande française grâce à des produits de qualité, fiables et adaptés aux besoins des consommateurs. Pour cela, les deux raffineries du groupe poursuivent des objectifs communs :

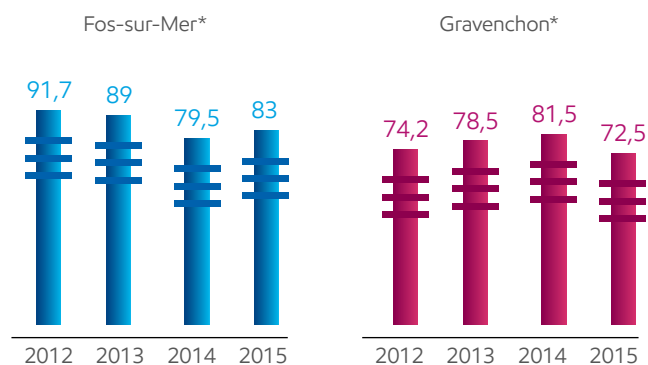
- optimiser la valorisation de chaque molécule pour proposer toujours plus de produits à forte valeur ajoutée en réduisant la production de fiouls lourds dont la demande est en forte baisse en France et en Europe,
- augmenter au maximum la production de gazole afin de répondre à une demande toujours plus importante et réduire ainsi les importations,
- limiter autant que possible les exportations d'essences en optimisant les productions et les ventes sur le marché intérieur,
- et enfin continuer à améliorer l'efficacité énergétique et donc réduire la consommation d'énergie qui, selon les sites, représente une part très importante des coûts totaux (entre 40 et 50 %).

## Gain d'efficacité énergétique (en %)



\* Données retraitées.

## Taux d'utilisation d'Esso Raffinage (en %)



\* Hors unité de soufre.

## Des investissements continus

Avec plus de 80 millions d'euros investis en 2015, en incluant les coûts d'inspection métal pour les deux sites, les investissements sont restés soutenus en 2015.

| Millions d'euros                               | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | Moyenne 2010-2015 |
|------------------------------------------------|------|------|------|------|------|------|-------------------|
| Investissements dans les raffineries           | 58   | 59   | 49   | 34   | 29   | 33   | 44                |
| Capitalisation coûts des grands arrêts         | 11   | 40   | 71   | 51   | 21   | 52   | 41                |
| Total des investissements dans les raffineries | 69   | 99   | 120  | 85   | 50   | 85   | 85                |



# Fos-sur-Mer

## Un demi-siècle de succès

**Moins complexe que celle de Gravenchon, la raffinerie de Fos-sur-Mer produit des carburants, des combustibles et quelques bases pour la chimie. Ce site offre de multiples atouts logistiques, dont la proximité avec le port de Fos qui lui permet de s'adapter et de saisir rapidement chaque opportunité. Fos-sur-Mer est également une référence en matière de performance, d'efficacité et de sécurité.**

## Des résultats fiabilité et sécurité contrastés

Résultats sécurité : 26 ans sans accident du travail pour le personnel et presque deux ans sans accident pour les intervenants extérieurs, ces bons résultats sont dus à l'implication de tous, notamment dans la mise en place du système LPS (*Loss Prevention System*) destiné à prévenir et réduire les incidents. Toutefois, en 2015, plusieurs incidents certes sans gravité sont venus rappeler qu'en termes de sécurité rien n'est jamais acquis et qu'il est nécessaire chaque jour de renouveler les efforts et la vigilance. À l'exception d'un arrêt non prévu du cracking catalytique en début d'année, la raffinerie de Fos-sur-Mer est redevenue l'une des raffineries les plus fiables avec un taux d'utilisation qui a même atteint le niveau de 91 % en décembre 2015. Des pertes de capacité non programmées très basses et un taux d'utilisation élevé placent à nouveau la raffinerie dans le peloton des meilleurs sites du monde.

## Une excellente efficacité énergétique

Dans ce domaine représentant presque la moitié des coûts totaux d'une raffinerie, la performance de 2015 a été là aussi la meilleure de son histoire pour la seconde année consécutive. Un nouveau record donc, qui est le résultat des investissements et des efforts passés pour réduire la consommation d'énergie.

## Des productions et traitements records

Une fois encore, la raffinerie a dépassé largement les 3 millions de tonnes de distillats (gazoles et fiouls domestiques) en une année pour atteindre un nouveau record. Les investissements réalisés dans le passé permettent désormais de dépasser le taux de rendement de distillats sur brut de 50 %. Ces résultats remarquables font une fois encore de Fos-sur-Mer l'une des raffineries parmi les plus efficaces et performantes.



## Un anniversaire pour la raffinerie de Fos-sur-Mer

Au début des années 1960, le président de la République française lance de grands projets pour être pionnier dans le développement industriel et portuaire, c'est ainsi que la zone portuaire de Fos est créée. En 1963, la construction de la raffinerie Esso, qui commencera à produire des carburants deux ans plus tard, débute au sud-ouest de la petite ville de Fos qui ne compte alors que 2 800 habitants. À l'époque, en 1965, elle était quasiment seule dans la campagne à l'écart de la petite ville mais déjà à un endroit stratégique à côté du port de Fos. Que de chemin parcouru depuis par cette raffinerie, jalonné de succès incroyables et d'énormes difficultés qui parfois ont mis en péril son avenir.

Depuis 50 ans, tous ceux qui ont travaillé à Fos restent marqués et imprégnés par cette force étonnante que l'on appelle « l'esprit Fos ». Un esprit, animé depuis toujours par les femmes et les hommes de l'usine, qui permet de déplacer des montagnes quand surgissent les difficultés et qui permet aussi à cette « petite » raffinerie d'être une grande car elle est connue et reconnue comme l'une des plus efficaces et fiables du monde.

## Des investissements pour produire toujours plus de gazole

Quelques projets clés ont été réalisés cette année, dont le changement de l'éjecteur de la ligne de tête de la tour sous vide afin d'améliorer encore le point de coupe de celle-ci. Fos a désormais établi un nouveau record pour optimiser sa production à la demande.

L'autre projet marquant était la mise en place d'un nouveau réacteur de désulfuration. Le projet consistait à augmenter la capacité existante de désulfuration du kero hydrofiner en remplaçant le petit réacteur actuel de 100 m<sup>3</sup> de catalyseur par un nouveau réacteur deux fois plus gros, afin de permettre des périodes de six ans entre deux arrêts (au lieu de trois ans actuellement). Ce projet devrait permettre d'augmenter la production de gazole d'environ 300 000 tonnes (au détriment du fioul domestique), soit une hausse de près de 10 % de la production actuelle.



# Gravenchon

L'une des plus importantes raffineries de France dans un site pétrochimique majeur

La raffinerie de Gravenchon est l'une des plus importantes de France, avec une capacité de traitement d'environ 12 millions de tonnes de brut par an. Elle est le résultat de la fusion de l'ancienne raffinerie Esso de Port-Jérôme et de celle, voisine, de Mobil Gravenchon et est adossée au site pétrochimique d'ExxonMobil Chemical France. À Gravenchon, l'année 2015 a été contrastée car marquée par un grand arrêt prévu parfaitement réussi en début d'année, suivi de plusieurs mois de fonctionnement record et d'un autre arrêt en fin d'année qui s'est prolongé à la suite d'un incendie.



# 12

millions de tonnes  
de capacité  
de production



## En matière de sécurité, rien n'est jamais acquis

Le taux de fréquence des accidents pour le personnel des entreprises intervenantes a été excellent en 2015 pour la seconde année consécutive. Toutefois, une déception avec deux accidents du travail avec arrêt à déplorer interrompant ainsi une longue période de trois ans sans accident avec arrêt.

## Un grand arrêt programmé exemplaire en début d'année

Le grand arrêt de maintenance de début d'année concernait l'unité de cracking catalytique, le gofiner et l'unité d'alkylation. Pendant les travaux, c'est en moyenne 1 500 personnes par jour et plus de 100 entreprises engagées qui travaillaient sur la maintenance programmée de la raffinerie. Suivant les unités, les travaux ont duré de 4 à 6 semaines pour un nombre d'heures travaillées très important de 780 000 heures.

Cet arrêt a été un arrêt référence pour le site avec des résultats sécurité remarquables et jamais atteints aussi bien pour le personnel Esso que pour les nombreuses entreprises intervenantes avec aucun accident, ni incident, ni dépassement en termes de rejets. Ce résultat exemplaire a été obtenu grâce à l'engagement de chacun des intervenants et à un plan de mobilisation lancé plus d'un an avant le début des travaux. Les rencontres régulières avec les équipes d'exécution et les directions des principales entreprises intervenantes ont permis de partager les stratégies et les tactiques, de les enrichir et d'aligner tous les intervenants sur les modalités de mise en œuvre.

Par ailleurs, les délais et les coûts prévus au plan ayant été parfaitement respectés, cet arrêt a été clos dans les meilleures conditions. Le chantier a également permis la mise en place de nouveaux projets visant à améliorer l'efficacité énergétique et la compétitivité de la raffinerie.





## Des records de fonctionnement suite à cet arrêt programmé

Les effets de cet arrêt de maintenance ont été très bénéfiques sur le fonctionnement ultérieur du site. Des records ont été battus sur de nombreuses unités, à commencer par celles qui étaient concernées par l'arrêt (le cracking catalytique, le gofiner et l'unité d'alkylation) et le gazole hydrofiner avec des unités qui ont atteint des taux d'utilisation de 94 %.

La législation impose de nouvelles normes réduisant la teneur en soufre des combustibles maritimes. Ainsi, il a été décidé que ce taux passerait de 1 % à 0,1 % au 1<sup>er</sup> janvier 2015 dans les zones d'émissions contrôlées de soufre SECA (Manche, Baltique, mer du Nord). L'année 2015 aura vu également le développement du MGO (Marine Gazole) à la raffinerie de Gravenchon, pour répondre à cette nouvelle réglementation, avec la capacité de livrer directement le produit sur les navires grâce à l'affrètement d'un nouveau bateau, le *Thierry M*, dédié à cet usage (voir encadré à droite).

## Des traitements en baisse au second semestre

Au troisième trimestre, un arrêt non planifié de plusieurs unités de la raffinerie de Gravenchon a conduit à une réduction pendant plusieurs semaines des traitements de pétrole brut et à une baisse de la production de distillats et de lubrifiants de base. Au mois d'août, la capacité de traitement de la raffinerie a été ainsi réduite à environ 110 milliers de barils par jour. Une maintenance complémentaire a eu lieu à compter de mi-novembre sur une des unités de distillation atmosphérique dont l'arrêt a dû être prolongé de plusieurs semaines à la suite d'un incendie.

Au second semestre, les traitements de la raffinerie de Gravenchon ont été de 4 millions de tonnes. La société a dû procéder à des importations afin de garantir l'approvisionnement de ses clients.



### Le *Thierry M*

Affrété par Esso, le *Thierry M* de la flotte Mahieu est dédié à l'avitaillement en gazole marine des navires en escale dans le port du Havre. Long de 100 mètres et large de 9,50 mètres, le *Thierry M*, barge fluviale autopropulsée à double coque, a une capacité de 2 225 m<sup>3</sup> et bat pavillon français. Dédié à 100 % au gazole marine, il a la capacité de livrer jusqu'à six à sept navires par jour, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, avec des lots de 40 à 1 700 tonnes. Il s'approvisionne au dépôt SHMPP, Société Havraise de Manutention des Produits Pétroliers.





## Une logistique performante au service du développement



**Maillon indispensable entre les raffineries et les clients, la direction logistique assure la sécurité énergétique dont le pays a besoin**

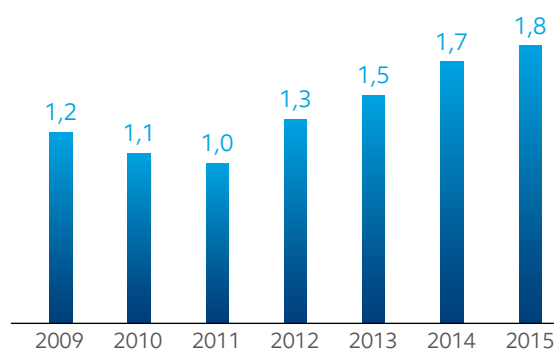
**et apporte les produits en toute sécurité, au plus près des clients, avec le meilleur service et au meilleur rapport qualité prix, capturant pleinement les marges de raffinage.**

### La satisfaction client pour objectif

Sur un marché ouvert et en constante évolution, la direction logistique se développe continuellement. Après la consolidation en 2014 de l'ensemble des acteurs internes de la chaîne logistique (chargement dans les dépôts, avitaillement dans les aéroports et camionnage), la direction logistique, en étroite collaboration avec les directions commerciales, s'est concentrée en 2015 sur la relation client.

De nombreux projets ont vu le jour pour satisfaire la clientèle, améliorer l'accueil et réduire le temps d'attente au chargement. Pour ce faire, de nouveaux postes de chargement ont été mis en place dans nos dépôts. Les plages horaires d'ouverture ont été élargies et des locaux ont été réaménagés pour les chauffeurs.

### Progression des volumes transités dans les dépôts du groupe (en millions de m<sup>3</sup>)



### Une fiabilité incontournable

La sécurité d'approvisionnement exige de maintenir une chaîne logistique pétrolière complète et performante, depuis l'approvisionnement du pétrole brut pour le raffinage jusqu'à la distribution au client final. Pour cela, la direction logistique doit garantir une excellence opérationnelle avec des actions sûres, fiables et respectueuses de l'environnement. L'intégration au sein du groupe ExxonMobil permet à la logistique Esso d'utiliser un système de gestion rigoureux pour atteindre une plus grande efficacité opérationnelle essentielle à cette activité.

## Une logistique intégrée

- 6 sites\* opérés par le groupe Esso en France,
- 26 sites\* utilisés ou supervisés par le groupe,
- +7 %\*\* de volumes transitant dans les dépôts opérés par le groupe Esso.

\* Dépôts pétroliers.

\*\* Volumes 2015 versus 2014.

## De nouvelles opportunités pour continuer à progresser

L'activité logistique doit constamment s'adapter aux aléas de production des raffineries, à l'augmentation des importations de produits finis, tout en tenant compte du déséquilibre structurel entre offre en essence et demande en gazole. Elle doit sans cesse améliorer son maillage pour offrir aux clients une chaîne logistique parfaitement intégrée, alignée sur la demande du marché. Grâce à un travail en commun avec les équipes commerciales et après plusieurs années de hausse, les volumes transitant dans les dépôts du groupe ont encore augmenté de 7 % cette année.

## Des ventes en carburateurs recentrées sur les grands aéroports

En 2016, le groupe a annoncé qu'il envisageait de conclure un accord avec la société World Fuels Services pour la vente du fonds de commerce associé à ses activités opérationnelles et commerciales sur les aéroports de Nice, Bordeaux et Le Bourget. Ce projet de transaction ne concerne pas les autres opérations d'avitaillement sur les aéroports parisiens d'Orly et Roissy-Charles-de-Gaulle ou sur l'usine Airbus Toulouse Aéroconstellation (A380). Il n'affecte donc pas les productions de nos raffineries. Esso S.A.F. recentre ainsi son activité d'avitaillement sur les grands aéroports intégrés logistiquement avec la raffinerie de Gravenchon, qui représentent la très grande majorité des volumes de carburateurs mis à bord depuis les installations utilisées par la société.

Ce projet est en ligne avec la stratégie du groupe Esso qui consiste à maintenir un portefeuille équilibré de clients au départ des grands sites aéroportuaires considérés comme stratégiques pour assurer principalement des débouchés à la production de carburateurs de la raffinerie de Gravenchon.

## Un réseau aux couleurs Esso opéré par des revendeurs professionnels



**En 2015, le groupe Esso a finalisé la conversion de son réseau de stations-service au modèle revendeur à la marque. Cette démarche illustre la volonté du groupe de se recentrer sur son cœur de métier, le raffinage. En confiant la commercialisation de ses produits à des professionnels, ambassadeurs de la marque sur le terrain, le groupe s'investit pleinement dans la production de carburants Esso de haute qualité.**

## Une consommation soutenue malgré des taxes en hausse

En 2015, les prix des carburants à la pompe ont suivi l'évolution des cours du pétrole brut au profit des automobilistes alors que, dans le même temps, les taxes et obligations (TICPE, taxe carbone et CEE)



**+3,6**  
centimes par litre  
de taxes sur le  
gazole au 1<sup>er</sup> janvier 2016

ont évolué à la hausse. Cette baisse sans précédent du prix du baril a stimulé la consommation française de carburants qui a augmenté de 0,9 % par rapport à 2014.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, le litre de gazole a subi une hausse fiscale de 3,6 centimes : 2 centimes liés à la contribution climat énergie (CCE encore appelée taxe carbone), plus 1 centime de rééquilibrage entre l'essence et le diesel, et une augmentation 0,6 centime due à la TVA. Il est prévu qu'entre début 2015 et début 2017, les automobilistes roulant au diesel devraient subir une hausse des taxes de 12,3 centimes par litre. Les taxes sur l'essence ont quant à elles augmenté d'environ 2 centimes le 1<sup>er</sup> janvier 2016 : soit 1,7 centime de CCE, 0,3 centime de TVA et 1 centime de malus par rapport au SP95 contenant 10 % d'éthanol (SP95-E10) compensé par une baisse de 1 centime au titre du rééquilibrage avec la fiscalité sur le gazole. À ces taxes, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, s'ajoute également une nouvelle obligation des certificats d'économie d'énergie qui est dédiée au bénéfice des ménages en situation de précarité énergétique et qui s'élève entre 3 et 4 centimes/litre selon les produits.

La consommation française de carburants a augmenté pour la première fois depuis 20 ans. La consommation d'essence a progressé de 1,2 %, avec une évolution importante du sans-plomb 98 à +7,2 % et du SP95-E10 à +5,9 %, alors que la consommation de gazole a progressé de 0,8 %. Dans ce contexte, le réseau Esso a vu ses volumes baisser légèrement, notamment en raison de la fermeture de certaines stations, la concurrence exercée sur le segment des stations à bas prix et enfin la fermeture de petites stations de ville pour des raisons de viabilité économique.







## Des ambassadeurs pour la marque Esso

Fin juin 2015, Esso a cédé quelque 400 stations-service à la société DCC Energy. Ce transfert a été réalisé avec succès, en toute sécurité, sans impact sur les consommateurs qui ont continué à bénéficier de la qualité des carburants Esso distribués par ce nouveau revendeur à la marque.

Dans un marché toujours plus compétitif, cette conversion du modèle de gestion du réseau doit permettre au groupe de poursuivre son développement avec un mode d'opération plus performant et plus réactif. Esso poursuit donc sa collaboration avec ces nouveaux partenaires en leur apportant des carburants de qualité et le soutien marketing nécessaire à leur croissance.

## Des partenaires de prestige

Déjà bien ancré avec les opérations promotionnelles de 2014, le partenariat entre Esso, Mobil 1™ et Porsche a été reconduit en 2015 avec une campagne haute en couleur. Un jeu concours offrait la possibilité de gagner de véritables Porsche aux clients qui faisaient un plein d'au moins 20 litres dans une station Esso. Cette action a été relayée par une campagne d'affichage aux abords des stations-service et par divers spots radio, valorisant ainsi nos marques et ce partenariat de longue date. La victoire de Porsche aux 24 Heures du Mans n'a fait que renforcer la visibilité de ce partenariat technologique.

En 2015, la marque de carburant Esso a fait son entrée aux côtés de Mobil 1™ dans l'écurie de formule 1 McLaren-Honda. Le groupe réaffirme ainsi son positionnement de leader des huiles moteurs synthétiques et souligne l'importance de la technologie des carburants dans les performances sur circuit.





Près de **600**  
stations-service  
Esso opérées  
par des revendeurs  
à la marque

## Une dynamique commerciale par la satisfaction des clients

**Au cœur de la stratégie d'intégration de la chaîne de valeur, le service ventes carburants et combustibles s'appuie sur la logistique du groupe pour commercialiser la gamme de produits Esso auprès des centrales d'achats de la grande distribution et de revendeurs.**

En contact direct avec une clientèle pour qui la fiabilité d'approvisionnement et la qualité des produits sont des prérequis à toute relation commerciale, la logistique du groupe permet de sécuriser les productions des deux raffineries Esso, tout en bénéficiant de son intégration au sein du groupe ExxonMobil en achetant au mieux des molécules sur le marché.

En 2015, le service ventes carburants et combustibles a su consolider les volumes additionnels acquis en 2014. Le dynamisme commercial des équipes associé à des projets logistiques adaptés aux besoins des clients ont permis de sécuriser les ventes sur le marché intérieur avec de nouveaux contrats long terme.

Les clients ont renouvelé leur confiance aux carburants Esso, permettant au groupe de conforter ses positions sur ce segment aujourd'hui incontournable compte tenu des volumes qu'il met à disposition sur le marché avec de nouveaux contrats long terme.



## Worex, une performance confirmée sur le marché des distillats



**Filiale du groupe Esso et utilisant sa logistique, Worex, spécialiste dans la vente de distillats, assure des débouchés de proximité pour les raffineries de Gravenchon et Fos-sur-Mer. Gazoles routiers, non routiers et fiouls domestiques, Worex représente plus de 1,6 million de mètres cubes de produits commercialisés. Malgré un environnement difficile, Worex a conforté en 2015 ses bons résultats de 2014.**

En 2015, Worex a réussi à conforter les gains de parts de marché enregistrés en 2014 dans un marché complexe pour le fioul domestique et de relative stabilité pour le gazole et le gazole non routier. La performance de Worex sur le secteur des distillats a donc été globalement bonne.

## Une performance sécurité stable

Worex a enregistré un accident de personne occasionnant un arrêt de travail de deux jours. Même si l'objectif de zéro accident reste la priorité, ce résultat s'inscrit dans la continuité de 2014 et traduit une excellente performance. Les accidents de circulation et incidents de livraison sont stables et demeurent inférieurs à ceux constatés dans l'industrie. Worex s'appuie désormais sur l'expertise fonctionnelle de la nouvelle organisation logistique pour améliorer encore ses performances en la matière.

## Des résultats de ventes encourageants

Les ventes de produits pétroliers de Worex ont progressé de 1,3 % par rapport à 2014, notamment en gazole, dans un contexte de faible hausse du marché (+0,8 %). C'est le fruit des réorientations stratégiques initiées depuis plusieurs années, d'une activité commerciale soutenue et de l'attention portée à la fiabilité des approvisionnements.



**+1,3 %**  
progression  
des ventes de  
produits pétroliers  
chez Worex

Les ventes de fioul domestique et de gazole non routier restent stables malgré une baisse de 2,1 % du marché du GNR. Après de nombreuses années de chute, le marché du fioul domestique se redresse un peu (+3,6 %) du fait notamment d'un emballement des ventes entre les mois d'août et septembre, suscité par une campagne dans les médias centrée sur la baisse du prix du pétrole brut et le bas niveau de prix du fioul.

## Une performance qui se confirme

Déployée depuis octobre 2011, la stratégie de marque Worex continue de porter ses fruits avec une hausse du taux de pénétration de ses deux produits phares de qualité supérieure : Fioul 4 Saisons Plus et Esso Motor Plus, auprès des clients directs et des revendeurs de l'Esso Fioul Club. Ces deux produits, l'un à usage de chauffage et l'autre routier, ont été développés par le groupe Esso pour assurer plus de performance et de longévité aux chaudières et aux moteurs, plus de stabilité au stockage et une meilleure résistance au froid.

## Des efforts en matière d'économies d'énergie et d'environnement

Afin de favoriser les économies d'énergie, Worex a pris les dispositions nécessaires pour anticiper et intégrer la troisième période du dispositif des certificats d'économies d'énergie et ainsi répondre à la nouvelle obligation qui a été multipliée par trois depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Dispensée depuis 2015, la formation des chauffeurs-livreurs à la conduite préventive comprend désormais une sensibilisation à l'écoconduite pouvant entraîner une économie de consommation conséquente. La consommation en carburant des véhicules de livraison de la filiale Worex représentant 92 % de sa facture énergétique, cette mesure s'inscrit donc pleinement dans les mesures d'efficacité énergétique recommandées par le groupe dans tous ses secteurs d'activité.





# Activités lubrifiants et spécialités

Le groupe Esso fabrique également des huiles de base, des lubrifiants finis pour l'automobile, le transport et l'industrie et enfin des spécialités, dont les bitumes et les paraffines. Une large gamme de produits qui répond aux besoins d'une clientèle variée à la recherche de performance et d'efficacité énergétique.

## Des produits en phase avec la demande

Esso S.A.F., avec son site de Gravenchon, est le premier producteur français d'huiles de base et les lubrifiants qui y sont produits sont exportés à travers l'Europe, l'Afrique et le Moyen-Orient. Elles entrent dans la composition des lubrifiants finis pour l'automobile, le transport, le BTP, les engins marins ou l'industrie. Les lubrifiants finis commercialisés sont obtenus par mélange de plusieurs huiles de base et d'additifs afin d'optimiser les performances des produits finis.



**80 %**  
de la production de  
l'usine de lubrifiants  
de Gravenchon  
exportée

## Gravenchon, un site unique

Seule raffinerie du groupe Esso en France à produire des lubrifiants et des spécialités, Gravenchon a vu sa production d'huiles de base baisser de 10 % en 2015 avec 505 000 tonnes en raison de la faiblesse de la demande et des arrêts pour maintenance. La production de bitumes est, quant à elle, légèrement en retrait à 387 000 tonnes.

## Un site majeur pour la fabrication de lubrifiants

Située à l'intérieur de l'enceinte de la raffinerie, l'usine lubrifiants de Gravenchon est un site majeur de fabrication de lubrifiants finis et de graisses. Tous les jours, les collaborateurs de ce site industriel de premier ordre fabriquent par mélange, stockent dans des magasins de grande hauteur et expédient aux différentes marques Mobil des centaines de tonnes de produits finis conditionnés ou en vrac. Suivant la stratégie de valorisation des gammes de produit définie par les équipes de vente, l'usine s'est spécialisée depuis quelques années dans la fabrication de lubrifiants synthétiques haute performance Mobil 1™, Mobil Delvac 1™ et Mobil SHC™. La production de l'usine en 2015 a été exactement conforme aux objectifs fixés. La part des produits finis exportés en dehors du territoire français représente 80 %

de la production de l'usine de lubrifiants de Gravenchon. En 2015, l'usine de lubrifiants a atteint 28 ans sans aucun accident du travail avec arrêt pour son personnel et 5 ans si l'on compte celui des entreprises intervenantes sur son site. Cette performance remarquable est le fruit des efforts permanents de l'ensemble des personnes concernées.

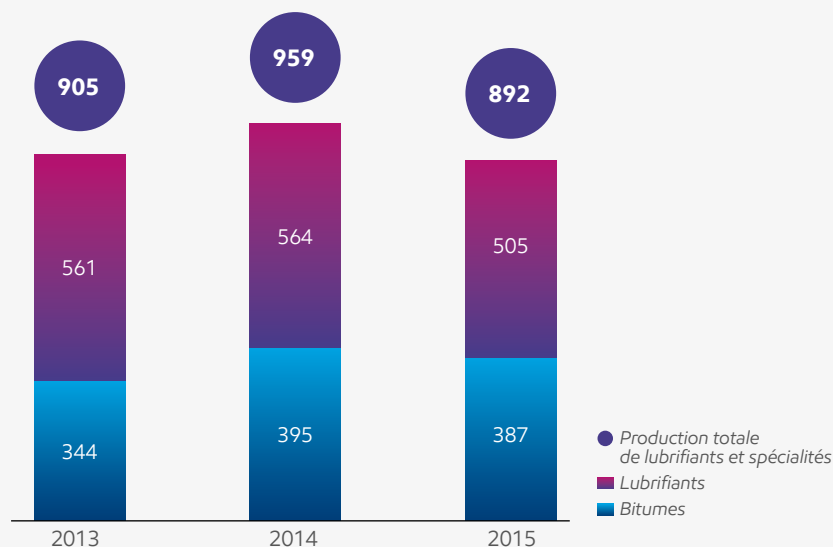
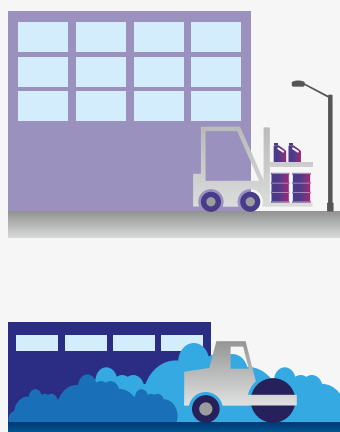
Esso Raffinage a aussi poursuivi les investissements dans son usine lubrifiants de Gravenchon pour en améliorer la compétitivité et finaliser la restructuration de ses lignes de conditionnement sur les seules marques Mobil. Les investissements ont aussi porté sur le renouvellement des logiciels de contrôle des procédés de fabrication.

Les efforts se sont également orientés autour de la satisfaction des clients dans le domaine de la rapidité et de l'efficacité des livraisons, ainsi que sur la performance opérationnelle.



# PRODUCTION D'ESSO RAFFINAGE LUBRIFIANTS ET SPÉCIALITÉS

(en milliers de tonnes)



## Mobil, la technologie au service de la performance



**Mobil 1™ pour l'automobile, Mobil Delvac 1™ pour les véhicules commerciaux et Mobil SHC™ pour l'industrie : le groupe ExxonMobil développe des lubrifiants synthétiques à forte valeur ajoutée. Le groupe Esso en France s'assure du développement de ces marques en les commercialisant auprès d'une clientèle variée et met en avant les avantages de ces lubrifiants qui répondent aux exigences les plus élevées des constructeurs.**

Selon le CPL\*, avec 565 500 tonnes de lubrifiants vendus en 2015, le marché des lubrifiants et spécialités a enrayé la chute structurelle de ses ventes avec une baisse limitée à 0,4 % des volumes vendus par rapport à 2014. Ce marché a continué à se valoriser avec des produits toujours plus perfectionnés, apportant aux moteurs protection et performances optimales.

En 2015, les ventes de lubrifiants du groupe Esso ont suivi la tendance baissière du secteur automobile, tendance liée à l'allongement des espaces de vidange et à la diminution du kilométrage. Les ventes au secteur des transports et des travaux publics ont quant à elles continué à progresser de façon exceptionnelle, en partie grâce aux bonnes performances de la Mobil Delvac 1™ qui a fêté ses 90 ans. Par ailleurs, les ventes au secteur industriel ont stagné dans un marché qui a initié un léger rebond.

\* Comité Professionnel des Lubrifiants.



## Performance et technologie

Gage de qualité, de protection des moteurs et d'efficacité énergétique, les huiles Mobil comptent parmi les premières marques mondiales de lubrifiants.



## Mobil 1™, une garantie de rentabilité

Avec sa gamme de produits Mobil 1™ parfaitement adaptée aux attentes du marché, le groupe Esso a continué d'accompagner la croissance de ses clients et l'amélioration de leur rentabilité.

## Mobil Delvac™, une référence de qualité

Mobil Delvac 1™ LE 5W-30, référence des huiles moteurs synthétiques, se positionne dans la lignée de la Mobil 1™ comme un véritable porte-drapeau des lubrifiants pour les secteurs des poids lourds et du BTP. Ces produits protègent les moteurs, même dans les conditions les plus extrêmes de température, prolongent leur durée de vie, rallongent les intervalles de vidange et génèrent des économies potentielles de carburant.

## Mobil, un partenaire pour le transport

Le groupe poursuit son développement dans le secteur du transport et des travaux publics avec une progression à deux chiffres de ses ventes en 2015. Le 3 juillet 2015, la marque Mobil Delvac 1™ était associée, en présence de plus de 200 représentants du secteur, à la cérémonie des Étoiles du Transport et de la Logistique, événement incontournable du monde du transport en France.

## Une stratégie commerciale offensive

Le groupe Esso assure la commercialisation des lubrifiants Mobil au travers de sa force de vente directe et s'appuie également de plus en plus sur son réseau de distributeurs officiels qui porte sa marque et ses avancées technologiques au plus près des clients. Ses cinq distributeurs stratégiques en France commercialisent toutes les gammes d'huiles Mobil dans les secteurs de l'automobile, du transport, des travaux publics et de l'industrie.

En octobre 2015, le distributeur TTA (Techniques et Technologies Appliquées), déjà partenaire du groupe dans plusieurs départements, s'est renforcé en rachetant le fonds de commerce lubrifiants de la filiale Worex. Il devient ainsi le plus important distributeur stratégique de lubrifiants Mobil en France. Véritable ambassadeur sur le terrain, la société TTA pourra poursuivre son développement et continuer à augmenter ses ventes d'huiles Mobil grâce à la formation, au soutien des experts Mobil et aux outils marketing mis à sa disposition par le groupe.

**Certains moments méritent bien une photo**  
Une perche à selfie offerte pour toute vidange avec un lubrifiant Mobil 1™

Pour gagner un pack VIP pour le Grand Prix d'Espagne 2016, rendez-vous sur [mobil.co/gagnez2015](http://mobil.co/gagnez2015)

McLAREN HONDA Mobil 1™  
OFFICIAL PARTNER

Mobil 1™  
Performance by EssoMobil

## Des ventes bitumes performantes

Le groupe Esso commercialise une large gamme de bitumes principalement pour les travaux publics et l'étanchéité des bâtiments. En 2015, les ventes de bitumes confirment leur bonne performance dans un marché touché par la crise économique en fort recul par rapport à l'année 2014 (-6,4 % de la consommation sur le marché intérieur, source Eurobitume France, consommation cumulée de bitumes en France au 31 juillet 2015 vs 2014). Les équipes de vente ont su pleinement profiter de la reconfiguration des unités de distillation de la raffinerie de Gravenchon pour conquérir de nouveaux marchés. Malgré ce contexte baissier, les ventes sur le marché intérieur se sont maintenues (+0,3 %). Les ventes exports au départ de Gravenchon ont augmenté de plus de 24 % et ont permis à la raffinerie de continuer à étendre sa zone de distribution.



**+24%**  
ventes exports  
de bitumes  
au départ de Gravenchon

# Perspectives 2016



Pour rester une référence de l'industrie du raffinage français, il est indispensable d'opérer de façon irréprochable et le plus efficacement possible. Le groupe Esso s'engage donc vers plus de performance et d'adaptabilité. Pour relever ces défis, il capitalise sur ses atouts : outil industriel, gestion rigoureuse, personnel compétent et intégration au groupe ExxonMobil, et maintient sa stratégie d'efficacité dans ses différents secteurs d'activité.



## Tassement des marges brutes de raffinage en mars 2016

Les marges brutes de raffinage se sont progressivement réduites pendant le premier trimestre de 2016 pour retrouver des niveaux particulièrement bas en mars 2016. Cette tendance confirme l'aspect plutôt conjoncturel de l'amélioration des marges constatée entre mi-2014 et fin 2015. Ainsi, le secteur du raffinage européen continue de faire face à des difficultés structurelles qui devraient continuer à entraîner à terme sa restructuration.



## Fiabilité et flexibilité du raffinage

Pour assurer la compétitivité à long terme des deux raffineries de Gravenchon et Fos-sur-Mer, le groupe Esso s'engage sur plusieurs fronts : la flexibilité de son outil industriel, la diversité des bruts traités, l'augmentation de sa production gazole en phase avec la demande, l'amélioration de sa performance énergétique, la réduction de ses coûts hors énergie, et enfin l'optimisation de son organisation et de son efficacité. Après une année 2015 en deçà des attentes, il est plus que jamais essentiel que le groupe Esso retrouve sa place de référence en termes de fiabilité dans l'industrie du raffinage, ce sera l'objectif principal de l'année 2016.



## Une logistique en progrès et un réseau de revendeurs/distributeurs efficace

Grâce à sa nouvelle chaîne logistique intégrée, le groupe Esso devrait être encore plus performant et compétitif dans ses approvisionnements en dépôt, et répondre ainsi plus efficacement aux opportunités pour continuer à développer ses ventes sur le marché intérieur français.

Carburants Esso ou lubrifiants Mobil, le groupe commercialise désormais ses produits principalement à travers des réseaux de distributeurs ou revendeurs indépendants pour se recentrer sur le raffinage, son cœur de métier.



## Des investissements sélectifs

En l'absence de grande maintenance programmée en 2016, les investissements seront concentrés à Gravenchon sur la fin des travaux non planifiés de 2015, qui se sont prolongés au premier trimestre 2016. Les investissements du site de Gravenchon porteront également sur le projet de développement des exportations de bitumes, la remise à niveau informatique de certaines salles de contrôle du site, ainsi que sur un plan d'expansion du dépôt de chargement jouxtant la raffinerie. À Fos-sur-Mer, les investissements seront concentrés en 2016 autour du cracking catalytique pour améliorer la conversion de l'unité et changer le réacteur. Enfin, un projet d'amélioration de l'efficacité énergétique sera développé sur le naphta hydrofiner. Ces projets réalisés en 2016 seront mis en service en 2017.



## Une transition énergétique en marche

Mieux gérer les dépenses énergétiques pour préserver l'environnement tout en protégeant durablement l'économie est un enjeu de taille. Bien que l'objectif du Gouvernement soit de réduire de 30 % la consommation d'énergies fossiles d'ici 2050, le pétrole reste une énergie incontournable, efficace, économique et indispensable, notamment pour les secteurs de la pétrochimie et des transports. Les carburants conventionnels, qui couvrent aujourd'hui 90 % des besoins du transport, continueront d'assurer l'essentiel de la mobilité et ont toute leur place dans ce long processus de transition. Le groupe Esso, acteur incontournable du raffinage et de la distribution de produits pétroliers, est à ce titre un acteur majeur dans l'accompagnement de ces changements.



# Gouvernance d'entreprise

La politique sur la gouvernance d'entreprise adoptée par le conseil d'administration fixe les règles que la société souhaite suivre en la matière. Elle respecte les codes de bonne conduite existants dont elle adapte les principes à son organisation et son fonctionnement.

Le conseil d'administration détermine les orientations des activités de la société et veille à leur mise en œuvre. En accord avec les pouvoirs attribués par les assemblées d'actionnaires et l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et délibère sur les affaires la concernant. Les informations nécessaires au bon accomplissement de leurs missions sont transmises aux administrateurs. Un comité d'audit a également été créé par le conseil d'administration. Sa mission, son organisation et ses principes de fonctionnement suivent les recommandations de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Différentes politiques d'entreprise organisent le système de contrôle interne et de gestion des risques de la société. Elles énoncent les valeurs fondamentales de la société en matière de conduite des affaires et prônent le strict respect des lois et réglementations en vigueur.

Ces politiques sont complétées par des standards de contrôle, des procédures opérationnelles et des délégations de pouvoirs. L'ensemble de ces textes de référence constitue le cadre dans lequel toutes les directions de l'entreprise doivent opérer. Ce système de contrôle global assure une mise en œuvre efficace des ressources de l'entreprise pour atteindre les objectifs fixés dans le respect des politiques de conduite des affaires. Il permet également de prévenir et de maîtriser les risques.





## P. 30

Rapport  
du président  
sur le gouvernement  
d'entreprise  
et les procédures  
de contrôle interne  
et de gestion des risques

## P. 35

Rapport  
des commissaires  
aux comptes  
sur le rapport du président  
du conseil d'administration  
de la société Esso S.A.F.

## P. 36

Mandataires  
sociaux d'Esso  
S.A.F. en 2015  
et présentation  
des administrateurs  
dont la nomination est  
proposée à l'assemblée  
générale 2016

## P. 38

Rémunération  
des mandataires  
sociaux

## P. 41

Projets  
de résolutions  
Assemblée générale mixte  
du 22 juin 2016



# Rapport du président sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques

Le présent rapport est établi conformément aux dispositions du Code de commerce suivant lesquelles le président du conseil d'administration d'une société anonyme rend compte dans un rapport à l'assemblée générale, joint au rapport du conseil d'administration, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société.

Esso S.A.F. tient à préciser en préliminaire qu'elle n'a pas choisi d'adopter de code de bonne conduite établi par les organisations représentatives des entreprises, tel que le code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées élaboré conjointement par l'AFEP et le Medef car il ne lui semble pas adapté compte tenu de la composition de l'actionnariat de la société et elle aurait été amenée à en écarter trop de dispositions.

En particulier la création des différents comités spécialisés ne répond pas à un besoin de la société notamment compte tenu de son organisation et de son fonctionnement. De même les prescriptions en matière d'administrateurs indépendants, de durée de mandat des administrateurs ne sont pas les mêmes.

Par exemple, en accord avec la politique sur le gouvernement d'entreprise de notre société, pour être considéré indépendant, un administrateur ne doit avoir aucune relation financière avec Esso, directement ou indirectement, excepté en sa qualité d'administrateur, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement.

Esso S.A.F. compte actuellement trois administrateurs indépendants qui sont :

- Madame Marie-Hélène Roncoroni,
- Madame Marie-Françoise Walbaum,
- Monsieur Jean-Pierre Michel.

Esso S.A.F. précise également qu'elle n'a pas pris comme référence pour l'élaboration de ce rapport le cadre de référence de contrôle interne susceptible d'être utilisé par les sociétés françaises soumises aux obligations de la loi de sécurité financière. L'organisation du contrôle interne du groupe Esso S.A.F., comme exposé dans le rapport qui suit, repose sur un système conforme avec la norme américaine de contrôle interne COSO (Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission).

## Adoption de règles de bonne conduite de gouvernement d'entreprise spécifiques à Esso S.A.F.

Le conseil d'administration de la société a adopté le 23 mars 2005 une politique sur le gouvernement d'entreprise qui fixe les règles que la société souhaite respecter en la matière. Cette politique sur le gouvernement d'entreprise est disponible sur le site internet de la société. Elle respecte l'esprit des codes de bonne conduite existants et ne s'en éloigne que pour en adapter les principes à son organisation et son fonctionnement (par exemple la société n'a pas créé de comité de sélection ou de nomination ou de comité de rémunération). Elle a été révisée le 23 mars 2011 et le 6 novembre 2013 pour tenir compte des évolutions en matière de gouvernement d'entreprise.

Le conseil d'administration a également créé un comité d'audit lors de sa séance du 2 avril 2008 qui fera l'objet d'un développement spécifique dans le présent rapport.

Par ailleurs le conseil d'administration a examiné lors de sa réunion du 28 novembre 2008 les recommandations de l'AFEP/Medef du 6 octobre 2008 concernant la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé. Il a décidé d'adopter ces recommandations, constatant qu'elles étaient très proches des pratiques d'Esso S.A.F., à l'exception du cumul contrat de travail et mandat social. Sur ce point précis, le conseil d'administration a considéré que ce cumul reste acceptable en son sein compte tenu de la structure de l'actionnariat de la société et de la pratique de rémunération des mandataires sociaux salariés qui est établie en parfaite cohérence avec le système de rémunération de l'ensemble des salariés du groupe. Cette position a été communiquée et mise en ligne sur le site internet de la société le 5 décembre 2008. Pour la même raison, la société n'a pas adopté la recommandation de l'AFEP et du Medef de juin 2013 sur l'approbation par l'assemblée générale des actionnaires des éléments de rémunération du président du conseil d'administration et directeur général.

En application de la loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle, et compte tenu de la taille de son conseil qui ne dépasse pas huit membres, la société aura d'ici 2017 l'obligation d'instaurer une proportion d'administrateurs de chaque sexe telle que l'écart entre le nombre des administrateurs de chaque sexe ne pourra être supérieur à deux. La société assure donc la représentativité requise puisque le conseil est actuellement composé de quatre hommes et de deux femmes.

## Préparation et organisation des travaux du conseil

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Il a adopté un règlement intérieur disponible sur le site internet de la société. Ce règlement a été révisé le 6 novembre 2013 pour tenir compte des évolutions en matière de gouvernement d'entreprise.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par les assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, le conseil d'administration se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et se fait communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

Lorsque des décisions sont à prendre par le conseil d'administration, les détails nécessaires à la prise de décision sont présentés, soit sous la forme d'un projet de rapport du conseil préparé par les différentes directions concernées, soit par un exposé du président-directeur général.

Les administrateurs non-salariés ont accès à leur demande aux cadres dirigeants de la société et aux autres salariés, pour discuter des activités et de la marche de la société. Une information concernant les affaires de la société est fournie au conseil d'administration par la Direction



d'Esso S.A.F. en présence des commissaires aux comptes. Toutefois, le conseil d'administration a le droit de faire appel à des consultants extérieurs, y compris des experts comptables, avocats ou autres experts, lorsqu'il l'estime utile. Les honoraires et dépenses de ces consultants sont pris en charge par la société.

Le conseil d'administration revoit périodiquement la performance des activités et les objectifs stratégiques de la société, et en particulier les performances en matière d'hygiène, de sécurité et d'environnement.

Il se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Le conseil arrête les comptes semestriels et annuels et établit le rapport de gestion. Les projets de rapport de gestion, préparés par la Direction de la Communication et des Relations extérieures, les projets de comptes semestriels et annuels, préparés par la Direction du Contrôle financier, et les conventions réglementées, rassemblées par le Secrétariat général, sont communiqués à tous les administrateurs. En 2015, le conseil d'administration s'est réuni à trois reprises.

Le conseil d'administration a procédé en 2016 à une évaluation de sa mission. Il ressort de cette évaluation que les administrateurs sont satisfaits du fonctionnement actuel du conseil d'administration.

Le 6 novembre 2013, le conseil a adopté une charte des conventions réglementées en application de la proposition n° 20 de la recommandation n° 2012-05 de l'AMF. Cette charte a été révisée lors de la réunion du conseil d'administration du 25 mars 2014.

Le conseil peut créer les comités spécialisés qu'il estime nécessaires ou opportuns pour l'assister dans la conduite des affaires de la société.

Le conseil a fait le choix de ne pas dissocier la fonction de président du conseil d'administration de celle de directeur général et fixe la rémunération du président-directeur général.

Le président ne peut réaliser les opérations suivantes :

- consentir des prêts en nature ou en numéraire d'un montant supérieur à 20 % du capital de la société pour chaque opération,
- contracter des emprunts à plus d'un an d'un montant supérieur à 50 millions d'euros pour chaque emprunt, cette limitation ne s'appliquant pas à des emprunts remboursables au gré d'Esso S.A.F. sans pénalité,
- consentir sur les biens immobiliers des hypothèques dont le montant en principal excède 20 % du capital de la société,
- vendre des immeubles, groupes de parts de sociétés immobilières, fonds de commerce ou concessions dont le prix en principal excède 20 % du capital de la société,
- faire à des sociétés constituées ou à constituer des apports d'un montant supérieur à 20 % du capital d'Esso S.A.F.

Dans le cadre de la résolution bancaire adoptée par le conseil d'administration et revue tous les deux ans, le président du conseil d'administration et directeur général, agissant conjointement soit avec le directeur administratif et financier, soit avec le trésorier est autorisé à procéder à l'ouverture et à la fermeture de comptes bancaires au nom de la société auprès de banques, établissements financiers ou autres organismes récepteurs de fonds qui auront été choisis conjointement par au moins deux personnes parmi les personnes mentionnées ci-dessus.

Des délégations de pouvoir signées conjointement peuvent être accordées à des personnes désignées pour opérer les comptes de la société sous réserve de l'application du principe de double signature pour toute personne mentionnée ci-dessus et pour toutes les opérations significatives définies dans les procédures internes.

Le conseil a autorisé le président du conseil d'administration et directeur général agissant conjointement à conclure au nom de la société, soit avec Exxon Mobil Corporation, soit avec l'une de ses affiliées, divisions ou centres de trésorerie régionaux, une convention de services par laquelle une de ces entités assurera la gestion et l'administration opérationnelle des comptes bancaires de la société (à l'exclusion de l'ouverture et de la fermeture des comptes eux-mêmes).

Une telle convention avec l'une de ces entités ne peut être conclue que si cette dernière a elle-même adopté une résolution bancaire revue périodiquement par ses propres instances de direction.

Le conseil a autorisé le président à donner des cautions, avals et garanties au nom de la société dans la limite de 20 millions d'euros, et ce jusqu'au 30 juin 2016. Le président du conseil d'administration et directeur général a également été autorisé par le conseil à donner à l'égard des administrations fiscales et douanières des cautions, avals et garanties au nom de la société, sans limitation de montant et à déléguer les pouvoirs définis aux paragraphes précédents.

## Comité d'audit d'Esso S.A.F.

Conformément aux dispositions de l'article R 225-29 du Code de commerce, le comité d'audit exerce ses attributions sous la responsabilité du conseil d'administration de la société.

La mission, l'organisation et les principes de fonctionnement du comité prennent en compte la recommandation de l'Autorité des marchés financiers de se référer au rapport du groupe de travail sur le comité d'audit publié le 22 juillet 2010.

Le comité d'audit est actuellement composé de trois administrateurs n'exerçant pas de responsabilité opérationnelle au sein de la société et nommés en conseil d'administration.

Il comprend deux administrateurs indépendants selon la définition retenue par Esso S.A.F. Son président est également désigné par le conseil d'administration.

Le comité se réunit chaque fois qu'il le juge nécessaire et au moins deux fois par an sur convocation de son président ou du président du conseil d'administration. Les délibérations du comité sont constatées par des procès-verbaux signés par deux des membres présents.

Des jetons de présence fixés par le conseil d'administration sont versés aux administrateurs membres du comité d'audit effectivement présents aux réunions du comité.

Le rôle du comité d'audit est défini par le conseil d'administration, il ne prend pas de décisions, son rôle se limite à préparer et faciliter le travail du conseil en conduisant les principales missions suivantes :

- assurer la revue du processus d'élaboration de l'information financière et comptable,
- établir un dialogue avec les directions fonctionnelles des sociétés du groupe et en particulier la Direction du Contrôle financier et la Division Audit, afin de revoir l'efficacité des procédures internes de contrôle de l'information financière et assurer un suivi de l'efficacité du système de gestion des risques susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'information comptable et financière et notamment sur le patrimoine de la société,
- participer à la procédure de sélection des commissaires aux comptes, en veillant à leur indépendance, et instituer une relation directe avec eux, afin de :
  - prendre connaissance de leur programme de travail,
  - s'assurer qu'ils sont en mesure d'exercer correctement leur mission,
  - revoir avec eux les conclusions de leurs travaux.

En 2015, le comité d'audit s'est réuni trois fois et a été amené à examiner les points suivants qui ont fait l'objet d'un compte rendu en conseil d'administration :

- intervention des commissaires aux comptes concernant l'arrêté annuel 2014 des comptes du groupe Esso S.A.F.,
- revue finale du rapport du président sur les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière,
- programme de lutte contre la cybercriminalité,

- intervention des commissaires aux comptes concernant leur examen limité de l'arrêté au 30 juin 2015 des comptes du groupe Esso S.A.F.,
- gestion des risques financiers (comptes bancaires et politique de financement, change, liquidité, crédits clients, assurances),
- services fournis par le groupe ExxonMobil et coûts facturés en 2014,
- engagements de retraite, hypothèses, calcul et contrôles associés, impact des avenants 2015 et reporting financier,
- processus de lettres d'affirmation au sein du groupe ExxonMobil et aux commissaires aux comptes,
- rapports d'audit interne émis et irrégularités enregistrées de juillet 2014 à juin 2015.

## Rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux

La position du conseil d'administration sur les recommandations de l'AFEP/Medef du 6 octobre 2008 concernant la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé a été évoquée dans la partie du présent rapport sur les règles de gouvernement d'entreprise applicables à la société.

Les éléments de rémunérations et avantages accordés au président du conseil d'administration et directeur général sont définis en cohérence avec les standards internes applicables aux cadres et dirigeants du groupe. Ces éléments de rémunération sont présentés au conseil d'administration et soumis à son vote.

Le montant des jetons de présence pour les administrateurs non-salariés est déterminé par l'assemblée générale annuelle des actionnaires et est revu chaque année. Il est fixé en tenant compte des pratiques du marché, de la taille et des activités d'Esso S.A.F. et des responsabilités des administrateurs.

## Modalité de participation à l'assemblée générale des actionnaires

Les règles en matière de participation des actionnaires sont définies dans l'article 37 des statuts de la société. Les principes sont rappelés ci-dessous :

Pour assister personnellement, se faire représenter ou voter par correspondance à l'assemblée générale des actionnaires de la société, toute personne doit justifier de son identité lors des formalités d'enregistrement et de sa qualité d'actionnaire deux jours ouvrés au moins avant l'assemblée :

- soit par l'inscription de ses actions en compte courant nominatif auprès de CACEIS Corporate Trust (actions nominatives),
- soit par la remise à CACEIS Corporate Trust – Service Assemblées Générales Centralisées – 14, rue Rouget de Lisle – 92862 Issy-les-Moulineaux Cedex 9, d'une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire financier habilité, teneur de son compte (banque, La Poste, société de bourse, ...).

### Comment assister à l'assemblée ?

Une carte d'admission, indispensable pour être admis à l'assemblée et y voter, est délivrée sur demande écrite.

### Comment participer à l'assemblée par procuration ?

Il convient de faire parvenir à CACEIS Corporate Trust – Service Assemblées Générales Centralisées – 14, rue Rouget de Lisle – 92862 Issy-les-Moulineaux Cedex 9, dans les délais impartis dans la convocation, soit directement (actions nominatives), soit par l'entremise d'un intermédiaire financier (actions au porteur), le formulaire de vote par correspondance ou par procuration en optant pour le vote par procuration.

### Comment voter à distance ?

Il convient de faire parvenir à CACEIS Corporate Trust – Service Assemblées Générales Centralisées – 14, rue Rouget de Lisle – 92862 Issy-les-Moulineaux Cedex 9, dans les délais impartis dans la convocation, soit directement (actions nominatives), soit par l'entremise d'un intermédiaire financier (actions au porteur), le formulaire de vote par correspondance ou par procuration en optant pour le vote par correspondance et en exprimant un vote pour chaque résolution.

## Organisation et fonctionnement du système de contrôle du groupe Esso S.A.F.

### Cadre général, organisation et périmètre d'application

Un système de management (CIMS - Contrôles Irréprochables par une Méthode Systématique), appliqué dans toutes les sociétés du groupe ExxonMobil et en ligne avec la norme américaine de contrôle interne COSO (Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission), fournit à l'ensemble des salariés de la société une référence commune pour l'application effective du système de contrôle et des règles de l'entreprise. Il intègre une méthode d'évaluation des risques inhérents aux différentes activités de l'entreprise et aux différents aspects de ses activités.

Ce système est articulé autour de sept principes à partir desquels est organisée la gestion contrôlée de la société :

- implication, engagement et responsabilité de la hiérarchie,
- évaluation et gestion du risque,
- développement, gestion et amélioration des processus opérationnels,
- gestion du personnel et formation,
- gestion du changement,
- identification et résolution des faiblesses de contrôle,
- évaluation du système de contrôle.

L'évaluation de l'efficacité des contrôles en place repose sur des audits internes et externes couvrant l'ensemble des activités et s'appuyant sur les exigences de la loi Sarbanes-Oxley. S'ajoutent à ces audits un processus d'auto-évaluation conduit par l'ensemble des directions de la société ainsi que des contrôles spécifiques de validation et d'analyse des flux de données financières coordonnés par la Direction du Contrôle financier.

Le système de contrôle interne et de gestion des risques en place au sein de la société s'applique également dans les autres sociétés du groupe ExxonMobil auprès desquelles plusieurs activités sont sous-traitées (centres de services, centres de coordination, agent commercial). Sont notamment centralisés dans des centres de services partagés le paiement des fournisseurs, la tenue des comptes clients et la comptabilité générale.

De la même façon, ce système de contrôle est appliqué au sein des filiales de la société en France ainsi qu'au sein des entités dans lesquelles la société détient une participation dès lors qu'elle a la charge de les opérer.

## Principes de gestion contrôlée

Les politiques de conduite des affaires énoncent les valeurs de l'entreprise en matière d'éthique des affaires, de conflits d'intérêts comme en matière de sécurité des personnes et des biens ou encore de protection de l'environnement.

Les règles de la société sont d'adhérer aux valeurs éthiques les plus élevées et d'être en conformité avec toutes les lois concernant le respect de la concurrence. La société attend de ses employés qu'ils respectent les valeurs d'honnêteté, d'intégrité et de strict respect des lois. Des formations fréquentes du personnel et des vérifications régulières des activités du groupe sont effectuées pour assurer leur conformité avec ces règles et ces lois.

Un dispositif d'alerte professionnelle mis en place par la société permet de rapporter des malversations potentielles dans les domaines comptables et financiers ou dans la conduite des affaires. Ce dispositif est ouvert à l'ensemble du personnel ainsi qu'aux collaborateurs des entreprises sous-traitantes.

La responsabilité d'assurer un bon fonctionnement de chacune des directions, dans le respect des politiques et procédures prescrites par la Direction Générale, repose sur la hiérarchie à tous échelons.

Les contrôles nécessaires au bon fonctionnement de l'entreprise sont répertoriés au sein d'un manuel qui contient l'ensemble des standards adoptés par la société (création d'entités juridiques, délégation de pouvoirs, financements, investissements, opérations de change, gestion du personnel, gestion de systèmes informatiques et réseaux, protection de l'information, gestion des contrats, etc.), ainsi que les standards en matière de contrôle des informations comptables, financières et de gestion.

Une partie significative de l'activité de contrôle interne est construite autour des aspects financiers.

Les standards en matière de contrôles financiers couvrent les domaines suivants :

- comptabilité financière,
- comptes bancaires,
- paiements,
- comptabilité matière,
- facturation et encaissements,
- crédit et recouvrement des créances,
- immobilisations,
- paye et avantages sociaux.

Des procédures internes spécifiques reprennent de manière plus détaillée l'application de l'ensemble des standards de contrôle applicables à chaque processus opérationnel ou de gestion. Une dimension essentielle de ces standards est l'analyse de risque et l'élaboration de mesures de contrôle proportionnées aux risques encourus.

Les procédures budgétaires applicables au sein du groupe couvrent l'établissement des propositions de budgets d'investissement, l'approbation des investissements et des dépenses non-capitalisables associées, l'examen et le suivi de l'état d'avancement des dépenses par rapport au budget approuvé. Les procédures budgétaires couvrent également la clôture des lignes budgétaires dans un délai approprié ainsi que l'annulation des lignes budgétaires non utilisées.

Les exigences de base pour l'établissement de contrôles efficaces en matière de sécurité dans tous les domaines informatiques sont répertoriées dans des instructions à disposition de l'ensemble des fonctions de l'entreprise.

Leur objectif est de garantir que toute l'information, tous les logiciels et équipements de l'entreprise sont correctement protégés et disponibles. Les principes de gestion des accès aux systèmes d'information, couvrant

l'intégralité des systèmes, permettent de garantir la ségrégation des tâches dans tous les processus où celle-ci est nécessaire, et de prévenir les accès non justifiés aux informations de la société.

Les rôles et responsabilités en matière de gestion du risque client, l'utilisation du crédit, les règles en matière d'évaluation du risque, détermination de crédit-limite, suivi des en-cours, facturation, termes de paiement, collecte des fonds, créances douteuses... sont détaillés pour chaque ligne de vente concernée.

Dans le domaine des achats, un ensemble de procédures couvre l'ensemble du processus depuis la demande d'achat émise par un utilisateur jusqu'au paiement du fournisseur. Ces procédures s'étendent également à la réconciliation des comptes fournisseurs et des comptes de provisions pour factures à payer. Des instructions relatives à l'approvisionnement et la gestion des stocks de pièces détachées, pour les magasins des raffineries, notamment, viennent compléter ces procédures.

Les organisations opérationnelles disposent en détail de règles et procédures à appliquer en matière de comptage de produits et de comptabilité matière.

D'autres systèmes de management similaires couvrent la gestion des risques dans le domaine des opérations, de la qualité des produits, de la protection industrielle ou encore de la gestion de projets.

En particulier, afin de gérer les risques et de prévenir tous les types d'incidents, le système OIMS (*Operations Integrity Management System*) de gestion de l'intégrité des opérations permet à la société de respecter les normes opérationnelles les plus sévères sur le plan de la sécurité, de la santé et de la protection de l'environnement.

Un système de pouvoirs internes délégués vient compléter le cadre de contrôle fixé par les politiques, les standards de contrôle et les procédures opérationnelles. Ces délégations de pouvoirs ont été définies pour tous les salariés de l'entreprise, en fonction de leur activité et du type de transaction concernée (organisation, budget, contrats d'achat ou de vente, paiements, passage en pertes/dévaluation d'actifs, transactions clients, litiges et réclamations, diffusion d'informations aux tiers).

Des pouvoirs bancaires et autres pouvoirs externes (procuration en douane et diverses) sont également en place.

## Analyse des risques, mesures de contrôle et procédures adaptées

En application de la méthode CIMS (Contrôles Irréprochables par une Méthode Systématique) évoquée précédemment, des catalogues de mesures de contrôle ont été développés par les différentes fonctions de l'entreprise et les différentes organisations de services partagés du groupe ExxonMobil utilisées par Esso S.A.F. pour couvrir les risques associés à celles de leurs activités qui présentent des risques financiers significatifs.

Ces catalogues décrivent les scénarios de risques identifiés et les mesures de contrôle associées pour couvrir ces risques en ligne avec les standards de contrôle adoptés par la société.

Ils définissent également les responsabilités de mise en place et d'exécution de ces mesures de contrôle au sein des procédures opérationnelles.

Le cadre général des principes comptables, la charte des comptes à utiliser et les procédures comptables à suivre sont documentés ainsi que les rôles et responsabilités et procédures de réconciliation des comptes.

Chacun des comptes de bilan a un « propriétaire » (un poste de l'organisation, non nécessairement au sein de la Direction du Contrôle financier) qui a la responsabilité d'établir, puis de tenir à jour, un document de synthèse indiquant le fonctionnement du compte, la méthode et la périodicité de réconciliation.



La situation des réconciliations de comptes est l'objet d'un rapport périodique au contrôleur et d'une vérification indépendante annuelle.

Le directeur du Contrôle financier (ou Controller) a la responsabilité principale de la mise en place et du fonctionnement du système de collecte et de remontée de l'information financière. Des instructions sont fournies à l'ensemble des directions opérationnelles pour garantir la qualité des informations financières remontées.

Ces instructions portent entre autres sur le respect du planning de clôture comptable établi par la Direction du Contrôle financier afin de permettre la prise en compte en temps et en heure de tous les événements significatifs et sur la revue périodique des différentes provisions.

Les informations financières périodiques sont issues directement des livres comptables sur la base des transactions comptabilisées par les systèmes opérationnels et des saisies effectuées dans les livres par les différentes fonctions de l'entreprise, dont les provisions. L'analyse détaillée des résultats financiers (sociaux et consolidés), est coordonnée par la Direction du Contrôle financier avec l'assistance d'organisations dédiées aux analyses de résultats sous un angle plus opérationnel. Cette approche constitue un moyen de contrôle supplémentaire et contribue à la qualité des données issues d'une base financière unique de référence.

Différents états et rapports sont à disposition pour synthétiser les informations nécessaires à la conduite des affaires et à la prise de décision par la Direction Générale et les différentes directions. L'information ainsi remontée concerne la performance opérationnelle, l'analyse financière des résultats, les incidents en matière de sécurité des biens et des personnes ou liés à l'environnement, ou encore éventuellement les fraudes.

financier, soit de manière décentralisée au sein de chaque fonction de l'entreprise (raffinage, lubrifiants et spécialités, lignes de vente carburants et combustibles, fonctions de support, etc.), formation et conseils sur la mise en œuvre des politiques de l'entreprise et les standards de contrôle. Ils aident également la direction de ces fonctions à évaluer périodiquement et sélectivement la bonne application des procédures et des contrôles en ligne par les différents niveaux de hiérarchie. En général, cette auto-évaluation a lieu entre les missions de contrôle indépendant conduites par l'audit interne.

Chaque dirigeant de l'entreprise doit chaque année, dans le cadre du processus annuel de clôture et de publication des comptes, certifier qu'à sa connaissance, les activités dont il est responsable ont été exécutées dans le respect des politiques et standards de l'entreprise et ont été correctement reflétées dans les livres comptables. Cette certification reprend explicitement un certain nombre de points clés du système de contrôle en place tel qu'évoqué ci-dessus. Elle doit identifier les éventuelles déviations aux standards de l'entreprise.

Enfin, les politiques de l'entreprise en matière de conduite des affaires sont rappelées annuellement à l'ensemble du personnel. Une revue de pratique des affaires, au cours de laquelle la totalité des salariés, à tous les niveaux, se voient rappeler dans le détail l'ensemble des politiques en matière de conduite des affaires, se déroule tous les quatre ans par groupes de petite taille. Cette revue quadriennale, au même titre que la certification annuelle, permet à chacun d'obtenir toute clarification qu'il jugerait nécessaire auprès de sa hiérarchie, de la Direction du Contrôle financier ou de la Direction Juridique.

Le 23 mars 2015.

**Hervé Brouhard**

Président du conseil d'administration et directeur général d'Esso S.A.F.

## Suivi et évaluation du système de contrôle

La Direction de la société est responsable du suivi de l'efficacité du système de contrôle et s'appuie en particulier sur les équipes d'audit interne. Ces équipes établissent un plan d'audit pluriannuel couvrant sur un cycle d'environ trois ans toutes les activités opérationnelles et financières de l'entreprise.

L'audit interne fournit une appréciation indépendante du degré de conformité avec les politiques, standards et procédures de la société. Cette mission s'étend également aux filiales ainsi qu'aux participations significatives du groupe Esso S.A.F. (dans le cadre d'audits interprofessionnels réalisés en commun par les équipes d'audit des sociétés pétrolières participantes).

L'indépendance organique de l'audit interne au sein du groupe ExxonMobil permet de garantir son objectivité dans le choix des activités à auditer ou dans l'évaluation du système de contrôle en place.

Les auditeurs ont accès à toute opération, tout document, tout bien qu'ils considèrent d'importance ou toute personne qu'ils jugent nécessaire d'interroger pour conduire leur mission. Les directions de l'entreprise ont ensuite l'obligation de prendre en considération l'ensemble des observations de l'audit interne en prenant les actions appropriées dans des délais convenus en fonction des risques à couvrir et des contraintes de mise en œuvre.

Les 14 audits internes menés en 2015 ont couvert les activités de raffinage, d'achat et de vente de produits pétroliers et lubrifiants, les fonctions de support (comptabilité, crédit clients, finance) et des participations significatives de la société. La conduite de ces activités a été jugée par l'Audit interne satisfaisante d'un point de vue contrôle et gestion des risques.

En parallèle, des spécialistes du contrôle interne fournissent de façon continue, soit de manière centralisée au sein de la Direction du Contrôle

# Rapport des commissaires aux comptes

établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Esso S.A.F.

Société Esso S.A.F.

Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Esso S.A.F. et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

## Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante,

- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante,
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225 37 du Code de commerce.

## Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225 37 du Code de commerce.

Paris et Courbevoie, le 25 avril 2016

Les commissaires aux comptes

**Grant Thornton**  
**Membre français de Grant Thornton International**  
Vincent Papazian  
Associé

**Mazars**  
Juliette Decoux-Guillemot  
Associée

# Présentation des mandataires sociaux et des administrateurs

## Mandataires sociaux d'Esso Société Anonyme Française en 2015



Hervé BROUHARD

**Lead Country Manager et Directeur Planning et Stratégie** d'Esso Société Anonyme Française  
**Président du conseil d'administration et Directeur général et Administrateur** d'Esso Société Anonyme Française  
**Président** de :  
Esso France  
Esso Raffinage  
ExxonMobil France Holding S.A.S.  
**Gérant** de :  
ExxonMobil Chemical France  
ExxonMobil Investissement  
Société Mobil de Recherche et de Fabrication de Lubrifiants et Assimilés (« S.F.L.A. »)



Philippe DUCOM (depuis le 24 juin 2015)

**Lead Country Manager** d'ExxonMobil Saudi Arabia  
**Président du Conseil d'Administration et Directeur Général et Administrateur** d'ExxonMobil Saudi Arabia Inc. à compter du 27 février 2015  
**Vice-Président et Administrateur** de :  
Exxon Chemical Arabia Inc. à compter du 11 juin 2015  
ExxonMobil Chemical Qatar Limited  
Mobil Petromin Sales and Supply Corporation  
Mobil Yanbu Petrochemical Company Inc. à compter du 11 juin 2015  
**Président et Administrateur** de :  
Exxon Chemical Services Arabia Inc.  
Exxon Chemical Services Middle East Inc.  
ExxonMobil Saudi Arabia (Red Sea) Limited à compter du 26 février 2015  
ExxonMobil Saudi Arabia (Southern Ghawar) Limited à compter du 26 février 2015  
Mobil Industrial Services Corporation  
**Administrateur** de :  
Al-Jubail Petrochemical Company  
Esso Société Anonyme Française à compter du 24 juin 2015  
Saudi Aramco Mobil Refinery Company Ltd. à compter du 1<sup>er</sup> mars 2015  
Saudi Yanbu Petrochemical Co.



Francis DUSEUX (jusqu'au 24 juin 2015)

**Président** de l'Union Française des Industries Pétrolières  
**Administrateur** d'Esso Société Anonyme Française jusqu'au 24 juin 2015



Antoine du GUERNY

**Directeur Administratif et Financier et Contrôleur** d'Esso Société Anonyme Française  
**Président et Membre du conseil de surveillance** de Société Française ExxonMobil Chemical jusqu'au 5 mai 2015  
**Administrateur** d'Esso Société Anonyme Française  
**Représentant permanent** d'Esso Société Anonyme Française,  
**Administrateur** de Société des Transports Pétroliers par Pipelines (TRAPIL)



Jean-Pierre MICHEL

**Membre du Directoire et Directeur Général** en charge des opérations de Vallourec  
**Président du conseil de surveillance** de Vallourec Deutschland GmbH  
**Directeur général** de Vallourec Tubes  
**Gérant** de Vallourec One  
**Membre du comité exécutif** de Vallourec Star, LP (États-Unis)  
**Administrateur** de :  
Esso Société Anonyme Française  
Vallourec Drilling Products USA, Inc (États-Unis)  
Vallourec Heat Exchanger Tubes  
Vallourec Heat Exchanger Tubes Asia  
Vallourec Holdings, Inc. (États-Unis)  
Vallourec Industries, Inc. (États-Unis)  
Vallourec Oil & Gas UK (Royaume-Uni)  
Vallourec Services  
Vallourec & Sumitomo Tubos Do Brasil (Brésil)  
Vallourec Tubos Do Brasil S.A. (Brésil)  
Vallourec USA Corporation (États-Unis)  
VAM USA LLC (États-Unis)



Marie-Hélène RONCORONI

**Directeur Général Délégué** d'Établissements Peugeot Frères  
**Vice-Présidente du Conseil de Surveillance et Représentant permanent** d'Établissements Peugeot Frères au conseil de surveillance de Peugeot S.A.  
**Vice-Présidente et Administrateur** de FFP  
**Administrateur** de :  
Assurance Mutuelles de France  
Esso Société Anonyme Française  
Établissements Peugeot Frères  
LISI  
Société Anonyme de Participations - SAPAR



Marie-Françoise WALBAUM

**Administrateur** de :  
Esso Société Anonyme Française  
FFP  
IMERYS  
THALES  
Vigeo jusqu'au 11 décembre 2015  
Censeur d'Isatis Capital



## Présentation des administrateurs dont la nomination est proposée à l'assemblée générale 2016



Hervé BROUHARD

Date de naissance : 24 septembre 1961

**Formation :**

Ingénieur – École Nationale Supérieure d'Électricité et de Mécanique de Nancy

**Fonction exercée actuellement :**

Président du conseil d'administration et directeur général d'Esso S.A.F.

Directeur Planning et Stratégie

**Fonctions exercées dans d'autres sociétés**

Président d'Esso France S.A.S.

Président d'ExxonMobil France Holding S.A.S.

Président d'Esso Raffinage

Gérant de Société Mobil de Recherche et de Fabrication de Lubrifiants et Assimilés S.A.S.

Gérant d'ExxonMobil Chemical France

Gérant d'ExxonMobil Investissement S.A.R.L.

**Activité professionnelle au cours des cinq dernières années :**

Global Logistics Optimization Advisor, Refining and Supply,

ExxonMobil HeadQuarter USA

Directeur Usine Entités Adhésion et Additifs

Directeur Opérations site Chimique de Notre-Dame-de-Gravenchon

**Nombre d'actions de la société détenues : 5**



Jean-Pierre MICHEL

Date de naissance : 17 mai 1955

**Formation :**

Ingénieur de l'École Polytechnique

**Fonction exercée actuellement :**

Membre du Directoire de Vallourec et Directeur Général en charge des Opérations

**Mandats sociaux exercés dans différentes sociétés**

(voir liste dans la présentation des mandataires sociaux)

**Nombre d'actions de la société détenues : 100**



Marie-Hélène RONCORONI

Date de naissance : 17 novembre 1960

**Formation :**

IEP Paris

**Fonction exercée actuellement :**

Directeur Général Délégué d'Établissements Peugeot Frères

Vice-Présidente du Conseil de Surveillance de Peugeot S.A.

**Activité professionnelle au cours des cinq dernières années :**

Vice-Présidente de FFP

Membre du Conseil de surveillance de Peugeot S.A.

**Mandats sociaux exercés dans différentes sociétés**

(voir liste dans la présentation des mandataires sociaux).

**Nombre d'actions de la société détenues : 5**



Philippe DUCOM

Date de naissance : 5 janvier 1965

**Formation :**

École Polytechnique, École des Mines de Paris (Ingénieur civil)

**Fonction exercée actuellement :**

Président d'ExxonMobil Saudi Arabia Inc., Arabie saoudite

**Activité professionnelle au cours des cinq dernières années :**

ExxonMobil Europe Middle-East Africa Chemical Manufacturing

Director

Chairman of the Board, Tonen General

President Tonen General and ExxonMobil Lead Country Manager, Japon

**Nombre d'actions de la société détenues : 5**



Marie-Françoise WALBAUM

Date de naissance : 18 mars 1950

**Formation :**

Diplômée en sociologie, licenciée en sciences économiques

**Activité professionnelle au cours des cinq dernières années :**

Responsabilité des activités participations compte propre du groupe BNP PARIBAS (actions cotées, actions non cotées, fonds d'investissement)

Private Equity de 2006 à 2012

**Mandats sociaux dans différentes sociétés**

(voir liste dans la présentation des mandataires sociaux)

**Nombre d'actions de la société détenues : 5**



Antoine du GUERNY

Date de naissance : 9 mai 1959

**Fonction exercée actuellement :**

Directeur administratif et financier et Contrôleur d'Esso S.A.F. depuis 2004

**Formation :**

Ecole Supérieure de Commerce de Paris

Maîtrise de droit des affaires de l'Université de Paris-Panthéon Assas

**Fonctions exercées dans d'autres sociétés**

Représentant permanent d'Esso S.A.F. administrateur de la Société des Transports Pétroliers par Pipelines (TRAPIL)

**Nombre d'actions de la société détenues : 5**

# Rémunération des mandataires sociaux

Lors de sa réunion du 28 novembre 2008, le conseil d'administration d'Esso S.A.F. a examiné les recommandations adoptées par l'AFEP et le Medef le 6 octobre 2008 concernant la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé.

Le conseil d'administration a décidé d'adopter ces recommandations à l'exception toutefois du non cumul contrat de travail et mandat social. Sur ce point précis, le conseil a considéré que ce cumul reste acceptable en son sein compte tenu de la structure de l'actionnariat de la société et de la pratique de rémunération des mandataires sociaux dirigeants salariés qui est établie en parfaite cohérence avec le système de rémunération de l'ensemble des salariés du groupe. Les tableaux de rémunérations concernent les membres du conseil d'administration d'Esso S.A.F. :

## Mandataire social dirigeant salarié d'Esso S.A.F. :

Monsieur Hervé Brouhard, président du conseil d'administration et directeur général

## Mandataires sociaux non dirigeants :

Madame Marie-Françoise Walbaum, Monsieur Antoine du Guerny, directeur administratif et financier, Madame Marie-Hélène Roncoroni, Monsieur Philippe Ducom à partir du 24/06/2015, Monsieur Jean-Pierre Michel.

## 1- Tableau de synthèse des rémunérations en euros et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

| Monsieur Hervé Brouhard                                                                             | 2014                   | 2015    |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|---------|
| Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)*                                | 344 423 <sup>(1)</sup> | 335 562 |
| Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)                |                        |         |
| Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4) | 344 615 <sup>(1)</sup> | 396 823 |

\* Dont valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 2) 31 302 en 2014 et 24 228 euros en 2015.

(1) Dont rémunérations dues au titre de son détachement auprès de la société ExxonMobil Refining & Supply aux États-Unis 144 963 euros en 2014.

## 2- Tableau récapitulatif des rémunérations en euros de chaque dirigeant mandataire social

| Monsieur Hervé Brouhard                                               | Montants au titre de 2014 |                 | Montants au titre de 2015 |                |
|-----------------------------------------------------------------------|---------------------------|-----------------|---------------------------|----------------|
|                                                                       | dus                       | versés          | dus                       | versés         |
| Rémunération fixe                                                     | 201 242                   | <b>201 242</b>  | 209 886                   | <b>209 886</b> |
| Rémunération variable                                                 | -                         | -               | -                         | -              |
| Rémunération variable pluriannuelle <sup>(1)</sup>                    | 31 302                    | <b>21 487</b>   | 24 228                    | <b>28 694</b>  |
| Rémunération exceptionnelle <sup>(1)</sup>                            | 31 310                    | <b>31 310</b>   | 24 223                    | <b>24 223</b>  |
| Jetons de présence                                                    | -                         | -               | -                         | -              |
| Autres <sup>(2)</sup>                                                 | 33 147                    | <b>33 147</b>   | 46 156                    | 46 156         |
| Avantages en nature, participation et intéressement... <sup>(3)</sup> | 47 422                    | <b>47 422</b>   | 31 069                    | 31 069         |
| Total en euros                                                        | 344 423                   | <b>334 608*</b> | 335 562                   | 340 029        |

\* Dont rémunérations perçues au titre de son détachement auprès de la société ExxonMobil Refining & Supply aux États-Unis 177 613 euros en 2014.

(1) Rémunérations versées à discrétion d'Exxon Mobil Corporation et dépendant du niveau de responsabilités et de la contribution du personnel concerné. La rémunération variable pluriannuelle n'est payée que lorsqu'un montant prédéterminé de bénéfice par action d'Exxon Mobil Corporation a été atteint. La rémunération exceptionnelle est payée dans l'année d'attribution. Esso S.A.F. acquitte les cotisations sociales employeur.

(2) Paiement par Exxon Mobil Corporation de dividendes équivalents sur les actions ou unités d'actions de performance attribuées (voir tableaux 4 et 5) et non encore débloquées et sur lesquels Esso S.A.F. acquitte les cotisations sociales employeur.

(3) Ces avantages correspondent à une voiture de fonction, à la participation et intéressement résultant de l'exercice précédent et à l'abondement par l'employeur aux versements sur le Plan d'Épargne Entreprise, à une Gratification pour Longs Services. Les indemnités liées à l'expatriation de Monsieur Hervé Brouhard auprès de ExxonMobil Refining & Supply aux États-Unis de 2014 sont incluses dans cette rubrique. Tous ces avantages découlent de la politique générale de l'emploi en vigueur chez Esso S.A.F.

### 3- Tableau sur les jetons de présence et autres rémunérations perçues en euros par les mandataires sociaux non dirigeants

| Jetons de présence                                                   | Montants versés en 2014 | Montants versés en 2015 |
|----------------------------------------------------------------------|-------------------------|-------------------------|
| Madame Marie-Françoise Walbaum                                       | 28 333 <sup>(1)</sup>   | 35 000 <sup>(1)</sup>   |
| Monsieur Jean Pierre Michel                                          | 17 000                  | 17 500                  |
| Monsieur Marie-Hélène Roncoroni                                      | 34 000 <sup>(1)</sup>   | 35 000 <sup>(1)</sup>   |
| Monsieur Francis Duseux                                              | 25 500 <sup>(1)</sup>   | -                       |
| Monsieur Philippe Ducom                                              | -                       | -                       |
| Total des jetons de présence en euros                                | 104 833                 | 87 500                  |
| Autres rémunérations                                                 |                         |                         |
| Monsieur Antoine du Guerny                                           |                         |                         |
| - Rémunération fixe                                                  | 215 131                 | 216 141                 |
| - Rémunération variable pluriannuelle <sup>(3)</sup>                 | 29 137                  | 21 902                  |
| - Rémunération exceptionnelle <sup>(3)</sup>                         | 25 193                  | 16 055                  |
| - Jetons de présence                                                 | -                       | -                       |
| - Autres <sup>(3)</sup>                                              | 28 134                  | 34 943                  |
| - Avantages en nature, participation et intéressement <sup>(3)</sup> | 8 156                   | 7 602                   |

Les jetons de présence versés par Esso S.A.F. concernent les séances du conseil d'administration et du comité d'audit. Les administrateurs salariés ne touchent pas de jetons de présence.

(1) Y compris jetons de présence versés au titre du comité d'audit.

Autres rémunérations :

(2) Voir détail fourni dans les tableaux 4 et 5.

(3) Les éléments de rémunération versés au mandataire social salarié non dirigeant sont identiques aux éléments de rémunération du mandataire social dirigeant.

Se référer aux explications présentées en notes du tableau n° 2.

### 4- Actions de performance attribuées à chaque mandataire social concerné

| Actions de performance attribuées durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe |                                          |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------|
| N° et date du plan                                                                                                           | (1)                                      |
| Valeur unitaire                                                                                                              | 76,31 €                                  |
| Date d'attribution                                                                                                           | 24/11/2015                               |
| Date de disponibilité des actions ou unités d'actions                                                                        | 50 % le 24/11/2018<br>50 % le 24/11/2022 |
| Liste nominative                                                                                                             |                                          |
| Monsieur Hervé Brouhard                                                                                                      | 5 200                                    |
| Monsieur Antoine du Guerny                                                                                                   | 3 000                                    |
| Monsieur Philippe Ducom                                                                                                      | 11 000                                   |

(1) Attribution gratuite d'actions ou d'unités d'actions Exxon Mobil Corporation en 2015, à la discrétion d'Exxon Mobil Corporation et dépendante du niveau de responsabilités et de la contribution du personnel concerné. 50 % des actions ou unités d'actions attribuées sont bloquées pendant trois ans, le solde restant bloqué quatre années supplémentaires. Pendant la période de blocage, les attributaires bénéficient du paiement des dividendes (ou de dividendes équivalents pour les unités d'actions) payés par Exxon Mobil Corporation. À titre d'information, le cours de l'action ExxonMobil retenu était de 81,280 \$ pour la date du 24/11/2015, soit 76,31 € (taux de change de 1,0651 \$/€ au 24/11/2015).

Esso S.A.F. n'a pas de plan d'attribution de ses actions.

### 5- Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque mandataire social concerné

| Actions de performance devenues disponibles pour les mandataires sociaux concernés (liste nominative) | N° et date du plan | Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice | Conditions d'acquisition | Année d'attribution |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|---------------------------------------------------------|--------------------------|---------------------|
| Monsieur Hervé Brouhard <sup>(2)</sup>                                                                | (1)                | 1 700<br>1 500                                          | 76,44 €<br>77,12 €       | 2012<br>2008        |
| Monsieur Antoine du Guerny                                                                            | (1)                | 1 100<br>1 900                                          | 76,44 €<br>77,12 €       | 2012<br>2008        |
| Monsieur Philippe Ducom                                                                               | (1)                | 4 050<br>3 300                                          | 76,44 €<br>77,12 €       | 2012<br>2008        |

Actions ou unités d'actions Exxon Mobil Corporation devenues disponibles à l'issue d'une période de blocage de trois ou sept ans après leur attribution.

(1) Les montants correspondants au déblocage des actions ou unités d'actions attribuées et débloquées par Exxon Mobil Corporation sont traités comme des salaires sur lesquels Esso S.A.F. acquitte les cotisations sociales. À titre d'information, pour les actions attribuées en 2012, le cours de l'action ExxonMobil retenu était de 80,875 \$ correspondant à la date de déblocage du 28/11/2015, soit 76,44 € (taux de change de 1,0580 \$/€ au 28/11/2015). Pour les actions attribuées en 2008, le cours de l'action ExxonMobil retenu était de 81,6400 \$ correspondant à la date de déblocage du 25/11/2015 soit 77,12 € (taux de change de 1,0586 \$/€ au 25/11/2015).

(2) Rappel des attributions d'actions ou unités d'actions Exxon Mobil Corporation attribuées aux dirigeants mandataires sociaux, au cours des années précédentes et non encore disponibles :

Monsieur Hervé Brouhard : année 2009 : 1 500, année 2010 : 1 500, année 2011 : 1 500, année 2012 : 1 700, année 2013 : 3 800, année 2014 : 4500.

### 6- Information sur les attributions d'options d'actions aux mandataires sociaux et aux dix principaux attributaires salariés du groupe Esso S.A.F. conformément à l'article L225-184 du Code de commerce

Au 31/12/2015, il n'y avait aucun programme ouvert d'attribution d'options d'actions bénéficiant au mandataire social dirigeant d'Esso S.A.F., aux mandataires sociaux ou salariés d'Esso S.A.F.



## 7- Autres engagements vis-à-vis des dirigeants mandataires sociaux au 31 décembre 2015

|                                        | Contrat de Travail |     | Régime de retraite supplémentaire |     | Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonction |                  | Indemnités relatives à une clause de non concurrence |                  |
|----------------------------------------|--------------------|-----|-----------------------------------|-----|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|------------------------------------------------------|------------------|
|                                        | OUI                | NON | OUI                               | NON | OUI                                                                                                          | NON              | OUI                                                  | NON              |
| Monsieur Hervé Brouhard <sup>(2)</sup> | X <sup>(1)</sup>   |     | X <sup>(2)</sup>                  |     |                                                                                                              | X <sup>(3)</sup> |                                                      | X <sup>(3)</sup> |

(1) Le conseil d'administration de la société dans sa séance du 28 novembre 2008 a considéré que le cumul contrat de travail de salarié de la société Esso S.A.F. et mandat social restait acceptable en l'espèce compte tenu de la structure de l'actionnariat de la société et de la pratique de rémunération des mandataires sociaux dirigeants salariés qui est établie en parfaite cohérence avec le système de rémunération de l'ensemble des salariés du groupe.

(2) Un dirigeant mandataire social salarié d'Esso S.A.F. bénéficie des mêmes régimes de retraite supplémentaires et de prévoyance que ceux applicables à tous les salariés de la société dont le détail est fourni au paragraphe 8 ci-dessous, conformément à l'art. 225-102-1 du Code de commerce.

(3) La société n'a aucun engagement au bénéfice de ses mandataires sociaux, dirigeants ou non dirigeants, correspondant à des éléments de rémunération, indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions, ou postérieurement à celles-ci, ou encore à l'existence d'une clause de non concurrence, à l'exception des engagements au titre du régime de retraite supplémentaire applicable aux salariés d'Esso S.A.F.

## 8- Autres éléments de rémunération conformément à l'Article 225-102-1 du Code de Commerce

### Engagements de retraite des mandataires sociaux

Pour chaque mandataire social bénéficiant du plan de retraite d'Esso S.A.F. également applicable à tous les salariés du groupe Esso S.A.F. il est indiqué ci-dessous :

- le montant de l'engagement relatif aux avantages postérieurs à l'emploi calculé en fin d'exercice incluant les charges et contributions sociales afférentes : congé de fin de carrière, indemnité de départ à la retraite, participation à la prévoyance santé et rente de retraite supplémentaire article 39 - avec une acquisition de garantie de retraite totale de laquelle est déduite les pensions du régime général et des régimes complémentaires, correspondant à 1,65 % (1,9 % jusqu'en 1996) du salaire brut de fin de carrière du salarié par année de présence dans l'entreprise et donc progressive tout au long de la carrière des intéressés.
- la rente annuelle de retraite supplémentaire article 39 qui serait potentiellement versée par Esso S.A.F. à compter de la date anticipée de liquidation de la pension de retraite des régimes nationaux et constatée sur la base de la rémunération de l'exercice 2015.

| (K€)                           | Engagement relatif aux avantages postérieurs à l'emploi* |          | Rente annuelle de retraite supplémentaire Art 39. |          |
|--------------------------------|----------------------------------------------------------|----------|---------------------------------------------------|----------|
|                                | 31/12/14                                                 | 31/12/15 | 31/12/14                                          | 31/12/15 |
| Monsieur Hervé Brouhard        | 2 068                                                    | 1 332    | 47                                                | 37       |
| Dont taxes et charges sociales | 473                                                      | 270      |                                                   |          |
| Monsieur Antoine du Guerny     | 2 070                                                    | 1 274    | 44                                                | 34       |
| Dont taxes et charges sociales | 476                                                      | 259      |                                                   |          |

\* Les hypothèses actuarielles utilisées sont détaillées dans la note 4.1 aux comptes consolidés

- les montants versés en 2015 par Esso S.A.F. dans le cadre d'un plan additionnel de retraite supplémentaire par capitalisation à cotisations définies (article 83).

Esso S.A.F. a cotisé 2 244 euros pour Monsieur Hervé Brouhard et pour Monsieur A. du Guerny.

### Prévoyance

Monsieur Hervé Brouhard et Monsieur Antoine du Guerny bénéficient du même régime de Prévoyance décès-invalidité également applicable à tous les salariés du groupe Esso S.A.F. et mis en place par un accord collectif du 23 décembre 2008. Ce régime, intégralement financé par l'employeur, prévoit en cas de décès le versement d'un capital, d'une rente viagère de conjoint survivant et de rentes d'orphelins et, en cas d'invalidité, le versement d'une rente viagère. Le versement des prestations est assuré par GENERALI.

La société n'a pas été informée de l'existence d'opérations réalisées sur ses titres durant l'exercice 2015 par ses dirigeants et/ou les personnes qui leur sont liées, conformément à l'article L621-18-2 du Code monétaire et financier.

# Projets de résolutions

## Assemblée générale mixte du 22 juin 2016

### Décisions prises dans les conditions d'une assemblée générale ordinaire

#### Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes sur l'exercice 2015 approuve tels qu'ils ont été présentés, les comptes consolidés et les comptes annuels d'Esso S.A.F. de cet exercice. Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

#### Deuxième résolution

L'assemblée générale, sur la proposition du conseil d'administration, décide d'affecter les résultats disponibles, à savoir :

|                                            |                             |
|--------------------------------------------|-----------------------------|
| Perte de l'exercice 2015                   | (12 413 282,34) euros       |
| Report à nouveau avant affectation         | 3 882 256,23 euros          |
| <b>Soit un total de</b>                    | <b>(8 531 026,11) euros</b> |
| Dont l'affectation suivante est proposée : |                             |
| <b>Report à nouveau après affectation</b>  | <b>(8 531 026,11) euros</b> |

#### Troisième résolution

L'Assemblée Générale, sur la proposition du conseil d'administration, décide de prélever 30 millions d'euros de la réserve facultative pour fluctuation des cours constituée au cours des exercices précédents pour l'affecter au report à nouveau de la manière suivante :

|                                    |                      |
|------------------------------------|----------------------|
| Report à nouveau avant prélèvement | (8 531 026,11) euros |
| Prélèvement                        | 30 000 000,00 euros  |
| Report à nouveau après prélèvement | 21 468 973,89 euros  |

L'assemblée générale constate que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

| Exercice | Nombre d'actions à rémunérer | Dividende net |
|----------|------------------------------|---------------|
| 2012     | 12 854 578                   | € 2,00        |
| 2013     | 12 854 578                   | -             |
| 2014     | 12 854 578                   | -             |

#### Quatrième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial établi par les commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L225-38 et suivants du Code de commerce déclare approuver ces conventions ainsi que les conditions d'exécution des conventions antérieurement autorisées.

#### Cinquième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial établi par les commissaires aux comptes sur les engagements visés à l'article L225-42-1 du Code de commerce, prend acte des conclusions dudit rapport et approuve les engagements qui y sont visés.

#### Sixième résolution

L'assemblée générale donne aux Administrateurs quitus de leur gestion pour l'exercice 2015.

#### Septième résolution

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'Administrateur de Monsieur Hervé Brouhard pour une durée d'un an expirant à la date de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2016.

#### Huitième résolution

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'Administrateur de Monsieur Philippe Ducom pour une durée d'un an expirant à la date de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2016.

#### Neuvième résolution

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'Administrateur de Monsieur Antoine du Guerny pour une durée d'un an expirant à la date de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2016.

#### Dixième résolution

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'Administrateur de Monsieur Jean-Pierre Michel pour une durée d'un an expirant à la date de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2016.

#### Onzième résolution

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'Administrateur de Madame Marie-Hélène Roncoroni pour une durée d'un an expirant à la date de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2016.

#### Douzième résolution

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'Administrateur de Madame Marie-Françoise Walbaum pour une durée d'un an expirant à la date de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2016.

#### Treizième résolution

L'assemblée générale fixe à 87 500 euros le montant brut des jetons de présence alloués au conseil d'administration pour le mandat relatif à l'exercice 2016 expirant en juin 2017.

# Décisions prises dans les conditions d'une assemblée générale extraordinaire

## Quatorzième résolution

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et en application des dispositions des articles L225-129-6, L225-138 et L225-138-1 du Code de commerce et des articles L3332-18 à L3332-24 du Code du travail :

- autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois, et sur ses seules décisions, par émission d'actions à souscrire en numéraire réservée aux salariés de la société adhérents d'un Plan d'Épargne d'Entreprise ou d'un Plan Partenarial d'Épargne Salariale Volontaire de la société,
- limite le montant maximum de l'augmentation de capital envisagée à 5 % du montant du capital social atteint lors de la décision du Conseil de réaliser cette augmentation,
- décide que le prix de souscription des actions sera déterminé selon les méthodes objectives retenue en matière d'évaluation d'actions conformément aux dispositions des articles L3332-18 à L3332-24 du Code du travail,

- décide que la souscription des actions nouvelles sera réservée aux seuls salariés bénéficiaires et par conséquent supprime le droit préférentiel de souscription des actionnaires,
- fixe à cinq ans à compter de la présente assemblée la durée de validité de la présente autorisation,
- donne tous pouvoirs au conseil d'administration à l'effet d'arrêter l'ensemble des modalités de l'augmentation et notamment afin de déterminer le prix d'émission des actions nouvelles, dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires,
- imputer les frais de l'augmentation de capital sur le montant des primes afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital,
- confère tous pouvoirs au conseil d'administration à l'effet de constater l'augmentation de capital réalisée en exécution de la présente autorisation, modifier les statuts en conséquence et généralement faire le nécessaire.

## Quinzième résolution

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copie ou d'extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes les formalités de dépôt et de publication prévues par la loi.

# Rapport du conseil d'administration sur la proposition d'augmentation de capital réservée aux salariés

Nous vous rappelons qu'en application des dispositions de l'article L225-129-6 du Code de commerce, un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés de la société dans les conditions prévues aux articles L3332-18 à L3332-24 du Code du travail, doit être présenté aux actionnaires tous les 3 ans si les actions de la société détenues par son personnel et celui des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article 225-180 du Code de commerce représentent moins de 3 % du capital.

Au 31 décembre 2015 les actions de la société détenues par son personnel et celui des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article 225-180 du Code de commerce représentent moins de 3 % du capital.

En conséquence nous vous proposons un projet d'augmentation de capital d'un montant maximum de 5 % du montant du capital social, à libérer en numéraire, avec suppression de votre droit à émettre au profit des salariés de la société ayant la qualité d'adhérents à un Plan d'Épargne d'Entreprise (PEE) dans les conditions prévues aux articles L225-138-1 du Code de commerce et L3332-18 à L3332-24 du Code du travail.

Nous vous proposons, conformément aux dispositions de l'article L225-129-1 du Code de commerce, de déléguer au conseil d'administration tous pouvoirs afin de fixer les autres modalités de l'émission des actions nouvelles, et plus précisément pour :

- réaliser l'augmentation de capital social en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations, par émission d'actions réservées aux salariés ayant la qualité d'adhérents audit Plan d'Épargne d'Entreprise (PEE) en faveur desquels le droit préférentiel de souscription des actionnaires sera supprimé,

- fixer, avec sa justification, le prix définitif d'émissions des actions nouvelles conformément aux dispositions des articles L3332-18 à L3332-24 du Code du travail. Ainsi le prix de souscription des actions ne pourra être ni supérieur à la moyenne des cours cotés aux 20 séances de bourse précédant le jour de la décision du conseil de surveillance fixant la date d'ouverture de la souscription, ni inférieur de plus de 20 % à cette moyenne ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application de l'article L3332-25 du Code du travail est supérieure ou égale à 10 ans,

- donner tous pouvoirs au conseil d'administration à l'effet d'imputer les frais de l'augmentation de capital sur le montant des primes afférentes et de prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital,

- conférer tous pouvoirs au conseil d'administration réalisée en exécution de la présente faire le nécessaire.

L'augmentation de capital étant réservée au profit de personnes ayant la qualité d'adhérents à un Plan d'Épargne d'Entreprise (PEE), le droit préférentiel de souscription des actionnaires devra être supprimé conformément à l'article L225-138 I du Code de commerce sur renvoi de l'article L225-138-1 du Code de commerce.

Vous entendrez la lecture du rapport des commissaires aux comptes établi en conformité avec les dispositions de l'article L225-135 du Code de commerce.

Toutefois, une telle résolution n'étant prévue que pour se conformer aux prescriptions légales, nous vous demandons de ne pas voter favorablement cette résolution.

# Principaux facteurs de risques

Le groupe Esso S.A.F. est exposé à certains facteurs de risques qui sont liés tant à l'exercice de ses activités de raffinage et de distribution des produits pétroliers qu'à l'environnement réglementaire commercial ou financier des marchés dans lesquels il opère, principalement :

- risques liés l'activité de Raffinage Distribution,
- risques industriels et environnementaux,
- risques accidentels et politique d'assurance,
- risques de marché : matières premières et produits pétroliers,
- risques relatifs aux variations de taux de change et de taux d'intérêts,
- risques de crédit,
- risque de liquidité,
- autres risques :
  - risques de non-conformité,
  - risques liés aux systèmes d'information.

La description de ces principaux facteurs de risques et incertitudes figure dans la note annexe 25 des comptes consolidés.

Le rapport du président sur le gouvernement d'entreprise et procédures de contrôle interne et de gestion des risques (p. 28) expose l'approche de la société en matière de gestion des risques par des systèmes de gestion spécifiques qui permettent d'identifier et de prévenir les risques opérationnels ou financiers significatifs dans les différentes activités de la société et en particulier les opérations des sites industriels, la qualité des produits, la protection industrielle ou encore de la gestion de projets.

Ainsi, afin de gérer les risques et de prévenir tous les types d'incidents opérationnels le système OIMS (*Operations Integrity Management System*) de gestion de l'intégrité des opérations et l'EBP (*Environmental Business Planning*) permettent à la société de respecter les normes opérationnelles les plus sévères sur le plan de la sécurité, de la santé et de la protection de l'environnement comme cela est également exposé dans le rapport sur le Responsabilité Sociale, Sociétale et Environnementale (p. 42).

# Procédures et litiges en cours

Au 31 décembre 2015, plusieurs procédures sont en cours concernant le groupe Esso S.A.F. L'évolution des principales procédures en cours en est précisée dans la note annexe 26 des comptes consolidés.

# Informations sur les délais de paiement

En application de l'article L441-6-1 du Code de commerce (Loi de Modernisation de l'Économie-LME- n° 2008-776 du 04 août 2008) le tableau ci-dessous donne la décomposition du solde des dettes fournisseurs inscrites au bilan du groupe Esso S.A.F. par date d'échéance.

Au 31 décembre 2015

|                                                                 | Au 31 décembre 2015 | Montant des dettes échues | Montant des dettes non échues |             |
|-----------------------------------------------------------------|---------------------|---------------------------|-------------------------------|-------------|
|                                                                 |                     |                           | 0-1 mois                      | 1-2 mois    |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés hors groupe ExxonMobil | 259,0               | 3,9                       | 243,1                         | 12,0        |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés groupe ExxonMobil      | 174,5               |                           | 174,5                         |             |
| <b>Total</b>                                                    | <b>433,5</b>        | <b>3,9</b>                | <b>417,6</b>                  | <b>12,0</b> |

Au 31 décembre 2014

|                                                                 | Au 31 décembre 2014 | Montant des dettes échues | Montant des dettes non échues |            |
|-----------------------------------------------------------------|---------------------|---------------------------|-------------------------------|------------|
|                                                                 |                     |                           | 0-1 mois                      | 1-2 mois   |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés hors groupe ExxonMobil | 255,8               | 14,2                      | 232,7                         | 8,9        |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés groupe ExxonMobil      | 384,0               |                           | 384,0                         |            |
| <b>Total</b>                                                    | <b>639,8</b>        | <b>14,2</b>               | <b>616,7</b>                  | <b>8,9</b> |

# Montant global des charges non fiscalement déductibles

Le montant global des charges non fiscalement déductibles visées à l'article 39-4 du code général des impôts (art. 223 quarter du CGI) s'établit à 349 201 euros pour le groupe Esso S.A.F. au titre de l'exercice 2015. Il s'agit de la partie non déductible des loyers versés dans le cadre de contrats de location longue durée d'automobiles.





1 892

nombre de salariés  
du groupe Esso

# Responsabilité sociale, sociétale et environnementale



En tant que fournisseur majeur de produits énergétiques, Esso articule son projet d'entreprise autour de quatre valeurs fortes : la sécurité, le respect de l'environnement, l'efficacité énergétique et le développement social et économique des territoires.



– 68%

émissions de SO<sub>2</sub>

(par tonne de brut traité  
depuis 2006)



579

actions  
de dialogue auprès  
des communautés



p.46

Sécurité et santé

p.50

Données sociales

p.54

Données  
environnementales

p.60

Données sociétales

*Ce rapport concerne les sociétés entrant dans le périmètre de consolidation du groupe Esso, soit Esso S.A.F., Esso Raffinage et Worex, un ensemble désigné comme « le groupe » dans ce rapport. Le périmètre d'application est défini en fonction de chaque indicateur de performance et sera détaillé explicitement dans le paragraphe concerné. L'Unité Économique et Sociale (UES) ESAF-ERSAS concerne les sociétés Esso S.A.F. et Esso Raffinage.*



# Sécurité et santé

Chaque jour, le groupe Esso veille sur la sécurité et la santé des personnes. Cet engagement se traduit par de nombreux programmes de sensibilisation et de formation. Ainsi, le groupe assure non seulement la garantie de bonnes conditions de travail, mais il se remet sans cesse en cause pour développer de nouveaux dispositifs afin d'assurer sa sécurité et celle des autres.

## La sécurité, au cœur de nos activités

En phase avec les standards de sécurité du groupe ExxonMobil, réputés comme étant les plus élevés de l'industrie, le groupe Esso a pour priorité la sécurité et la sûreté. Malgré des procédures solides et l'objectif prioritaire de parvenir à ce que « personne ne se blesse sur nos installations », un accident grave s'est produit en décembre, à la raffinerie de Gravenchon, lors d'un incendie sur une unité de distillation en travaux. L'enquête en cours permettra de mettre en évidence les circonstances et causes pour en tirer les enseignements et faire en sorte que cela ne se reproduise jamais plus. Toutefois et malgré cet accident, les résultats sécurité d'Esso restent bien meilleurs que ceux de l'industrie.

### ► L'OIMS, une référence sécurité

Depuis 25 ans, le groupe ExxonMobil utilise son propre système mondial de gestion de la sécurité, de l'hygiène et de l'environnement. Baptisé OIMS (*Operations Integrity Management System*), il est le socle de la gestion des risques et des performances. Il comprend onze éléments relatifs à la sécurité des procédés et des produits, à la performance environnementale et à l'engagement de la direction. Il couvre l'ensemble des activités, de la recherche à la commercialisation des produits. Ce système permet d'obtenir des résultats en conformité avec les niveaux de satisfaction visés. Des améliorations régulières et une évaluation formelle tous les trois ans permettent à l'OIMS d'être en constante progression et d'améliorer la performance HSE (Hygiène - Sécurité - Environnement) du groupe.

*Conformément à la loi Grenelle II et ses exigences de transparence, Esso publie dans ce rapport 42 indicateurs de référence <sup>1</sup>, tous rigoureusement vérifiés par un organisme tiers indépendant. Ces indicateurs se réfèrent à des systèmes éprouvés au sein du groupe ExxonMobil comme l'OIMS (*Operations Integrity Management System*) pour les normes opérationnelles de santé et sécurité, l'EBP (*Environmental Business Planning*) pour l'environnement, et SHARP pour les ressources humaines.*

## Retour sur 2015

Même si les performances du groupe sont toujours reconnues comme des références dans l'industrie, 2015 s'est malheureusement révélée décevante en termes de sécurité, notamment en raison de l'accident survenu en décembre sur le site de Gravenchon. Un travail de fond se poursuit sur la sensibilisation aux risques, l'utilisation des bons outils et la supervision des tâches. Le respect strict des règles et procédures ainsi que la capacité de chacun à intervenir et réagir de façon adéquate en cas de situations à risques sont des paramètres incontournables pour atteindre l'objectif « zéro accident ».

### ► Résultats du groupe Esso en 2015 <sup>i</sup>

#### Accidents du travail et de trajet au 31 décembre 2015

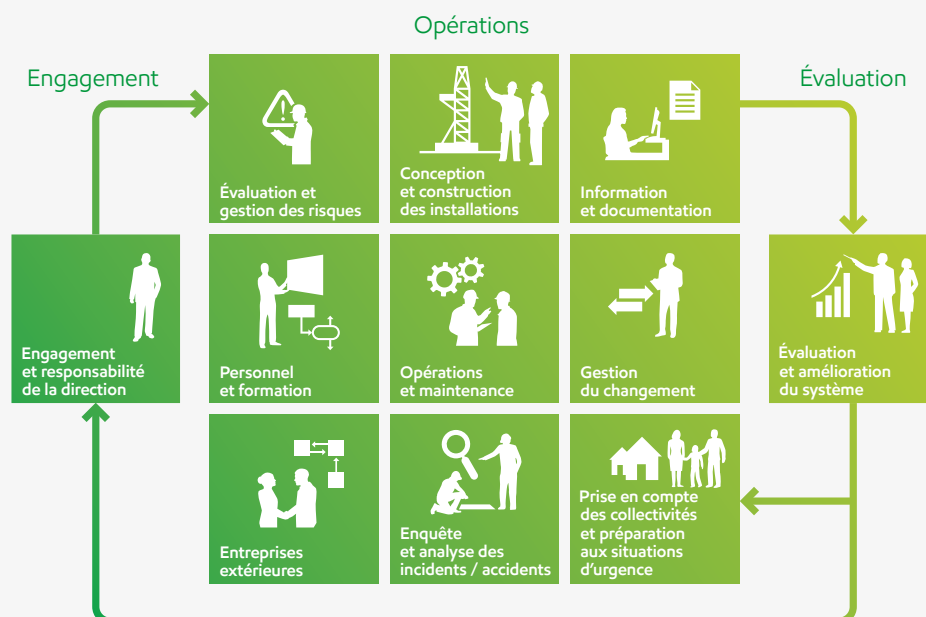
|                                                                                   |       |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-------|
| Accidents du travail avec arrêt survenus dans l'année                             | 7     |
| Accidents de trajet ayant entraîné un arrêt de travail                            | 3     |
| Accidents mortels :                                                               | 0     |
| - du travail                                                                      | 0     |
| - de trajet                                                                       | 0     |
| Taux de fréquence des accidents du groupe Esso*                                   | 2,23  |
| Taux de fréquence des accidents, incluant le personnel des sociétés intervenantes | 1,28  |
| Taux de gravité des accidents du groupe Esso**                                    | 0,153 |

Le taux de fréquence des accidents du groupe Esso s'est situé à 2,23 en 2015 en hausse par rapport à 2014. Si l'on prend en compte les entreprises intervenantes, ce taux a été de 1,28.

À titre de comparaison, le taux de fréquence des accidents en France se situait en 2014 à 22,9 pour l'industrie en général et à 2,21 pour l'industrie pétrolière.

Worex a enregistré un accident de personne occasionnant un arrêt de travail de 2 jours, arrêt dont le dossier est toujours en cours d'évaluation par l'administration. Ce résultat traduit une excellente performance, dans la continuité de 2014.

# NOTRE SYSTÈME DE GESTION DE L'INTÉGRITÉ DES OPÉRATIONS (OIMS)



## Sécurité des personnes <sup>i</sup>

Potentiellement à risque, l'univers dans lequel évolue le groupe implique de la part de tous les plus extrêmes prudence et rigueur dans l'application des procédures. Anticiper, prévenir, comprendre, maîtriser les bons gestes au bon moment sont autant de moyens de développer les bons réflexes et d'impliquer l'ensemble du personnel dans une démarche proactive. Un pilotage permanent et un management invitant chacun à être acteur de sa sécurité, comme de celle de ses équipiers, garantissent une réduction significative des accidents dus à un facteur humain.

### ► Formation et sensibilisation <sup>i</sup>

Avec un budget non négligeable dévolu à la sécurité, la formation est un outil clé dans l'évolution des équipes. Dès son intégration dans le groupe et tout au long de son parcours professionnel, chaque collaborateur est sensibilisé aux règles de sécurité, à l'analyse et à la prévention des risques ainsi qu'aux outils mis à sa disposition. Des formations ponctuelles et thématiques sont régulièrement dispensées : sécurité routière, prévention incendie, sécurité domestique, intervention en situation d'urgence, sensibilisation aux addictions, à l'inattention dans le cadre d'un risque industriel. Les superviseurs et entreprises intervenantes bénéficient de formations sur le leadership en matière de sécurité. Enfin, le groupe Esso met de plus en plus l'accent sur deux nouveaux types de risques : les attaques informatiques et le terrorisme. Suite aux attentats de 2015, la société a mis en place des mesures spécifiques pour assurer la sécurité de son personnel et des communautés avoisinantes. Des recommandations particulières pour les déplacements professionnels ont également été mises en place pendant les événements tragiques de cette fin d'année.

### ► Implication de tous

Acteur clé de la sécurité, chaque collaborateur bénéficie d'une sensibilisation complète et régulière. Une journée sécurité est organisée chaque année avec des ateliers et conférences pour le personnel au siège social et sur le site de Fos-sur-Mer. À Notre-Dame-de-Gravenchon, c'est une semaine entière organisée avec la ville, qui est dédiée à ces manifestations. Esso S.A.F. et Esso Raffinage comptent également plusieurs groupes de travail pluridisciplinaires constitués de volontaires intervenant auprès de leurs collègues. En parallèle, le groupe développe des échanges de bonnes pratiques avec d'autres sociétés et associations.



**28 ans**  
sans aucun accident  
de travail avec arrêt  
pour le personnel de l'usine  
de lubrifiants

\* Taux de fréquence des accidents : calculé sur la base du nombre d'accidents du travail avec arrêt de travail par million d'heures travaillées.

\*\* Taux de gravité des accidents : (jours indemnisés/nb d'heures travaillées) x 1 000.

<sup>i</sup> Retrouvez les indicateurs de performance extra-financière p. 64





## Sécurité industrielle ■

Le groupe a toujours eu la volonté d'assurer, non seulement la sécurité de son personnel et celle des entreprises intervenantes, mais aussi celle des personnes résidant ou travaillant à proximité de ses installations. Il s'est donc naturellement investi dans l'élaboration des Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT), institués en 2003 par la loi relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages (dite loi « Bachelot »). Le but de ces PPRT est de maîtriser l'urbanisation, existante et future, autour des sites SEVESO seuil haut, en concertation avec les différents acteurs concernés : les industriels à l'origine du risque, les collectivités locales, l'État et les riverains.

L'élaboration des PPRT est un processus long et codifié comprenant de nombreuses étapes à respecter, autant d'occasions d'échanges constructifs où le groupe met en valeur sa politique de sécurité ainsi que les nombreuses mesures de maîtrise des risques (MMR) déjà en place sur ses installations. Ainsi, après l'approbation du PPRT de la zone de Port-Jérôme en août 2014, ceux des zones de Fos-sur-Mer et des dépôts pétroliers pourraient être approuvés en 2016 ou 2017.

- Le PPRT du dépôt de Villette-de-Vienne est un PPRT multisite, dont l'approbation a été retardée suite à une modification des scénarios d'une installation voisine.
- Le PPRT du dépôt de Lyon, également multisite est quasiment terminé avec des stratégies d'urbanisation complexes dues à la présence de sites pétroliers et chimiques dans des zones très urbanisées.
- Après l'annulation en novembre 2012 du premier PPRT concernant le dépôt de Toulouse, un nouveau PPRT devenu multisites, est en cours d'élaboration : le groupe valorise notamment une meilleure prise en compte des MMR du site, afin de réduire de façon significative les impacts pour les riverains.
- Le PPRT du dépôt de Villeneuve-le-Roi est également encore en cours d'élaboration : le groupe s'attache là aussi à démontrer l'efficacité des MMR en place et le professionnalisme de ses équipes, afin que la présence historique du site ne soit pas soudainement perçue comme une contrainte excessive pour les riverains.
- Comme pour les dépôts pétroliers, le PPRT multisite de la zone de Fos-sur-Mer est lui aussi en cours d'élaboration.

Ces processus d'élaboration relativement longs permettent à tous les acteurs de mieux appréhender les concepts de maîtrise de l'urbanisation, existante et future. L'implication importante des industriels dans la démonstration de leur capacité à gérer la sécurité de leurs installations, conduit ainsi à réduire à la fois les impacts pour les riverains et également les coûts résultants pour les trois parties concernées (État, collectivités locales, industriels à l'origine du risque).

## Standards de sécurité et partenaires

Créé par Esso S.A.F. en 1990, le MASE (Manuel d'Assurance Sécurité Entreprise) a pour vocation l'amélioration continue des performances sécurité, hygiène et environnement des entreprises intervenantes et des donneurs d'ordres. Il assure une meilleure compréhension mutuelle et la mise en place rigoureuse d'un système de gestion de la sécurité harmonisé et performant. La certification MASE est aujourd'hui une référence utilisée dans les zones industrielles de sept bassins industriels français, dont ceux de Fos-sur-Mer et Notre-Dame-de-Gravenchon.

### Partage d'expérience avec les parties prenantes

La direction et le personnel participent également à des initiatives développées avec les différentes parties prenantes autour de nos activités. Des manifestations sont proposées au public sur des thèmes aussi variés que la sécurité industrielle ou domestique, le maniement des extincteurs ou la cybercriminalité. Suite aux attentats de 2015, la collaboration avec les autorités pour améliorer la sûreté des sites SEVESO a été renforcée.



# Des professionnels de santé au service de toutes les parties prenantes...

Le groupe considère la santé au sens large du terme telle que la définit l'OMS (Organisation mondiale de la santé) : la santé est pour Esso un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité.

## Pour les salariés

### ► Suivi médical

Les services de santé du groupe proposent à tous les salariés un suivi médical complet, un bilan médical régulier, et ont à cœur de les sensibiliser et les conseiller en particulier sur les divers risques inhérents à leur métier. Membres des CHSCT (Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail), les médecins du travail sont en lien permanent avec l'ensemble des partenaires et acteurs du monde de la santé. Performantes, équipées et entraînées, les équipes médicales sont les premières à assurer une prise en charge en cas d'accident. La réactivité et l'expertise de chacun des membres de l'équipe de soin (médecin, infirmière, assistante sociale) ont à ce titre permis une gestion sanitaire efficace de l'accident survenu le 10 décembre 2015 à la raffinerie de Gravenchon. Outre leur intervention dans le cadre de la réponse à l'urgence qui a permis de limiter les conséquences de cet accident, le groupe médical a mis en place un suivi avec une cellule de soutien psychologique afin d'accompagner les salariés et de faciliter la prise de parole suite à cet événement tragique.

L'aspect santé du système de gestion de l'intégrité de nos opérations (OIMS) est évalué grâce à un suivi continu et multidisciplinaire dénommé *Global Health Practices* (GHP). Cet outil permet, grâce à des indicateurs de performance issus des bonnes pratiques du groupe ExxonMobil, de mesurer l'efficacité des programmes existants. Il regroupe 8 thématiques médicales et 22 thématiques portant sur l'hygiène industrielle. Il permet de s'assurer concrètement de la bonne application des mesures et moyens de protection (procédures ou techniques) du personnel et de l'environnement de travail.

### ► Suivi des risques professionnels spécifiques

Les métiers liés aux activités spécifiques du groupe, l'environnement industriel et certaines conditions de travail nécessitent des mesures de prévention et de dépistage appropriées. Les niveaux d'exposition à d'éventuelles substances nocives sont évalués avec la plus grande attention. Les expositions potentielles aux risques chimiques, physiques et biologiques sont caractérisées quantitativement, qualitativement et régulièrement actualisées, et ce pour chaque poste et tâche. Des groupes d'exposition homogène sont identifiés pour des actions de prévention et de suivi plus ciblées. En collaboration avec l'organisation Hygiène industrielle, les équipes médicales interviennent également en amont des phases d'arrêts pour maintenance planifiée de nos installations afin de travailler sur ces aspects de prévention. En 2015, lors des arrêts de la raffinerie de Gravenchon, elles ont travaillé sur la prévention des risques en matière d'exposition des salariés. Les équipes médicales ont d'ailleurs été renforcées durant ces périodes.



### ► Bien-être au travail

Au niveau confort et prévention des TMS (Troubles Musculo-Squelettiques), le programme d'ergonomie dans les bureaux évalue les besoins éventuels en matériel ergonomique pour rendre le travail sédentaire plus confortable. Chaque poste de travail de bureau est évalué, y compris ceux du personnel détaché ou travaillant à domicile.

L'attention des services médicaux porte aussi sur la prévention des risques psychosociaux. Depuis 2008, les salariés et leur famille peuvent bénéficier du Programme d'Aide Psychologique (PAP) qui propose, en toute confidentialité, un accompagnement par des psychologues extérieurs. Par ailleurs, deux assistantes sociales écoutent et aident ceux qui le désirent, sur l'ensemble des sites du groupe.

La direction médicale est aussi sollicitée lors de tout projet de changement organisationnel majeur. Afin d'accompagner le transfert de l'activité de gestion des stations-service à la marque Esso, le groupe a mis en place une cellule de soutien psychologique avec un cabinet externe spécialisé.

Enfin, les salariés de la Défense et de Fos-sur-Mer ont pu participer à des ateliers sur le thème de la relaxation et du bien-être en milieu professionnel afin de découvrir comment aborder le travail autrement.

## Programmes et approche globale

L'approche santé du groupe Esso concerne de multiples aspects de la vie professionnelle des salariés.

Au niveau sanitaire, l'Hygiène industrielle joue un rôle-clé et accompagne chaque projet de grands travaux, depuis sa conception jusqu'à sa phase finale.

### ► Formations

Sécurité alimentaire, activité physique régulière, hygiène de vie, prévention des addictions : des actions de sensibilisation sont régulièrement proposées par les services médicaux. La société offre aux salariés et parfois à leurs familles des formations de Sauveteurs Secouristes du Travail (SST) pour leur enseigner les gestes de premiers secours. Sur le site de Gravenchon, un programme de sensibilisation sur le thème « sommeil et travail posté » est proposé pour sensibiliser l'ensemble du personnel de la plateforme.

### ► Consommateurs

En accord avec la réglementation européenne REACH qui demande aux industriels de déclarer les substances qu'ils fabriquent ou importent et d'établir quelles sont celles représentant un danger pour ne plus les utiliser en cas de risque non maîtrisé, les services de santé d'Esso publient et réactualisent régulièrement des fiches de données de sécurité sur la nature et les effets sur la santé de chacun des produits commercialisés ou de leurs composants.

Les médecins du travail du groupe sont en contact avec des médecins spécialistes et des centres hospitaliers pour leur apporter soutien et conseil en cas d'incident lié à l'un ou l'autre des produits développés par le groupe. En stations-service, le groupe suit scrupuleusement la réglementation visant à protéger les consommateurs finaux.

### ► Riverains

Menée dans le cadre du plan régional santé environnement de Haute-Normandie, une évaluation des risques sanitaires a été réalisée sur la zone de Port-Jérôme. Aucune influence marquée des rejets atmosphériques de la zone industrielle sur la santé n'a pour l'instant été constatée. Une étude est également menée tous les deux ans à Fos-sur-Mer. Enfin, Esso s'engage à poursuivre ses efforts pour réduire ses émissions, chacun faisant l'objet d'un plan d'action dédié.



# Données sociales

Le groupe Esso ne cesse de s'adapter pour faire face à une compétitivité exacerbée. Pour cela, il développe une politique de Ressources Humaines agile et inclusive favorisant l'épanouissement du personnel et privilégiant le dialogue social, l'accompagnement dans le changement et l'intégration de la diversité.

## Politique d'emploi et de formation

### Des effectifs adaptés à l'organisation <sup>i</sup>

- 1 892 collaborateurs chez Esso S.A.F., Esso Raffinage et Worex au 31 décembre 2015, dont :
- 36 % de collaborateurs travaillant en quart (personnel posté),
- 13 détachés dans des organismes et entreprises extérieurs au groupe en France,
- 109 expatriés au sein du groupe ExxonMobil dans le monde.

### Politique d'emploi <sup>i</sup>

| Embauches et départs                         | 2014 | 2015 |
|----------------------------------------------|------|------|
| Entrées                                      | 123  | 121  |
| Départs                                      | 150  | 222  |
| dont départs dans le cadre d'un licenciement | 3    | 7    |

Conformément à la loi Grenelle II et ses exigences de transparence, Esso publie dans ce rapport 42 indicateurs de référence <sup>i</sup>, tous rigoureusement vérifiés par un organisme tiers indépendant. Ces indicateurs se réfèrent à des systèmes éprouvés au sein du groupe ExxonMobil comme l'OIMS (Operations Integrity Management System) pour les normes opérationnelles de santé et sécurité, l'EBP (Environmental Business Planning) pour l'environnement, et SHARP pour les ressources humaines.

## Dynamisme et diversité <sup>i</sup>

Le dynamisme du développement de carrières s'illustre par 218 mouvements de cadres enregistrés au cours de l'année 2015 chez Esso S.A.F. et Esso Raffinage.

La majorité des recrutements du groupe concerne des postes techniques et qualifiés sur les sites de production. Encore peu nombreuses parmi les opérateurs, les femmes représentent 21 % de la population salariée et 38 % des embauches de cadres\* en 2015.

Pour mieux connaître et se préparer aux métiers du groupe, Esso travaille avec les organismes de formation, dont l'Institut Français du Pétrole (IFPEN). Stages, contrats de professionnalisation et apprentissages sont également des vecteurs incontournables de recrutement. En 2015, 92 jeunes de moins de 26 ans ont travaillé pour le groupe. Worex a également accueilli une douzaine de jeunes en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

## Développement personnel <sup>i</sup>

Capitalisant sur ses talents, Esso fait de l'accompagnement personnalisé sa priorité et propose à chaque collaborateur un suivi adapté tout au long de sa carrière. Pour permettre à chacun d'atteindre ses objectifs, et ainsi être acteur de son évolution, Esso S.A.F. et Esso Raffinage ont développé de nouveaux modules de formation en ligne accessibles au plus grand nombre. Ainsi, 1 404 salariés\* ont été formés en 2015. Depuis deux ans, Esso propose aux équipes de la plateforme de Gravenchon et au personnel du siège une formation sur l'environnement de l'industrie du raffinage. Cette formation permet aux salariés de mieux comprendre les défis importants auxquels le groupe est confronté et les facteurs qui impactent sa compétitivité.

En 2015, 92 salariés ont été formés chez Worex. L'accent a été renforcé sur la formation à la conduite en sécurité pour le personnel de livraison et les grands rouleurs.

\* Unité Économique et Sociale.



## RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE <sup>i</sup>

# 1 892

collaborateurs au sein  
du groupe Esso



982

collaborateurs sur le site  
de Gravenchon



617

collaborateurs au siège,  
sur le territoire et au sein de la filiale Worex



293

collaborateurs sur le site de Fos-sur-Mer



## Rémunération

Reconnue comme compétitive sur le marché, la rémunération du groupe Esso s'inscrit sur le long terme et évolue selon la performance individuelle. En 2015, il y a eu une évolution globale des salaires\*, y compris l'ancienneté, les augmentations et les promotions, représentant une enveloppe de 2,3 % pour l'une et l'autre des catégories OETAM et cadres, par rapport à l'année 2014.

Les rémunérations sont assorties d'avantages sociaux, dont une participation à la complémentaire santé, un plan d'épargne avec abondement employeur, et le versement de participation et d'intéressement.

Les salariés d'Esso S.A.F. et d'Esso Raffinage bénéficient également d'un plan de retraite supplémentaire.

Chez Worex, l'accord collectif sur les salaires détermine une augmentation générale des salaires mensuels de base de 0,50 % à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015 avec un montant plancher fixé à 20 euros dans le but de soutenir les plus bas salaires.



Retrouvez les indicateurs de performance extra-financière p. 64



# Organisation du travail et dialogue social

## Rythme de travail

### ► Personnel posté <sup>i</sup>

Chez Esso S.A.F. et Esso Raffinage, 64 % des salariés travaillent à la journée et 36 % en quart (équipes successives). Chez Worex, le personnel de livraison est régi par un système d'annualisation du temps de travail, sur la base de 1 607 heures travaillées à l'année.

### ► Présence en entreprise <sup>i</sup>

Esso S.A.F. et Esso Raffinage travaillent depuis plusieurs années sur le bien-être au travail pour offrir aux salariés un cadre de travail épanouissant et bénéfique pour tous.

Le taux d'absentéisme pour maladie, accident du travail, maladie professionnelle, maternité, paternité, adoption, événements familiaux a été de 4 % en 2015 pour le groupe.

Sensible à l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle, le groupe peut accorder des temps partiels compatibles avec les contraintes organisationnelles.

### ► Dialogue social <sup>i</sup>

Essentiel pour l'entreprise, le dialogue social se structure autour des différentes instances représentatives du personnel et se concrétise par la signature d'accords collectifs avec les organisations syndicales représentatives.

### ► Ajuster le dispositif de retraite supplémentaire

L'augmentation croissante des engagements de retraite liée aux réformes nationales successives et couplée à une conjoncture difficile a rendu nécessaire la renégociation du dispositif de retraite supplémentaire proposé par le groupe pour les salariés d'Esso S.A.F. et Esso Raffinage.

Pour s'adapter au contexte économique, le groupe\* a revu son système de retraite supplémentaire.

Les réformes nationales des différents gouvernements ont eu un impact grandissant sur les coûts de ce dispositif de retraite supplémentaire pour le groupe qui a dû faire face à une augmentation significative de son engagement de retraite, due essentiellement aux changements législatifs, réglementaires et fiscaux concernant les retraites en France. C'est pour cette raison que la direction et les organisations syndicales ont travaillé ensemble tout au long de l'année 2015 pour aboutir à un dispositif d'accords applicable de façon équitable à l'ensemble des salariés pour le futur tout en valorisant, pour le passé, les spécificités des plans de retraite en vigueur jusqu'à fin 2015.

Ainsi, ce dispositif adopté :

- facilite la transition pour les salariés actifs proches de leur retraite,
- apporte une dose de portabilité de droits qui intéresse notamment les salariés en début de carrière,
- simplifie pour le futur le calcul des droits à retraite et harmonise l'avantage retraite entre les salariés par la mise en place d'un seul dispositif commun à tous et ouvert aux nouveaux entrants,
- vise à maintenir l'effort financier actuel de l'employeur sur le montant de la retraite supplémentaire du groupe tout en évitant qu'il ne soit remis en cause par l'impact de futures réformes gouvernementales toujours possibles.

\* Unité Économique Sociale.

## Pour un dialogue social responsable <sup>i</sup>

Pour maintenir un dialogue social serein et responsable, les organisations syndicales représentatives et la direction se rencontrent régulièrement. Alors que les activités de la société s'ajustent à la conjoncture, le groupe cherche à adapter les moyens alloués aux instances représentatives et aux syndicats.

### ► Accords signés et plans d'action mis en œuvre en 2015 <sup>i</sup>

| Concernant l'UES Esso S.A.F./Esso Raffinage et ExxonMobil Chemical France |                                                                                                                                                                                   |
|---------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 19/06/2015                                                                | Accord collectif relatif à la couverture complémentaire santé facultative des expatriés                                                                                           |
| 19/06/2015                                                                | Accord collectif relatif à la couverture complémentaire santé obligatoire                                                                                                         |
| 23/07/2015                                                                | Avenant n° 1 à l'accord IGRS Mobil (accord collectif portant sur la retraite supplémentaire et organisant la transformation de l'IRS de MOF en IGRS Esso)                         |
| 23/07/2015                                                                | Avenant n° 1 à l'accord IGRS Esso (accord collectif portant sur la retraite supplémentaire et la transformation de l'IRP Esso en IGRS Esso)                                       |
| 23/07/2015                                                                | Avenant n° 1 à l'accord collectif relatif au régime de pont de ressources et au congé de fin de carrière (accord CFC plan Esso)                                                   |
| 23/07/2015                                                                | Avenant n° 1 à l'accord collectif relatif au départ anticipé et au congé de fin de carrière (plan fermé MOF)                                                                      |
| 23/07/2015                                                                | Avenant n° 1 au plan de retraite à prestations définies pour les anciens salariés de BP transférés chez MOF                                                                       |
| 23/07/2015                                                                | Avenant n° 1 au plan de retraite à prestations définies pour les anciens salariés de MOF transférés chez BP                                                                       |
| 23/07/2015                                                                | Accord collectif relatif au plan de retraite à cotisations définies valant avenant à l'accord collectif portant sur la mise en place d'un plan de retraite à cotisations définies |
| 23/07/2015                                                                | Accord collectif de groupe relatif au plan d'épargne retraite collectif (PERCO)                                                                                                   |
| 13/08/2015                                                                | Accord collectif de groupe sur les modalités de mise en œuvre du droit d'expression des salariés                                                                                  |
| 22/12/2015                                                                | Plan d'action égalité hommes-femmes                                                                                                                                               |
| CONCERNANT ESSO S.A.F.                                                    |                                                                                                                                                                                   |
| 01/10/2015                                                                | Accord collectif relatif aux opérations spécifiques d'avitaillement des salariés d'Esso S.A.F. détachés au service Aviation Paris – SNC                                           |
| CONCERNANT WOREX                                                          |                                                                                                                                                                                   |
| 18/02/2015                                                                | Accord salarial                                                                                                                                                                   |
| 08/07/2015                                                                | Rapport d'évaluation du plan d'action relatif au contrat de génération                                                                                                            |
| 18/09/2015                                                                | Accord relatif à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes                                                                                                         |
| 2 <sup>e</sup> semestre 2015                                              | Dénonciation de l'accord existant sur le régime de prévoyance complémentaire santé et démarrage de la négociation de deux accords de substitution (prévoyance et frais de santé)  |

MOF = Mobil Oil Française.

Chez Worex, l'accord collectif en place concernant la couverture sociale complémentaire a été dénoncé en septembre 2015.

Deux accords collectifs sur le régime de prévoyance complémentaire « Décès, incapacité, invalidité » ainsi que « Frais de santé » se substitueront donc à l'accord collectif dénoncé. En matière de « Frais de santé », le nouvel accord apportera au personnel de Worex une amélioration des garanties qui leur seront proposées pour un coût moindre du fait de l'augmentation de la part patronale et du maintien de la cotisation globale au même montant qu'en 2014.



# Diversité, solidarité et accompagnement du personnel

## Intégration et non-discrimination <sup>i</sup>

Éthique, intégrité et égalité des chances sont des valeurs sur lesquelles repose chaque entretien d'embauche. Tout salarié bénéficie au travers de sa hiérarchie d'une représentation dans les comités de développement du personnel. Les femmes sont encouragées à développer leur plein potentiel et doivent être présentes à tous les niveaux de responsabilités. Pour cela, le groupe a lancé plusieurs initiatives pour faciliter le développement professionnel et personnel des femmes dans l'entreprise et réaliser des actions concrètes de formation pour combattre les stéréotypes et valoriser la diversité.

En 2015, à proportion égale, 53 % des promotions effectuées ont été attribuées à des femmes\*. Par ailleurs, elles ont représenté 17 % des expatriés\* et 23 % des cadres\*.

Ces indicateurs témoignent de l'importance qu'accorde le groupe à aider les femmes à évoluer dans l'entreprise et à favoriser le principe d'égalité.

## Le projet WIN poursuit son chemin avec Fos

Esso agit en faveur du développement professionnel des femmes et de leur représentation à tous les échelons hiérarchiques. Pour cela, un groupe de travail dénommé WIN (*Women Interest Network*) organise divers ateliers ou conférences à destination de l'ensemble du personnel.

En 2015, un groupe spécifique a été créé sur le site de Fos-sur-Mer. Une de ses actions a été de développer sur le site la technique du mentoring, qui consiste à établir une relation interpersonnelle par paire au sein de la raffinerie. Cette action a permis de développer un partenariat privilégié entre le « mentor » qui partage son expérience et le « mentoré » qui souhaite découvrir davantage l'entreprise et développer sa carrière.

Esso a mis en place également un dispositif « handicap » qui permet à tout collaborateur en situation de handicap de bénéficier d'un accompagnement personnalisé et, le cas échéant, d'une adaptation de son poste ou d'une évolution interne adaptée. Par le biais de la taxe d'apprentissage, le groupe soutient également les écoles et organismes œuvrant pour les personnes en situation de handicap.

Les salariés ou retraités du groupe ayant à charge un enfant souffrant d'un handicap bénéficient d'un dispositif spécial. En 2015, 11 837 euros d'allocations et de rentes de survie aux enfants handicapés du personnel ont ainsi été attribués. <sup>i</sup>



## Solidarité

Grâce à la générosité des salariés et un abondement des sociétés Esso S.A.F. et Esso Raffinage, les salariés en difficulté peuvent compter sur un fonds de solidarité. En 2015, 445 collaborateurs ont cotisé au fonds pour un montant de 18 700 euros. Ce qui signifie qu'un collaborateur sur quatre des sociétés Esso S.A.F. et Esso Raffinage a cotisé au fonds de solidarité. Attribué sous forme de don ou de prêt, ce fonds a permis aux salariés qui en avaient le plus besoin de faire face aux aléas de la vie.

## Environnement de travail

Esso S.A.F. et Esso Raffinage financent trois comités d'établissement proposant des activités sociales et culturelles à leurs collaborateurs.

En 2015, les contributions patronales aux activités sociales et culturelles de ces comités ont représenté entre 1,8 et 2,1 % de la masse salariale. Worex dispose de son propre comité d'entreprise gérant des activités sociales et culturelles.

## Projets de restructuration

Le 24 juin 2015, Esso S.A.F. a confirmé la vente de son réseau de stations-service à la société Certas Energy France. La gestion du changement a été préparée et planifiée de manière approfondie et rigoureuse en concertation avec les instances de représentation du personnel. Dix salariés ont choisi d'être transférés chez le repreneur tandis que les dix-sept autres salariés concernés se sont vu proposer un poste ou une mission au sein des sociétés du groupe en France. Le groupe reste persuadé que ce nouveau mode de gestion avec un partenaire expérimenté, associé au savoir-faire du personnel transféré, permettra de dynamiser les ventes de carburants Esso et de continuer à progresser dans la distribution de carburants en France.

La filiale Worex a quant à elle cédé son activité de vente de lubrifiants à la société T.T.A (Techniques et Technologies Appliquées). Cette opération s'est accompagnée du transfert de l'ensemble du personnel concerné par cette activité (25 personnes) au repreneur, dans le cadre de l'article L1224-1 du Code du travail. Un plan détaillé de gestion du changement a été mis en place avec le support d'un expert de la société Esso S.A.F. pour ce projet.

Ces deux cessions de l'activité Réseau et de l'activité Lubrifiants de Worex sont en ligne avec la stratégie commerciale du groupe Esso qui consiste à commercialiser ses différents produits à travers des réseaux de revendeurs à la marque ou de distributeurs agréés.

<sup>i</sup> Retrouvez les indicateurs de performance extra-financière p. 64



# Données environnementales

Le groupe poursuit ses efforts pour limiter autant que possible l'impact de ses activités sur l'environnement. Il soutient également la recherche liée aux avancées technologiques dans ce domaine et encourage les consommateurs et, le cas échéant, ses fournisseurs à réduire leurs émissions. Grâce à cette démarche de fond engagée et respectée quotidiennement depuis de nombreuses années, les résultats environnementaux de 2015 ont pu être maintenus dans l'ensemble à un haut niveau, à l'exception des émissions à la torche du fait de problèmes de fiabilité d'un compresseur de gaz de chauffe et des arrêts pour maintenance de la raffinerie de Gravenchon.



Conformément à la loi Grenelle II et ses exigences de transparence, Esso publie dans ce rapport 42 indicateurs de référence [1](#), tous rigoureusement vérifiés par un organisme tiers indépendant. Ces indicateurs se réfèrent à des systèmes éprouvés au sein du groupe ExxonMobil comme l'OIMS (Operations Integrity Management System) pour les normes opérationnelles de santé et sécurité, l'EBP (Environmental Business Planning) pour l'environnement, et SHARP pour les ressources humaines.

## Responsabilité et exigence

Respectant scrupuleusement les réglementations environnementales en vigueur, le groupe n'hésite pas à aller au-delà le cas échéant si cela est réalisable et justifié. Des rapports sont régulièrement transmis aux autorités compétentes pour suivre nos performances environnementales et chaque rejet dans l'atmosphère ou dans l'eau fait l'objet d'un suivi rigoureux et systématique. Esso s'inscrit pleinement dans la dynamique du groupe ExxonMobil, réputé comme une référence en matière de gestion des aspects environnementaux. L'outil principal de cette gestion est l'EBP (*Environmental Business Planning*) spécialement développé par ExxonMobil pour identifier les risques environnementaux et mieux les maîtriser dans un plan quinquennal mis à jour chaque année.

## Risque environnemental et OIMS

Intégrant la gestion du risque, le système OIMS (*Operations Integrity Management System*) fournit un cadre structuré en matière de protection de l'environnement. Ce système remplit les exigences ISO 14001 comme l'atteste depuis plus de 10 ans la Lloyd's Register Quality Insurance Ltd.

## Anticiper les risques de pollution et y répondre

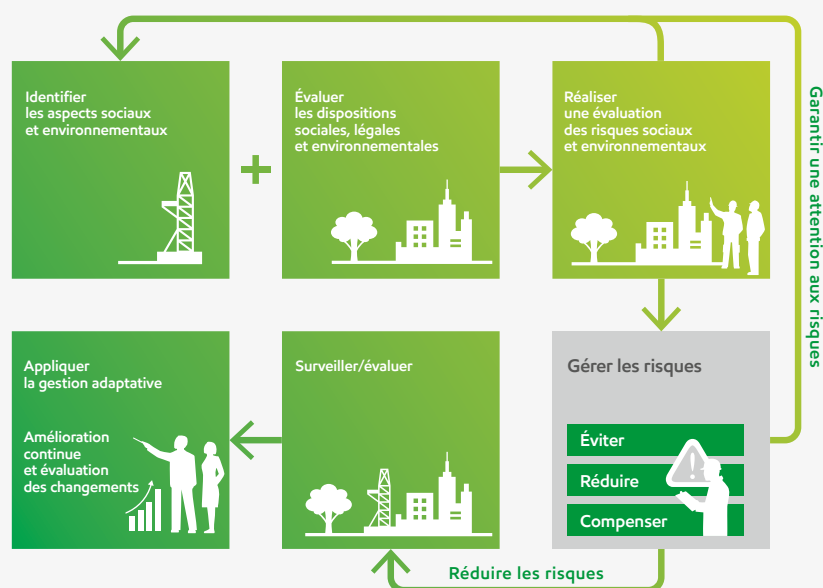
### Investir

Le groupe investit régulièrement pour maîtriser, et souvent réduire l'impact de ses opérations sur l'environnement, qu'il s'agisse d'éviter la contamination des sols ou de limiter les émissions de ses raffineries. Le programme pluriannuel d'investissement engagé entre 2004 et 2011 a permis de passer une partie des tuyauteries des dépôts pétroliers en aérien, facilitant ainsi l'inspection, la détection et la réparation de fuites éventuelles. Les autres tuyauteries enterrées font l'objet d'un programme d'inspection et de maintenance conformément aux exigences de l'arrêté de modernisation des installations concernant les tuyauteries.



# PROCESSUS DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE <sup>i</sup>

EBP - *Environmental Business Planning*



## Qualité et respect des spécifications

Le SCAN\* réalise et coordonne les analyses effectuées sur la plateforme de Gravenchon. Depuis bientôt vingt ans, ce laboratoire utilise des méthodes innovantes - notamment de nombreux chromatographes en phase liquide - permettant d'avoir des résultats fiables, répétables et reproductibles. Cette expertise sur la mesure de la qualité des produits est naturellement mise à profit pour mesurer les émissions liées à nos activités. La diversité des technologies utilisées permet notamment d'optimiser les procédés de traitement d'eau et d'assurer le suivi qualité réglementaire des rejets air et eau. Ce laboratoire à la pointe du progrès joue un rôle-clé dans le pilotage des unités de production de la raffinerie de Gravenchon et dans la qualification des produits finis.

\* Service Central Analytique.

## Prévention <sup>i</sup>

Renforcer les procédures opératoires, superposer les niveaux de protection, entretenir les équipements ou encore inspecter régulièrement : les mesures du groupe pour prévenir les déversements accidentels sont multiples. Chaque déversement accidentel d'hydrocarbures de plus d'un baril (159 litres) avec impact sur l'environnement est comptabilisé. En 2015, cinq déversements accidentels ont été comptabilisés sur les deux raffineries de Fos-sur-Mer et Gravenchon, à comparer aux huit déversements en 2014 et treize déversements intervenus en 2013. Le volume total est de 76 barils soit environ 12 m<sup>3</sup>, encore en légère baisse par rapport aux 15 m<sup>3</sup> de 2014, eux-mêmes en réduction sensible par rapport aux 87 m<sup>3</sup> de 2013. Les produits répandus ont tous été contenus sur les sites et n'ont eu aucun impact sur l'extérieur. La raffinerie de Fos-sur-Mer n'a enregistré aucun déversement ni infiltration dans le milieu naturel en 2015.

## Réhabilitation

Créée il y a une dizaine d'années, une équipe est totalement dédiée à la gestion des sites ayant cessé d'être exploités ainsi qu'à leur remise en état. L'une de ses missions est de s'assurer que les terrains du groupe présentent un niveau de risque acceptable pour l'environnement et la santé et sont compatibles avec l'usage futur du site. Ces terrains font l'objet d'investigations et de suivi conformément à la réglementation en vigueur. En cas de doute ou d'impact soupçonné, des investigations détaillées des sols et nappes souterraines sont entreprises. Après remise en état, une nouvelle activité peut être déployée sur l'emplacement occupé par un site industriel. Une remise en état peut permettre par exemple d'héberger des activités à usage commercial et accueillant du public. L'avenir des sites en cours de réhabilitation fait l'objet de discussions avec les municipalités sous le contrôle des services de la préfecture. En 2015, plus de 80 sites industriels ont été suivis et gérés. Quatre ont été cédés dont certains à des organismes de service public pour y accueillir de nouvelles activités comme une nouvelle station d'épuration à Fos-sur-Mer.

## Sensibilisation

**Formation et informations :** le groupe sensibilise régulièrement ses collaborateurs à la protection de l'environnement. À titre d'exemple, Worex forme depuis 2013 ses chauffeurs-livreurs à la conduite préventive avec une sensibilisation à l'écoconduite. La consommation en carburant des véhicules de livraison de la filiale Worex représentent 92 % de la facture énergétique de Worex, cette mesure s'inscrit pleinement dans les mesures d'efficacité énergétique préconisées par le groupe.

<sup>i</sup> Retrouvez les indicateurs de performance extra-financière p. 64



# Réduction des émissions

Les émissions dans l'air du groupe proviennent principalement des installations de combustion des deux raffineries d'Esso Raffinage. Ces dernières années, investissements et améliorations opératoires ont permis une baisse significative des niveaux d'émissions.

Par ailleurs, la directive européenne IED\* de décembre 2010 impose aux installations concernées de ne pas dépasser des niveaux d'émissions de polluants dans l'air et dans l'eau de surface, lorsque les meilleures techniques disponibles (MTD) sont mises en œuvre. Celles-ci sont définies dans le « BREF\*\* raffinage » publié le 28 octobre 2014.

Fin 2015, les raffineries ont envoyé leur « dossier de réexamen » à leur autorité de tutelle (DREAL), les autorisations d'exploiter seront alors révisées en 2016 pour que les installations soient conformes en 2018.

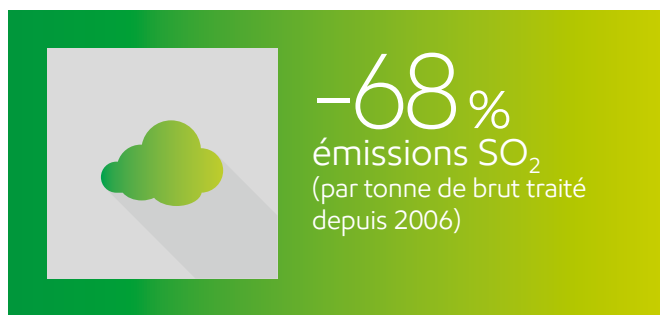
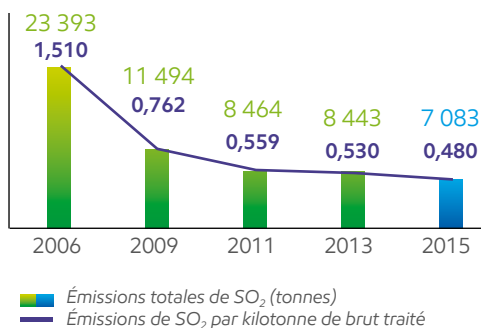
\* Industrial Emission Directive.

\*\* Best available technique REFerence document.

## Dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>)

Grâce aux actions et investissements réalisés dernièrement, les émissions de SO<sub>2</sub> par tonne de brut traité dans les raffineries de la société Esso Raffinage ont baissé de 68 % en 10 ans. Les émissions de SO<sub>2</sub> d'Esso Raffinage en 2015 sont les plus basses jamais constatées, trois fois plus faibles que celles de l'année 2000. De nouvelles lignes d'alimentation des installations de combustion ont permis une plus grande utilisation de gaz naturel à la place de combustibles liquides plus soufrés. La mise en œuvre de la directive européenne (IED) sur les émissions industrielles devrait se traduire par une nouvelle baisse des émissions d'ici 2020.

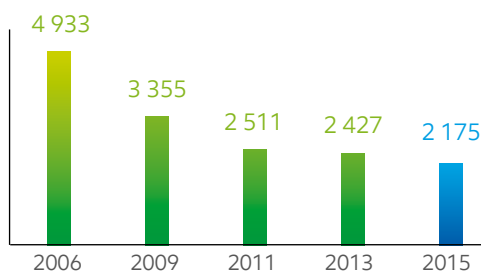
### Émissions de SO<sub>2</sub> Esso Raffinage (en tonnes)



## Oxyde d'azote (NO<sub>x</sub>)

Grâce à des modifications de turbines à gaz et à des changements de brûleurs, les émissions de NO<sub>x</sub> de Fos-sur-Mer et Gravenchon ont été considérablement réduites. Comme pour les SO<sub>2</sub>, la substitution progressive de combustibles liquides au profit du gaz naturel a également contribué à une baisse régulière des émissions d'oxyde d'azote. La directive sur les émissions industrielles va entraîner de nouvelles réductions dans les années à venir.

### Émissions de NO<sub>x</sub> Esso Raffinage (en tonnes)



## Composés organiques volatils (COV)

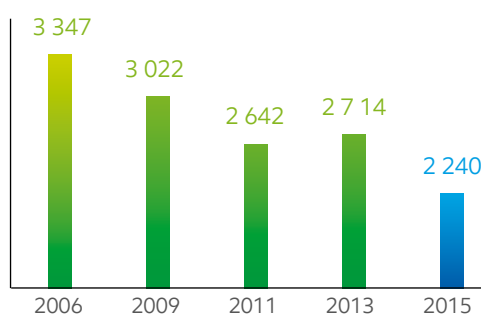
Les émissions de COV du groupe en France sont réduites grâce à des actions ciblées menées dans les raffineries :

- en amont, par des campagnes régulières de contrôle de l'étanchéité des équipements (vannes, brides, soupapes et pompes) et de maintenance pour réduire et limiter les fuites,
- en aval, par la collecte et le traitement de certaines émissions canalisées.

La baisse significative constatée en 2014, poursuivie en 2015, s'explique en particulier par la mise en place d'une méthode plus précise de comptabilisation des émissions de COV lors des chargements de navires d'essence, à l'exportation.

De nouvelles réductions sont attendues dans les années à venir, principalement grâce à l'installation d'équipements plus performants notamment sur les bacs de produits volatils (brut, essences).

### Émissions de COV Esso Raffinage (en tonnes)



## Réduction de la pollution locale

Une réduction d'un facteur 10 de la concentration locale de SO<sub>2</sub> a été mesurée en 20 ans autour du site de Gravenchon.

De 2000 à 2005, la baisse spectaculaire mesurée à Notre-Dame-de-Gravenchon est liée au fait que le site a choisi un combustible plus propre. En effet, le brûlage liquide sur deux chaudières de taille et de hauteur de cheminée moyenne a été remplacé par un combustible 100 % gazeux sans soufre, alors que la quantité totale de SO<sub>2</sub> est restée stable.

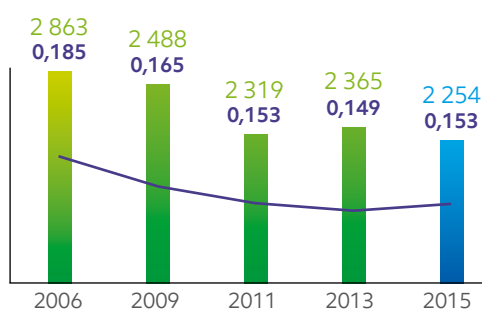


## Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) <sup>i</sup>

L'activité de raffinage de Fos-sur-Mer et Gravenchon a généré 2,3 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> en 2015, quasiment stable par rapport à 2014. Depuis 10 ans, les émissions de CO<sub>2</sub> des raffineries d'Esso Raffinage ont ainsi été réduites de 21 %. Exprimées en tonne de CO<sub>2</sub> par tonne de brut traité, les émissions de CO<sub>2</sub> sont en très légère augmentation en 2015, conséquence indirecte de problèmes de fiabilité rencontrés à Gravenchon.

Au-delà d'une réduction de leurs émissions directes, les carburants fabriqués par les raffineries et dépôts d'Esso Raffinage assurent également une importante réduction des émissions en aval dans le secteur des transports grâce à leur basse teneur en soufre (moins de 10 ppm) améliorant la performance environnementale des moteurs.

## Évolution des émissions de CO<sub>2</sub> Esso Raffinage (en kilotonnes)



■ Émissions totales de CO<sub>2</sub> (kt)  
— Émissions de CO<sub>2</sub> par tonne de brut traité

## Baisse des quantités de quotas gratuits d'émissions de CO<sub>2</sub>

Depuis 2013, la directive européenne ETS est entrée dans sa troisième période, qui se poursuivra jusqu'en 2020. Les nouvelles règles d'allocation fixées par la Commission européenne ont conduit à une baisse de la quantité de quotas alloués gratuitement. Cette baisse se poursuivra jusqu'en 2020. Le complément par rapport aux émissions réelles devra être acheté sur le marché. En 2015, pour Esso Raffinage, les quotas alloués n'ont couvert qu'environ 90 % des émissions réelles de CO<sub>2</sub>. Le groupe travaille à présent avec les organisations professionnelles sur la phase directive ETS phase 4 (2021-2030) pour limiter ses impacts économiques face à la concurrence internationale.

## Torchage <sup>i</sup>

L'objectif du groupe est d'éliminer le brûlage à la torche en opération normale. Organes de sécurité indispensables au fonctionnement des installations, les torches permettent, en cas de dysfonctionnement, de dépressuriser rapidement les unités. Elles augmentent de ce fait les émissions en brûlant une grande quantité d'hydrocarbures qui génèrent du CO<sub>2</sub>. Les arrêts pour maintenance programmée du premier trimestre et des incidents de fiabilité au second semestre sur une des tours de distillation atmosphérique de Gravenchon ont entraîné un quasi-doublement des quantités de gaz brûlées à la torche à 19 545 tonnes. En revanche, la raffinerie de Fos-sur-Mer a réduit de presque de moitié ses émissions à la torche à 1 208 tonnes.

## Émissions dans l'eau

La qualité des rejets du groupe Esso est constamment contrôlée. Environ 6 000 analyses par an portant sur les effluents de la raffinerie de Gravenchon permettent de suivre une dizaine de paramètres et de s'assurer du respect des valeurs réglementaires.

Des programmes spécifiques d'analyses portant sur 130 polluants, dont des micropolluants, sont également effectués dans le cadre de la mise en œuvre de la directive cadre sur l'eau et de l'action nationale de recherche et de réduction des rejets de substances dangereuses dans le milieu aquatique.

À Gravenchon, les autorités devraient prescrire des études pour examiner les possibilités de réduction ou d'élimination des rejets de certaines substances.

Le site de Fos-sur-Mer dispose de sa propre station d'épuration, permettant un niveau de propreté optimal des rejets d'eau dans le canal de navigation de Port-de-Bouc.

## Qualité de l'eau <sup>i</sup>

En 2015, la Demande Chimique en Oxygène (DCO) mesurée sur les rejets des deux raffineries est très légèrement supérieure à celle de 2014. L'amélioration importante apportée en 2013 (baisse de 29 %), en particulier suite à l'investissement réalisé à Fos-sur-Mer, est donc consolidée pour la troisième année consécutive. Le site de Gravenchon a maintenu ses bonnes performances en limitant la hausse de DCO rejetée à 1,5 % malgré le contexte. Pour mémoire, la DCO est considérée comme un des indicateurs importants de la qualité de l'eau rejetée.



<sup>i</sup> Retrouvez les indicateurs de performance extra-financière p. 64

## Traitement des déchets <sup>i</sup>

La société limite ses quantités de déchets produits, valorise et recycle les déchets restants. Tri et collecte en containers spécialisés sont effectués de manière systématique pour les déchets des laboratoires et des infirmeries, ainsi que pour les tubes d'éclairage au néon. La quantité de déchets reste variable et dépend du nombre et de la nature des opérations de maintenance réalisées en cours d'année. En 2015, 20 805 tonnes de déchets dangereux ont été générées sur les deux raffineries, soit 4 % de plus qu'en 2014 (+7 % à Gravenchon, en grande partie compensée par une spectaculaire réduction de 37 % à Fos-sur-Mer). Le taux de recyclage ou valorisation de ces déchets dangereux s'est encore amélioré à 99 %. Grâce à ces nouveaux efforts de recyclage et valorisation, la quantité totale des déchets dangereux non recyclés ou non valorisés s'est encore réduite de façon très significative.



99 %  
de recyclage  
ou valorisation  
des déchets

## Modérer la consommation des ressources

### Consommations d'eau <sup>i</sup>

Le groupe veille à une utilisation durable de chaque ressource. Grâce à des actions qui ont plus que compensé l'impact du démarrage de nouvelles installations consommatrices (par exemple, la désulfuration plus poussée des gazoles pour respecter leur teneur en soufre maximale de 10 ppm), la consommation d'eau des installations Esso Raffinage de Fos-sur-Mer et Gravenchon s'est élevée en 2015 à 17,5 millions de m<sup>3</sup>, en légère augmentation de 2 % par rapport à 2014, retrouvant ainsi le niveau de 2013. Il est à noter que l'élasticité de cette consommation au tonnage traité est assez faible dans la mesure où beaucoup de sources de consommation d'eau d'une raffinerie sont quasiment fixes (exemple : purge des circuits d'eau de refroidissement).



## Consommations d'énergie <sup>i</sup>

Avec plus de 58 % de coûts opérationnels\* liés à l'énergie, la mise en œuvre de projets favorisant l'efficacité énergétique est un principe incontournable qui permet de conjuguer l'efficacité économique avec le respect de l'environnement.

En effet, les économies d'énergie sont un autre élément-clé pour limiter l'impact sur l'environnement tout en gagnant en compétitivité.

Esso s'appuie historiquement sur plusieurs outils pour maîtriser, voire réduire, sa consommation d'énergie :

- le système de gestion de l'énergie GEMS (*Global Energy Management System*), appliqué à tous les sites du groupe ExxonMobil depuis 2000, améliorant un outil de suivi déjà élaboré depuis le début des années 1980 (POG),
- les grands arrêts pour maintenance et des investissements réguliers permettant aux raffineries de maintenir et d'améliorer leur efficacité énergétique.

\* Étude IFPEN/Salomon 2015 moyenne Europe.

## Des services d'inspection reconnus par l'administration

La maîtrise du risque environnemental à la source passe aussi par un contrôle rigoureux des équipements sous pression dans les raffineries. La réglementation de ces équipements sous pression ne cesse d'évoluer avec un renforcement des exigences réglementaires et une délégation grandissante vers les opérateurs eux-mêmes pour assurer ces contrôles réglementaires, à travers le « Service Inspection Reconnu » (SIR).

En 2015, le SIR de Gravenchon a été reconnu pour une période de quatre ans, selon un référentiel de plus en plus exigeant. Grâce à cette reconnaissance, l'opération au-delà de six ans (jusqu'à sept ans) de certaines unités est possible sans demande de dérogation. Cette réglementation consacre notamment la possibilité d'évaluer la durée de vie résiduelle d'un équipement via des méthodes d'inspection basées sur la criticité (« *Risk Based Inspection* »).

Le SIR de Fos a aussi été reconnu pour une nouvelle période de trois ans et a même obtenu une dérogation exceptionnelle pour opérer une nouvelle unité au-delà du délai maximal réglementaire de six ans.

L'application rigoureuse de la réglementation, alliée à l'usage grandissant de nouvelles techniques de contrôle non destructives plus précises et performantes, permet à la fois d'optimiser le cycle de vie des équipements et de réduire la probabilité de leur défaillance, qui aurait des conséquences potentielles humaines et environnementales.

La reconnaissance des services d'inspection permet de réduire les risques à l'extérieur des sites, ce qui sera utilisé pour l'approbation future du PPRT autour de la raffinerie de Fos-sur-Mer.



## Consommation en énergie des unités

En 2015, la consommation totale d'énergie des deux raffineries du groupe a été de 38,8 millions de gigajoules en retrait de près de 5 % par rapport à 2014. Si une partie de cette baisse est imputable à la baisse des quantités traitées de 2,2 %, l'autre provient donc d'une amélioration de l'efficacité énergétique d'environ 2,7 %. Cette réduction de consommation d'énergie est entièrement due à la raffinerie de Gravenchon qui a réduit sa consommation annuelle d'énergie de près de 8 % en 2015.

## Réduction de la consommation de carburants

Pour réduire la consommation des véhicules et leurs émissions, le groupe développe de nouveaux produits en partenariat avec les constructeurs automobiles : carburants et lubrifiants. L'Energy Diesel, un carburant haute performance avec additifs spéciaux, améliore ainsi le rendement global des moteurs. Côté lubrifiants, les produits Mobil 1™, Mobil Delvac 1™ et Mobil SHC™ permettent de réduire les consommations d'énergie, améliorant la productivité des moteurs et des machines tout en respectant l'environnement.



## Certificats d'Économie d'Énergie

Fournisseur de carburants et combustibles, Esso se conforme aux exigences du programme des Certificats d'Économie d'Énergie notamment en encourageant les particuliers à réduire leur consommation énergétique.

Ainsi, pour favoriser les économies d'énergie, la filiale Worex, spécialisée dans la vente de fiouls domestiques, a pris les dispositions nécessaires pour anticiper et intégrer la troisième période du dispositif des certificats d'économies d'énergie et donc répondre à la nouvelle obligation qui a été multipliée par trois depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Cette nouvelle mesure, que le groupe considère *de facto* comme une taxe additionnelle pour le consommateur final, a été mise en place malgré les avertissements répétés de la profession sur les limites atteintes quant à l'efficacité réelle d'un tel dispositif.

## Biocarburants i

Les dépôts de distribution d'Esso S.A.F. sont tous équipés pour incorporer du bioéthanol aux carburants. Esso S.A.F. et Worex sont inscrites au système national de durabilité pour les biocarburants et bioliquides. Chaque biocarburant incorporé satisfait aux critères de durabilité prévus par la directive européenne sur les énergies renouvelables. En 2015, le groupe a incorporé 30 000 m<sup>3</sup> d'éthanol et 212 000 m<sup>3</sup> d'ETBE dans les essences, ainsi que 562 000 m<sup>3</sup> de composés bio dans les gazoles. Depuis début 2014, une partie de l'éthanol incorporé dans les carburants est produite à partir de matières premières n'entrant pas en compétition avec les denrées alimentaires (biocarburant de seconde génération).



804 000 m<sup>3</sup>  
de biocarburants  
incorporés  
ou valorisation  
des déchets

La maximisation des incorporations a permis à la société de respecter les objectifs d'incorporation d'énergies renouvelables fixés par la France pour les carburants. À long terme, le groupe ExxonMobil développe des technologies innovantes et soutient la recherche technologique grâce à des collaborations avec les universités et centres d'études énergétiques majeurs : Stanford Global Climate, Princeton Energy Center et Massachusetts Institute of Technology Energy Initiative. Un vaste programme de recherche sur les biocarburants à base d'algues avec Synthetic Genomics a aussi été initié depuis plusieurs années, une autre approche technologique qui pourrait faire évoluer la disponibilité des ressources à long terme.

Dans le secteur de l'éolien, le groupe commercialise depuis plusieurs années une gamme de lubrifiants spécifiques et conseille les principaux acteurs du marché en matière de durabilité de leurs équipements.

## Biodiversité i

Le groupe est attentif à la préservation de l'environnement et à la protection de la biodiversité : pour cela, il subventionne différentes initiatives pour que ses activités industrielles puissent s'intégrer aux milieux naturels. C'est notamment le cas pour les marais entourant la raffinerie de Fos-sur-Mer. La biodiversité des hectares non occupés par les installations du groupe y est préservée grâce à une collaboration avec l'association communale *Le Renard*, qui effectue l'entretien et l'assainissement de ces terrains pour préserver les espèces qui y habitent et conserver la flore.

## Au service de la biodiversité régionale

L'association *Eau Vie Environnement* s'implique pleinement dans l'animation du site des salins de Fos-sur-Mer et de l'étang de l'Estomac, classé zone Natura 2000 et zone de protection spéciale oiseaux. Pour enrichir les visites gratuites du site, le groupe Esso a financé l'achat de jumelles qui permettront aux écoliers et au grand public de s'approcher au plus près des oiseaux sans pour autant les déranger au sein de leur habitat naturel.



Retrouvez les indicateurs de performance extra-financière p. 64





# Données sociétales

Éthique et transparence sont les principales valeurs qui guident le groupe dans chacune de ses actions. Chaque année, de nombreuses initiatives sont proposées pour favoriser le dialogue avec les parties prenantes, et mieux prendre en compte leurs attentes et identifier les actions à entreprendre.

## Soutien et dialogue

Acteur majeur de l'industrie pétrolière française avec plus de 91 millions d'euros d'investissements, 53 millions de taxes versées, et une masse salariale de quelque 276 millions d'euros en 2015, Esso S.A.F. est également un partenaire de choix pour de nombreuses entreprises voisines. Sa présence permet de dynamiser l'activité locale et l'emploi. Par ailleurs, le groupe Esso se veut également un interlocuteur de confiance pour les associations et les élus. Différentes actions sont menées pour favoriser échanges et compréhension : visites de sites, débats, manifestations extérieures. Une enquête de perception est réalisée chaque année auprès de la population des communes voisines du site industriel de Gravenchon et tous les deux ans autour du site de Fos-sur-Mer. Objective, elle a pour but d'évaluer les éventuelles gênes ressenties par la population concernant la sécurité industrielle, la santé et l'impact environnemental, et de mettre en lumière l'influence économique des activités des sites. Les résultats de ce sondage de 2015 pour le site de Gravenchon ont été présentés en toute transparence au public, aux élus, aux collectivités et à la presse locale dans le cadre de la Semaine de la sécurité organisée par la communauté de communes Caux vallée de Seine.

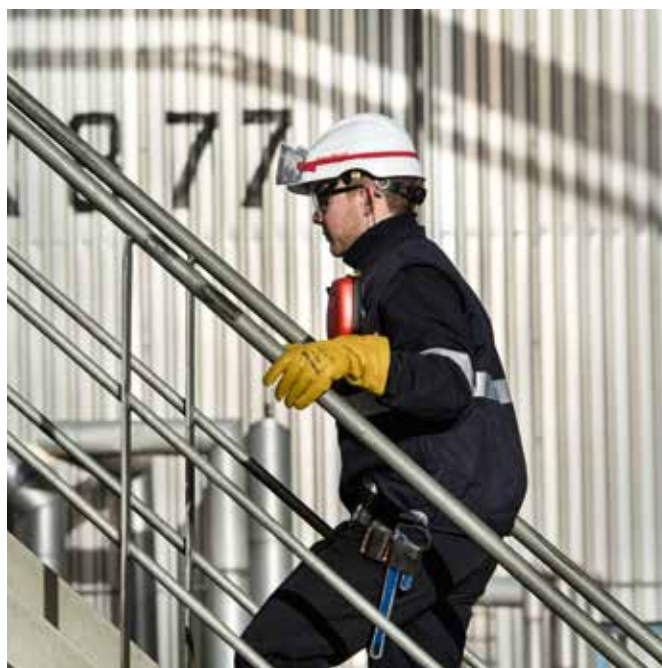
Le groupe prend en compte les nuisances sonores ressenties par les populations autour de nos sites industriels. Pour cela, en 2015, des investissements ont été réalisés pour réduire le bruit de nos installations avec de nouveaux capotages en mousse sur certaines unités de raffinage.

En 2015, 579 actions de dialogue ont été menées auprès des populations et autorités locales des sites de Gravenchon et de Fos-sur-Mer. Les actions se sont multipliées sur le site de Fos-sur-Mer pour accompagner la cérémonie des 50 ans de la raffinerie. <sup>1</sup>

*Conformément à la loi Grenelle II et ses exigences de transparence, Esso publie dans ce rapport 42 indicateurs de référence <sup>1</sup>, tous rigoureusement vérifiés par un organisme tiers indépendant. Ces indicateurs se réfèrent à des systèmes éprouvés au sein du groupe ExxonMobil comme l'OIMS (Operations Integrity Management System) pour les normes opérationnelles de santé et sécurité, l'EBP (Environmental Business Planning) pour l'environnement, et SHARP pour les ressources humaines.*



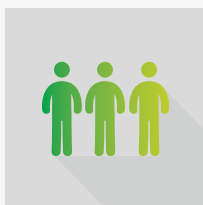
579  
actions  
de dialogue avec  
les communautés



## DES VALEURS INCONTOURNABLES



**Garantir**  
éthique  
et intégrité



**Favoriser**  
soutien  
et dialogue



**Partager**  
bonnes pratiques  
et savoir-faire



## Contributions aux actions locales i

La société privilégie une politique de mécénat proche de ses sites industriels. Les nouveaux projets soutenus cette année portent sur la protection de l'environnement et sur des actions à caractère éducatif et social.

### Esso, un partenaire de longue date du CHENE

L'année 2015 signe les 35 ans d'existence du CHENE\* qui poursuit son chemin au service de la nature en agissant pour l'accueil et le soin des animaux sauvages en Normandie. Soutenue dans ses activités par le programme de contributions auquel le groupe participe depuis 10 ans, cette association possède désormais un nouveau complexe pédagogique à la hauteur de son professionnalisme. Construit en 2015, ce nouveau bâtiment permettra d'accueillir des expositions sur des thèmes variés tels que la biodiversité.

*\* Centre d'Hébergement, d'Études sur la Nature et l'Environnement.*



### Au cœur du projet d'aide à la parentalité

Le groupe Esso accompagne le Centre social fosséen dans sa volonté de renforcer les liens familiaux. Ainsi, il a participé à l'acquisition de matériel et a pris en charge le coût des intervenants spécialisés pour que plusieurs familles locales puissent échanger et participer à des animations éducatives parents-enfants.



## Partenariat et politique d'achat i

Acteur de l'économie locale, le groupe est également créateur d'emplois indirects en faisant appel à des sous-traitants qui utilisent plus de 900 de leurs salariés pour le groupe Esso en France. Ces chiffres évoluent selon l'activité, en particulier lors des opérations de maintenance planifiées. En 2015, jusqu'à 1 500 intervenants additionnels ont été mobilisés en routine sur la raffinerie de Gravenchon pour réaliser ces travaux. Plus largement, le groupe et ses activités de service et de consommation sont aussi à l'origine d'emplois indirects. Selon l'Insee, on note « un emploi induit pour deux emplois en production ». Sur cette base, le groupe a généré plus de 4 200 emplois directs et indirects en 2015.

Parallèlement, la société mène une politique d'achat intègre et rigoureuse qui s'engage aux côtés de ses fournisseurs. Fondée sur le respect et l'éthique, elle vise à nouer des partenariats à long terme. Le groupe veille particulièrement à ne pas fragiliser ses prestataires, à garantir une égalité de traitement entre les candidats à un appel d'offres et à permettre aux entreprises sous-traitantes de mieux gérer leurs investissements et équipes grâce à des contrats établis pour cinq ans.

### Esso, fidèle mécène du Mucem

Engagé depuis son ouverture aux côtés du célèbre musée consacré à la Méditerranée, Esso continue d'apporter son soutien à des programmes citoyens qui favorisent l'accessibilité des contenus culturels à tous les publics. En 2015, Esso a contribué à la réalisation d'une vidéo de présentation de la visite en langue des signes.

### Le numérique en partage

Le groupe Esso encourage l'accès à l'informatique pour tous. En 2015, il a participé au financement d'un nouveau projet porté par la mairie de Quillebeuf (27) : prêter sous convention des tablettes numériques à des seniors et des demandeurs d'emploi. Cette initiative s'accompagne de cours d'informatique dispensés par un jeune en service civique afin de familiariser ces personnes avec l'outil numérique.

Parallèlement à cette action, le groupe a fait don de 900 ordinateurs portables réformés à la communauté d'agglomération Caux Seine Agglo (41 communes). En plus de contribuer à l'économie circulaire, cette action a un caractère éducatif puisque ce sont des élèves de BTS qui déploient le matériel dans les écoles primaires et maternelles.

### De bonnes pratiques partagées avec nos partenaires

Le groupe s'efforce d'accompagner ses partenaires dans une démarche de développement de la sécurité sur le long terme. En 2015, comme chaque année, le site de Fos-sur-Mer a récompensé ses partenaires les plus performants en matière de sécurité, de respect de l'environnement, de délai et d'efficacité. Cette cérémonie du Tigre d'Or permet de souligner l'importance qu'accorde Esso aux bonnes pratiques et l'exigence du processus de sélection de ses sous-traitants. Les lauréats se voient alors valorisés et remotivés pour continuer à fournir un travail de qualité.





## Transparence et bienveillance <sup>i</sup>

Le système de contrôle interne et de gestion des risques du groupe et de ses filiales repose sur 18 politiques d'entreprise prônant ses valeurs fondamentales, notamment en matière d'éthique des affaires, de conflits d'intérêts et de lutte contre la corruption.

Une information claire est régulièrement diffusée à ce sujet à l'ensemble des salariés et sous-traitants par le biais d'un rappel annuel des politiques de l'entreprise et lors d'une revue de pratique des affaires se tenant tous les quatre ans et à laquelle participe chaque salarié.

De plus, de fréquentes formations organisées par la direction juridique rappellent au personnel les règles et lois concernant le respect de la concurrence. Enfin, un dispositif d'alerte professionnelle, ouvert au personnel comme aux collaborateurs des entreprises sous-traitantes, permet de rapporter d'éventuelles malversations dans les domaines comptables et financiers.

Le groupe Esso suit la même philosophie en matière de droits de l'homme que celle d'Exxon Mobil Corporation, qui s'inspire des principes fondamentaux de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 et de ceux du pacte mondial de l'Organisation des Nations unies appliqués aux droits du travail. Esso s'engage donc à adopter une politique respectueuse des droits de l'homme au sein de chacune de ses activités, à en évaluer et mesurer les impacts et à communiquer sur ces principes.

Le mode de gestion du groupe ExxonMobil fait également preuve d'exigence en termes d'intégrité, de règles de gouvernance et de systèmes de contrôle de gestion. L'engagement envers les plus hautes valeurs d'éthique se retrouve dans toutes les politiques et pratiques du groupe Esso. Ces valeurs sont la condition essentielle au maintien de ses permis d'opérer. Aussi, chaque salarié du groupe se doit de les respecter à titre individuel dans la conduite de ses tâches quotidiennes.



**18**  
politiques  
pour atteindre les standards  
les plus élevés d'intégrité  
dans la conduite des affaires

## Éthique et intégrité <sup>i</sup>

Les standards de conduite des affaires du groupe comprennent 18 politiques dont l'objectif est de satisfaire les plus hautes exigences en matière d'intégrité. Considérant la manière d'obtenir les résultats comme aussi importante que les résultats eux-mêmes, le groupe veille à ce que chaque collaborateur connaisse parfaitement ces politiques et en applique les principes au quotidien. Nul n'a le pouvoir de déroger à ces politiques et aucune situation ne peut en justifier la violation.



Retrouvez les indicateurs de performance extra-financière p. 64





# Tableau de synthèse indicateurs données sociales, environnementales et sociétales

## Informations sociales

| Intitulé                                                                                                                          | Unité                | 2014        | 2015        | Page |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|-------------|-------------|------|
| <b>EMPLOI</b>                                                                                                                     |                      |             |             |      |
| <b>Effectif total</b>                                                                                                             | Nombre               | 2 007       | 1 892       | 51   |
| <b>Répartition des salariés par zone géographique</b>                                                                             |                      |             |             |      |
| Nombre de collaborateurs sur le site de Gravenchon                                                                                | Nombre               | 1 019       | 982         | 51   |
| Nombre de collaborateurs sur le site de Fos-sur-Mer                                                                               | Nombre               | 274         | 293         | 51   |
| Nombre de collaborateurs au siège, territoire et au sein de la filiale Worex                                                      | Nombre               | 714         | 617         | 51   |
| <b>Répartition des salariés par âge</b>                                                                                           |                      |             |             |      |
| Collaborateurs de moins de 30 ans                                                                                                 | Pourcentage          | 11 %        | 13 %        | -    |
| Collaborateurs de 30 à 50 ans                                                                                                     | Pourcentage          | 51 %        | 49 %        | -    |
| Collaborateurs de plus de 50 ans                                                                                                  | Pourcentage          | 38 %        | 37 %        | -    |
| <b>Répartition des salariés par sexe</b>                                                                                          |                      |             |             |      |
| Femmes dans l'effectif global                                                                                                     | Pourcentage          | 21 %        | 21 %        | 50   |
| Femmes cadres dans l'effectif de cadres*                                                                                          | Pourcentage          | 21 %        | 23 %        | 53   |
| <b>Embauches et licenciements</b>                                                                                                 |                      |             |             |      |
| Entrées                                                                                                                           | Nombre               | 123         | 121         | 50   |
| Départs                                                                                                                           | Nombre               | 150         | 222         | 50   |
| Départs dans le cadre d'un licenciement                                                                                           | Nombre               | 3           | 7           | 50   |
| <b>Rémunérations et leur évolution</b>                                                                                            |                      |             |             |      |
| Masse salariale                                                                                                                   | Euro                 | 164 867 881 | 163 832 492 | -    |
| Évolution de la masse salariale*                                                                                                  | Pourcentage          | -0,5 %      | -0,63 %     | -    |
| <b>ORGANISATION DU TRAVAIL</b>                                                                                                    |                      |             |             |      |
| <b>Personnel posté dans l'effectif *</b>                                                                                          |                      |             |             |      |
| Personnel de jour                                                                                                                 | Pourcentage          | 65 %        | 64 %        | 52   |
| Personnel posté                                                                                                                   | Pourcentage          | 35 %        | 36 %        | 52   |
| <b>Absentéisme</b>                                                                                                                |                      |             |             |      |
| Nombre de jours d'absence/nombre de jours travaillés                                                                              | Pourcentage          | 3,8 %       | 4,1 %       | 52   |
| <b>RELATIONS SOCIALES</b>                                                                                                         |                      |             |             |      |
| <b>Organisation du dialogue social</b>                                                                                            | Données qualitatives |             |             | 52   |
| <b>Bilan des accords collectifs</b>                                                                                               | Données qualitatives |             |             | 52   |
| <b>SANTÉ ET SÉCURITÉ</b>                                                                                                          |                      |             |             |      |
| <b>Conditions de santé et de sécurité au travail et maladies professionnelles</b>                                                 | Données qualitatives |             |             | 49   |
| <b>Bilan des accords signés en matière de santé et de sécurité au travail</b>                                                     | Données qualitatives |             |             | 52   |
| <b>Accidents du travail avec arrêt</b>                                                                                            | Nombre               | 4           | 7           | 46   |
| <b>Taux de fréquence des accidents du travail</b>                                                                                 | Taux                 | 1,31        | 2,23        | 46   |
| <b>Taux de gravité</b>                                                                                                            | Taux                 | 0,069       | 0,153       | 46   |
| <b>FORMATION</b>                                                                                                                  |                      |             |             |      |
| <b>Politiques mises en œuvre en matière de formation</b>                                                                          | Données qualitatives |             |             | 50   |
| <b>Nombre d'heures total de formation</b>                                                                                         | Heure                | 19 723      | 54 737      |      |
| Nombre de salariés formés/effectif                                                                                                | Nombre               | 849         | 1 496       | 50   |
| <b>ÉGALITÉ DE TRAITEMENT</b>                                                                                                      |                      |             |             |      |
| <b>Mesures prises en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes</b>                                                       |                      |             |             |      |
| Femmes dans les embauches de cadres*                                                                                              | Pourcentage          | 41 %        | 38 %        | 50   |
| Femmes expatriées dans l'effectif d'expatriés*                                                                                    | Pourcentage          | 12 %        | 17 %        | 53   |
| <b>Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées</b>                                           | Données qualitatives |             |             | 53   |
| <b>Politique de lutte contre les discriminations</b>                                                                              | Données qualitatives |             |             | 53   |
| <b>PROMOTION ET RESPECT DES STIPULATIONS DES CONVENTIONS FONDAMENTALES DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL RELATIVE**</b> |                      |             |             |      |
| <b>Au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective</b>                                               | Données qualitatives |             |             | 52   |
| <b>À l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession</b>                                                   | Données qualitatives |             |             | 53   |

\* Unité Économique et Sociale.

\*\* L'élimination du travail forcé ou obligatoire et l'abolition effective du travail des enfants sont des indicateurs qui n'ont pas été traités car considérés comme non pertinents compte tenu de la législation française interdisant tout travail forcé ou obligatoire ainsi que le travail des enfants.

## Informations environnementales

| Intitulé                                                                                                                                                             | Unité                     | 2014    | 2015    | Page        |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|---------|---------|-------------|
| <b>POLITIQUE GÉNÉRALE EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE</b>                                                                                                                |                           |         |         |             |
| <b>Organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et démarches de vérification ou de certification en matière d'environnement</b> | Données qualitatives      |         |         | 54-55       |
| <b>Actions de formation et d'information des salariés en matière de protection de l'environnement</b>                                                                | Données qualitatives      |         |         | 47-55       |
| <b>Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions</b>                                                                               | Données qualitatives      |         |         | 54-55       |
| <b>Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement</b>                                                                                   | Million d'euros           | 13,2    | 22,2    | 97          |
| <b>POLLUTION ET GESTION DES DÉCHETS</b>                                                                                                                              |                           |         |         |             |
| <b>Mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement</b>                                |                           |         |         |             |
| Émissions annuelles de dioxyde de soufre (SO <sub>2</sub> )                                                                                                          | Tonne                     | 7 994   | 7 083   | 56          |
| Émissions annuelles d'oxyde d'azote (NO <sub>x</sub> )                                                                                                               | Tonne                     | 2 186   | 2 175   | 56          |
| Émissions annuelles de composés organiques volatils (COV)                                                                                                            | Tonne                     | 2 310   | 2 240   | 56          |
| Mesure de la qualité de l'eau - demande chimique en oxygène dans les effluents aqueux                                                                                | Tonne                     | 637     | 654     | 57          |
| <b>Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets</b>                                                                                              |                           |         |         |             |
| Quantité totale de déchets dangereux générés                                                                                                                         | Tonne                     | 20 005  | 20 805  | 58          |
| Quantité de déchets dangereux non valorisés ou recyclés                                                                                                              | Tonne                     | 1 081   | 195     | 58          |
| Nombre de déversements accidentels > 1 baril                                                                                                                         | Nombre                    | 8       | 5       | 55          |
| <b>Prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique</b>                                                                         |                           |         |         |             |
| Nombre d'incidents qui ont engendré des plaintes pour nuisances sonores ou olfactives attribuables à l'activité raffinage                                            | Nombre                    | 8       | 7       | 60          |
| <b>UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES</b>                                                                                                                            |                           |         |         |             |
| <b>Consommation de matières premières et mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation</b>                                                        | Données qualitatives      |         |         | 15-16-17-58 |
| <b>Consommation d'eau et approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales</b>                                                                            | Millier de m <sup>3</sup> | 17 129  | 17 517  | 58          |
| <b>Consommation d'énergie, matières premières des raffineries et amélioration de l'efficacité énergétique</b>                                                        | Million de GJ             | 40,81   | 38,80   | 58          |
| <b>Recours aux énergies renouvelables - quantité de biocarburants incorporés</b>                                                                                     | km <sup>3</sup>           | 816     | 804     | 59          |
| <b>Utilisation des sols : suivi de l'état des sols et réhabilitation environnementale</b>                                                                            | Données qualitatives      |         |         | 55          |
| <b>CHANGEMENT CLIMATIQUE</b>                                                                                                                                         |                           |         |         |             |
| <b>Rejets de gaz à effet de serre</b>                                                                                                                                |                           |         |         |             |
| Émissions annuelles de CO <sub>2</sub>                                                                                                                               | kilo tonne                | 2 295,2 | 2 254,3 | 57          |
| Quantité brûlée aux torches                                                                                                                                          | Tonne                     | 12 314  | 20 753  | 57          |
| <b>Adaptation aux conséquences du changement climatique</b>                                                                                                          | Données qualitatives      |         |         | 4-13-27     |
| <b>PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ</b>                                                                                                                                 |                           |         |         |             |
| <b>Mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité</b>                                                                                                   | Données qualitatives      |         |         | 59          |

## Informations sociétales

| Intitulé                                                                                                                                                                             | Unité                | 2014 | 2015 | Page  |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|------|------|-------|
| <b>IMPACT TERRITORIAL, ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DE L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ</b>                                                                                                          |                      |      |      |       |
| <b>En matière d'emploi et de développement régional : somme des investissements + taxes et impôts + salaires + dividendes</b>                                                        | Million d'euros      | 400  | 420  | 60    |
| <b>Sur les populations riveraines ou locales</b>                                                                                                                                     | Données qualitatives |      |      | 60    |
| <b>RELATIONS ENTRETENUES AVEC LES PARTIES PRENANTES</b>                                                                                                                              |                      |      |      |       |
| <b>Actions de dialogue avec les communautés environnantes</b>                                                                                                                        |                      | 475  | 579  | 60-62 |
| <b>Actions de partenariat ou de mécénat</b>                                                                                                                                          | Données qualitatives |      |      | 62    |
| <b>SOUS-TRAITANCE ET FOURNISSEURS</b>                                                                                                                                                |                      |      |      |       |
| <b>Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux</b>                                                                                              | Données qualitatives |      |      | 62    |
| <b>Importance de la sous-traitance et de la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants et de leur responsabilité sociale et environnementale</b> | Données qualitatives |      |      | 62    |
| <b>LOYAUTÉ DES PRATIQUES</b>                                                                                                                                                         |                      |      |      |       |
| <b>Actions engagées pour prévenir la corruption</b>                                                                                                                                  | Données qualitatives |      |      | 63    |
| <b>Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs</b>                                                                                                      | Données qualitatives |      |      | 49    |
| <b>AUTRES ACTIONS ENGAGÉES EN FAVEUR DES DROITS DE L'HOMME</b>                                                                                                                       |                      |      |      |       |
| <b>Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme</b>                                                                                                                       | Données qualitatives |      |      | 63    |

Conformément à la loi Grenelle II et ses exigences de transparence, Esso publie dans ce rapport 42 indicateurs de référence, tous rigoureusement vérifiés par un organisme tiers indépendant. Ces indicateurs se réfèrent à des systèmes éprouvés au sein du groupe ExxonMobil comme l'OIMS (Operations Integrity Management System) pour les normes opérationnelles de santé et sécurité, l'EBP (Environmental Business Planning) pour l'environnement, et SHARP pour les ressources humaines.

# Note méthodologique

## Reporting RSE 2015 du groupe Esso

### Démarche RSE

La démarche de *reporting* RSE du groupe Esso répond aux exigences du décret d'application de l'article 225 de la loi du 10 juillet 2010 dite Grenelle II. Elle s'appuie sur un référentiel interne mis en place par le groupe Esso qui comprend les méthodes de calcul, de mesure et d'analyse employées lorsqu'il en existe. Ce référentiel est consultable sur demande.

Il comprend également l'organisation et les étapes du *reporting*, les outils de contrôle des données et de gestion documentaire, la méthode de consolidation et de contrôle interne, ainsi que la liste des enjeux clés et des indicateurs associés.

### Période de reporting

Les données collectées couvrent la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015.

Selon les indicateurs, il s'agit :

- d'une consolidation annuelle des données du 01/01/2015 au 31/12/2015,
- de la donnée mesurée au 31/12/2015.

### Périmètre de reporting

Le rapport RSE concerne les sociétés entrant dans le périmètre de consolidation comptable soit Esso S.A.F., Esso Raffinage et Worex, ensemble désigné comme « le groupe » dans ce rapport. Le périmètre d'application est défini dans le référentiel en fonction de chaque indicateur de performance.

### Contrôle externe

Afin d'anticiper le décret d'application de l'article 225 de la loi du 10 juillet 2010 dite Grenelle II, le groupe a fait vérifier les informations contenues dans le présent rapport par un organisme tiers indépendant. Le groupe Esso a choisi de confier cette mission de vérification externe pour le *reporting* 2015 à l'un de ses commissaires aux comptes. Son avis d'assurance modérée sur le *reporting* RSE du groupe présenté dans ce rapport détaille la nature des travaux effectués ainsi que les conclusions associées.

# Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant

## sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

**Exercice clos le 31 décembre 2015**

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Esso S.A.F. désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro n° 3-1080<sup>(1)</sup>, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2015, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce.

### Responsabilité de la société

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du Code de commerce, préparées conformément aux procédures utilisées par la société (ci-après le « Référentiel »), disponibles sur demande au siège de la société et dont un résumé figure à la fin du chapitre « Responsabilité sociale, sociétale et environnementale » du rapport de gestion.

### Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le Code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes d'exercice professionnel et des textes légaux et réglementaires applicables.

### Responsabilité du commissaire aux comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- D'attester que les informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du Code de commerce (attestation de présence des informations RSE) ;

(1) Dont la portée d'accréditation est disponible sur le site [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

- D'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (avis motivé sur la sincérité des informations RSE).

Nos travaux ont mobilisé les compétences de quatre personnes et se sont déroulés entre janvier et avril 2016 sur une durée totale d'intervention d'environ deux semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000<sup>(2)</sup>.

## 1. Attestation de présence des informations RSE

### Nature et étendue des travaux

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du Code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée à la fin du chapitre « Responsabilité sociale, sociétale et environnementale » du rapport de gestion.

### Conclusion

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des informations RSE requises.

## 2. Avis motivé sur la sincérité des informations RSE

### Nature et étendue des travaux

Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation des informations RSE, auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- D'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- De vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes<sup>(3)</sup> :

- Au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;

- Au niveau d'un échantillon représentatif de sites et entités que nous avons sélectionnés<sup>(4)</sup> en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente 89 % des effectifs et entre 19 % et 100 % des informations quantitatives environnementales présentées.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les informations RSE ne peut être totalement éliminé.

### Conclusion

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées de manière sincère, conformément au Référentiel.

Paris, le 25 avril 2016

L'un des commissaires aux comptes

**Grant Thornton**  
**Membre français de Grant Thornton International**  
 Vincent Papazian  
 Associé

(2) ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information.

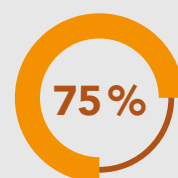
(3) Informations quantitatives sociales : effectif total ; femmes dans l'effectif global ; entrées ; départs ; départs dans le cadre d'un licenciement ; accidents du travail avec arrêt ; taux de fréquence des accidents de travail ; taux de gravité. Informations quantitatives sociétales : nombre d'actions de dialogue avec les communautés environnantes.

Informations quantitatives environnementales : nombre d'incidents qui ont engendré des plaintes pour nuisances sonores ou olfactives attribuables à l'activité raffinage ; nombre de déversements accidentels > 1 baril ; émissions annuelles de dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>) ; émissions annuelles d'oxyde d'azote (NO<sub>x</sub>) ; émissions annuelles de composés organiques volatiles (COV) ; mesure de la qualité de l'eau - demande chimique en oxygène dans les effluents aqueux ; consommation d'eau et approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales ; Consommation d'énergie, matières premières des raffineries et amélioration de l'efficacité énergétique ; émissions annuelles de CO<sub>2</sub> ; quantité totale de déchets dangereux générés ; quantité de déchets dangereux non valorisés ou recyclés.

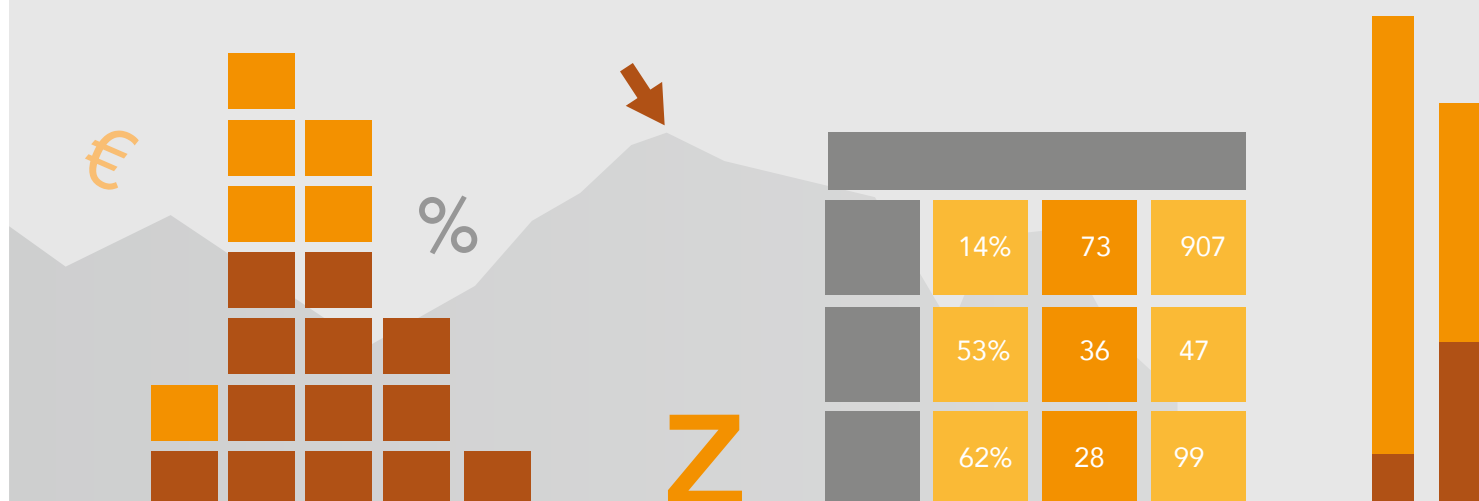
Informations qualitatives : « la sécurité, au cœur de nos activités » ; « des professionnels de santé au service de toutes les parties prenantes... » ; « soutien et dialogue » ; « biocarburants ».

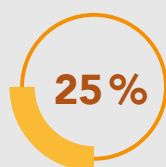
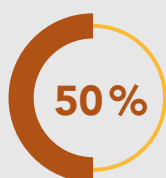
(4) Raffinerie de Gravenchon pour les informations sociétales, environnementales. Entités Esso S.A.F. et ERSAS pour les informations sociales.





# Résultats financiers 2015





1 200

900



p. 70

Résultats et données financières  
du groupe Esso S.A.F.

p. 74

Résultats et données financières  
de la société Esso S.A.F.

p. 76

Événements significatifs  
de l'année 2015 et perspectives

p. 78

Comptes consolidés  
du groupe Esso S.A.F.

p. 79 Compte de résultat consolidé

p. 80 Bilan consolidé

p. 81 Tableau de variation des capitaux propres  
consolidés

p. 82 Tableau des flux de trésorerie

p. 83 Notes annexes aux comptes consolidés

p. 105 Rapport des commissaires aux comptes  
sur les comptes consolidés

p. 106

Comptes annuels  
de la société Esso S.A.F.

p. 106 Bilan au 31 décembre 2015

p. 108 Compte de résultat de l'exercice 2015

p. 109 Tableau de financement de l'exercice 2015

p. 110 Annexe au bilan et au compte de résultat

p. 120 Rapport des commissaires aux comptes  
sur les comptes annuels

p. 121 Rapport spécial des commissaires  
aux comptes sur les conventions  
et engagements réglementés

p. 124 Rapport des commissaires aux comptes  
sur l'augmentation du capital réservée aux  
adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise

# Résultats et données financières du groupe Esso S.A.F.

## Résultat net

(en millions d'euros)

|                                                                                                                  | Année 2015 | Année 2014<br>retraitee |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|-------------------------|
| <b>Résultat opérationnel (1)</b>                                                                                 | <b>137</b> | <b>(581)</b>            |
| Produits et charges financiers                                                                                   | 8          | 6                       |
| Impôts courants et différés                                                                                      | (47)       | 133                     |
| <b>Résultat net des activités poursuivies</b>                                                                    | <b>98</b>  | <b>(442)</b>            |
| Résultat net des activités arrêtées ou actifs cédés                                                              | 2          | 0                       |
| <b>Résultat net part du groupe (2)</b>                                                                           | <b>100</b> | <b>(442)</b>            |
| Pétrole brut traité en raffinerie (millions de tonnes)                                                           | 14,8       | 15,1                    |
| Chiffre d'affaires (millions d'euros, incluant la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques) | 12 390     | 15 674                  |
| Ventes de produits raffinés (milliers de m³)                                                                     | 24 498     | 24 589                  |
| Ventes, activités de distribution sur le marché intérieur (milliers de m³)                                       | 15 014     | 15 322                  |

|                                                                              |                            |            |           |
|------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|------------|-----------|
| (1) Résultat opérationnel                                                    | (A)                        | 137        | (581)     |
| Effet stocks*                                                                | (B)                        | (166)      | (620)     |
| Autres éléments d'ajustement**                                               | (C)                        | 153        | 32        |
| <b>Résultat opérationnel ajusté</b>                                          | <b>(A)-(B)-(C)</b>         | <b>150</b> | <b>7</b>  |
| (2) Résultat net part du groupe                                              | (D)                        | 100        | (442)     |
| Résultat net des activités arrêtées ou actifs cédés                          | (E)                        | 2          | 0         |
| Impôts courants et différés                                                  | (F)                        | (47)       | 133       |
| Effets stocks*                                                               | (G)                        | (166)      | (620)     |
| Impôt sur le résultat hors effets stock**                                    | (H)                        | (107)      | (15)      |
| <b>Résultat net hors effets stocks et activités arrêtées ou actifs cédés</b> | <b>(D)-(E)-(F)-(G)+(H)</b> | <b>204</b> | <b>30</b> |

Le résultat opérationnel 2015 du groupe est un gain de 137 millions d'euros ; il comprend des effets stocks négatifs de 166 millions d'euros ainsi qu'un autre produit opérationnel de 164 millions d'euros correspondant à l'impact positif d'une modification des accords de retraite supplémentaire du personnel. En 2014, la perte opérationnelle comprenait des effets stocks négatifs de 620 millions d'euros.

Le résultat opérationnel ajusté, hors effets stocks et autres éléments d'ajustement, est positif de 150 millions d'euros contre 7 millions d'euros en 2014 et inclut des effets de change opérationnels négatifs pour 19 millions d'euros.

L'amélioration de 143 millions d'euros du résultat opérationnel ajusté par rapport à 2014, limitée par l'impact des arrêts non planifiés d'unités, reflète principalement la hausse des marges de raffinage.

Le résultat financier est positif de 8 millions d'euros et comprend 16 millions d'euros de dividendes reçus de sociétés non consolidées, 4 millions d'euros de pertes de change et 4 millions de charges nettes d'intérêts.

Après prise en compte des impôts courants et différés pour 47 millions d'euros, du résultat net des activités arrêtées ou actifs cédés pour 2 millions d'euros, le résultat net du groupe est un bénéfice de 100 millions d'euros contre une perte de 442 millions d'euros en 2014.

Le résultat net hors effets stocks et résultat des activités arrêtées ou actifs cédés est un bénéfice de 204 millions d'euros contre un gain de 30 millions d'euros en 2014.

### \* Effets stocks

La variation des stocks est valorisée dans le résultat consolidé suivant la méthode FIFO (premier entré/ premier sorti) étroitement liée à la variation des prix des produits pétroliers sur le marché international. Pour évaluer la performance économique et financière du groupe, la société calcule un effet prix sur stock mesurant l'impact de la variation des prix des produits pétroliers sur les quantités en stock à partir d'un prix moyen reflétant l'évolution du coût de remplacement de la période. Une dépréciation comptable est calculée dans la mesure où la valeur nette de réalisation des stocks est inférieure à leur valeur d'inventaire. La dotation/ reprise nette de la dépréciation comptable des stocks et l'effet prix sur stocks constituent les effets stocks.

### \*\* Autres éléments d'ajustement

Ils concernent des transactions inhabituelles qui sont significatives et peu fréquentes. Il s'agit notamment de transactions en dehors de l'activité normale de la société bien que des transactions similaires aient pu se produire dans le passé ou risquent de se reproduire dans le futur, telles que coûts de restructuration, cessions d'actifs ou autres éléments non récurrents.

## Résultat global consolidé

(en millions d'euros)

|                                                                                                     | Année 2015 | Année 2014<br>retraitee |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|-------------------------|
| Résultat net                                                                                        | 100        | (442)                   |
| Éléments recyclables en résultat net (revalorisation titres de participation)                       | 7          | 6                       |
| Éléments non recyclables en résultat net (gains / pertes actuariels sur les avantages au personnel) | 174        | (340)                   |
| Effets d'impôt                                                                                      | (60)       | 117                     |
| <b>Résultat global consolidé</b>                                                                    | <b>221</b> | <b>(659)</b>            |

Le résultat global consolidé du groupe tient compte d'une part de la variation de la valorisation des titres de participation à leur juste valeur par contrepartie en capitaux propres et d'autre part de la variation des écarts actuariels sur les avantages au personnel en application de la norme IAS 19 révisée, qui est également constatée dans le résultat global par contrepartie en capitaux propres.

En 2015, la variation des écarts actuariels calculés est positive pour 174 millions d'euros et provient de la hausse du taux d'actualisation financière retenu par le groupe à 2,25 % contre 1,50 % en 2014.

En 2014, l'impact de la variation de l'engagement liée au taux d'actualisation avait été négatif pour 340 millions d'euros.

Après prise en compte de l'impôt différé correspondant, le résultat global est un bénéfice de 221 millions d'euros contre une perte de 659 millions d'euros en 2014.



## Principaux postes du résultat opérationnel

(en millions d'euros)

|                                                                                                              | Année 2015     | Année 2014<br>retraitee |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|-------------------------|
| Chiffre d'affaires                                                                                           | 12 390         | 15 674                  |
| Achats consommés                                                                                             | (11 021)       | (14 550)                |
| Variation de la valeur brute<br>des stocks de matières premières<br>et produits finis                        | (442)          | (405)                   |
| Dotation & reprise aux provisions<br>pour dépréciation des stocks de<br>matières premières et produits finis | 83             | (198)                   |
| Variation des autres stocks<br>et des comptes d'échanges                                                     | 50             | (6)                     |
| Effets de change opérationnels                                                                               | (19)           | (33)                    |
| <b>Marge brute</b>                                                                                           | <b>1 041</b>   | <b>482</b>              |
| Charges externes                                                                                             | (560)          | (581)                   |
| Charges de personnel                                                                                         | (278)          | (282)                   |
| Impôts et taxes                                                                                              | (55)           | (48)                    |
| Dotation aux amortissements                                                                                  | (109)          | (120)                   |
| Dotation aux provisions                                                                                      | (31)           | (31)                    |
| Autres produits de l'activité                                                                                | 35             | 32                      |
| Autres produits<br>et charges d'exploitation                                                                 | (59)           | (65)                    |
| <b>Charges d'exploitation</b>                                                                                | <b>(1 057)</b> | <b>(1 095)</b>          |
| Autres produits opérationnels                                                                                | 164            | 43                      |
| Autres charges opérationnelles                                                                               | (11)           | (11)                    |
| <b>Résultat opérationnel</b>                                                                                 | <b>137</b>     | <b>(581)</b>            |

La marge brute 2015 s'établit à 1 041 millions d'euros contre 482 millions d'euros en 2014 soit une hausse de 559 millions d'euros.

Les charges d'exploitation de 1 057 millions d'euros en 2015 diminuent de 38 millions d'euros par rapport à l'année 2014, baisse provenant essentiellement de la diminution des charges faisant suite à la cession du réseau de stations-service.

Les autres produits et charges opérationnels comprennent l'impact positif d'une modification des accords de retraite supplémentaire du personnel pour un montant de 164 millions d'euros et une provision pour la remise en état de sites industriels inactifs pour un montant de 11 millions d'euros.

## Ratio endettement net sur capitaux propres

(en millions d'euros)

|                                                       | Au 31 décembre<br>2015 | Au 31 décembre<br>2014 retraitee |
|-------------------------------------------------------|------------------------|----------------------------------|
| Endettement long terme                                | (126,3)                | (127,6)                          |
| Endettement court terme                               | (24,6)                 | (297,8)                          |
| Créances financières court terme                      | 74,5                   | 11,1                             |
| Trésorerie nette                                      | 83,2                   | 12,9                             |
| <b>Montant de l'endettement net</b>                   | <b>6,8</b>             | <b>(401,4)</b>                   |
| Capitaux Propres - part du groupe                     | 726,6                  | 503,5                            |
| <b>Montant des capitaux propres</b>                   | <b>726,6</b>           | <b>503,5</b>                     |
| <b>Ratio endettement net<br/>sur capitaux propres</b> | <b>-1 %</b>            | <b>80 %</b>                      |

Au 31 décembre 2015, le montant des capitaux propres du groupe ressort à 727 millions d'euros contre 504 millions d'euros fin 2014 pour une position financière nette positive de 7 millions d'euros contre un endettement financier net de 401 millions d'euros fin 2014.

La hausse des capitaux propres pour un montant de 223 millions d'euros provient essentiellement :

- du résultat net de l'exercice de 100 millions d'euros,
- des éléments du résultat global pour un montant de 121 millions d'euros.

La variation de l'endettement est détaillée dans la note annexe 6.6 aux comptes consolidés.

## Chiffres-clés

(en millions d'euros)

| Éléments relatifs au compte de résultat consolidé   | Année 2015 | Année 2014 retraitée |
|-----------------------------------------------------|------------|----------------------|
| Chiffre d'affaires                                  | 12 390     | 15 674               |
| Résultat opérationnel courant                       | (16)       | (613)                |
| Résultat opérationnel                               | 137        | (581)                |
| Résultat net part du groupe                         | 100        | (442)                |
| Résultat net des activités arrêtées ou actifs cédés | 2          | 0                    |
| Effets stocks                                       | (166)      | (620)                |
| Résultat net hors effets stocks                     | 204        | 30                   |
| Capacité d'autofinancement                          | 113        | (433)                |

(en millions d'euros)

| Éléments relatifs au bilan consolidé   | Année 2015 | Année 2014 retraitée |
|----------------------------------------|------------|----------------------|
| Capital                                | 98         | 98                   |
| Capitaux propres                       | 727        | 504                  |
| Dettes financières                     | 151        | 426                  |
| Actifs non courants                    | 1 446      | 1 667                |
| Créances financières et disponibilités | 158        | 26                   |

(en euros)

| Dividende par action              | Année 2015 | Année 2014 retraitée |
|-----------------------------------|------------|----------------------|
| Dividende par action              | 0          | 0                    |
| Résultat net consolidé par action | 7,76       | (34,40)              |

(en millions d'euros)

| Investissements                                                 | Année 2015 | Année 2014 |
|-----------------------------------------------------------------|------------|------------|
| Investissements                                                 | 39         | 50         |
| Capitalisation de dépenses de gros entretien et grandes visites | 52         | 13         |
| <b>Montant total des investissements</b>                        | <b>91</b>  | <b>63</b>  |

| Données opérationnelles                                                 | Année 2015 | Année 2014 |
|-------------------------------------------------------------------------|------------|------------|
| Prix moyen du Brent (\$/baril)                                          | 52         | 99         |
| Parité moyenne (\$/€)                                                   | 1,11       | 1,33       |
| Marge brute de raffinage moyenne publiée par la DGEC (€/tonne)          | 45         | 24         |
| Pétrole brut traité en raffinerie (millions de tonnes)                  | 14,8       | 15,1       |
| Ventes de produits raffinés (milliers de m³)                            | 24 498     | 24 589     |
| Ventes, activités de distribution sur marché intérieur (milliers de m³) | 15 014     | 15 322     |

# Résultats et données financières de la société Esso S.A.F.

Le chiffre d'affaires de l'année 2015 s'élève à 12 186 millions d'euros en baisse de 21 % par rapport à 2014 reflétant la baisse des prix du pétrole brut et des produits pétroliers alors que les volumes vendus sont en légère baisse de 0,3 %.

Le résultat d'exploitation est une perte de 14 millions d'euros à comparer à une perte de 602 millions d'euros en 2014. L'amélioration du résultat d'exploitation de 588 millions d'euros, provient principalement des effets stocks négatifs de 166 millions d'euros en 2015 contre des effets stocks négatifs de 620 millions d'euros en 2014. Hors effets stocks, le résultat d'exploitation est un gain de 152 millions d'euros en 2015 contre un gain de 18 millions d'euros en 2014 soit une hausse de 134 millions d'euros provenant principalement de l'amélioration des marges de raffinage constatée en 2015.

Le résultat financier positif de 1 million d'euros est constitué des différences de change nettes négatives pour 14 millions d'euros, de dividendes reçus pour 16 millions d'euros et de charges d'intérêts nettes de 1 million d'euros. Les différences négatives de change reflètent essentiellement la hausse du dollar constatée en 2015.

Le résultat exceptionnel est une perte de 7 millions d'euros et comprend principalement une provision pour la remise en état de sites industriels inactifs.

Après prise en compte de la participation et intéressement des salariés, de l'impôt, le résultat net comptable est une perte de 12 millions d'euros en 2015.

Montant des distributions des 3 derniers exercices :

| Exercice | Nombre d'actions à rémunérer | Dividende net |
|----------|------------------------------|---------------|
| 2012     | 12 854 578                   | € 2,00        |
| 2013     | 12 854 578                   | -             |
| 2014     | 12 854 578                   | -             |

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 font apparaître une perte de 12 413 282,34 euros auquel est ajouté le report à nouveau précédent soit :

|                                    |                       |
|------------------------------------|-----------------------|
| Perte de l'exercice 2015           | (12 413 282,34) euros |
| Report à nouveau avant affectation | 3 882 256,23 euros    |
| Soit un total de :                 | (8 531 026,11) euros  |

dont l'affectation suivante est proposée à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires qui sera convoquée le 22 juin 2016.

|                                    |                      |
|------------------------------------|----------------------|
| Report à nouveau après affectation | (8 531 026,11) euros |
| Soit un total de :                 | (8 531 026,11) euros |

Un prélèvement sur la réserve facultative pour fluctuations des cours sera proposé à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires pour être ajouté au report à nouveau de la manière suivante :

|                                        |                      |
|----------------------------------------|----------------------|
| Report à nouveau avant prélèvement     | (8 531 026,11) euros |
| Prélèvement sur la réserve facultative | 30 000 000,00 euros  |
| Report à nouveau après prélèvement :   | 21 468 973,89 euros  |

## Résumé des résultats de la société Esso S.A.F.

(en millions d'euros)

|                                                               | 2015     |                 | 2014     |                 |
|---------------------------------------------------------------|----------|-----------------|----------|-----------------|
| Chiffre d'affaires hors taxe intérieure                       | 10 228   |                 | 13 686   |                 |
| Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques | 1 958    |                 | 1 745    |                 |
| Chiffre d'affaires taxe intérieure comprise                   |          | 12 186          |          | 15 431          |
| Production stockée/(déstockée) et divers                      |          | 50              |          | (56)            |
| <b>Total des produits d'exploitation</b>                      |          | <b>12 236</b>   |          | <b>15 375</b>   |
| Charges d'exploitation hors amortissements                    | (12 237) |                 | (15 954) |                 |
| Amortissements                                                | (13)     |                 | (23)     |                 |
| <b>Total des charges d'exploitation</b>                       |          | <b>(12 250)</b> |          | <b>(15 977)</b> |
| <b>Résultat d'exploitation</b>                                |          | <b>(14)</b>     |          | <b>(602)</b>    |
| <b>Résultat financier</b>                                     |          | <b>1</b>        |          | <b>(15)</b>     |
| <b>Résultat courant</b>                                       |          | <b>(13)</b>     |          | <b>(617)</b>    |
| Amortissements dérogatoires                                   |          | 0               |          | 35              |
| Dotations aux provisions pour risques                         |          | 26              |          | (43)            |
| Autres éléments exceptionnels                                 |          | (33)            |          | 43              |
| <b>Résultat exceptionnel</b>                                  |          | <b>(7)</b>      |          | <b>35</b>       |
| Participation et intéressement des salariés                   |          | (2)             |          | (1)             |
| Impôts sur les sociétés                                       |          | 10              |          | 15              |
| <b>Résultat net</b>                                           |          | <b>(12)</b>     |          | <b>(568)</b>    |

## Résultats financiers des 5 dernières années

|                                                                                                                                               | 2011       | 2012       | 2013       | 2014       | 2015       |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| <b>I. CAPITAL EN FIN D' EXERCICE</b>                                                                                                          |            |            |            |            |            |
| Capital social (millions d'euros)                                                                                                             | 98,3       | 98,3       | 98,3       | 98,3       | 98,3       |
| Nombre d' actions ordinaires existantes (1)                                                                                                   | 12 854 578 | 12 854 578 | 12 854 578 | 12 854 578 | 12 854 578 |
| Nombre d'obligations convertibles en actions                                                                                                  |            |            |            |            |            |
| Nombre de parts bénéficiaires                                                                                                                 |            |            |            |            |            |
| <b>II. OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L' EXERCICE (millions d'euros)</b>                                                                          |            |            |            |            |            |
| Chiffre d'affaires hors TVA                                                                                                                   | 15 738,9   | 17 465,6   | 16 038,7   | 15 431,3   | 12 185,6   |
| Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions (reprises et provisions déduites)             | 154,3      | 150,6      | (214,1)    | (398,1)    | (143,3)    |
| Impôts sur les bénéfices                                                                                                                      | 37,3       | 40,1       | (2,5)      | (15,3)     | (9,8)      |
| Participation et intéressement des salariés                                                                                                   | 1,5        | 1,3        | 0,7        | 1,3        | 1,9        |
| Résultat après impôts, participation des salariés et dotations nettes aux amortissements et provisions                                        | 67,8       | 39,1       | (174,1)    | (568,1)    | (12,4)     |
| Résultat distribué (2)                                                                                                                        | 51,4       | 25,7       | 0          | 0          | 0          |
| <b>III. RÉSULTAT PAR ACTION (euros)</b>                                                                                                       |            |            |            |            |            |
| Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions (reprises de provisions déduites)     | 9,0        | 8,5        | (16,5)     | (29,9)     | (10,5)     |
| Résultat après impôts, participation des salariés et dotations nettes aux amortissements et provisions                                        | 5,3        | 3,0        | (13,5)     | (44,2)     | (1,0)      |
| Dividende attribué à chaque action                                                                                                            | 4,0        | 2,0        | 0,0        | 0,0        | 0,0        |
| <b>IV. PERSONNEL</b>                                                                                                                          |            |            |            |            |            |
| Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice (3)                                                                                   | 440        | 428        | 417        | 410        | 405        |
| Montant de la masse salariale (millions d'euros)                                                                                              | 61,8       | 62,6       | 63,3       | 60,3       | 58,4       |
| Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (S.S. et prévoyance, congés de fin de carrière, œuvres sociales) (millions d'euros) | 69,5       | 73,3       | 70,9       | 68,8       | 65,0       |

(1) Actions détenues pour 82,89 % par ExxonMobil France Holding S.A.S.

(2) Montant dont la distribution est proposée par le conseil d'administration.

(3) La définition de l'effectif moyen des salariés figure en note 4.21 des comptes sociaux de la société Esso S.A.F.



# Événements significatifs de l'année 2015 et perspectives

## Baisse du prix du pétrole brut et effets stocks

Les variations de prix du pétrole brut et des produits pétroliers ont un impact sur les résultats et sur la structure du bilan consolidé du groupe Esso S.A.F. par la variation qui résulte de la valeur des stocks évalués selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Le groupe calcule des effets stocks comprenant d'une part l'effet prix sur stock, qui donne l'impact de la variation des cours du pétrole brut et des prix des produits pétroliers sur la valeur brute de ses stocks, et d'autre part une dotation/reprise de provision pour dépréciation comptable des inventaires calculée sur la période de réalisation du stock.

La baisse de 442 millions d'euros de la valeur brute du stock de produits pétroliers au 31 décembre 2015 s'explique par un niveau de stock opérationnel sensiblement plus bas que fin 2014 lié à l'arrêt d'unités de distillation à la raffinerie de Gravenchon, et comprend un effet prix sur stock négatif de -249 millions d'euros (-422 millions d'euros en 2014).

Après prise en compte d'une provision pour dépréciation comptable des stocks de produits pétroliers pour -128 millions d'euros et la reprise de la provision pour dépréciation 2014 pour 211 millions d'euros (soit une reprise nette de +83 millions d'euros), la variation de la valeur nette des stocks de produits pétroliers est en baisse de 359 millions d'euros et comprend des effets stocks négatifs de -166 millions d'euros (voir également la note 2.2 aux comptes consolidés sur les stocks).

Par rapport à la valeur de ses stocks, le groupe Esso S.A.F. avait adopté une gestion prudente afin de pouvoir faire face aux fluctuations de la valeur de ses inventaires, mettant en réserve depuis 2005, dans un contexte de volatilité importante des cours du pétrole brut, la partie du résultat net d'Esso S.A.F. correspondant à la variation annuelle des stocks due à l'effet prix après impôts. Cette réserve a été utilisée à concurrence de 470 millions d'euros en 2015 compte tenu des pertes sur stocks constatées fin 2014. Le montant de la réserve résiduelle au 31 décembre 2015 s'élève à 30 millions d'euros, insuffisante pour couvrir l'effet prix de l'exercice qui est toutefois compensé par le niveau du résultat opérationnel hors effets de stocks.

## Évolution des marges de raffinage

La marge indicative de raffinage Carburants et Combustibles (nouveau calcul 2015) publiée par la Direction Générale de l'Énergie et du Climat (DGEC) du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, s'est établie à 45 €/tonne en 2015, en hausse sensible par rapport à la moyenne de 24 €/tonne de l'année 2014.

En 2015, les marges de raffinage ont été particulièrement soutenues par la hausse du dollar et la demande en produits finis sur le marché international, en particulier pour les essences, dans un contexte de prix bas et de maintenance d'installations.

L'indicateur de marge de raffinage de la DGEC (nouveau calcul 2015) est un indicateur de marge de raffinage sur coûts énergétiques dont les rendements sur Brent sont représentatifs d'une raffinerie auto-suffisante opérée pour maximiser la production de distillats moyens (<http://www.developpement-durable.gouv.fr/mode-de-calcul-de-la-marge-brute.html>). Cet indicateur qui reflète les évolutions

du raffinage ces dernières années, à la fois en termes de produits et d'environnement économique, est utilisé à compter de 2015 et la série statistique a été mise à jour rétroactivement pour 2014. Il a vocation à illustrer la tendance de l'environnement économique du raffinage de Carburants et Combustibles.

Cet indicateur de marge théorique diffère de la marge brute réalisée par le groupe Esso S.A.F. compte tenu de la configuration et des conditions d'opération et de production propres à chacune de ses raffineries, dans un environnement où les prix du pétrole brut et des produits finis peuvent varier très rapidement.

## Vente du réseau de stations-service à la société DCC Energy

Après le transfert de 44 stations-service à la société Delek en 2013, le groupe Esso S.A.F. avait annoncé le 28 août 2014 le projet de vente à la société DCC Energy\* de la partie restante de son réseau de stations-service approvisionnées en direct. Le contrat de cession avait été signé le 30 décembre 2014.

Cette vente est devenue effective le 24 juin 2015 et concerne la cession de 272 stations-service automatiques Esso Express, 48 concessions de stations-service autoroutières, et d'environ 70 contrats d'approvisionnement avec des tiers, propriétaires de stations-service opérées sous la marque Esso soit 385 stations-service environ. Le montant de cette transaction s'élève à 105 millions d'euros incluant le transfert des responsabilités environnementales.

Esso S.A.F. achève ainsi la conversion de son réseau de stations-service au modèle de revendeur à la marque.

DCC Energy, avec la société Certas Energy France qui exploite les stations-service, est devenue ainsi revendeur à la marque et continue à approvisionner en carburants Esso les stations-service Esso et Esso Express, à travers un contrat d'approvisionnement long terme. Le consommateur peut toujours utiliser sa carte Esso Card et bénéficier des atouts du concept Esso Express.

Alors que le marché de la distribution de carburants est toujours très compétitif, Esso S.A.F. estime que ce mode de gestion de stations-service avec Certas Energy France, est le moyen le plus efficace, non seulement de servir ses clients mais aussi d'assurer sa compétitivité et sa croissance future.

Près de 610 stations-service sont exploitées par des revendeurs à la marque Esso en France, dont près de la moitié sont des stations-service automatiques Esso Express.

\* DCC Energy Limited est une division de DCC PLC, groupe irlandais qui opère à travers l'Europe dans les secteurs de l'énergie, les technologies, la santé, l'environnement.

## Modification des accords de retraite supplémentaire du personnel

Le groupe a conclu en juillet 2015 un accord avec ses organisations syndicales pour un aménagement de ses accords de retraite supplémentaire, modifiés par avenant avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016,

qui s'est traduit par une réduction de 164 millions d'euros (montant avant impôts, calcul final réalisé avec le taux d'actualisation financière retenu au 31 décembre 2015 à 2,25 %) des engagements relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi calculés au 31 décembre 2015. Conformément à la norme IAS 19 révisée ce changement a été traité comme un coût des services passés dans le résultat opérationnel et a été reconnu dans le compte de résultat consolidé de l'année 2015.

## Arrêts d'unités à la raffinerie de Gravenchon

Plusieurs unités de la raffinerie de Gravenchon ont été successivement mises à l'arrêt à partir du 11 février 2015 dans le cadre d'un arrêt programmé. Les unités arrêtées ont été redémarrées progressivement jusqu'à la fin du mois d'avril 2015. La capacité de traitement de la raffinerie est passée pendant cette période d'environ 247 milliers de barils par jour à environ 177 milliers de barils par jour. Ce chantier a permis la mise en place de nouveaux projets visant à améliorer l'efficacité énergétique et la compétitivité de la raffinerie.

Au troisième trimestre, un arrêt non planifié d'unités de la raffinerie de Gravenchon a conduit à une réduction pendant plusieurs semaines des traitements de pétrole brut et à une baisse de la production de distillats et de lubrifiants de base. Au mois d'août la capacité de traitement de la raffinerie a été ainsi réduite à environ 110 milliers de barils par jour. Une maintenance complémentaire a eu lieu à compter de mi-novembre sur une unité de distillation atmosphérique dont l'arrêt a dû être prolongé de plusieurs semaines à la suite d'un incendie. Au second semestre, les traitements de la raffinerie de Gravenchon ont été de 4 millions de tonnes. Le coût total des travaux des arrêts non planifiés pris en compte sur l'exercice 2015 s'élève à 25 millions d'euros à la suite de la remise en état imprévue de la tour de distillation. La société a dû procéder à des importations afin de continuer à approvisionner ses clients.

## Perspectives

Le groupe Esso S.A.F. se place dans une perspective de gestion à long terme de son outil industriel et dans ses décisions d'investissements. Un environnement réglementaire et des conditions économiques stables et clairement définis sont indispensables afin qu'il puisse, comme il le souhaite, poursuivre l'optimisation de son outil industriel et maintenir sa compétitivité dans un marché ouvert à une concurrence mondiale. Sa stratégie reste fondée sur la compétence et l'engagement de son personnel, l'excellence opérationnelle, sa rigueur de gestion et son intégration au sein du groupe ExxonMobil.

Le groupe est exposé aux incertitudes concernant l'évolution du prix du pétrole brut et du dollar, à la volatilité des prix des produits pétroliers et des marges de raffinage dans un marché ouvert à une concurrence mondiale.

Malgré une embellie des marges de raffinage en 2015, il opère depuis plusieurs années dans un environnement de surcapacités en Europe entre le regain de compétitivité du raffinage américain, favorisé par un accès au pétrole et gaz de schiste, et les productions d'unités récentes au Moyen-Orient et en Asie qui approvisionnent le marché européen

alors que la croissance de leurs autres débouchés s'est ralentie. Cette surcapacité structurelle du raffinage européen devrait ainsi continuer de peser sur les marges dans un environnement économique et industriel toujours ralenti. Les marges brutes de raffinage se sont progressivement réduites pendant le premier trimestre de 2016 pour retrouver des niveaux particulièrement bas en mars 2016. Cette tendance confirmerait l'aspect plutôt conjoncturel de l'amélioration des marges constatée entre mi-2014 et fin 2015.

Dans ce contexte, le groupe poursuit ses efforts de réduction et de maîtrise des coûts afin de préserver sa compétitivité et continuera à optimiser son outil industriel et ses activités commerciales et de distribution. L'annonce en février 2016 d'un projet de cession des activités d'avitaillement sur les aéroports de Nice, Bordeaux et le Bourget, conduisant au recentrage des activités d'avitaillement sur les grands aéroports parisiens, est une nouvelle illustration de l'optimisation des circuits de distribution, après la mise en place ces dernières années du réseau de distributeurs et revendeurs à la marque.

Pour assurer la compétitivité à long terme des deux raffineries de Gravenchon et Fos-sur-Mer, le groupe Esso s'engage sur plusieurs fronts : la flexibilité de son outil industriel avec la diversité des bruts traités et l'augmentation de sa production gazole en phase avec la demande, mais aussi la poursuite de l'amélioration de sa performance énergétique, de son efficacité et de sa fiabilité. Au début 2016, les traitements de pétrole brut de la raffinerie de Gravenchon sont restés limités à 110 milliers de barils/jour compte tenu de la prolongation de l'arrêt d'unités de distillation jusqu'à la fin du mois de mars 2016 où les opérations de Gravenchon sont revenues à pleine capacité.

Le niveau d'investissements prévu en 2016 est de 65 millions d'euros, dont 61 millions d'euros dans les raffineries du groupe. Pour le site de Gravenchon, ils concernent essentiellement la mise en place de la logistique nécessaire au développement des exportations de bitumes, la modernisation de certaines salles de contrôle du site ainsi que l'expansion du dépôt de chargement jouxtant la raffinerie. Concernant la raffinerie de Fos-sur-Mer, les investissements porteront sur l'amélioration de la performance de l'unité de cracking catalytique et de l'efficacité énergétique du naphta Hydrofiner.

La transition énergétique est en cours : mieux gérer les dépenses énergétiques pour préserver l'environnement tout en protégeant durablement l'économie est un enjeu de taille. Bien que la loi sur la transition énergétique et pour la croissance verte promulguée en août 2015 ait pour objectif ambitieux de réduire de 30 % la consommation d'énergies fossiles d'ici 2050, le pétrole restera une énergie incontournable, efficace, économique et indispensable, notamment pour les secteurs de la pétrochimie et des transports. Les carburants conventionnels qui couvrent aujourd'hui 90 % des besoins du transport, continueront d'assurer l'essentiel de la mobilité et ont toute leur place dans ce long processus de transition. Le groupe Esso, acteur incontournable du raffinage et de la distribution de produits pétroliers en France, est à ce titre un acteur majeur dans l'accompagnement de ces changements.

# Comptes consolidés du groupe Esso S.A.F.

## P. 79

Compte de résultat consolidé

## P. 80

Bilan consolidé

## P. 81

Tableau de variation  
des capitaux propres consolidés

## P. 82

Tableau des flux de trésorerie

## P. 83

Notes annexes aux comptes consolidés

### Note 1. Principes comptables

Note 1.1. Base de préparation des états financiers

Note 1.2. Interprétation IFRIC 21 – « Taxes »

Note 1.3. Effets de la première application  
de l'interprétation IFRIC 21 – « Taxes »

Note 1.4. Principes de consolidation

Note 1.5. Principes et méthodes comptables retenus

### Note 2. Éléments courants de l'activité opérationnelle

Note 2.1. Segmentation et secteur opérationnel

Note 2.2. Stocks

Note 2.3. Chiffre d'affaires

Note 2.4. Achats consommés et charges externes

Note 2.5. Autres produits et charges opérationnels

Note 2.6. Créances clients et autres créances

Note 2.7. Fournisseurs et autres dettes

Note 2.8. Tableau de variation du besoin  
en fonds de roulement

Note 2.9. Quotas d'émission de gaz à effet de serre

### Note 3. Immobilisations incorporelles et corporelles

Note 3.1. Principes comptables

Note 3.2. Vente du réseau de stations-service

Note 3.3. Contrat de location-financement

Note 3.4. Tests de dépréciation au 31 décembre 2015

Note 3.5. Tableau de variation des immobilisations  
incorporelles et corporelles

### Note 4. Charges et avantages du personnel

Note 4.1. Engagements de retraite  
et autres avantages assimilés

Note 4.2. Paiements fondés sur des actions

Note 4.3. Opérations avec les dirigeants

Note 4.4. Effectif moyen du groupe Esso S.A.F.

### Note 5. Impôts

Note 5.1. Impôts sur le résultat

Note 5.2. Impôts différés

### Note 6. Actifs et passifs financiers, financement et endettement net

Note 6.1. Principes comptables

Note 6.2. Produits et charges financiers

Note 6.3. Actifs financiers non courants et courants

Note 6.4. Créances financières court terme

Note 6.5. Passifs financiers

Note 6.6. Variation de l'endettement financier net du groupe

Note 6.7. Financement du groupe Esso S.A.F.

### Note 7. Autres provisions et passifs éventuels

Note 7.1. Tableau de variation des autres provisions

Note 7.2. Passifs éventuels

### Note 8. Procédures et litiges en cours

### Note 9. Facteurs de risques

Note 9.1. Risques liés à l'activité de Raffinage-Distribution

Note 9.2. Risques industriels et environnementaux

Note 9.3. Risques accidentels et politique d'assurance

Note 9.4. Risques de marché : matières premières  
et produits pétroliers

Note 9.5. Risques relatifs aux variations de taux de change  
et de taux d'intérêts

Note 9.6. Risques de crédit

Note 9.7. Risques de liquidité

Note 9.8. Autres risques

### Note 10. Gestion du capital et versement de dividendes

### Note 11. Transactions avec les parties liées

Note 11.1. Transactions avec les sociétés affiliées  
au groupe Exxon Mobil Corporation

Note 11.2. Engagements donnés à des filiales  
et participations non consolidées

### Note 12. Engagements hors bilan

Note 12.1. Engagements donnés

Note 12.2. Engagements reçus

### Note 13. Événements postérieurs à la clôture

### Note 14. Normes et interprétations applicables par anticipation

### Note 15. Honoraires des commissaires aux comptes

## Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)

|                                                                | Exercice 2015   | Exercice 2014 retraité | Note |
|----------------------------------------------------------------|-----------------|------------------------|------|
| <b>Chiffre d'affaires</b>                                      | <b>12 389,9</b> | <b>15 673,8</b>        | 2    |
| Autres produits de l'activité                                  | 35,0            | 31,6                   |      |
| <b>Sous total produits des activités ordinaires</b>            | <b>12 424,9</b> | <b>15 705,4</b>        |      |
| Achats consommés et charges externes                           | (11 991,9)      | (15 575,1)             | 2    |
| Dotation & reprise aux provisions pour dépréciation des stocks | 83,3            | (198,0)                | 2    |
| Charges de personnel                                           | (278,0)         | (281,5)                |      |
| Impôts et taxes                                                | (54,9)          | (48,6)                 |      |
| Dotation aux amortissements                                    | (109,2)         | (119,6)                | 3    |
| Dotation aux provisions                                        | (30,9)          | (31,0)                 | 7    |
| Autres produits et charges d'exploitation                      | (58,8)          | (64,6)                 |      |
| <b>Résultat opérationnel courant</b>                           | <b>(15,5)</b>   | <b>(613,0)</b>         |      |
| Autres produits opérationnels                                  | 164,1           | 43,0                   | 2    |
| Autres charges opérationnelles                                 | (11,0)          | (10,9)                 | 2    |
| <b>Résultat opérationnel</b>                                   | <b>137,6</b>    | <b>(580,9)</b>         |      |
| <b>Coût de l'endettement financier net</b>                     | <b>(7,7)</b>    | <b>(8,6)</b>           | 6    |
| <b>Autres produits financiers</b>                              | <b>15,8</b>     | <b>15,3</b>            | 6    |
| <b>Autres charges financières</b>                              | <b>(0,4)</b>    | <b>(0,9)</b>           | 6    |
| Impôts courants et différés                                    | (47,1)          | 132,9                  | 5    |
| <b>Résultat net des activités poursuivies</b>                  | <b>98,2</b>     | <b>(442,2)</b>         |      |
| <b>Résultat net des activités arrêtées ou actifs cédés</b>     | <b>1,5</b>      | <b>-</b>               |      |
| <b>Résultat net</b>                                            | <b>99,7</b>     | <b>(442,2)</b>         |      |
| Part du groupe                                                 | 99,7            | (442,2)                |      |
| Intérêts minoritaires                                          | -               | -                      |      |
| Résultat par action (1)                                        | 7,76            | (34,40)                |      |
| Résultat dilué par action (1)                                  | 7,76            | (34,40)                |      |

| État du résultat global                                                                                                           | Exercice 2015 | Exercice 2014 retraité | Note |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|------------------------|------|
| <b>Résultat net</b>                                                                                                               | <b>99,7</b>   | <b>(442,2)</b>         |      |
| <b>Éléments recyclables en résultat net</b>                                                                                       |               |                        |      |
| Revalorisation à la juste valeur des titres disponibles à la vente évalués à la juste valeur en contrepartie des capitaux propres | 7,1           | 6,2                    | 6    |
| Effet d'impôt relatif aux éléments recyclables                                                                                    | (0,3)         | (0,2)                  |      |
| <b>Éléments non recyclables en résultat net</b>                                                                                   |               |                        |      |
| Gains / pertes actuariels de la période sur les avantages au personnel                                                            | 174,5         | (339,6)                | 4    |
| Effet d'impôt relatif aux éléments non recyclables                                                                                | (60,1)        | 116,9                  |      |
| <b>Résultat global consolidé</b>                                                                                                  | <b>220,9</b>  | <b>(658,9)</b>         |      |
| Part du groupe                                                                                                                    | 220,9         | (658,9)                |      |
| Intérêts minoritaires                                                                                                             | -             | -                      |      |

(1) Part du groupe rapporté au nombre d'actions (12 854 578).



## Bilan consolidé

(en millions d'euros)

| ACTIF                                 | Au 31 décembre 2015 | Au 31 décembre 2014<br>retraité | Au 1 <sup>er</sup> janvier 2014<br>retraité | Note |
|---------------------------------------|---------------------|---------------------------------|---------------------------------------------|------|
| <b>Actifs non courants</b>            |                     |                                 |                                             |      |
| Immobilisations incorporelles         | 69,3                | 35,4                            | 53,8                                        | 3    |
| Immobilisations corporelles           | 902,8               | 918,5                           | 1 099,7                                     | 3    |
| Actifs financiers                     | 136,6               | 129,7                           | 125,0                                       | 6    |
| Autres créances                       | 4,0                 | 2,3                             | 20,0                                        | 2    |
| Impôts différés actifs                | 333,7               | 442,3                           | 193,9                                       | 5    |
| <b>Total actifs non courants</b>      | <b>1 446,4</b>      | <b>1 528,2</b>                  | <b>1 492,4</b>                              |      |
| <b>Actifs courants</b>                |                     |                                 |                                             |      |
| Stocks et en cours                    | 645,6               | 1 026,7                         | 1 623,9                                     | 2    |
| Créances clients et comptes rattachés | 406,7               | 499,5                           | 621,2                                       | 2    |
| Créances financières court terme      | 74,5                | 11,1                            | 8,7                                         | 6    |
| Autres créances                       | 115,1               | 166,8                           | 153,6                                       | 2    |
| Impôts courants actifs                | 51,3                | -                               | 28,5                                        |      |
| Disponibilités                        | 83,5                | 14,8                            | 23,1                                        | 6    |
| Actifs destinés à être cédés          | -                   | 138,9                           | -                                           | 3    |
| <b>Total actifs courants</b>          | <b>1 376,7</b>      | <b>1 857,8</b>                  | <b>2 459,0</b>                              |      |
| <b>Total actif</b>                    | <b>2 823,1</b>      | <b>3 386,0</b>                  | <b>3 951,4</b>                              |      |

(en millions d'euros)

| PASSIF                                                 | Au 31 décembre 2015 | Au 31 décembre 2014<br>retraité | Au 1 <sup>er</sup> janvier 2014<br>retraité | Note |
|--------------------------------------------------------|---------------------|---------------------------------|---------------------------------------------|------|
| <b>Capitaux propres</b>                                |                     |                                 |                                             |      |
| Capital social                                         | 98,4                | 98,4                            | 98,4                                        | 10   |
| Primes d'émission et de fusion                         | 10,1                | 10,1                            | 10,1                                        |      |
| Réserves consolidées groupe                            | 518,4               | 837,2                           | 1 160,6                                     |      |
| Résultat de l'exercice groupe                          | 99,7                | (442,2)                         | (109,5)                                     |      |
| Intérêts minoritaires                                  | -                   | -                               | -                                           |      |
| <b>Total capitaux propres</b>                          | <b>726,6</b>        | <b>503,5</b>                    | <b>1 159,6</b>                              |      |
| <b>Passifs non courants</b>                            |                     |                                 |                                             |      |
| Emprunts et dettes financières                         | 126,3               | 127,6                           | 128,5                                       | 6    |
| Provisions pour retraite et autres avantages assimilés | 1 103,1             | 1 453,5                         | 1 103,3                                     | 4    |
| Provisions non courantes                               | 33,2                | 24,2                            | 20,5                                        | 7    |
| <b>Total passifs non courants</b>                      | <b>1 262,6</b>      | <b>1 605,3</b>                  | <b>1 252,3</b>                              |      |
| <b>Passifs courants</b>                                |                     |                                 |                                             |      |
| Endettement court terme                                | 24,9                | 299,7                           | 324,7                                       | 6    |
| Provisions pour retraite et autres avantages assimilés | 50,2                | 50,2                            | 52,3                                        | 4    |
| Provisions courantes                                   | 10,3                | 3,3                             | 3,2                                         | 7    |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés               | 433,5               | 639,8                           | 884,6                                       | 2    |
| Autres dettes                                          | 315,0               | 284,2                           | 274,7                                       | 2    |
| Impôts courants passifs                                | -                   | -                               | -                                           |      |
| <b>Total passifs courants</b>                          | <b>833,9</b>        | <b>1 277,2</b>                  | <b>1 539,5</b>                              |      |
| <b>Total passif</b>                                    | <b>2 823,1</b>      | <b>3 386,0</b>                  | <b>3 951,4</b>                              |      |

## Tableau de variation des capitaux propres consolidés

(en millions d'euros)

|                                                                        | Capital social | Primes d'émission et de fusion | Réserves de juste valeur | Réserves des écarts actuariels | Réserves consolidées | Total groupe   | Total minoritaires |
|------------------------------------------------------------------------|----------------|--------------------------------|--------------------------|--------------------------------|----------------------|----------------|--------------------|
| <b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2014</b>                                  | <b>98,4</b>    | <b>10,1</b>                    | <b>100,6</b>             | <b>(355,0)</b>                 | <b>1 302,9</b>       | <b>1 157,0</b> | -                  |
| Impact 1 <sup>er</sup> application IFRIC 21                            |                |                                |                          |                                | 2,6                  | 2,6            |                    |
| <b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2014 retraité</b>                         | <b>98,4</b>    | <b>10,1</b>                    | <b>100,6</b>             | <b>(355,0)</b>                 | <b>1 305,5</b>       | <b>1 159,6</b> |                    |
| Variation de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente |                |                                | 6,0                      |                                |                      | 6,0            | -                  |
| Écarts actuariels de la période                                        |                |                                |                          | (222,7)                        |                      | (222,7)        |                    |
| Paievements fondés sur des actions                                     |                |                                |                          |                                | 2,7                  | 2,7            |                    |
| Autres variations                                                      |                |                                |                          |                                | 0,1                  | 0,1            |                    |
| Résultat 2014                                                          |                |                                |                          |                                | (442,2)              | (442,2)        | -                  |
| <b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2015 retraité</b>                         | <b>98,4</b>    | <b>10,1</b>                    | <b>106,6</b>             | <b>(577,7)</b>                 | <b>866,1</b>         | <b>503,5</b>   | -                  |
| Variation de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente |                |                                | 6,8                      |                                |                      | 6,8            |                    |
| Écarts actuariels de la période                                        |                |                                |                          | 114,4                          |                      | 114,4          |                    |
| Paievements fondés sur des actions                                     |                |                                |                          |                                | 2,2                  | 2,2            |                    |
| Autres variations                                                      |                |                                |                          |                                | -                    | -              | -                  |
| Résultat 2015                                                          |                |                                |                          |                                | 99,7                 | 99,7           |                    |
| <b>Au 31 décembre 2015</b>                                             | <b>98,4</b>    | <b>10,1</b>                    | <b>113,4</b>             | <b>(463,3)</b>                 | <b>968,0</b>         | <b>726,6</b>   | -                  |

Note : au 31 décembre 2015, les réserves consolidées comprennent une réserve facultative de 30 millions d'euros destinée à compenser les baisses de valeur FIFO des stocks.

## Tableau des flux de trésorerie

(en millions d'euros)

|                                                                          | Exercice 2015  | Exercice 2014 retraité |
|--------------------------------------------------------------------------|----------------|------------------------|
| <b>Flux de trésorerie d'exploitation</b>                                 |                |                        |
| Résultat net                                                             | 99,7           | (442,2)                |
| Part des minoritaires                                                    | -              | -                      |
| Plus ou moins values sur cessions/retraits d'actifs                      | 0,5            | 2,1                    |
| Plus ou moins values sur cessions des activités arrêtées ou actifs cédés | (5,5)          | -                      |
| Amortissements et provisions                                             | (34,2)         | 140,6                  |
| Variation des impôts différés                                            | 52,4           | (133,9)                |
| <b>Capacité d'autofinancement</b>                                        | <b>112,9</b>   | <b>(433,4)</b>         |
| Variation du besoin en fonds de roulement                                | 279,7          | 514,2                  |
| <b>Flux net de trésorerie d'exploitation</b>                             | <b>392,6</b>   | <b>80,8</b>            |
| <b>Flux de trésorerie d'investissement</b>                               |                |                        |
| Investissements Raffinage/Distribution (1)                               | (91,1)         | (62,8)                 |
| Produit brut des cessions                                                | 1,6            | 2,0                    |
| Produit brut des cessions des activités arrêtées ou actifs cédés         | 105,1          | -                      |
| <b>Flux de trésorerie d'investissement</b>                               | <b>15,6</b>    | <b>(60,8)</b>          |
| <b>Flux de trésorerie de financement</b>                                 |                |                        |
| Dividendes mis en paiement par Esso S.A.F.                               | -              | -                      |
| Augmentation de l'endettement                                            | -              | -                      |
| Diminution de l'endettement (2)                                          | (337,9)        | (30,1)                 |
| <b>Flux de trésorerie de financement</b>                                 | <b>(337,9)</b> | <b>(30,1)</b>          |
| <b>Variation de trésorerie (3)</b>                                       |                |                        |
| <b>Trésorerie d'ouverture</b>                                            | <b>12,9</b>    | <b>23,0</b>            |
| <b>Trésorerie de clôture</b>                                             | <b>83,2</b>    | <b>12,9</b>            |
| <b>Variation de trésorerie</b>                                           | <b>70,3</b>    | <b>(10,1)</b>          |

(1) Cette ligne comprend les nouveaux investissements ainsi que la capitalisation des coûts liés aux grands arrêts pour entretien planifiés des raffineries.

(2) Des tableaux détaillés de la variation de l'endettement figurent dans la note « Endettement financier ».

(3) Décomposition de la trésorerie nette (en millions d'euros).

|                     | ouverture | clôture |
|---------------------|-----------|---------|
| Disponibilités      | 14,8      | 83,5    |
| Banques créditrices | (1,9)     | (0,3)   |
| Trésorerie nette    | 12,9      | 83,2    |

# Notes annexes aux comptes consolidés

## Généralités

Esso S.A.F. est une société anonyme de droit français cotée à la bourse de Paris (Euronext, compartiment B) ayant son siège social Tour Manhattan, 5/6 place de l'Iris - 92400 Courbevoie.

L'activité du groupe Esso S.A.F. est concentrée sur la branche Raffinage-Distribution de l'industrie pétrolière.

Les comptes consolidés du groupe Esso S.A.F. ont été arrêtés par le conseil d'administration du 23 mars 2016.

Par ailleurs, le groupe Esso S.A.F. n'a pas appliqué par anticipation les nouvelles normes et autres amendements et interprétations approuvés par l'Union européenne d'application anticipée possible à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, notamment :

- Annual improvements – cycle 2010-2012
- Annual improvements – cycle 2012-2014
- Amendements IAS 19 (« Régimes à prestations définies : cotisations des membres du personnel »)
- Amendements à l'IAS 16 et IAS 38 (« Clarification sur les méthodes d'amortissement acceptables »)
- Amendements à l'IAS 1 (« Présentation des états financiers »)

Le groupe Esso S.A.F. n'anticipe pas d'impact de ces normes sur ses comptes consolidés.

## Note 1. Principes comptables

### Note 1.1. Base de préparation des états financiers

Les comptes annuels consolidés du groupe Esso S.A.F. (le groupe) sont établis au 31 décembre 2015 conformément aux normes comptables internationales (IFRS), telles qu'adoptées dans l'Union européenne en application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002.

Les normes comptables internationales sont publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board) et adoptées par l'Union européenne. Elles comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards) ainsi que leurs interprétations d'application obligatoire à la date d'arrêt.

Les normes et interprétations d'application obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 sont les suivantes :

- IFRIC 21 – Droits et Taxes États financiers consolidés
- Annual improvements – cycle 2011-2013

À l'exception de l'interprétation IFRIC 21, l'application de ces textes n'a pas eu d'incidence sur les états financiers du groupe au 31 décembre 2015.

### Note 1.2. Interprétation IFRIC 21 – « Taxes »

Cette interprétation porte sur la date de comptabilisation des passifs relatifs à des taxes autres que les impôts sur le résultat ou les cotisations sociales. Elle est d'application obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 de manière rétrospective. Le texte indique que le fait générateur de la dette est l'événement déclencheur tel que prévu dans le texte de loi.

Pour le groupe Esso S.A.F. les taxes et contributions entrant dans le champ de l'IFRIC 21 sont la Contribution Sociale de Solidarité des Sociétés (C3S) et la Taxe Foncière. Au 31 décembre 2015, seule la C3S est concernée par l'application d'IFRIC 21.

L'impact sur les capitaux propres retraités au 31 décembre 2014 est positif de 7 millions d'euros. L'impact sur le résultat de l'exercice 2014 retraité est positif de 4,4 millions d'euros.

### Note 1.3. Effets de la première application de l'interprétation IFRIC 21 – « Taxes »

L'effet de la première application de l'interprétation IFRIC 21 est une augmentation des capitaux propres du groupe au 31 décembre 2014 pour un montant net d'impôts différés de 7 millions d'euros comme détaillé ci-dessous :

## Bilan consolidé retraité

(en millions d'euros)

| Effets changements induits<br>par l'application de l'IFRIC 21 | Au 31 décembre 2014 |               |                       | Au 1 <sup>er</sup> janvier 2014 |               |                       |
|---------------------------------------------------------------|---------------------|---------------|-----------------------|---------------------------------|---------------|-----------------------|
|                                                               | Montants<br>publiés | Retraitements | Montants<br>retraités | Montants<br>publiés             | Retraitements | Montants<br>retraités |
| <b>Total des actifs non courants</b>                          | <b>1 670,8</b>      | <b>(3,7)</b>  | <b>1 667,1</b>        | <b>1 493,8</b>                  | <b>(1,4)</b>  | <b>1 492,4</b>        |
| <i>dont impôts différés actifs</i>                            | 446,0               | (3,7)         | 442,3                 | 195,3                           | (1,4)         | 193,9                 |
| <b>Total des actifs courants</b>                              | <b>1 718,9</b>      | <b>-</b>      | <b>1 718,9</b>        | <b>2 459,0</b>                  | <b>-</b>      | <b>2 459,0</b>        |
| <b>Total actif</b>                                            | <b>3 389,7</b>      | <b>(3,7)</b>  | <b>3 386,0</b>        | <b>3 952,8</b>                  | <b>(1,4)</b>  | <b>3 951,4</b>        |
| <b>Capitaux propres</b>                                       | <b>496,5</b>        | <b>7,0</b>    | <b>503,5</b>          | <b>1 157,0</b>                  | <b>2,6</b>    | <b>1 159,6</b>        |
| <i>dont réserves consolidés groupe</i>                        | 834,6               | 2,6           | 837,2                 | 1 158,0                         | 2,6           | 1 160,6               |
| <i>dont résultat de l'exercice groupe</i>                     | (446,6)             | 4,4           | (442,2)               | (109,5)                         | -             | (109,5)               |
| <b>Total des passifs non courants</b>                         | <b>1 605,3</b>      | <b>-</b>      | <b>1 605,3</b>        | <b>1 252,3</b>                  | <b>-</b>      | <b>1 252,3</b>        |
| <b>Total des passifs courants</b>                             | <b>1 287,9</b>      | <b>(10,7)</b> | <b>1 277,2</b>        | <b>1 543,5</b>                  | <b>(4,0)</b>  | <b>1 539,5</b>        |
| <i>dont autres dettes</i>                                     | 294,9               | (10,7)        | 284,2                 | 278,7                           | (4,0)         | 274,7                 |
| <b>Total passif</b>                                           | <b>3 389,7</b>      | <b>(3,7)</b>  | <b>3 386,0</b>        | <b>3 952,8</b>                  | <b>(1,4)</b>  | <b>3 951,4</b>        |



L'effet de la première application de l'interprétation IFRIC 21 sur le résultat consolidé de l'exercice 2014 est positif de 4,4 millions d'euros comme détaillé ci-dessous :

## Résultat consolidé retraité

(en millions d'euros)

| Effets changements induits<br>par l'application de l'IFRIC 21                                     | Exercice 2014    |               |                    |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|---------------|--------------------|
|                                                                                                   | Montants publiés | Retraitements | Montants retraités |
| <b>Résultat opérationnel</b>                                                                      | <b>(587,6)</b>   | <b>6,7</b>    | <b>(580,9)</b>     |
| <i>dont impôts et taxes</i>                                                                       | <i>(55,3)</i>    | <i>6,7</i>    | <i>(48,6)</i>      |
| <b>Produits et charges financiers</b>                                                             | <b>5,8</b>       | <b>-</b>      | <b>5,8</b>         |
| <b>Impôts courants et différés</b>                                                                | <b>135,2</b>     | <b>(2,3)</b>  | <b>132,9</b>       |
| <b>Résultat net part du groupe</b>                                                                | <b>(446,6)</b>   | <b>4,4</b>    | <b>(442,2)</b>     |
| <i>Résultat net par action</i>                                                                    | <i>(34,74)</i>   | <i>0,34</i>   | <i>(34,40)</i>     |
| <i>Résultat dilué par action</i>                                                                  | <i>(34,74)</i>   | <i>0,34</i>   | <i>(34,40)</i>     |
| <b>Résultat net</b>                                                                               | <b>(446,6)</b>   | <b>4,4</b>    | <b>(442,2)</b>     |
| <b>Éléments recyclables en résultat net</b>                                                       |                  |               |                    |
| Revalorisation à la juste valeur des titres par contrepartie<br>en capitaux propres (après impôt) | <b>6,0</b>       | <b>-</b>      | <b>6,0</b>         |
| <b>Éléments non recyclables en résultat net</b>                                                   |                  |               |                    |
| <b>Engagements de retraites - écarts actuariels</b>                                               | <b>(222,7)</b>   | <b>-</b>      | <b>(222,7)</b>     |
| <b>Résultat global consolidé</b>                                                                  | <b>(663,3)</b>   | <b>4,4</b>    | <b>(658,9)</b>     |

## Note 1.4. Principes de consolidation

### Périmètre

Le périmètre de consolidation du groupe Esso S.A.F. est composé de la société mère Esso S.A.F. ainsi que des deux sociétés suivantes :

| Filiales                                                    | N° SIREN    | Siège social                                                   | %     |
|-------------------------------------------------------------|-------------|----------------------------------------------------------------|-------|
| Esso Raffinage S.A.S.                                       | 379 914 237 | Tour Manhattan<br>5/6 place de l'Iris<br>92400 Courbevoie      | 100   |
| Activité : Raffinage d'hydrocarbures                        |             |                                                                |       |
| Worex S.N.C.                                                | 780 094 983 | Parc des Erables<br>66, route de Sartrouville<br>78230 Le Pecq | 99,99 |
| Activité : distribution de combustibles liquides et solides |             |                                                                |       |

Ces sociétés étant contrôlées exclusivement, la méthode retenue est celle de l'intégration globale. Les informations financières concernant ces deux filiales sont détaillées dans la note annexe 6 aux comptes consolidés et sont établies à partir des comptes consolidés IFRS avant élimination des comptes et opérations réciproques.

Les autres filiales et participations détenues à plus de 20 % qui ne sont pas jugées significatives au regard du périmètre de consolidation sont évaluées à la juste valeur en contrepartie des capitaux propres.

### Base d'évaluation utilisée pour l'établissement des comptes consolidés

La consolidation a été effectuée sur la base des comptes individuels au 31 décembre 2015. Ces comptes ont fait l'objet de retraitements afin d'être mis en conformité avec les normes IFRS en application des principes décrits dans les notes suivantes.

### Résultat

Les résultats internes (dividendes, cessions intragroupe) sont intégralement éliminés.

## Note 1.5. Principes et méthodes comptables retenus

L'établissement des comptes consolidés, conformément aux principes établis par les IFRS, implique que la Direction procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants portés à l'actif et au passif, et sur les montants portés aux comptes de produits et de charges au cours de l'exercice. Ces estimations sont basées sur l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement.

Les estimations majeures faites par la Direction lors de l'établissement des états financiers portent notamment sur les hypothèses retenues pour le calcul des engagements de retraite, la période de recouvrabilité pour la détermination des impôts différés, la valorisation des titres de participation et des actifs corporels et incorporels et le montant des provisions retenues pour les plans sociaux et litiges par exemple.

## Note 2. Éléments courants de l'activité opérationnelle

### Note 2.1. Segmentation et secteur opérationnel

L'information sectorielle est présentée suivant la norme IFRS 8 qui requiert la présentation par une entité d'informations financières par segment opérationnel telles que revues régulièrement par le principal décideur opérationnel et pouvant être regroupées par activités présentant des caractéristiques similaires qui permettent d'évaluer la nature et les effets financiers des activités auxquelles cette entité se livre et des environnements économiques dans lesquels elle opère. Le Président-directeur général d'Esso S.A.F. est le principal décideur opérationnel au sens de la norme.

Les activités opérationnelles du groupe Esso S.A.F. concernent essentiellement deux lignes de produits distinctes, Carburants et Combustibles d'une part et Lubrifiants et Spécialités d'autre part, qui drainent les allocations de ressources en fonction des opportunités d'optimisations internes, des perspectives de marché ou encore des évolutions réglementaires. Ces activités qui sont soumises à des risques et incertitudes de même nature sont opérées dans des environnements de production et de marché comparables. Elles présentent des caractéristiques économiques similaires qui conduisent à une présentation de l'information financière regroupée au sein d'un même secteur opérationnel Raffinage-Distribution, permettant d'en apprécier la nature et d'évaluer les effets financiers de l'environnement dans lequel le groupe Esso S.A.F. opère.

Esso S.A.F. a également une activité pétrochimique limitée qui concerne notamment l'exploitation d'une unité de propylène intégrée à la Raffinerie de Fos-sur-Mer mais dont l'activité n'est pas significative à l'échelle du groupe ni des seuils de matérialité prévus par l'IFRS 8 et pour laquelle une présentation intégrée au secteur Raffinage-Distribution est appropriée.

Les actifs du secteur d'activité Raffinage-Distribution, sont principalement localisés en France, à l'exception essentiellement des créances commerciales du groupe Esso S.A.F. détenues sur les autres sociétés étrangères affiliées au groupe ExxonMobil.

### Note 2.2. Stocks

Les stocks de pétrole brut et de produits pétroliers sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti (FIFO). Les marchandises non pétrolières et matières premières consommables sont évaluées selon la méthode du prix moyen pondéré (PMP). Les stocks de pétrole brut sont valorisés à leur coût d'achat y compris les frais de transport. Les stocks de produits pétroliers issus du raffinage sont valorisés par ventilation du coût global de production entre les différents produits en fonction de leur valeur de marché. Pour les opérations d'échanges de produits réalisées avec les confrères, ou certains achats de pétrole brut, seule la position nette à la clôture est prise en compte dans la variation et la valorisation des stocks.

Les coûts de production comprennent la valeur des pétroles bruts mis en œuvre, les charges directes et indirectes de production y compris l'amortissement des biens concourant à la production, mais exclusion faite de tous les frais financiers.

Une dépréciation est calculée dans la mesure où la valeur nette de réalisation des stocks est inférieure à leur valeur d'inventaire, compte tenu des perspectives de réalisation.

Compte tenu de l'importance de la valeur de ses stocks et des fluctuations des coûts d'approvisionnement, la société calcule un effet prix sur stocks mesurant l'impact estimé de ces fluctuations sur la variation de la valeur des stocks. Cet effet prix sur stocks est calculé à partir d'un coût moyen reflétant le coût de remplacement de la période.

La dotation/reprise nette de la dépréciation comptable des stocks et l'effet prix sur stocks constituent les effets stocks.

Le résultat comptable ajusté, entre autres, des effets stocks permet ainsi de fournir une approche économique du résultat de l'exercice.

## Détail des stocks au 31 décembre 2015

Les stocks se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)

| Stocks                                      | Au 31 décembre 2015 | Au 31 décembre 2014 |
|---------------------------------------------|---------------------|---------------------|
| <b>Produits pétroliers</b>                  |                     |                     |
| <b>Pétrole brut</b>                         |                     |                     |
| Valeur brute                                | 347,2               | 545,1               |
| Dépréciation                                | (79,1)              | (59,3)              |
| <b>Valeur nette</b>                         | <b>268,1</b>        | <b>485,8</b>        |
| <b>Produits intermédiaires et finis</b>     |                     |                     |
| Valeur brute                                | 395,3               | 639,1               |
| Dépréciation                                | (48,9)              | (151,8)             |
| <b>Valeur nette</b>                         | <b>346,4</b>        | <b>487,3</b>        |
| <b>Valeur brute</b>                         | <b>742,5</b>        | <b>1 184,2</b>      |
| <b>Dépréciation</b>                         | <b>(128,0)</b>      | <b>(211,1)</b>      |
| <b>Valeur nette des produits pétroliers</b> | <b>614,5</b>        | <b>973,1</b>        |
| <b>Autres stocks</b>                        |                     |                     |
| Valeur brute                                | 42,6                | 62,0                |
| Dépréciation                                | (11,5)              | (8,4)               |
| <b>Valeur nette des autres stocks</b>       | <b>31,1</b>         | <b>53,6</b>         |
| <b>Total (net)</b>                          | <b>645,6</b>        | <b>1 026,7</b>      |

### Impact de la variation des stocks sur le résultat de l'exercice 2015

La baisse de 442 millions d'euros de la valeur brute du stock de produits pétroliers au 31 décembre 2015 s'explique par un niveau de stock opérationnel sensiblement plus bas que fin 2014 lié à l'arrêt d'unités de distillation à la raffinerie de Gravenchon et comprend un effet prix sur stock négatif de 249 millions d'euros (-422 millions d'euros en 2014).

Pour refléter la baisse des prix de marché début 2016, une dépréciation comptable de 128 millions d'euros a été constatée par rapport à la valorisation du stock au 31 décembre 2015. Après prise en compte de la reprise de la provision pour dépréciation 2014 pour 211 millions d'euros (soit une reprise nette de provision pour 83 millions d'euros sur l'exercice 2015), la variation de la valeur nette des stocks de produits pétroliers est en baisse de 359 millions d'euros.

L'impact des effets stocks compris dans la variation nette des stocks de produits pétroliers et donc dans le résultat net consolidé, est de -166 millions d'euros (-620 millions en 2014) ce qui correspond à un effet prix sur stock négatif de -249 millions d'euros (-422 millions d'euros en 2014) et une reprise nette de 83 millions d'euros de la provision pour dépréciation comptable du stock (dotation nette de -198 millions d'euros en 2014).

Sur base du stock de produits pétroliers valorisé à fin décembre 2015, une hausse/ baisse du coût de remplacement du pétrole brut de +/-10 \$ par baril entrainerait un effet prix sur stock positif estimé à environ +/-140 millions d'euros.

À titre de référence de marché indicative, le coût de remplacement moyen d'un baril de Brent est passé d'environ 72 \$ / baril (58 € / baril) en novembre/ décembre 2014, à 42 \$ / baril (39 € / baril) en novembre/ décembre 2015, puis a baissé en moyenne à 32 \$ (29 €) sur la période de réalisation du stock en janvier/ février 2016, alors qu'il était de 50 \$ (43 €) en janvier/février 2015 sur la période de réalisation des stocks à fin 2014.

### Impact de l'obligation de stockage stratégique

En tant qu'opérateur pétrolier, le groupe Esso S.A.F. est soumis à l'obligation de stockage stratégique. Le coût des stocks détenus par le Comité Professionnel des Stocks Stratégiques Pétroliers (CPSSP) est couvert par une redevance payée par tous les opérateurs pétroliers. Le montant de la charge comptabilisée en 2015 s'élève à 24,3 millions d'euros.

## Note 2.3. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du groupe Esso S.A.F. est établi en conformité avec l'IAS 18 « produits des activités ordinaires ».

Les produits provenant de la vente de biens sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété du bien sont transférés à l'acheteur. Le chiffre d'affaires comprend les taxes spécifiques sur les produits pétroliers notamment la Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Énergétiques (T.I.C.P.E.) ; en revanche il exclut les facturations réciproques entre confrères dans le cadre des échanges économiques de produits. Le solde net de ces opérations fait l'objet d'une inscription au compte de résultat au niveau des variations de stocks.

### 2.3.1. Chiffre d'affaires : information sur la répartition entre produits et services

La répartition du chiffre d'affaires s'établit comme suit :

(en millions d'euros)

|                                                               | Exercice 2015 | Exercice 2014 |
|---------------------------------------------------------------|---------------|---------------|
| Ventes de biens                                               | 10 187        | 13 678        |
| Prestations de services                                       | 245           | 251           |
| Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques | 1 958         | 1 745         |
| <b>Total</b>                                                  | <b>12 390</b> | <b>15 674</b> |

La répartition du chiffre d'affaires par produit s'établit comme suit :

(en millions d'euros)

|                                                                                                                                                       | Année 2015              |                | Année 2014              |                |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|----------------|-------------------------|----------------|
|                                                                                                                                                       | milliers m <sup>3</sup> | millions euros | milliers m <sup>3</sup> | millions euros |
| Carburants Aviation                                                                                                                                   | 1 506                   | 611            | 1 859                   | 1 060          |
| Supercarburants automobile                                                                                                                            | 4 759                   | 1 862          | 4 788                   | 2 497          |
| Gazole et fioul domestique                                                                                                                            | 10 535                  | 4 765          | 10 865                  | 6 436          |
| Fuels lourds                                                                                                                                          | 1 091                   | 267            | 1 041                   | 429            |
| Gaz de pétrole liquéfié                                                                                                                               | 685                     | 134            | 662                     | 201            |
| Produits semi-finis                                                                                                                                   | 4 679                   | 1 372          | 4 085                   | 1 746          |
| <b>Ventes de carburants et combustibles</b>                                                                                                           | <b>23 255</b>           | <b>9 011</b>   | <b>23 300</b>           | <b>12 369</b>  |
| <b>Ventes Lubrifiants et Spécialités</b>                                                                                                              | <b>1 243</b>            | <b>957</b>     | <b>1 289</b>            | <b>1 109</b>   |
| <b>Total ventes de produits raffinés hors taxes</b>                                                                                                   | <b>24 498</b>           | <b>9 968</b>   | <b>24 589</b>           | <b>13 478</b>  |
| Ventes de pétrole brut                                                                                                                                | 921                     | 219            | 427                     | 200            |
| <b>Total ventes de produits pétroliers hors taxes</b>                                                                                                 | <b>25 419</b>           | <b>10 187</b>  | <b>25 016</b>           | <b>13 678</b>  |
| Ventes de services                                                                                                                                    |                         | 245            |                         | 251            |
| Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques produits énergétiques                                                                   |                         | 1 958          |                         | 1 745          |
| <b>Chiffre d'affaires (hors TVA)</b>                                                                                                                  |                         | <b>12 390</b>  |                         | <b>15 674</b>  |
| Dont volumes ventes, activités de distribution sur marché intérieur (ventes en France, hors ventes directes Raffinage et ventes extra- territoriales) | 15 014                  | -              | 15 322                  | -              |

### 2.3.2. Chiffre d'affaires : information sur les clients

Contributions au chiffre d'affaires :

(en millions d'euros)

| Répartition du chiffre d'affaires par catégorie de clients    | Exercice 2015 | Exercice 2014 |
|---------------------------------------------------------------|---------------|---------------|
| Groupe ExxonMobil                                             | 3 026         | 3 751         |
| Autres sociétés pétrolières                                   | 1 036         | 1 694         |
| Autres clients (1)                                            | 6 370         | 8 484         |
| <b>Ventes de produits et services hors taxes</b>              | <b>10 432</b> | <b>13 929</b> |
| Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques | 1 958         | 1 745         |
| <b>Chiffre d'affaires (hors TVA)</b>                          | <b>12 390</b> | <b>15 674</b> |

(1) Aucun client ne représente plus de 10 % du chiffre d'affaires.

### Note 2.4. Achats consommés et charges externes

(en millions d'euros)

|                                                                              | Exercice 2015     | Exercice 2014 retraité |
|------------------------------------------------------------------------------|-------------------|------------------------|
| Achats consommés                                                             | (11 020,8)        | (14 549,6)             |
| Variation de la valeur brute des stocks matières premières et produits finis | (441,7)           | (404,8)                |
| Variation des autres stocks et comptes d'échanges                            | 49,4              | (6,2)                  |
| Effets de change opérationnels                                               | (18,9)            | (33,5)                 |
| Charges externes                                                             | (559,9)           | (581,0)                |
| <b>Total</b>                                                                 | <b>(11 991,9)</b> | <b>(15 575,1)</b>      |

Les achats consommés correspondent principalement aux achats de pétrole brut et de produits pétroliers.

### 2.3.3. Chiffre d'affaires : information sur les secteurs géographiques

(en millions d'euros)

| Chiffre d'affaires     | Exercice 2015 | Exercice 2014 |
|------------------------|---------------|---------------|
| France                 | 10 452        | 13 415        |
| Exportations           | 1 938         | 2 259         |
| <b>Total consolidé</b> | <b>12 390</b> | <b>15 674</b> |

## Note 2.5. Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels correspondent aux transactions inhabituelles qui sont significatives. Il s'agit notamment de transactions en dehors de l'activité normale du groupe bien que des transactions similaires aient pu se produire dans le passé ou risquent de se reproduire dans le futur, telles que les coûts de restructuration, cessions d'actifs, provisions relatives à des litiges majeurs, certaines dépréciations d'actifs non courants.

(en millions d'euros)

|                                                               | Exercice 2015 | Exercice 2014 |
|---------------------------------------------------------------|---------------|---------------|
| Remboursement contribution sociale de solidarité des sociétés |               | 35,1          |
| Remboursement Commission européenne litige paraffines         |               | 1,8           |
| Cession de l'activité Esso Card                               |               | 6,1           |
| Avenant aux accords de retraite                               | 164,1         |               |
| <b>Total autres produits opérationnels</b>                    | <b>164,1</b>  | <b>43,0</b>   |
| Coûts de restructuration                                      |               | (1,6)         |
| Provision sinistre sur le site d'Ambes                        |               | (2,8)         |
| Provision remise en état de sites industriels inactifs        | (11,0)        | (6,5)         |
| <b>Total autres charges opérationnelles</b>                   | <b>(11,0)</b> | <b>(10,9)</b> |
| <b>Total autres produits et charges opérationnels</b>         | <b>153,1</b>  | <b>32,1</b>   |

En 2015, les autres produits et charges opérationnels comprennent :

- le coût positif des services passés lié à la modification des accords de retraite supplémentaire du personnel pour un montant de 164 millions d'euros,
- une provision pour la remise en état de sites industriels inactifs pour un montant de 11 millions d'euros.

En 2014, les autres produits et charges opérationnels comprenaient principalement le remboursement pour un montant de 35 millions d'euros de la contribution sociale de solidarité des sociétés suite à des dégrèvements accordés par le RSI (Régime Social des Indépendants).

## Note 2.6. Créances clients et autres créances

Les créances et dettes sont inscrites en comptabilité au coût amorti. L'incidence de l'actualisation est prise en compte lorsqu'elle est significative.

Les créances sont, le cas échéant, dépréciées pour tenir compte des risques de non recouvrement.

Par exception, les créances et dettes en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de la conversion est portée au compte de résultat.

(en millions d'euros)

|                                                              | Au 31 décembre 2015 | Au 31 décembre 2014 |
|--------------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|
| <b>Créances clients et comptes rattachés</b>                 |                     |                     |
| Créances clients et comptes rattachés hors groupe ExxonMobil | 305,3               | 314,3               |
| Créances clients et comptes rattachés groupe ExxonMobil      | 101,4               | 185,2               |
| <b>Total</b>                                                 | <b>406,7</b>        | <b>499,5</b>        |

Les créances commerciales du groupe Esso S.A.F. détenues sur les autres sociétés étrangères affiliées au groupe ExxonMobil sont évaluées à 87 millions d'euros au 31 décembre 2015.

(en millions d'euros)

|                                      | Au 31 décembre 2015 | Au 31 décembre 2014 |
|--------------------------------------|---------------------|---------------------|
| <b>Autres créances</b>               |                     |                     |
| <b>Autres créances non courantes</b> |                     |                     |
| État et collectivités (1)            | 4,0                 | 2,3                 |
| <b>Total</b>                         | <b>4,0</b>          | <b>2,3</b>          |
| <b>Autres créances courantes</b>     |                     |                     |
| Personnel                            | 2,1                 | 1,9                 |
| État et collectivités (2)            | 42,6                | 71,4                |
| Débiteurs divers                     | 49,9                | 62,6                |
| Charges constatées d'avance          | 20,5                | 30,9                |
| <b>Total</b>                         | <b>115,1</b>        | <b>166,8</b>        |
| <b>Total</b>                         | <b>119,1</b>        | <b>169,1</b>        |

(1) Crédits d'impôt recherche et CICE.

(2) Hors impôts courants actifs.

## Note 2.7. Fournisseurs et autres dettes

(en millions d'euros)

|                                                                 | Au 31 décembre 2015 | Au 31 décembre 2014 |
|-----------------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|
| <b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>                 |                     |                     |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés hors groupe ExxonMobil | 259,0               | 255,8               |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés groupe ExxonMobil      | 174,5               | 384,0               |
| <b>Total</b>                                                    | <b>433,5</b>        | <b>639,8</b>        |

(en millions d'euros)

|                                | Au 31 décembre 2015 | Au 31 décembre 2014 |
|--------------------------------|---------------------|---------------------|
| <b>Autres dettes courantes</b> |                     |                     |
| Dettes fiscales et sociales    | 300,1               | 271,4               |
| Subventions                    | 0,6                 | 0,7                 |
| Créditeurs divers              | 14,2                | 12,1                |
| Produits constatés d'avance    | 0,1                 | 0,0                 |
| <b>Total</b>                   | <b>315,0</b>        | <b>284,2</b>        |

## Note 2.8. Tableau de variation du besoin en fonds de roulement

(en millions d'euros)

| Variation du besoin en fonds de roulement        | Exercice 2015  |              | Exercice 2014 retraité |              |
|--------------------------------------------------|----------------|--------------|------------------------|--------------|
|                                                  | Besoins        | Dégagements  | Besoins                | Dégagements  |
| <b>Variations des actifs</b>                     |                |              |                        |              |
| Actifs financiers                                | (6,7)          |              | (4,7)                  |              |
| Stocks                                           |                | 381,0        |                        | 597,2        |
| Créances clients et comptes rattachés            |                | 92,8         |                        | 121,7        |
| Autres créances                                  |                | 50,1         |                        | 4,5          |
| Impôts courants actifs                           | (51,3)         |              |                        | 30,8         |
| <b>Variations des passifs</b>                    |                |              |                        |              |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés         | (206,3)        |              | (244,8)                |              |
| Autres dettes                                    |                | 20,2         |                        | 9,5          |
| Impôts courants passifs                          |                |              |                        |              |
| <b>Total</b>                                     | <b>(264,3)</b> | <b>544,1</b> | <b>(249,5)</b>         | <b>763,7</b> |
| <b>Variation du besoin en fonds de roulement</b> |                | <b>279,8</b> |                        | <b>514,2</b> |



## Note 2.9. Quotas d'émission de gaz à effet de serre

Compte tenu de son activité, le groupe Esso S.A.F. est concerné par les dispositions prises par l'Union européenne visant à réduire ses émissions de gaz à effet de serre.

En l'absence de normes IFRS ou d'interprétations relatives à la comptabilisation des quotas d'émission de CO<sub>2</sub>, le traitement suivant est retenu dans les comptes consolidés :

- les quotas d'émission étant liés aux activités de production, ils sont comptabilisés dans les comptes de stocks,
- les quotas attribués gratuitement sont comptabilisés à une valeur nulle,
- les quotas achetés sont comptabilisés à leur coût d'acquisition,
- les quotas sont évalués en stock selon la méthode FIFO (*First in, First out* ou Premier entré, Premier sorti),
- les quotas sont sortis des stocks pour être soit consommés par les émissions de gaz à effet de serre pour être restitués à l'État soit vendus,
- à la clôture,
  - une provision d'achat de quotas est constatée si les émissions de gaz à effet de serre sont supérieures aux quotas d'émission détenus par le groupe,
  - un actif (stock) est comptabilisé si les émissions de gaz à effet de serre sont inférieures aux quotas d'émission disponibles
- les achats de quotas sont enregistrés en « achats consommés et charges externes ».

### Suivi des quotas d'émission de gaz à effet de serre

Depuis la mise en place du Système d'Échange de Quotas d'Émissions de gaz à effet de serre (SEQUE) au 1<sup>er</sup> janvier 2005, l'État attribue gratuitement des quotas d'émission de CO<sub>2</sub> aux sociétés exploitantes d'installations concernées par le SEQUE. Une nouvelle période du SEQUE a débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2013 et se poursuivra jusqu'en 2020, avec de nouvelles règles harmonisées d'attribution des quotas conduisant à une réduction substantielle des quotas alloués gratuitement.

Les quotas d'émissions alloués gratuitement par l'État pour la nouvelle période de 8 ans, 2013-2020, soit 16 149 milliers de tonnes sont en baisse d'environ 30 % par rapport aux quotas d'émissions restitués sur la précédente période de 5 ans, 2008-2012, soit 14 453 milliers de tonnes ce qui se traduit par davantage d'achats de quotas sur le marché.

En 2015, les quotas d'émissions restitués sont de 2 578 milliers de tonnes contre 2 679 milliers de tonnes en 2014.

### Période 2013-2020

(en milliers de tonnes)

| Quotas d'émissions de gaz à effet de serre | Quotas alloués | Quotas restitués |
|--------------------------------------------|----------------|------------------|
| Année 2013                                 | 2 152          | 2 738            |
| Année 2014                                 | 2 115          | 2 679            |
| Année 2015                                 | 2 077          | 2 578            |
| Année 2016                                 | 2 039          |                  |
| Année 2017                                 | 2 000          |                  |
| Année 2018                                 | 1 961          |                  |
| Année 2019                                 | 1 922          |                  |
| Année 2020                                 | 1 882          |                  |
| <b>Total années 2013-2020</b>              | <b>16 149</b>  | <b>7 995</b>     |

### Période 2008-2012

(en milliers de tonnes)

| Quotas d'émissions de gaz à effet de serre | Quotas alloués | Quotas restitués |
|--------------------------------------------|----------------|------------------|
| Année 2008                                 | 3 158          | 3 249            |
| Année 2009                                 | 3 158          | 2 906            |
| Année 2010                                 | 3 158          | 2 868            |
| Année 2011                                 | 3 158          | 2 720            |
| Année 2012                                 | 3 158          | 2 710            |
| <b>Total années 2008-2012</b>              | <b>15 790</b>  | <b>14 453</b>    |

## Note 3. Immobilisations incorporelles et corporelles

### Note 3.1. Principes comptables

#### Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont principalement constituées par des logiciels, par d'autres actifs amortis sur la durée d'utilité des actifs concernés. Le groupe Esso S.A.F. dispose également d'actifs incorporels non amortis mais ne détient aucun actif de survaleur (« Goodwill »).

#### Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 relative aux immobilisations corporelles, le groupe Esso S.A.F. applique la méthode des composants.

Les immobilisations du groupe Esso S.A.F. sont inscrites au bilan consolidé à leur prix d'acquisition conformément à la norme IAS 16, diminué des amortissements à l'exception de celles issues de la fusion avec Mobil Oil Française qui ont été estimées à leur juste valeur comme nouveau coût historique à la date de l'apport.

Les coûts liés aux arrêts des raffineries sont immobilisés comme des nouveaux composants au moment où ils sont encourus, amortis sur la période de temps séparant deux grands arrêts et remplacés lors du nouvel arrêt.

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire. Les principales durées d'amortissement du groupe Esso S.A.F. sont les suivantes :

|                                           |                       |
|-------------------------------------------|-----------------------|
| <b>Constructions</b>                      | <b>de 20 à 50 ans</b> |
| <b>Installations industrielles</b>        | <b>de 10 à 30 ans</b> |
| <b>Autres immobilisations corporelles</b> | <b>de 5 à 25 ans</b>  |

#### Dépréciation des actifs

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs » le groupe Esso S.A.F. peut effectuer un test de dépréciation de ses immobilisations en comparant leur valeur comptable et leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de vente estimés et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par référence à une estimation des flux futurs de trésorerie actualisés.

- Pour les immobilisations corporelles et incorporelles amorties, le test de dépréciation n'est réalisé qu'en cas d'indice de perte de valeur. S'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement, la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle appartient cet actif doit être déterminée. Dans ce cas, l'actif ne sera pas déprécié si l'UGT correspondante ne s'est pas dépréciée. Une UGT est le plus petit groupe d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. Compte tenu de l'intégration de ses activités le groupe Esso S.A.F. a retenu une seule UGT « Raffinage-Distribution » composée principalement de ses deux raffineries et des actifs de distribution. Si la valeur recouvrable d'un actif susceptible d'être évalué individuellement ou de l'UGT était inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur serait enregistrée pour la différence.
- Pour les immobilisations incorporelles non amorties, le test de dépréciation est effectué chaque année. Le groupe Esso S.A.F. n'a pas de survaleur (« Goodwill ») comptabilisée dans ses livres.

Une information sur les tests de dépréciation effectués est donnée dans la note 3.4 ci-après.

#### Concessions

Au 31 décembre 2014, le groupe Esso S.A.F. disposait de 48 contrats de concession et/ou de sous-concession pour l'exploitation de stations-service. Les actifs s'y rattachant étaient inscrits en immobilisations et amortis sur leur durée de vie économique limitée à la durée de vie restante de la concession le cas échéant. Ces contrats n'entraient pas dans le champ d'application de l'IFRIC 12, le concédant ne contrôlant et ne réglementant ni les bénéficiaires, ni les prix des services qu'Esso S.A.F. fournissait.

En 2015, à la suite de la cession de son réseau de stations-service, le groupe Esso S.A.F. a transféré les 48 contrats de concession et de sous-concession à la société DCC Energy, avec la société Certas Energy France comme nouvel exploitant des stations-service à la marque Esso.

### Actifs et passifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées

L'IFRS 5 prévoit une classification spécifique sur une ligne séparée au bilan des actifs et passifs non courants destinés à être cédés dans un proche avenir.

Conformément à cette norme et dès lors que les montants sont significatifs, le groupe Esso S.A.F. effectue les reclassements adéquats lorsque les quatre conditions suivantes sont simultanément remplies :

- l'actif est disponible à la vente dans son état actuel et ne subit pas de modification significative en vue de sa cession,
- la vente est hautement probable et un projet de cession doit avoir été approuvé avant la date de clôture par le Président-directeur général de la société Esso S.A.F. qui a autorité pour approuver une cession d'actifs dans la limite de 20 % du capital social de la société. Au-delà, le projet de cession doit être autorisé par le conseil d'administration,
- le prix de vente proposé ou estimé est raisonnable par rapport à la juste valeur actuelle de l'actif,
- la vente a de très fortes chances de se concrétiser dans un délai d'un an.

Avant une classification du groupe d'actifs et de passifs en « actifs et passifs non courants destinés à la vente », ces derniers sont évalués selon la norme spécifique qui leur est applicable (y compris tests de dépréciation IAS 36). Au moment du changement de classification en « actifs et passifs non courants destinés à la vente », l'amortissement des actifs corporels et incorporels s'arrête et le groupe d'actifs et de passifs destiné à être cédé est évalué au plus bas de la valeur comptable et de la juste valeur nette des frais de cession. Toute perte donne lieu à la comptabilisation d'une provision. En revanche, les gains latents ne sont pas comptabilisés.

### Note 3.2. Vente du réseau de stations-service

Le 30 décembre 2014, la société Esso S.A.F. annonçait la signature d'un accord de cession avec la société DCC Energy France S.A.S., pour la vente de son réseau de stations-service et la signature d'un contrat d'approvisionnement long terme.

La cession est intervenue le 24 juin 2015 après apport partiel d'actifs par Esso S.A.F. de l'activité de distribution de carburants en stations automatiques opérant sous la marque Esso Express à sa filiale CERTAS Energy France, dont les titres ont été ensuite cédés à DCC Energy France S.A.S. dans le cadre de la transaction.

La valeur des actifs cédés ressort à 141 millions d'euros\*, en contrepartie d'un produit de cession de 105 millions d'euros, complété par un contrat d'approvisionnement exclusif en carburants Esso comportant un engagement de volumes et un niveau de marge garanti, traduit par l'activation d'un actif incorporel évalué à 41,4 millions d'euros en application de la norme IAS 38. Cet actif incorporel sera amorti sur une durée de 10 ans.

Le résultat positif de la cession incluant les coûts de la transaction s'établit à 1,5 million d'euros comme détaillé ci-après :

(en millions d'euros)

| Résultat cession des stations-service |            |
|---------------------------------------|------------|
| Valeur de cession                     | 105,1      |
| Valeur de l'actif incorporel          | 41,4       |
| Valeur comptable des actifs cédés     | (141,0)    |
| Coûts de la transaction               | (3,2)      |
| Impôts courants et différés           | (0,8)      |
| <b>Résultat net de la cession</b>     | <b>1,5</b> |

\* La valeur comptable des actifs qui avaient été classés comme détenus à la vente au 31 décembre 2014 était de 138,9 millions d'euros. La valeur des actifs cédés est de 141 millions d'euros, l'écart de 2 millions d'euros correspondant aux investissements réalisés au cours du premier semestre 2015.

### Note 3.3. Contrat de location-financement

Le 17 avril 2009, Esso S.A.F. a pris en affrètement long terme le pétrolier « SAMCO RAVEN » du type « Very Large Crude Carrier » (VLCC), immatriculé au registre international français à la même date pour une durée de 12 ans et 2 mois, soit une échéance en juin 2021. Par avenants en date du 15 octobre 2012, Esso S.A.F. a remplacé le « SAMCO RAVEN » par un nouveau pétrolier de type VLCC « SAMCO CHINA » sans changement de durée du contrat dont la valeur actualisée a été au même moment augmentée de 8 millions d'euros. Ce contrat assimilable à un contrat de location-financement est inscrit à l'actif en « immobilisations corporelles », et au passif en « emprunts et dettes financières » conformément à la norme IAS 17 pour un montant égal à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Le taux d'actualisation utilisé correspond à un taux d'emprunt marginal du groupe.

### Note 3.4. Tests de dépréciation au 31 décembre 2015

Conformément à la norme IAS 36.12, le niveau de capitalisation boursière d'Esso S.A.F., étant inférieur aux capitaux propres consolidés qui s'élèvent à 727 millions d'euros au 31 décembre 2015, doit être retenu comme un indice indiquant qu'une dépréciation d'actifs pourrait être nécessaire et un test de dépréciation a donc été effectué en comparant la valeur recouvrable des actifs attachés aux raffineries de Gravenchon et de Fos-sur-Mer avec leur valeur nette comptable.

La valeur recouvrable des actifs testés a été déterminée sur la base de leur valeur d'utilité calculée à partir de l'actualisation des flux de trésorerie futurs projetés pour chaque site industriel, de prévisions tenant compte des conditions d'exploitation de chaque raffinerie et d'hypothèses économiques du secteur qui représentent la meilleure estimation retenue par le management. Ces hypothèses intègrent notamment des projections de marges de raffinage tenant compte de la persistance d'un environnement de bas de cycle jusqu'en 2019 inclus.

Les flux de trésorerie futurs établis après impôts ont été actualisés à un taux de 6,75 % qui correspond au coût moyen pondéré du capital d'Esso S.A.F. déterminé par référence à des données de marché. Le taux de croissance à l'infini retenu pour la valeur terminale du flux de trésorerie est de 1 %.

Aucune dépréciation des actifs concernés n'a été comptabilisée à la suite du test effectué.

Un taux de croissance à l'infini à 0 % ne conduirait pas à une valeur d'utilité inférieure aux valeurs comptables testées.

Aucune dépréciation n'a été constatée sur les actifs incorporels en 2015.

## Note 3.5. Tableau de variation des immobilisations incorporelles et corporelles

La situation au 31 décembre 2015 est la suivante :

(en millions d'euros)

| Immobilisations incorporelles et corporelles | Valeur en début de période | Acquisitions/Dotations de la période | Cessions mises hors service | Valeur en fin de période |
|----------------------------------------------|----------------------------|--------------------------------------|-----------------------------|--------------------------|
| <b>Immobilisations incorporelles</b>         |                            |                                      |                             |                          |
| Valeur brute (1)                             | 129,0                      | 42,3                                 | (14,6)                      | 156,7                    |
| Amortissements (1)                           | (65,3)                     | (8,1)                                | 1,0                         | (72,4)                   |
| Dépréciation                                 | (15,0)                     |                                      |                             | (15,0)                   |
| <b>Valeur nette</b>                          | <b>48,7</b>                | <b>34,2</b>                          | <b>(13,6)</b>               | <b>69,3</b>              |
| <b>Immobilisations corporelles</b>           |                            |                                      |                             |                          |
| <b>Valeur brute</b>                          | <b>2 724,9</b>             | <b>90,1</b>                          | <b>(448,9)</b>              | <b>2 366,1</b>           |
| Raffinage (2)                                | 2 176,3                    | 83,9                                 | (40,2)                      | 2 220,0                  |
| Distribution                                 | 548,6                      | 6,2                                  | (408,7)                     | 146,1                    |
| <b>Amortissements</b>                        | <b>(1 680,8)</b>           | <b>(101,7)</b>                       | <b>319,2</b>                | <b>(1 463,3)</b>         |
| Raffinage (2)                                | (1 314,7)                  | (96,1)                               | 40,3                        | (1 370,5)                |
| Distribution                                 | (366,1)                    | (5,6)                                | 278,9                       | (92,8)                   |
| <b>Valeur nette</b>                          | <b>1 044,1</b>             | <b>(11,6)</b>                        | <b>(129,7)</b>              | <b>902,8</b>             |

(1) Dont valeur de l'actif incorporel correspondant au contrat d'approvisionnement exclusif en carburants avec la société DCC pour une valeur nette en fin de période de 39,3 M€.

(2) Dont immobilisations acquises par contrat de location-financement pour une valeur nette en fin de période de 21,7 M€.

À titre de comparaison, la situation au 31 décembre 2014 était la suivante :

(en millions d'euros)

| Immobilisations incorporelles et corporelles | Valeur en début de période | Acquisitions/Dotations de la période | Cessions mises hors service | Valeur en fin de période |
|----------------------------------------------|----------------------------|--------------------------------------|-----------------------------|--------------------------|
| <b>Immobilisations incorporelles</b>         |                            |                                      |                             |                          |
| Valeur brute (1)                             | 131,0                      | 1,3                                  | (3,3)                       | 129,0                    |
| Amortissements (1)                           | (62,2)                     | (6,2)                                | 3,1                         | (65,3)                   |
| Dépréciation                                 | (15,0)                     |                                      |                             | (15,0)                   |
| <b>Valeur nette</b>                          | <b>53,8</b>                | <b>(4,9)</b>                         | <b>(0,2)</b>                | <b>48,7</b>              |
| <b>Immobilisations corporelles</b>           |                            |                                      |                             |                          |
| <b>Valeur brute</b>                          | <b>2 694,1</b>             | <b>61,6</b>                          | <b>(30,8)</b>               | <b>2 724,9</b>           |
| Raffinage (2)                                | 2 138,9                    | 40,6                                 | (3,2)                       | 2 176,3                  |
| Distribution (3)                             | 555,2                      | 21,0                                 | (27,6)                      | 548,6                    |
| <b>Amortissements</b>                        | <b>(1 594,4)</b>           | <b>(113,4)</b>                       | <b>27,0</b>                 | <b>(1 680,8)</b>         |
| Raffinage (2)                                | (1 225,6)                  | (91,5)                               | 2,4                         | (1 314,7)                |
| Distribution (3)                             | (368,8)                    | (21,9)                               | 24,6                        | (366,1)                  |
| <b>Valeur nette</b>                          | <b>1 099,7</b>             | <b>(51,8)</b>                        | <b>(3,8)</b>                | <b>1 044,1</b>           |

(1) Dont actifs classés comme détenus à la vente pour une valeur nette en fin de période de 13,3 M€.

(2) Dont immobilisations acquises par contrat de location-financement pour une valeur nette en fin de période de 25,8 M€.

(3) Dont actifs classés comme détenus à la vente pour une valeur nette en fin de période de 125,6 M€.

## Note 4. Charges et avantages du personnel

### Note 4.1. Engagements de retraite et autres avantages assimilés

Les salariés d'Esso S.A.F. et Esso Raffinage S.A.S. perçoivent des indemnités au moment du départ à la retraite ainsi que des compléments de retraites versés après la liquidation de leur retraite aux régimes nationaux.

Ces avantages sont offerts à travers un régime à cotisations définies (SOGECAP) et des régimes à prestations définies dont la gestion s'effectue dans le cadre d'Institutions de Gestion de Retraite Supplémentaire (IGRS ESSO, IGRS MOBIL). Par ailleurs, les plans de retraite en vigueur prévoient le bénéfice d'une couverture partielle des cotisations à la Mutuelle de l'Industrie du Pétrole.

Dans le cadre du régime à cotisations définies le groupe Esso S.A.F. n'a pas d'autre obligation que le paiement de primes ; la charge qui correspond aux primes versées est prise en compte dans le résultat de l'exercice.

Pour les régimes à prestations définies, pour lesquelles la gestion de ces régimes n'est pas externalisée, les engagements de retraites et assimilés inscrits au passif du bilan, sont évalués conformément à la norme IAS 19 « avantages du personnel », suivant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droit à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale actualisée en fonction des hypothèses suivantes :

- une hypothèse de date de départ en retraite,
- un taux d'actualisation financière,
- un taux d'inflation appliqué pour déterminer les salaires futurs,
- des hypothèses d'augmentation de salaires et de taux de rotation du personnel (courbe d'évolution),
- des hypothèses de mortalité,
- des hypothèses de charges sociales,
- l'engagement de retraite est réévalué au moins une fois par an.

En application de la norme IAS 19 révisée, les écarts actuariels sont également inscrits au passif du bilan et la variation des écarts actuariels de l'exercice est constatée dans le résultat global par contrepartie en capitaux propres.

Par ailleurs, les primes versées à l'occasion de la remise des médailles du travail font l'objet d'une provision également inscrite au passif du bilan.

Les hypothèses retenues par le groupe pour le calcul des engagements ont fait l'objet d'une revue par un actuaire indépendant qui a confirmé la pertinence de ces hypothèses.

Les provisions de retraites constatées dans les comptes consolidés du groupe concernent les régimes à prestations définies.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, en application de la norme IAS 19 révisée, les écarts actuariels sont déduits des capitaux propres pour un montant net de l'impôt différé correspondant avec en contrepartie une provision inscrite au passif du bilan. La variation des écarts actuariels de l'exercice est constatée dans le résultat global par contrepartie en capitaux propres.

#### 4.1.1. Hypothèses retenues

Le calcul des provisions pour retraites et avantages assimilés intègre :

- un taux d'actualisation financière de 2,25 % (taux de référence utilisé : obligations d'entreprises cotées « AA »),
- un taux d'inflation à long terme de 2 % pour déterminer les salaires futurs,
- un taux d'augmentation des salaires basé sur l'inflation intégrant des hypothèses d'augmentations individuelles,
- des hypothèses de mortalité basées sur les tables générationnelles hommes/ femmes publiées par l'INSEE (TGHF 2005).

**Sensibilité des hypothèses :** la variation de 0,5 point de l'écart actuariel (taux d'actualisation-taux d'inflation) entraînerait une variation des engagements de l'ordre de 8 %.

#### 4.1.2. Modification des accords de retraite supplémentaire du personnel en 2015

Le groupe a conclu en juillet 2015 un accord avec ses organisations syndicales pour un aménagement de ses accords de retraite supplémentaire, modifiés par avenant avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016, qui s'est traduit par une réduction 164 millions d'euros (montant avant impôts) des engagements relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi. Conformément à la norme IAS 19 révisée ce changement a été traité comme un coût des services passés dans le résultat opérationnel et a été reconnu dans le compte de résultat consolidé de l'année 2015.

#### 4.1.3. Évolution sur l'exercice

Les engagements de retraite au 31 décembre 2015 sont ventilés comme suit :

(en millions d'euros)

| Engagements de retraite                                              | Total          |
|----------------------------------------------------------------------|----------------|
| Engagements au 1 <sup>er</sup> janvier 2015                          | 1 499,7        |
| Coût des services rendus                                             | 28,8           |
| Charge d'intérêts                                                    | 21,6           |
| Autres                                                               | (4,9)          |
| Avenant aux accords de retraites                                     | (164,1)        |
| <b>Charge/(produit) de l'exercice</b>                                | <b>(118,6)</b> |
| Écarts actuariels reconnus en autres éléments du résultat global (1) | (174,5)        |
| Prestations versées                                                  | (57,1)         |
| <b>Engagements au 31 décembre 2015</b>                               | <b>1 149,5</b> |

(1) Les écarts actuariels de la période sont constatés dans le résultat global par contrepartie en capitaux propres.

La situation des engagements de retraite au 31 décembre 2014 était la suivante :

(en millions d'euros)

| Engagements de retraite                                              | Total          |
|----------------------------------------------------------------------|----------------|
| Engagements au 1 <sup>er</sup> janvier 2014                          | 1 151,7        |
| Coût des services rendus                                             | 17,3           |
| Charge d'intérêts                                                    | 35,6           |
| Autres                                                               | 5,8            |
| <b>Charge/(produit) de l'exercice</b>                                | <b>58,7</b>    |
| Écarts actuariels reconnus en autres éléments du résultat global (1) | 339,6          |
| Prestations versées                                                  | (50,3)         |
| <b>Engagements au 31 décembre 2014</b>                               | <b>1 499,7</b> |

(1) Les écarts actuariels de la période sont constatés dans le résultat global par contrepartie en capitaux propres.

#### 4.1.4. Paiements des retraites effectués en 2015 et montants prévisionnels 2016

Les paiements effectués au titre des prestations définies se sont élevés en 2015 à 57,1 millions d'euros. Les versements à effectuer en 2016 sont estimés à 50,2 millions d'euros.

Les montants versés pour le régime à cotisations définies se sont élevés en 2015 à 3,5 millions d'euros. Pour 2015, les versements à effectuer sont évalués à un montant de 5,6 millions d'euros.

#### 4.1.5. Nature des provisions de retraite et autres avantages assimilés inscrites au bilan

(en millions d'euros)

| Provisions pour retraite et autres avantages assimilés | Au 31 décembre 2015 | Au 31 décembre 2014 |
|--------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|
| Provisions pour retraite                               | 1 149,5             | 1 499,7             |
| Provisions pour les médailles du travail               | 3,8                 | 4,0                 |
| <b>Total</b>                                           | <b>1 153,3</b>      | <b>1 503,7</b>      |

#### Note 4.2. Paiements fondés sur des actions

Des paiements sous forme d'actions ou unités d'actions d'ExxonMobil Corporation sont effectués à certains employés des sociétés du groupe Esso S.A.F.

Ces attributions d'actions ou unités d'actions par ExxonMobil sont pris en compte par le groupe Esso S.A.F. conformément à la norme IFRS2, paiements fondés sur des actions. La charge correspondante est déterminée à partir du montant des attributions valorisées au prix de marché de l'action ExxonMobil converti en euros le jour de l'attribution et étalée sur la période d'acquisition des actions.

Le groupe Esso S.A.F. ne supporte pas la charge réelle de ces paiements en actions par ExxonMobil qui sont comptabilisés comme une contribution en capital. L'application de l'IFRS 2 est donc sans impact sur les capitaux propres du groupe après prise en compte du résultat de l'exercice comme cela est détaillé dans le tableau d'analyse de variations des capitaux propres.

Au titre de l'année 2015 la charge ainsi calculée s'élève dans les charges de personnel du groupe Esso S.A.F. à un montant de 2,2 millions d'euros (2,7 millions d'euros en 2014).

#### Note 4.3. Opérations avec les dirigeants

Le montant des rémunérations et des avantages de toute nature versés par Esso S.A.F. à ses mandataires sociaux au cours de l'exercice 2015 était de 552 milliers d'euros (762 milliers d'euros en 2014).

Au 31 décembre 2015, l'engagement du groupe Esso S.A.F. au titre des retraites des mandataires sociaux salariés ou anciens salariés était de 2 606 milliers d'euros (6 034 milliers d'euros au 31 décembre 2014).

#### Note 4.4. Effectif moyen du groupe Esso S.A.F.

L'effectif moyen du groupe au 31 décembre 2015 se décompose comme suit :

|                                             | Effectif salarié |              | Effectif mis à disposition de l'entreprise |            |
|---------------------------------------------|------------------|--------------|--------------------------------------------|------------|
|                                             | Année 2015       | Année 2014   | Année 2015                                 | Année 2014 |
| Cadres                                      | 552              | 547          | 62                                         | 69         |
| Agents de maîtrise, employés et techniciens | 1 093            | 1 129        | 62                                         | 47         |
| Ouvriers                                    | 155              | 167          | 9                                          | 9          |
| <b>Total</b>                                | <b>1 800</b>     | <b>1 843</b> | <b>133</b>                                 | <b>125</b> |

L'effectif salarié comprend les titulaires, les temporaires, l'effectif à temps partiel, les malades de longue durée, mais ne comprend pas l'effectif détaché hors du groupe Esso S.A.F. L'effectif salarié en congé de fin de carrière est également exclu.

L'effectif mis à la disposition de l'entreprise comprend l'effectif fourni par des entreprises de travail temporaire et l'effectif « détaché » par d'autres sociétés du groupe ExxonMobil.



## Note 5. Impôts

### Note 5.1. Impôts sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et les impôts différés des sociétés consolidées.

Les impôts relatifs aux éléments reconnus directement en autres éléments du résultat global sont comptabilisés en autres éléments du résultat global par capitaux propres et non dans le compte de résultat.

Conformément à la norme IAS 12 « impôts sur le résultat », les impôts courants correspondent aux créances et dettes d'impôts sur les sociétés sont présentées sur une ligne spécifique du bilan.

Le montant de l'impôt constaté au titre de l'exercice 2015 est une charge d'impôt pour un montant de 47,1 millions d'euros contre un produit d'impôt de 132,9 millions d'euros en 2014. Le résultat avant impôts des activités poursuivies est un profit de 145,3 millions d'euros contre une perte de 575,1 millions d'euros en 2014. Le montant de l'impôt constaté dans le résultat 2015 consolidé s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)

| Impôts courants et différés                               | Exercice 2015 | Exercice 2014  |
|-----------------------------------------------------------|---------------|----------------|
| <b>Bénéfice net ou perte nette avant impôt</b>            | <b>145,3</b>  | <b>(575,1)</b> |
| Taux d'imposition                                         | 38,00%        | 38,00%         |
| <b>Impôt théorique</b>                                    | <b>(55,2)</b> | <b>218,5</b>   |
| <b>Incidence</b>                                          |               |                |
| - des charges et produits non taxables                    | 5,4           | 6,4            |
| - du delta de taux sur Impôts différés calculés à 34,43 % | 5,0           | (20,9)         |
| - déficit fiscal non activé                               | -             | (73,0)         |
| - divers                                                  | (2,3)         | 1,9            |
| <b>Impôt réel des activités poursuivies</b>               | <b>(47,1)</b> | <b>132,9</b>   |
| Dont :                                                    |               |                |
| Impôt courant                                             | 0,4           | 1,2            |
| Impôt différé                                             | (47,5)        | 131,7          |

### Note 5.2. Impôts différés

Les impôts différés sont constatés sur les différences temporelles existant entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs enregistrés au bilan, ainsi que sur le déficit fiscal du groupe.

En application de l'IAS 12.74, les actifs et les passifs d'impôts différés sont compensés et présentés pour un montant net dans l'état de la situation financière du groupe. La somme des actifs (passifs) d'impôts différés ainsi compensée est classée en actifs (passifs) non courants.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués au taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et des réglementations fiscales qui ont été adoptés à la date de la clôture.

Les impôts différés actifs sont comptabilisés dans la mesure où leur recouvrement est probable.

Le montant des impôts différés par catégorie de différences temporelles se répartit comme suit :

(en millions d'euros)

| Impôts différés                                                        | Au 31 décembre 2015 |                | Au 31 décembre 2014 retraité |                |
|------------------------------------------------------------------------|---------------------|----------------|------------------------------|----------------|
|                                                                        | ACTIF               | PASSIF         | ACTIF                        | PASSIF         |
| Impôts différés sur les provisions réglementées                        |                     | (144,7)        |                              | (149,4)        |
| Impôts différés sur les décalages temporaires                          | 25,8                |                | 18,3                         |                |
| Impôts différés sur les immobilisations corporelles et incorporelles   |                     | (22,9)         |                              | (27,1)         |
| Impôts différés sur les participations                                 |                     | (4,8)          |                              | (4,5)          |
| Impôts différés sur les provisions pour retraites                      | 395,8               |                | 516,3                        |                |
| Impôts différés sur les provisions pour inspections metal (annulation) |                     | (86,3)         |                              | (81,0)         |
| Impôts différés sur déficits reportables                               | 170,8               |                | 169,7                        |                |
| <b>Total</b>                                                           | <b>592,4</b>        | <b>(258,7)</b> | <b>704,3</b>                 | <b>(262,0)</b> |
| <b>Compensation des impôts différés actifs/passifs</b>                 | <b>333,7</b>        |                | <b>442,3</b>                 |                |

Au 31 décembre 2015, la perte fiscale reportable du groupe Esso S.A.F. s'établit à 708,2 millions d'euros et reste au même niveau qu'au 31 décembre 2014. Le profit opérationnel constaté en 2015 a permis de limiter l'impact de la nouvelle baisse de la valeur fiscale des stocks valorisée au 31 décembre 2015, le prix d'un baril Brent pris comme référence de marché indicative étant de 37\$/baril (34 €/baril) à cette date.

Le groupe apprécie la probabilité de consommation des pertes fiscales sur une durée de 10 ans qui tient compte de ses activités industrielles à long terme et du cycle de ses marchés.

Au 31 décembre 2015, le montant total des impôts différés actif sur déficits reportables dont la consommation est estimée probable, s'élève à 170,8 millions d'euros (169,7 millions d'euros en 2014) correspondant à un déficit fiscal reportable activé limité à 496,2 millions d'euros (492,7 millions d'euros en 2014).

Cette estimation tient compte de perspectives de résultat opérationnel établies à partir d'hypothèses de marges de raffinage intégrant la persistance d'un environnement de bas de cycle jusqu'en 2019 inclus, d'une hypothèse de remontée des prix du pétrole brut à un niveau de 80\$/baril à moyen terme\*, mais aussi d'incertitudes liées à l'évolution et à la volatilité à plus long terme du prix du pétrole brut et du plafonnement de l'utilisation de nouvelles pertes fiscales potentielles pouvant en résulter.

\* Niveau projeté à cet horizon par des experts des marchés pétroliers extérieurs au groupe Esso S.A.F.

## Note 6. Actifs et passifs financiers, financement et endettement net

### Note 6.1. Principes comptables

#### Actifs et passifs financiers

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définies par l'IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ».

- Les actifs et passifs financiers non courants du groupe Esso S.A.F. comprennent les participations non consolidées évaluées à leur juste valeur ainsi que des prêts évalués à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale puis au coût amorti.
- Les actifs et passifs financiers courants comprennent les créances et les dettes financières courantes avec les autres sociétés affiliées au groupe ExxonMobil, évalués en juste valeur lors de leur comptabilisation initiale puis au coût amorti.

#### Instruments financiers. Classification en « own use » des achats/ventes de matières premières ou de produits pétroliers, quotas de CO<sub>2</sub> ou certificats d'économie d'énergie

Comme précisé dans la note 9 relative aux risques de marché, Esso S.A.F. réalise des transactions d'achat et de vente de matières premières et de produits pétroliers suivant les besoins opérationnels de ses raffineries et l'optimisation de la gestion de sa production et de ses stocks.

Le groupe Esso S.A.F. a retenu la classification « own use » prévue par l'IAS 39 pour l'ensemble de ses contrats d'achats/ventes de matières premières ou de produits pétroliers, quotas de CO<sub>2</sub> ou de certificats d'économie d'énergie.

#### Opérations en devises

La comptabilisation et l'évaluation des opérations en devises sont définies par l'IAS 21 « effets des variations des cours des monnaies étrangères ».

Les transactions libellées en devises étrangères sont converties au cours des devises à la date des transactions. Les écarts résultant de la conversion aux cours de clôture des soldes des transactions concernées sont constatés en résultat.

Les effets de change opérationnels liés aux transactions commerciales sont enregistrés dans la rubrique « Achats consommés et charges externes ». Les effets de change liés aux transactions financières sont enregistrés dans la rubrique « autres produits et charges financiers ».

#### Disponibilités

La trésorerie excédentaire du groupe est placée au sein du groupe ExxonMobil à des conditions de marché.

### Note 6.2. Produits et charges financiers

(en millions d'euros)

|                                                      | Exercice 2015 | Exercice 2014 |
|------------------------------------------------------|---------------|---------------|
| Produits de trésorerie et équivalent de trésorerie   | 0,1           | 0,0           |
| Dividendes versés par les filiales non consolidées   | 15,7          | 15,2          |
| Intérêts versés par les filiales non consolidées     | 0,0           | 0,0           |
| Écarts de change positifs                            | 0,0           | 0,0           |
| Autres produits financiers                           | 0,0           | 0,1           |
| <b>Total produits financiers</b>                     | <b>15,8</b>   | <b>15,3</b>   |
| Charge d'intérêts de contrat de location-financement | (2,1)         | (2,0)         |
| Coût de l'endettement financier brut                 | (2,0)         | (2,6)         |
| Intérêts versés aux filiales non consolidées         | -             | -             |
| Écarts de change négatifs                            | (3,6)         | (4,0)         |
| Autres charges financières                           | (0,4)         | (0,9)         |
| <b>Total charges financières</b>                     | <b>(8,1)</b>  | <b>(9,5)</b>  |
| <b>Résultat financier</b>                            | <b>7,7</b>    | <b>5,8</b>    |

### Note 6.3. Actifs financiers non courants et courants

#### 6.3.1. Actifs financiers non courants

La situation au 31 décembre 2015 est la suivante :

(en millions d'euros)

| Actifs financiers                                                                       | Au 31 décembre 2014 | Augmentations | Diminutions  | Variation de la juste valeur (1) | Au 31 décembre 2015 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|---------------|--------------|----------------------------------|---------------------|
| Actifs financiers disponibles à la vente                                                | 1,1                 |               |              |                                  | 1,1                 |
| Autres actifs financiers évalués à la juste valeur par contrepartie en capitaux propres | 128,2               |               |              | 7,1                              | 135,3               |
| Autres immobilisations financières                                                      | 0,4                 |               | (0,2)        |                                  | 0,2                 |
| <b>Total</b>                                                                            | <b>129,7</b>        | <b>-</b>      | <b>(0,2)</b> | <b>7,1</b>                       | <b>136,6</b>        |

(1) La variation de la juste valeur est comptabilisée en capitaux propres après déduction de l'impôt différé correspondant.

À titre de comparaison, la situation au 31 décembre 2014 était la suivante :

(en millions d'euros)

| Actifs financiers                                                                       | Au 31 décembre 2013 | Augmentations | Diminutions  | Variation de la juste valeur (1) | Au 31 décembre 2014 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|---------------|--------------|----------------------------------|---------------------|
| Actifs financiers disponibles à la vente                                                | 1,2                 |               | (0,1)        |                                  | 1,1                 |
| Autres actifs financiers évalués à la juste valeur par contrepartie en capitaux propres | 122,0               |               |              | 6,2                              | 128,2               |
| Créances sur filiales et participations non consolidées                                 | 1,4                 |               | (1,4)        |                                  | 0,0                 |
| Autres immobilisations financières                                                      | 0,4                 |               |              |                                  | 0,4                 |
| <b>Total</b>                                                                            | <b>125,0</b>        | <b>-</b>      | <b>(1,5)</b> | <b>6,2</b>                       | <b>129,7</b>        |

(1) La variation de la juste valeur est comptabilisée en capitaux propres après déduction de l'impôt différé correspondant.

## 6.3.2. Tableau des actifs financiers évalués à la juste valeur

(en milliers d'euros)

| Sociétés ou groupe de sociétés                                                                    | Montant des capitaux propres hors résultat de l'exercice<br>(1) | Chiffre d'affaires de l'exercice<br>(1) | Bénéfice ou (perte) de l'exercice<br>(1) | Quote part du capital détenu<br>(%) | Valeur des titres dans les comptes sociaux<br>(1) | Méthode de revalorisation | Hierarchisation de la juste valeur | Dividendes encaissés au cours de l'exercice |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|------------------------------------------|-------------------------------------|---------------------------------------------------|---------------------------|------------------------------------|---------------------------------------------|
| <b>1- Filiales (supérieures à 50 % du capital détenu par le groupe Esso S.A.F.)</b>               |                                                                 |                                         |                                          |                                     |                                                   |                           |                                    |                                             |
| Société des stockages Pétroliers du Rhône (SPR)                                                   | 7 441                                                           | 4 540                                   | 334                                      | 50,01                               | 1 372                                             | B                         | niveau 3                           |                                             |
| <b>Sous-total filiales</b>                                                                        | <b>7 441</b>                                                    | <b>4 540</b>                            | <b>334</b>                               |                                     | <b>1 372</b>                                      |                           |                                    |                                             |
| <b>2- Participations (comprises entre 20 et 50 % du capital détenu par le groupe Esso S.A.F.)</b> |                                                                 |                                         |                                          |                                     |                                                   |                           |                                    |                                             |
| Société Pétrolière du Val de Marne (SPVM)                                                         | 5 054                                                           | 4 467                                   | 266                                      | 50,00                               | 4                                                 | B                         | niveau 3                           |                                             |
| Société du Pipeline de la Raffinerie de Lorraine (SPLRL)                                          | 3 752                                                           | 3 219                                   | 278                                      | 43,00                               | -                                                 | B                         | niveau 3                           |                                             |
| Société de Gestion des Produits Pétroliers (SOGEP)                                                | 19 955                                                          | 5 624                                   | 185                                      | 37,00                               | 4 978                                             | B                         | niveau 3                           |                                             |
| Société pétrolière du Bec d'Ambès (SPBA)                                                          | 16 199                                                          | 9 946                                   | 767                                      | 34,00                               | 2 592                                             | B                         | niveau 3                           | 142                                         |
| Raffinerie du midi                                                                                | 17 494                                                          | 18 978                                  | 4 715                                    | 33,33                               | 2 790                                             | B                         | niveau 3                           | 1 572                                       |
| Société de Manutention de Carburants Aviation (SMCA)                                              | 10 236                                                          | 34 222                                  | 8 304                                    | 33,33                               | 554                                               | B                         | niveau 3                           | 2 231                                       |
| Dépôts de Pétrole Côtiers (DPC)                                                                   | 16 403                                                          | 12 276                                  | 1 436                                    | 25,85                               | 426                                               | B                         | niveau 3                           | 371                                         |
| <b>Sous-total participations comprises entre 20 et 50 %</b>                                       | <b>89 093</b>                                                   | <b>88 731</b>                           | <b>15 951</b>                            |                                     | <b>11 344</b>                                     |                           |                                    | <b>4 316</b>                                |
| <b>3- Participations (inférieures à 20 % du capital détenu par le groupe Esso S.A.F.)</b>         |                                                                 |                                         |                                          |                                     |                                                   |                           |                                    |                                             |
| Autres participations évaluées à la juste valeur                                                  | 79 461                                                          | 270 567                                 | 56 533                                   |                                     | 10 826                                            | M (A,B,C,D)               | niveau 3                           | 8 996                                       |
| <b>Sous-total participations inférieures à 20 %</b>                                               | <b>79 461</b>                                                   | <b>270 567</b>                          | <b>56 533</b>                            |                                     | <b>10 826</b>                                     |                           |                                    | <b>8 996</b>                                |
| <b>TOTAL</b>                                                                                      | <b>175 995</b>                                                  | <b>363 839</b>                          | <b>72 819</b>                            |                                     | <b>23 542</b>                                     |                           |                                    | <b>13 312</b>                               |

(en milliers d'euros)

| Juste valeur des titres des filiales et participations évaluées              | Au 31 décembre 2015 | Au 31 décembre 2014 | Variation    |
|------------------------------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|--------------|
| Juste valeur des titres (2)                                                  | 135 300             | 128 200             | 7 100        |
| Valeur des titres dans les comptes sociaux                                   | (23 542)            | (23 542)            | -            |
| <b>Revalorisation à la juste valeur comptabilisée en résultat global (3)</b> | <b>111 758</b>      | <b>104 658</b>      | <b>7 100</b> |

Les données relatives aux filiales et participations détenues à plus de 20 % par le groupe Esso S.A.F. ne sont pas jugées significatives au regard du périmètre de consolidation du groupe Esso S.A.F. Sur la base de données 2014, ces filiales et participations représentent seulement 2,57 % de l'actif total du groupe Esso S.A.F., 1,69 % du passif hors capitaux propres et 0,89 % du chiffre d'affaires.

(1) Données de l'exercice 2014.

(2) Conformément à la norme IFRS 7, la revalorisation de certaines participations non consolidées a été classée selon les 3 niveaux de hiérarchisation de la juste valeur définis par la norme en fonction de la méthode utilisée :

- niveau 1 : valorisation basée sur des prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques
- niveau 2 : valorisation fondée sur des données autres que des prix cotés visés au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (tel qu'un prix) ou indirectement (calculées à partir d'un autre prix)
- niveau 3 : valorisation estimée d'après des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché.

Les revalorisations à la juste valeur effectuées sont toutes classées en niveau 3 et ont été évaluées suivant les méthodes détaillées ci-dessous. Ce mode de valorisation est considéré par le groupe comme répondant le mieux à sa stratégie d'investissement industriel :

- méthode A : valorisation sur la base de l'actualisation à l'infini du dividende historique ou des dividendes prévus sur les 3 années à venir (en fonction des données disponibles),
- méthode B : valorisation sur la base de l'actualisation à l'infini des flux de trésorerie prévus sur 4 à 5 années à venir (en fonction des données disponibles),
- méthode D : valorisation par référence à des transactions réelles ,
- méthode C : valorisation sur la base d'un multiple d'EBITDA ,
- méthode (M) : valorisation par une combinaison des méthodes A/B/C/D telles que détaillées ci-dessus.

La méthode (A) est utilisée pour les participations présentant un résultat et un dividende stable ou en progression régulière. Le choix d'une période de 3 ans pour le dividende historique moyen est guidé par le caractère représentatif du dividende moyen qui en découle. Au 31 décembre 2015, le taux d'actualisation retenu est de 7 % contre 7,25 % au 31 décembre 2014.

L'actualisation des flux futurs de trésorerie de la méthode (B) est réalisée d'après une prévision à 4-5 ans environ (en fonction des données disponibles) puis extrapolée pour la valeur terminale. Le taux d'actualisation retenu est égal au coût moyen pondéré du capital après impôts de la société concernée et varie entre 6,75 % et 7 % au 31 décembre 2015 contre 6,5 % et 7 % au 31 décembre 2014. Le taux de croissance à l'infini retenu varie de 0 à 1 %.

Sensibilité des hypothèses : une variation du taux d'actualisation après impôt de +1 % entraînerait une baisse de 12,6 millions d'euros sur la valorisation des participations au 31 décembre 2015. Une variation des hypothèses projetées d'excédent brut d'exploitation de -10 % aurait un impact négatif de 10 millions d'euros sur la valorisation des participations au 31 décembre 2015.

La variation de la juste valeur est comptabilisée en capitaux propres après déduction de l'impôt différé correspondant.

### 6.3.3. Tableau des filiales consolidées

En application de la norme IFRS 12, les informations financières concernant les filiales consolidées comprises dans le périmètre d'intégration du groupe Esso S.A.F. et consolidées selon la méthode de l'intégration globale sont détaillées ci-dessous :

(en millions d'euros)

| Année 2015                          | Esso Raffinage S.A.S. | Worex S.N.C.   |
|-------------------------------------|-----------------------|----------------|
| <b>pourcentage de détention</b>     | <b>100 %</b>          | <b>99,99 %</b> |
| <b>Informations financières</b>     |                       |                |
| - Actifs non courants               | 837,9                 | 21,5           |
| - Actifs courants                   | 187,6                 | 96,5           |
| <b>Total actif</b>                  | <b>1 025,5</b>        | <b>118,0</b>   |
| - Capitaux propres part de l'entité | 301,1                 | 1,6            |
| - Passifs non courants              | 513,2                 | 2,7            |
| - Passifs courants                  | 211,2                 | 113,7          |
| <b>Total passif</b>                 | <b>1 025,5</b>        | <b>118,0</b>   |
| <b>Résultat net</b>                 | <b>76,4</b>           | <b>3,9</b>     |

### Note 6.4. Créances financières court terme

Ce poste, dont le solde s'élève à 74,5 millions d'euros au 31 décembre 2015 (11,1 millions d'euros au 31 décembre 2014) correspond aux créances financières courantes du groupe Esso S.A.F. sur d'autres sociétés affiliées au groupe ExxonMobil.

Elles résultent pour la plupart de l'application de conventions de trésorerie ou de prêt à court terme. Les sommes avancées sont rémunérées sur la base de taux variables sur une référence EONIA.

### Note 6.5. Passifs financiers

#### 6.5.1. Endettement long terme

Pour financer ses programmes d'investissements, le groupe Esso S.A.F. a souscrit une ligne de financement à long terme auprès d'une société financière du groupe ExxonMobil pour un montant de 200 millions d'euros utilisée à hauteur de 100 millions d'euros au 31 décembre 2015.

(en millions d'euros)

| Endettement long terme                     | Au 31 décembre 2015 | Au 31 décembre 2014 |
|--------------------------------------------|---------------------|---------------------|
| Contrat de location-financement (1)        | 25,8                | 27,2                |
| Comptes bloqués participation du personnel | 0,2                 | 0,2                 |
| Compte groupe passif financier (2)         | 100,3               | 100,2               |
| <b>Total</b>                               | <b>126,3</b>        | <b>127,6</b>        |

(1) Contrat de location-financement, émis en dollar, mis en place pour le pétrolier « SAMCO RAVEN » pris en affrètement long terme à compter du 17 avril 2009 et remplacé par le pétrolier « SAMCO CHINA » le 15 octobre 2012. Au 31 décembre 2015, le solde du contrat de location financement représente la valeur actualisée au taux d'emprunt marginal du groupe des paiements au titre de la location convertis au taux du dollar au 31 décembre 2015, soit 1.0887 (\$/€). Au 31 décembre 2014, le taux du dollar était de 1.2141 (\$/€).

(2) Emprunt auprès de la société EMMFC (ExxonMobil Management Finance Company) société de financement du groupe ExxonMobil. Les sommes avancées sont rémunérées sur la base de taux de marché sur une référence EURIBOR.

La société n'a pas recours à des emprunts obligataires.

#### 6.5.2. Endettement court terme

(en millions d'euros)

| Endettement court terme            | Au 31 décembre 2015 | Au 31 décembre 2014 |
|------------------------------------|---------------------|---------------------|
| Compte groupe passif financier (1) | 1,9                 | 234,9               |
| Avance financière reçue            | 18,1                | 18,3                |
| Contrat de location financement    | 4,6                 | 4,6                 |
| Financement court terme            | -                   | 40,0                |
| Banque créditrice                  | 0,3                 | 1,9                 |
| <b>Total</b>                       | <b>24,9</b>         | <b>299,7</b>        |

(1) Ces dettes résultent pour la plupart de l'application de conventions de trésorerie ou d'emprunt avec les sociétés affiliées au groupe ExxonMobil. Les sommes avancées sont rémunérées sur la base de taux de marché sur une référence EONIA.

### 6.5.3. Contrat de location-financement : redevances restant à payer

(en millions d'euros)

| Contrat de location-financement | Redevances restant à payer (1) |                 |            |
|---------------------------------|--------------------------------|-----------------|------------|
|                                 | jusqu'à 1 an                   | de 1 an à 5 ans | + de 5 ans |
| Immobilisations corporelles     |                                |                 |            |
| Raffinage                       | 6,5                            | 26,8            | 2,7        |
| <b>Total</b>                    | <b>6,5</b>                     | <b>26,8</b>     | <b>2,7</b> |

(1) Les redevances correspondent aux remboursements du capital augmentés des intérêts dus.

### Note 6.6. Variation de l'endettement financier net du groupe

(en millions d'euros)

| Calcul de l'endettement net du groupe | Au 31 décembre 2015 | Au 31 décembre 2014 |
|---------------------------------------|---------------------|---------------------|
| Endettement long terme                | (126,3)             | (127,6)             |
| Endettement court terme               | (24,9)              | (299,7)             |
| Créances financières court terme      | 74,5                | 11,1                |
| Disponibilités                        | 83,5                | 14,8                |
| <b>Montant de l'endettement net</b>   | <b>6,8</b>          | <b>(401,4)</b>      |

(en millions d'euros)

| Variation de l'endettement financier net       | Au 31 décembre 2015 | Au 31 décembre 2014 | Variation    |
|------------------------------------------------|---------------------|---------------------|--------------|
| Endettement long terme                         | (126,3)             | (127,6)             | 1,3          |
| Endettement court terme hors banque créditrice | (24,6)              | (297,8)             | 273,2        |
| Créances financières court terme               | 74,5                | 11,1                | 63,4         |
| <b>Total endettement financier</b>             | <b>(76,4)</b>       | <b>(414,3)</b>      | <b>337,9</b> |
| Banque créditrice                              | (0,3)               | (1,9)               | 1,6          |
| Disponibilités                                 | 83,5                | 14,8                | 68,7         |
| <b>Total trésorerie nette</b>                  | <b>83,2</b>         | <b>12,9</b>         | <b>70,3</b>  |
| <b>Total endettement net</b>                   | <b>6,8</b>          | <b>(401,4)</b>      | <b>408,2</b> |

(en millions d'euros)

| Analyse de la variation de l'endettement financier net                                                                        | Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 | Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 | Variation    |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------|-------------------------------------------------|--------------|
| <b>Endettement financier net au début de la période</b>                                                                       | <b>(401,4)</b>                                  | <b>(421,4)</b>                                  | <b>20,0</b>  |
| Flux net de trésorerie généré par l'exploitation                                                                              | 392,6                                           | 80,8                                            | 311,8        |
| Flux net de trésorerie généré par les opérations d'investissement                                                             | 15,6                                            | (60,8)                                          | 76,4         |
| Flux net de trésorerie généré par les opérations de financement avant variation de l'endettement (dividendes mis en paiement) | -                                               | -                                               | -            |
| Hausse de l'endettement liée aux nouvelles conditions contractuelles du contrat de location-financement                       | -                                               | -                                               | -            |
| <b>Endettement financier net à la fin de la période</b>                                                                       | <b>6,8</b>                                      | <b>(401,4)</b>                                  | <b>408,2</b> |

Note : le détail de chacun des flux mentionnés figure dans le tableau des flux de trésorerie.



## Note 6.7. Financement du groupe Esso S.A.F.

Le financement du groupe est assuré par des lignes de financement et des conventions de trésorerie auprès des sociétés financières du groupe ExxonMobil ou des banques. La décomposition des lignes de financement et des conventions de trésorerie disponibles est détaillée ci-dessous.

## Lignes de financement

Le groupe dispose également d'une ligne de financement long terme pour financer ses programmes d'investissements auprès d'une société financière du groupe ExxonMobil. Au 31 décembre 2015, le rating Standard & Poor's d'Exxon Mobil Corporation est « AAA ».

Un contrat de financement bancaire court terme « revolving » auprès de la banque JP Morgan est utilisé conjointement avec les lignes de financement auprès des sociétés du groupe.

Au 31 décembre 2015 les principales lignes de crédit dont dispose le groupe sont les suivantes :

(en millions d'euros - montants excédentaires entre parenthèses)

| Principales lignes de financement disponibles | Contrepartie | Limites de crédit | Montant d'utilisation de crédit au 31-12-2015 | Échéance     | Existence ou non de couvertures / taux fixe ou variable |
|-----------------------------------------------|--------------|-------------------|-----------------------------------------------|--------------|---------------------------------------------------------|
| Court terme                                   | ECBV*        | 1 200             | (73)                                          | Indéterminée | Non / taux variable                                     |
| Court terme                                   | JP Morgan    | 125               | 0                                             | Juillet 2016 | Non / taux variable                                     |
| Long terme                                    | EMMFC*       | 200               | 100                                           | Mai 2032     | Non / taux variable                                     |
| <b>TOTAL</b>                                  |              | <b>1 525</b>      | <b>27</b>                                     |              |                                                         |

ECBV (ExxonMobil Capital Netherlands B.V.) et EMMFC (ExxonMobil Management Finance Company) sont des sociétés de financement du groupe ExxonMobil.

Ces lignes de financement ne comportent pas de clauses conditionnant les modalités d'utilisation des lignes de crédit à des ratios financiers.

La ligne de financement court terme « revolving » avec JP Morgan est confirmée pour 12 mois fixes avec option de renouvellement annuel et comporte une clause d'exigibilité anticipée en cas de modification substantielle de l'actionnariat du groupe Esso S.A.F.

Les lignes de financement court terme auprès de la société ECBV (ExxonMobil Capital Netherlands B.V.), filiale de financement du groupe ExxonMobil, ne comportent pas de commission d'engagement et leurs limites peuvent être modifiées à l'initiative de la société ECBV.

Les contrats de financement prévoient une révision périodique et au moins annuelle des marges de crédit appliquées aux taux offerts aux sociétés du groupe Esso S.A.F. en fonction des conditions de marché et de l'évolution de la situation financière de chacune des sociétés du groupe Esso S.A.F. En ce qui concerne les lignes de financement avec le groupe ExxonMobil, cette situation financière est évaluée à partir d'une notation interne fondée sur la méthodologie Standard & Poor's, et les conditions applicables à Esso S.A.F. ou aux sociétés de son groupe correspondent aux conditions du marché.

## Conventions de trésorerie

Le groupe Esso S.A.F. dispose par ailleurs de conventions de trésorerie internes au groupe ExxonMobil en France ou à l'étranger qui permettent de placer à des conditions de marché les excédents temporaires de trésorerie (classés en disponibilités, trésorerie nette, voir note 6.6) ou d'utiliser une facilité de découvert.

Au 31 décembre 2015 les principales conventions de trésorerie utilisées sont les suivantes :

(en millions d'euros - montants excédentaires entre parenthèses)

| Conventions de trésorerie utilisées | Contrepartie        | Plafond    | Montant d'utilisation de crédit au 31-12-2015 | Échéance     | Existence ou non de couvertures / taux fixe ou variable |
|-------------------------------------|---------------------|------------|-----------------------------------------------|--------------|---------------------------------------------------------|
| Convention trésorerie               | EMFH*               | 200        | (70)                                          | Indéterminée | Non / taux variable                                     |
| Convention trésorerie               | Esso France S.A.S.* | 10         | 1                                             | Indéterminée | Non / taux variable                                     |
| <b>TOTAL</b>                        |                     | <b>210</b> | <b>(69)</b>                                   |              |                                                         |

\* EMFH & Esso France S.A.S. sont des filiales françaises du groupe ExxonMobil en France.

## Note 7. Autres provisions et passifs éventuels

### Note 7.1. Tableau de variation des autres provisions

Une provision est constituée lorsque :

- le groupe a une obligation juridique, contractuelle ou implicite résultant d'un événement passé,
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation,
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les provisions sont évaluées en application de la norme IAS 37 en tenant compte des hypothèses les plus probables.

Les provisions pour retraite et autres engagements assimilés sont détaillées dans la note 4 « charges et avantages au personnel ».

Concernant les installations qu'elles exploitent, la société Esso S.A.F. et ses filiales constituent des provisions pour remise en état des sites, soit pour couvrir une obligation qui pourrait résulter de l'arrêt ferme et définitif d'une installation, soit pour couvrir des obligations actuelles, qui viendraient à naître en cours d'exploitation, ou qui résulteraient d'une obligation contractuelle, et qui remplissent les critères de provisionnement de l'IAS 37-14.

La situation au 31 décembre 2015 est la suivante :

(en millions d'euros)

| Provisions courantes et non courantes                                 | Valeur brute au 1 <sup>er</sup> janvier 2015 | Augmentations de la période | Diminutions de la période | Paievements de la période | Valeur brute au 31 décembre 2015 |
|-----------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|-----------------------------|---------------------------|---------------------------|----------------------------------|
| <b>Provisions non courantes</b>                                       |                                              |                             |                           |                           |                                  |
| Provisions pour retraite et autres engagements assimilés (1)          | 1 453,5                                      | -                           | (350,5)                   | -                         | 1 103,0                          |
| Provisions pour restructurations                                      | 0,9                                          | 0,2                         | (0,6)                     | -                         | 0,5                              |
| Provisions pour remise en état des sites                              | 13,2                                         | 12,5                        | -                         | (3,5)                     | 22,2                             |
| Provisions pour plans de prévention des risques technologiques (PPRT) | 2,8                                          | -                           | (2,0)                     |                           | 0,8                              |
| Autres provisions non courantes (2)                                   | 7,3                                          | 2,6                         | (0,1)                     | (0,1)                     | 9,7                              |
| <b>Total provisions non courantes</b>                                 | <b>1 477,7</b>                               | <b>15,3</b>                 | <b>(353,2)</b>            | <b>(3,6)</b>              | <b>1 136,3</b>                   |
| <b>Provisions courantes</b>                                           |                                              |                             |                           |                           |                                  |
| Provisions pour retraite et autres engagements assimilés (1)          | 50,2                                         | 50,2                        |                           | (50,2)                    | 50,2                             |
| Provisions pour restructurations                                      | 3,3                                          | 0,3                         | (0,4)                     | (1,9)                     | 1,3                              |
| Autres provisions courantes (2)                                       | (0,0)                                        | 9,0                         | -                         | -                         | 9,0                              |
| <b>Total provisions courantes</b>                                     | <b>53,5</b>                                  | <b>59,5</b>                 | <b>(0,4)</b>              | <b>(52,1)</b>             | <b>60,5</b>                      |
| <b>Total provisions</b>                                               | <b>1 531,2</b>                               | <b>74,8</b>                 | <b>(353,6)</b>            | <b>(55,7)</b>             | <b>1 196,8</b>                   |

(1) Le détail du poste figure en note 4.1.

(2) Les autres provisions comprennent des provisions pour litiges et charges diverses.

À titre de comparaison, la situation au 31 décembre 2014 était la suivante :

(en millions d'euros)

| Provisions courantes et non courantes                                 | Valeur brute au 1 <sup>er</sup> janvier 2014 | Augmentations de la période | Diminutions de la période | Paievements de la période | Valeur brute au 31 décembre 2014 |
|-----------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|-----------------------------|---------------------------|---------------------------|----------------------------------|
| <b>Provisions non courantes</b>                                       |                                              |                             |                           |                           |                                  |
| Provisions pour retraite et autres engagements assimilés (1)          | 1 103,0                                      | 432,6                       | (82,1)                    | -                         | 1 453,5                          |
| Provisions pour restructurations                                      | 2,3                                          | 1,5                         | (2,9)                     | -                         | 0,9                              |
| Provisions pour remise en état des sites                              | 8,2                                          | 8,2                         | -                         | (3,2)                     | 13,2                             |
| Provisions pour plans de prévention des risques technologiques (PPRT) | 2,8                                          | -                           | -                         |                           | 2,8                              |
| Autres provisions non courantes (2)                                   | 7,5                                          | 3,4                         | (3,0)                     | (0,6)                     | 7,3                              |
| <b>Total provisions non courantes</b>                                 | <b>1 123,8</b>                               | <b>445,8</b>                | <b>(88,0)</b>             | <b>(3,8)</b>              | <b>1 477,7</b>                   |
| <b>Provisions courantes</b>                                           |                                              |                             |                           |                           |                                  |
| Provisions pour retraite et autres engagements assimilés (1)          | 52,4                                         | 50,3                        |                           | (52,5)                    | 50,2                             |
| Provisions pour restructurations                                      | 3,1                                          | 2,9                         | -                         | (2,7)                     | 3,3                              |
| Autres provisions courantes (2)                                       | (0,0)                                        | -                           | -                         | -                         | (0,0)                            |
| <b>Total provisions courantes</b>                                     | <b>55,5</b>                                  | <b>53,2</b>                 | <b>-</b>                  | <b>(55,2)</b>             | <b>53,5</b>                      |
| <b>Total provisions</b>                                               | <b>1 179,3</b>                               | <b>499,0</b>                | <b>(88,0)</b>             | <b>(59,0)</b>             | <b>1 531,2</b>                   |

(1) Le détail du poste figure en note 4.1.

(2) Les autres provisions comprennent des provisions pour litiges et charges diverses.

### Note 7.2. Passifs éventuels

Lorsqu'une obligation à la date de clôture n'est que potentielle c'est-à-dire ni probable ni certaine, ou lorsque l'échéance d'une obligation et la fiabilité de son évaluation sont imprécises, il s'agit alors d'un passif éventuel non comptabilisé mais dont il est fait mention en annexe lorsque son évaluation s'avère matériellement significative.

Le groupe Esso S.A.F. est exposé à plusieurs situations de passif éventuel pour un montant estimé à environ 13 millions d'euros dont une estimation d'environ 1 million d'euros pour les Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) en cours d'élaboration. Les échéances d'éventuelles sorties de ressources s'étaleraient le cas échéant sur plusieurs années.

## Note 8. Procédures et litiges en cours

### Sinistre sur le site d'Ambès

Un sinistre est survenu en janvier 2007 à la suite de la rupture de l'un des bacs de stockage de pétrole brut vendus par Esso S.A.F. à la société Vermilion REP S.A.S. sur les sites d'Ambès : le préjudice consécutif à ce sinistre concerne la perte du produit stocké non récupéré, les dépenses directes de nettoyage du site ainsi que les pertes d'exploitation et surcoûts logistiques des sociétés productrices de pétrole brut utilisant ces facilités de stockage.

Le 24 décembre 2008, Esso S.A.F. a reçu deux assignations en réparation des préjudices subis ; d'une part de Vermilion REP S.A.S. pour un montant principal de 24 millions d'euros ; d'autre part, des assureurs de Vermilion pour un montant de 7,5 millions d'euros, cette seconde assignation étant conjointe avec la Société Pétrolière du Bec d'Ambès (SPBA) et la société des Docks des Pétroles d'Ambès (DPA). Esso S.A.F. a obtenu le 19 janvier 2010 la suspension de ces procédures dans l'attente des conclusions de l'expertise judiciaire quant aux responsabilités des différents intervenants. L'expert financier nommé par l'expert judiciaire a rendu en janvier 2012 un rapport définitif confirmant l'estimation des coûts du sinistre selon lequel les dommages directs et indirects pourraient atteindre 40 millions et retenant une part de responsabilité d'Esso S.A.F. Le 19 juin 2012 Vermilion REP S.A.S. a déposé des conclusions amendées qui ont porté le montant principal réclamé à 42 millions d'euros au titre de la réparation des préjudices qu'elle aurait subis, Vermilion REP S.A.S. contestant les chiffres retenus par l'expert judiciaire sur certains postes de préjudice.

En octobre 2013, une médiation a été proposée par le juge qui a été acceptée par Esso S.A.F. mais refusée par Vermilion REP S.A.S.

Le 15 janvier 2015, le tribunal de commerce de Nanterre a rendu sa décision et a condamné la société Esso S.A.F. au paiement d'un montant de 40,2 millions d'euros pour le remboursement du préjudice subi.

La condamnation est assortie d'un paiement immédiat de 50 % du montant total à verser soit 20 millions d'euros qui ont été pris en charge par l'assureur d'Esso S.A.F. dans le cadre de sa police d'assurance Responsabilité civile d'exploitation. Cette police est assortie d'une franchise déjà couverte par le versement en 2010 d'une avance de frais engagés à hauteur de 500 000 dollars.

Une partie de la condamnation porte néanmoins sur les dommages causés aux biens propres de la société Esso S.A.F. qui sont couverts par la police dommages aux biens assortie d'une franchise de 10 millions de dollars.

Une provision de 2,8 millions d'euros a été constatée en 2014 pour le montant de cette condamnation, inférieur au montant de la franchise.

La société Esso S.A.F. a fait appel de la décision le 30 janvier 2015. L'audience auprès de la cour d'appel de Versailles est prévue pour le mois de septembre 2016.

Au 31 décembre 2015, le groupe Esso S.A.F. n'était pas engagé dans d'autres litiges ou procédures matériellement significatifs.

## Note 9. Facteurs de risques

### Note 9.1. Risques liés à l'activité de Raffinage-Distribution

Le raffinage est un secteur industriel soumis à une concurrence globale et à l'évolution des marchés internationaux du pétrole brut et des produits pétroliers finis. Cette situation se traduit par des fluctuations difficilement prévisibles et souvent erratiques de ses marges brutes.

Depuis plusieurs années, l'industrie européenne du raffinage évolue dans un environnement particulièrement difficile et marqué par :

- la baisse de la consommation de produits pétroliers qui a fait apparaître une surcapacité de traitements se traduisant par des fermetures d'unité,
- l'existence de déséquilibres structurels sur les marchés européens et français des carburants : on constate un déséquilibre toujours plus important dans la consommation des carburants, et ce en faveur du gazole. Ce dernier qui bénéficie d'une taxation bien moins forte que l'essence, représente plus de 80 % de la consommation de carburants routiers en France. Les conséquences induites par cette fiscalité particulière ne sont pas compatibles avec l'outil de raffinage qui ne peut pas répondre à la demande en gazole (à partir d'un même baril de pétrole brut il n'est pas possible de raffiner 20 % d'essence et 80 % de gazole). C'est ainsi que la France a dû importer la moitié des 41 millions de tonnes de gazole consommées en 2015,
- des exigences réglementaires croissantes, en particulier dans le domaine de l'environnement, de la gestion des sites industriels ou de spécifications des produits.
- plus récemment, le regain de compétitivité du raffinage américain, favorisé par un accès aux pétrole et gaz de schiste, et les productions d'unités récentes au Moyen-Orient et en Asie qui approvisionnent le marché européen alors que la croissance de leurs autres débouchés s'est pour l'instant ralentie, sont venus aggraver la situation de surcapacité structurelle du raffinage européen.

L'industrie du raffinage peut aussi être soumise à des contraintes fiscales spécifiques qui peuvent porter atteinte à sa compétitivité : ainsi en 2012, elle a été pénalisée par une contribution exceptionnelle et rétroactive sur la valeur des stocks de produits pétroliers de nature à contribuer au redressement des comptes de l'État. Alors que la variation de la valeur courante des stocks est déjà soumise à l'impôt sur les sociétés, cette contribution supplémentaire portant sur tous les stocks pétroliers, y compris les stocks outil en raffinerie ou les stocks destinés à l'exportation, a entraîné une inégalité de traitement avec les seuls importateurs de produits finis.

En 2015, la nouvelle baisse du prix du pétrole brut s'est traduite par une perte partiellement compensée par le résultat opérationnel du groupe hors effets stocks et a conduit à une perte fiscale dont l'utilisation future est plafonnée alors que toute variation à la hausse de la valeur des stocks est imposée immédiatement.

### Note 9.2. Risques industriels et environnementaux

Les activités d'Esso S.A.F. présentent des risques industriels et environnementaux liés à la nature de ses activités opérationnelles et des produits traités (pétrole brut, produits raffinés, gaz, produits chimiques). Le groupe opère des sites industriels qui répondent aux critères de la directive Seveso II. Pour chacun des sites concernés, un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) est élaboré en application de la loi sur les risques technologiques majeurs du 30 juillet 2003. Chaque PPRT détermine en fonction des risques, des zones d'expropriation ou de délaissement et sert à la maîtrise de l'urbanisation autour des entreprises ou installations générant un risque technologique. Le groupe s'appuie sur des systèmes de gestion spécifiques dans son approche de la maîtrise de ses risques et d'amélioration de la performance environnementale de ses opérations et produits. L'EBP (*Environmental Business Planning*) est ainsi utilisé pour gérer la composante environnementale pour la totalité des opérations sur ses sites industriels. L'OIMS ou « *Operating Integrity Management System* » permet une évaluation préventive complète des risques opérationnels. Cette prévention des risques repose notamment sur des programmes d'inspection et d'entretien qui définissent la périodicité et la nature des contrôles à réaliser.

## Plans de Prévention des Risques Technologiques

Le PPRT du dépôt pétrolier de Toulouse Fondreyre publié le 27 janvier 2010 a été annulé par le tribunal administratif de Toulouse le 15 novembre 2012. Une nouvelle étude de danger est en cours de finalisation réduisant l'impact financier pour le groupe estimé à environ 1 million d'euros contre 2,8 millions d'euros. Au 31 décembre 2015, le montant provisionné ressort à 0,8 million d'euros contre 2,8 millions d'euros au 31 décembre 2014.

Le PPRT de la zone de Port-Jérôme-Gravenchon prescrit en 2009 a été approuvé en août 2014 sans impact matériel sur les comptes du groupe.

Le PPRT de la zone de Fos-sur-Mer a été prescrit en 2011 et prorogé jusqu'en juillet 2016. Des réunions des Personnes et Organismes Associés (POA) ont eu lieu en 2012, 2013 ainsi qu'en janvier et octobre 2015 en vue d'établir un PPRT. Les études techniques sont finalisées et les cartes d'aléas stabilisées ont été présentées en réunion POA d'octobre 2015. L'instruction est en cours de finalisation. Une prochaine réunion POA est prévue au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2016. Aucune estimation fiable de l'impact associé à ce PPRT n'est disponible à ce jour.

Les PPRT concernant le dépôt pétrolier de Villette-de-Vienne détenu par Esso S.A.F. et celui de Lyon dans lequel Esso S.A.F. a des intérêts à travers sa participation dans la société des Stockages Pétroliers du Rhône sont en cours d'élaboration et d'approbation, et seraient sans impact pour la société Esso S.A.F.

Le PPRT du dépôt de Villeneuve-le-Roi opéré par la Société Pétrolière du Val de Marne (SPVM) dans laquelle Esso S.A.F. a des intérêts, a reçu un avis défavorable. Des modifications sont en cours pour une approbation du PPRT envisagée en 2016.

## Note 9.3. Risques accidentels et politique d'assurance

La politique du groupe Esso S.A.F. est de se protéger des conséquences financières qui pourraient résulter de risques aléatoires et accidentels de toute nature, liés à ses activités industrielles ou commerciales.

Le groupe a donc mis en place les assurances et couvertures nécessaires pour couvrir les risques identifiés et a souscrit des contrats d'assurance pour garantir l'ensemble des risques de responsabilité civile pouvant lui incomber.

Le groupe souscrit également des contrats d'assurance pour couvrir les risques de dommages à ses actifs ou marchandises transportés par voie maritime, notamment le pétrole brut. En raison de ses engagements en matière de sécurité des opérations et de réduction et de prévention des risques, le groupe conserve un niveau de risque limité sous forme de franchises dont le niveau est en relation avec sa surface financière. Ces franchises varient de 0,5 million de dollars à 10 millions de dollars en fonction des polices.

Les contrats d'assurance souscrits par Esso S.A.F. sont assortis de limites de garantie qui sont adaptées aux analyses de risques effectuées par la société et aux conditions en vigueur sur le marché de l'assurance. À titre d'illustration, au 31 décembre 2015, le plafond recouvrable au titre de la police couvrant les conséquences financières de la responsabilité civile du groupe Esso S.A.F. du fait de l'exploitation de son outil industriel, y compris celle résultant d'atteintes à l'environnement, et du fait de ses activités commerciales est de 100 millions de dollars par sinistre et par année. Pour la police garantissant les dommages pouvant être causés aux biens du groupe Esso S.A.F. le plafond recouvrable au 31 décembre 2015 est de 509 millions de dollars par sinistre et par année.

La police d'assurance du groupe Esso S.A.F. y compris les plafonds recouvrables et les franchises, est susceptible d'être modifiée à tout moment pour tenir compte de l'évolution des conditions offertes par le marché des assurances et des risques encourus.

## Note 9.4. Risques de marché : matières premières et produits pétroliers

Le groupe est exposé aux fluctuations des cours du pétrole brut et des produits pétroliers cotés sur les marchés internationaux. Esso S.A.F. réalise ses transactions d'achat et de vente, à des conditions de marché suivant les besoins opérationnels de ses raffineries et de l'optimisation de la gestion de sa production et de ses stocks. Toutes les opérations d'approvisionnement à l'achat ou à la vente rentrent dans la classification « own use » prévue par l'IAS 39 et sont conclues dans un cadre autorisé bien défini ; par exemple, en ce qui concerne le pétrole brut, elles sont traitées dans le cadre d'un seul contrat d'approvisionnement passé avec une société du groupe ExxonMobil, « ExxonMobil Sales and Supply ». Le groupe Esso S.A.F. n'intervient pas sur les marchés à terme du pétrole brut et des produits pétroliers ni utilise de produit dérivé dans ce domaine que ce soit pour couvrir ses transactions d'achat ou de vente ou encore des produits en stock. Exceptionnellement, une opération de couverture du prix d'achat par la société « ExxonMobil Sales and Supply » peut être adossée à une opération d'approvisionnement physique de pétrole brut. Les contrats d'approvisionnement passés par Esso S.A.F. ne sont pas des contrats optionnels. Ils ne comportent pas de clause particulière permettant un règlement net en trésorerie ou en un autre instrument financier ou par échange d'instruments financiers et Esso S.A.F. n'a pas de pratique historique de tels contrats. Enfin, le groupe Esso S.A.F. ne revend ni ne rachète le produit objet d'un contrat d'achat ou de vente de produits pétroliers sauf raison liée aux opérations de ses raffineries ou de nature exceptionnelle.

Les variations de prix des produits pétroliers, par la variation induite de la valeur des stocks évalués selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti) retenue par le groupe, ont un impact important sur ses résultats et la structure de son bilan comptable.

De 973 millions d'euros fin 2014, la valeur des stocks de produits pétroliers a chuté à 614 millions d'euros fin 2015 suite à l'effondrement de la baisse des cours du pétrole brut de 55\$/baril fin 2014 à 37\$/baril fin 2015. Le groupe calcule des effets stocks qui comprennent d'une part l'effet prix sur stock, qui donne l'impact de la variation des cours du pétrole brut et des produits pétroliers sur la valeur de ses stocks, et d'autre part la dotation/reprise de provision pour dépréciation comptable des inventaires. En 2015, ces effets stocks sont négatifs pour 166 millions d'euros contre des effets stocks négatifs de 620 millions en 2014. Cette nouvelle chute des cours du brut a eu un impact significatif sur le résultat du groupe Esso S.A.F. en 2015 (confère note annexe 2.2).

Par rapport aux fluctuations de la valeur de ses stocks, le groupe Esso S.A.F. a adopté une gestion prudente. Depuis 2005, dans un contexte de volatilité importante des cours du pétrole brut, la partie du résultat net d'Esso S.A.F. correspondant à la variation annuelle des stocks due à l'effet prix, a été mise en réserve. Le montant de la réserve facultative ainsi constituée est de 30 millions d'euros au 31 décembre 2015.

(en millions d'euros)

| Variation de la réserve facultative pour fluctuation des cours | Année 2015 | Année 2014 | Année 2013 | Année 2012 | Année 2011 |
|----------------------------------------------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| Montant de la réserve début de période                         | 500        | 560        | 560        | 420        | 353        |
| Affectation à la réserve (1)                                   | -          | -          | -          | 140        | 67         |
| Prélèvement sur la réserve (1)                                 | (470)      | (60)       | -          | -          | -          |
| Montant de la réserve fin de période                           | 30         | 500        | 560        | 560        | 420        |

(1) Affectation du résultat de l'exercice précédent.



## Note 9.5. Risques relatifs aux variations de taux de change et de taux d'intérêts

### Taux de change

Le groupe Esso S.A.F. est exposé au risque de change entre le dollar et l'euro, principalement dans le cadre de ses achats de pétrole brut et d'exportations de produits raffinés dont les ventes sont généralement libellées en dollars.

Le groupe ne fait pas appel à des instruments financiers de couverture, mais s'efforce d'une part d'amortir les fortes variations de cours en étalant ses achats de dollars dans le temps et d'autre part de répercuter le plus rapidement possible, à la hausse comme à la baisse, les impacts des fluctuations de change dans sa structure de prix.

En particulier, les transactions en dollars avec le groupe ExxonMobil sont regroupées dans un compte de compensation qui est l'objet d'un règlement mensuel pour lequel les achats de dollars sont étalés sur le mois suivant.

Les effets de change opérationnels du groupe traduisent essentiellement les différences de change générées par les transactions commerciales en devises dont les échéances sont principalement à 30 jours ou à 10 jours.

La position moyenne mensuelle des transactions fonction des dates d'échéances était la suivante :

(en millions d'euros équivalents)

|                                  | Exercice 2015 | Exercice 2014 |
|----------------------------------|---------------|---------------|
| <b>Position nette à 30 jours</b> | <b>(370)</b>  | <b>(520)</b>  |
| Position nette à 10 jours        | 130           | 175           |

Sensibilité des effets de change opérationnels à la variation du dollar : sur la base de la position de change mensuelle réelle observée au cours de l'année 2015, une variation linéaire de 10 % sur l'année de la valeur du dollar par rapport à l'euro aurait eu un impact sur le résultat d'environ +36 M€ en cas de baisse du dollar, de -41 M€ en cas de hausse du dollar. Cette sensibilité est à comparer à une perte de change opérationnelle de 19 millions d'euros constatée en 2015 qui reflète les variations des cours du dollar au cours de l'exercice.

### Taux d'intérêts

Les actifs et les passifs financiers du groupe consolidé donnant lieu à versement ou perception d'intérêts sont essentiellement des prêts et/ou emprunts à taux variable, pour l'essentiel vis à vis de sociétés du groupe ExxonMobil.

Ces actifs et des passifs financiers se décomposent comme suit :

(en millions d'euros équivalents)

|                                  | Au 31 décembre 2015 |              | Au 31 décembre 2014 |              |
|----------------------------------|---------------------|--------------|---------------------|--------------|
|                                  | < à 1 an            | > à 1 an     | < à 1 an            | > à 1 an     |
| Passifs financiers               | (25)                | (126)        | (300)               | (128)        |
| Actifs financiers                | 75                  |              | 11                  |              |
| Disponibilités                   | 83                  |              | 15                  |              |
| <b>Position nette financière</b> | <b>133</b>          | <b>(126)</b> | <b>(274)</b>        | <b>(128)</b> |

Au 31 décembre 2015, les passifs financiers comprennent :

- un contrat de location-financement de 30 millions d'euros mis en place pour l'affrètement à long terme du pétrolier « SAMCO CHINA ». Ce montant représente la valeur actualisée au taux d'emprunt marginal du groupe des paiements au titre de la location. La partie long terme du contrat de location-financement s'élève à 26 millions d'euros au 31 décembre 2015,
- un emprunt long terme souscrit auprès de la société EMMFC (ExxonMobil Management Finance Company) société financière du groupe ExxonMobil pour un montant de 100 millions d'euros et rémunéré sur la base de taux de marché sur une référence EURIBOR.

Les actifs financiers de 75 millions d'euros concernent des prêts en compte courant consentis à des sociétés du groupe ExxonMobil en France ou à l'étranger.

La sensibilité du résultat financier au 31 décembre 2015 à une fluctuation de +0,5 %/-0,5 % sur les taux est de l'ordre de -2,5/+1,5 million d'euros.

Les marges de crédit appliquées au taux offert à Esso S.A.F. et ses filiales par le groupe ExxonMobil sont revues périodiquement en fonction des conditions de marché applicables à des sociétés ayant une structure de bilan comparable à Esso S.A.F.

Le groupe n'utilise pas d'instruments de couverture de taux d'intérêts.

## Note 9.6. Risques de crédit

Le risque de crédit est le risque de défaut d'un client face au règlement de ses créances ou d'un fournisseur face à ses engagements contractuels.

Le groupe est exposé au risque de crédit client dans le cadre de ses activités opérationnelles comme détaillé dans le tableau ci-après. Il couvre sélectivement une partie de ses encours clients, hors groupe ExxonMobil, par des garanties auprès de tiers ou bancaires. En 2015, les pertes de crédit client du groupe consolidé Esso S.A.F. s'élèvent à 0,2 million d'euros, soit 0,002 % du chiffre d'affaires hors taxes, stable par rapport à 2014.

Au 31 décembre 2015 la balance âgée des créances clients et comptes rattachés était la suivante :

(en millions d'euros)

| Balance âgée des créances clients et comptes rattachés au 31-déc-15 | Valeur brute | Provision    | Valeur nette | Montant des créances non échues | Montant des créances non échues non dépréciées |             |              |
|---------------------------------------------------------------------|--------------|--------------|--------------|---------------------------------|------------------------------------------------|-------------|--------------|
|                                                                     |              |              |              |                                 | 0-6 mois                                       | 6 mois-1 an | Plus d'un an |
| Créances clients et comptes rattachés hors groupe ExxonMobil        | 306,1        | (0,8)        | 305,3        | 301,4                           | 3,9                                            | -           | -            |
| Créances clients et comptes rattachés groupe ExxonMobil             | 101,4        |              | 101,4        | 101,4                           |                                                |             |              |
| <b>Total</b>                                                        | <b>407,5</b> | <b>(0,8)</b> | <b>406,7</b> | <b>402,8</b>                    | <b>3,9</b>                                     | <b>-</b>    | <b>-</b>     |

À titre de comparaison, la balance âgée au 31 décembre 2014 était la suivante :

(en millions d'euros)

| Balance âgée des créances clients et comptes rattachés au 31-déc-14 | Valeur brute | Provision    | Valeur nette | Montant des créances non échues | Montant des créances non échues non dépréciées |             |              |
|---------------------------------------------------------------------|--------------|--------------|--------------|---------------------------------|------------------------------------------------|-------------|--------------|
|                                                                     |              |              |              |                                 | 0-6 mois                                       | 6 mois-1 an | Plus d'un an |
| Créances clients et comptes rattachés hors groupe ExxonMobil        | 315,3        | (1,0)        | 314,3        | 299,9                           | 14,4                                           | -           | -            |
| Créances clients et comptes rattachés groupe ExxonMobil             | 185,2        |              | 185,2        | 185,2                           |                                                |             |              |
| <b>Total</b>                                                        | <b>500,5</b> | <b>(1,0)</b> | <b>499,5</b> | <b>485,1</b>                    | <b>14,4</b>                                    | <b>-</b>    | <b>-</b>     |

La société sélectionne également rigoureusement ses fournisseurs de produits, matériels et services en dehors du groupe ExxonMobil, en garantissant le cas échéant, certains risques spécifiques liés aux produits ou aux biens et prestations fournis.

## Note 9.7. Risques de liquidité

Le groupe Esso S.A.F. privilégie les financements à court terme et à taux variable. Il renégocie auprès des sociétés financières du groupe ExxonMobil ou des banques ses besoins en lignes de crédit définies en fonction de plans de financements annuels et de l'évolution prévisible de son besoin en fonds de roulement. Les lignes de financement et conventions de trésorerie disponibles sont à ce jour, suffisantes pour assurer la liquidité du groupe. Le détail du financement est donné dans la note annexe 6.

## Note 9.8. Autres Risques

### Risques de non-conformité

La non-conformité aux lois et règlements applicables est de nature à exposer le groupe Esso S.A.F. à des sanctions civiles ou pénales et de porter atteinte à sa réputation de manière durable auprès de ses clients, ses fournisseurs ou des communautés environnantes.

Le groupe Esso S.A.F. conduit ses affaires dans le respect le plus strict des réglementations et entend que tout son personnel œuvre dans ce sens. Pour cela, le groupe s'appuie sur des politiques de conduite

des affaires qui doivent être connues, comprises et appliquées par l'ensemble des salariés. Ces politiques sont rappelées annuellement à l'ensemble du personnel.

L'implication des experts de la société, des procédures de revue préalable des engagements contractuels, un système de délégation de pouvoirs, des formations spécifiques du personnel contribuent à prévenir le risque de non-conformité.

Enfin, un dispositif d'alerte professionnelle mis en place par la société permet de rapporter des malversations potentielles dans les domaines comptables et financiers ou dans la conduite des affaires. Ce dispositif est ouvert à l'ensemble du personnel ainsi qu'aux collaborateurs des entreprises sous-traitantes.

### Risques liés aux systèmes d'information

L'interruption des services informatiques critiques, une défaillance de la sécurité informatique ou une atteinte à l'intégrité des données pourraient avoir des conséquences sérieuses sur les activités de la société. L'ensemble des mesures de contrôle mises en place par rapport aux risques spécifiques identifiés sont répertoriés et garantissent une sécurité et une disponibilité de l'information, des logiciels et autres ressources informatiques de la société.

En outre, des formations obligatoires, destinées à lutter contre la cybercriminalité sont menées chaque année afin de sensibiliser l'ensemble du personnel aux règles essentielles à observer.

## Note 10. Gestion du capital et versement de dividendes

Au 31 décembre 2015, le capital social d'Esso S.A.F. est composé de 12 854 578 actions émises et libérées, de nominal 7,65 euros. Ces actions ne font l'objet d'aucun droit, privilège ou restriction particulière.

Au 31 décembre 2015, ces actions étaient détenues par le groupe ExxonMobil à hauteur de 82,89 %.

Au 31 décembre 2015, les Fonds Communs de Placement d'Entreprise réservés aux salariés détenaient 0,08 % du capital social d'Esso S.A.F., soit 10 000 actions.

Esso S.A.F. n'est pas soumise à des contraintes spécifiques concernant son capital. Le montant des capitaux propres peut être fortement modifié à la hausse comme à la baisse par la variation des prix du pétrole brut en fin de période en raison du mode de comptabilisation des stocks suivant la méthode FIFO (first-in, first-out) retenue pour les comptes publiés suivant les normes IFRS et de la forte volatilité des prix du pétrole brut d'une année sur l'autre.

Le groupe Esso S.A.F. a une position financière nette positive de 7 millions d'euros à fin 2015 contre un endettement financier net de 401 millions d'euros à fin 2014. Les engagements de retraite ne sont pas externalisés et sont portés au bilan consolidé.

Esso S.A.F. n'a aucun programme de rachat de ses propres actions et la participation du groupe ExxonMobil dans Esso S.A.F. est restée inchangée à 82,89 % depuis la fusion entre Esso S.A.F. et Mobil Oil Française en 2003.

La société n'émet pas de titres à caractéristiques particulières type titre subordonné, obligation convertible ou plus généralement d'instrument dilutif. Elle n'a procédé à aucune attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre.

L'assemblée générale des actionnaires d'Esso S.A.F. n'a pas accordé de délégation au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital.

Compte tenu de la perte réalisée au cours de l'exercice 2013 ainsi qu'en 2014, aucun dividende n'a été versé au titre de ces deux exercices. Pour l'exercice 2015, le résultat d'Esso S.A.F. est une perte de 12 millions d'euros après la perte de 569 millions d'euros en 2014. L'impact positif de la modification du plan de retraite du personnel est constaté en diminution des engagements hors bilan des comptes sociaux. Le conseil d'administration a décidé de proposer à l'assemblée générale des actionnaires de ne pas verser de dividende.

## Note 11. Transactions avec les parties liées

### Information sur les transactions avec les parties liées

L'information concerne les opérations correspondant aux transactions commerciales conclues entre :

- le groupe Esso S.A.F. et les sociétés consolidées par le groupe ExxonMobil,
- le groupe Esso S.A.F. et ses principales filiales non consolidées.

## Note 11.1. Transactions avec les sociétés affiliées au groupe Exxon Mobil Corporation

Le groupe Esso S.A.F. effectue de façon régulière des opérations avec d'autres sociétés du groupe ExxonMobil dans le cadre normal de ses activités et de relations habituelles entre sociétés d'un groupe intégré. La majorité de ces transactions, comme pour les exercices précédents, se rapportent à des opérations courantes conclues à des conditions normales : achat ou de vente de produits pétroliers, prestations de services partagés, ou encore avances ou emprunts financiers à des conditions de marché.

Les montants comptabilisés en 2015 sont les suivants :

(en millions d'euros)

| Produits/charges année 2015       | Total   | Sociétés du groupe ExxonMobil (1) | Filiales/ participations du groupe (2) |
|-----------------------------------|---------|-----------------------------------|----------------------------------------|
| Achats de produits pétroliers     | (7 031) | (7 031)                           |                                        |
| Achats de services                | (196)   | (187)                             | (9)                                    |
| Achats de fournitures et utilités | (73)    | (7)                               | (66)                                   |
| Ventes de produits pétroliers     | 2 808   | 2 731                             | 77                                     |
| Prestation de services            | 218     | 194                               | 24                                     |
| Charges financières               | (2)     | (2)                               |                                        |
| Produits financiers               | -       | -                                 |                                        |

(en millions d'euros)

| Bilan au 31 décembre 2015 | Total | Sociétés du groupe ExxonMobil (1) | Filiales/ participations du groupe (2) |
|---------------------------|-------|-----------------------------------|----------------------------------------|
| Dettes commerciales       | (174) | (169)                             | (5)                                    |
| Créances commerciales     | 101   | 95                                | 6                                      |
| Dettes financières        | (120) | (119)                             | (2)                                    |
| Créances financières      | 74    | 70                                | 4                                      |

(1) Il s'agit de sociétés extérieures au groupe Esso S.A.F. et consolidées par le groupe ExxonMobil.

(2) Principales filiales non consolidées du groupe Esso S.A.F.

À titre de comparaison, les montants comptabilisés en 2014 étaient les suivants :

(en millions d'euros)

| Produits/charges année 2014       | Total    | Sociétés du groupe ExxonMobil (1) | Filiales/ participations du groupe (2) |
|-----------------------------------|----------|-----------------------------------|----------------------------------------|
| Achats de produits pétroliers     | (10 742) | (10 742)                          |                                        |
| Achats de services                | (177)    | (160)                             | (17)                                   |
| Achats de fournitures et utilités | (77)     | 4                                 | (81)                                   |
| Ventes de produits pétroliers     | 3 536    | 3 440                             | 96                                     |
| Prestation de services            | 215      | 192                               | 23                                     |
| Charges financières               | (3)      | (3)                               |                                        |
| Produits financiers               | -        | -                                 |                                        |

(en millions d'euros)

| Bilan au 31 décembre 2014 | Total | Sociétés du groupe ExxonMobil (1) | Filiales/ participations du groupe (2) |
|---------------------------|-------|-----------------------------------|----------------------------------------|
| Dettes commerciales       | (384) | (375)                             | (9)                                    |
| Créances commerciales     | 182   | 163                               | 19                                     |
| Dettes financières        | (353) | (349)                             | (4)                                    |
| Créances financières      | 11    | 6                                 | 5                                      |

(1) Il s'agit de sociétés extérieures au groupe Esso S.A.F. et consolidées par le groupe ExxonMobil.

(2) Principales filiales non consolidées du groupe Esso S.A.F.

## Note 11.2. Engagements donnés à des filiales et participations non consolidées

Les engagements donnés par le groupe Esso S.A.F. à des filiales et participations non consolidées s'élevaient à 16 millions d'euros au 31 décembre 2015 (16 millions d'euros au 31 décembre 2014)

## Note 12. Engagements hors bilan

### Note 12.1. Engagements donnés

(en millions d'euros)

| Engagements opérationnels donnés           | au 31 décembre 2015 | au 31 décembre 2014 |
|--------------------------------------------|---------------------|---------------------|
| Contrat Air Liquide (1)                    | 78                  | 74                  |
| Engagements d'achats d'immobilisations (2) | 42                  | 44                  |
| Autres engagements donnés (3)              | 27                  | 25                  |
| <b>Total</b>                               | <b>146</b>          | <b>143</b>          |

(1) Ce montant correspond à un engagement de paiement d'un terme fixe vis-à-vis d'Air Liquide dans le cadre de contrats d'achat d'hydrogène, d'oxygène et d'azote pour les deux raffineries.

Les contrats concernant le site de Gravenchon ont été signés en 2004 (hydrogène) pour une durée de 20 ans et en 2007 (oxygène et azote) pour une durée 10 ans. Un contrat d'achat d'oxygène sur le site de Fos-sur-Mer a été signé en 2011 pour une durée de 15 ans.

(2) Ces engagements correspondent à des obligations contractuelles d'achats d'immobilisations.

(3) Les autres engagements donnés comprennent des garanties bancaires émises pour le compte du groupe Esso S.A.F., l'engagement implicite du groupe sur des emprunts contractés par des participations non consolidées de type GIE ou SNC et l'engagement ferme pris en 2015 pour cinq années de loyer concernant le bail des bureaux de la tour Manhattan situés à La Défense.

### Note 12.2. Engagements reçus

(en millions d'euros)

| Engagements opérationnels reçus                                                                | au 31 décembre 2015 | au 31 décembre 2014 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|
| Crédits d'enlèvement en douane                                                                 | 251                 | 251                 |
| Montant nominal des garanties tiers ou bancaires reçues pour la couverture des encours clients | 242                 | 179                 |
| <b>Total</b>                                                                                   | <b>493</b>          | <b>430</b>          |

D'autres engagements reçus par le groupe, fermes ou conditionnels, dans le cadre d'exécution contractuelle ou de cession d'actifs, ne sont pas jugés matériellement significatifs par la Direction.

## Note 13. Événements postérieurs à la clôture

### Arrêt d'unités de distillation de la raffinerie de la plateforme de Gravenchon

Au début 2016, les traitements de pétrole brut de la raffinerie de Gravenchon sont restés limités à 110 milliers de barils par jour compte tenu de la prolongation de l'arrêt d'unités de distillation jusqu'à la fin du mois de mars 2016 où les opérations de Gravenchon sont revenues à pleine capacité. Pendant toute cette période, la société a dû procéder à des importations afin de continuer à approvisionner ses clients.

### Projet d'accord pour la vente des activités d'avitaillement sur les aéroports de Nice, Bordeaux et le Bourget

Esso S.A.F. a annoncé le 11 Février 2016 un projet d'accord avec la société World Fuels Services pour la vente du fonds de commerce associé à ses activités de vente de carburéacteur sur les aéroports de Nice, Bordeaux et le Bourget pour un montant d'environ 20 millions d'euros qui inclut le transfert des responsabilités environnementales. Après prise en compte des impôts courants et différés, l'impact estimé de ce projet de transaction sur les comptes consolidés du groupe Esso S.A.F. en 2016 serait de plus 11 millions d'euros.

Ce projet de transaction ne concerne pas les autres opérations d'avitaillement sur les aéroports parisiens de Paris-Orly et Roissy Charles De Gaulle ou sur l'usine Airbus Toulouse Aéroconstellation (A380). Ce projet de vente n'affecte pas la production de carburéacteur de la raffinerie de Gravenchon et sa mise en œuvre reste soumise aux revues et autorisations nécessaires pour ce type de transaction.

Aucun autre événement significatif postérieur à la clôture n'est à noter.



## Note 14. Normes et interprétations applicables par anticipation

Les normes, amendements de normes et interprétations adoptés mais applicables ultérieurement ou en cours d'adoption par l'Union européenne, détaillées dans le tableau ci-dessous, n'ont pas fait l'objet d'une application par anticipation par le groupe Esso S.A.F.

| Norme                               | Thème                                                                                         | Date d'entrée en vigueur selon l'IASB                                                    | Date de publication au Journal Officiel Européen                                    |
|-------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| Annual improvements cycle 2010-2012 | Processus d'amélioration des normes cycle 2010-2012                                           | 1 <sup>er</sup> juillet 2014<br>Application anticipée possible                           | Adoption le 09 janvier 2015                                                         |
| Amendement IAS 19                   | Régime à prestations définies : contribution des salariés                                     | 1 <sup>er</sup> juillet 2014<br>Application anticipée possible                           | Adoption le 09 janvier 2015                                                         |
| Amendement à IFRS11                 | Acquisition d'une quote-part dans une activité conjointe                                      | 1 <sup>er</sup> janvier 2016<br>Application anticipée possible                           | Adoption le 25 novembre 2015                                                        |
| Amendements à IAS16 et IAS38        | Clarification sur les méthodes d'amortissement acceptables                                    | 1 <sup>er</sup> janvier 2016<br>Application anticipée possible (application prospective) | Adoption le 03 décembre 2015                                                        |
| Annual improvements cycle 2012-2014 | Processus d'amélioration des normes                                                           | 1 <sup>er</sup> janvier 2016<br>Application anticipée possible                           | Adoption le 16 décembre 2015                                                        |
| Amendement à IAS1                   | Initiative Informations à fournir                                                             | 1 <sup>er</sup> janvier 2016<br>Application anticipée possible                           | Adoption le 19 décembre 2015                                                        |
| IFRS 9                              | Instruments financiers (norme devant progressivement remplacer IAS 39)                        | 1 <sup>er</sup> janvier 2018<br>Application anticipée possible                           | En attente de l'adoption par l'UE (attendue pour le 2 <sup>ème</sup> semestre 2016) |
| IFRS 15                             | Reconnaissance du revenu                                                                      | 1 <sup>er</sup> janvier 2018<br>Application anticipée possible                           | En attente de l'adoption par l'UE (attendue pour le 2 <sup>ème</sup> semestre 2016) |
| Amendements à IFRS10 et IAS28       | Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise | Repoussée indéfiniment<br>Application anticipée possible                                 | Différée                                                                            |

Le groupe analyse les éventuelles incidences des textes publiés par l'IASB mais non encore adoptés par l'Union européenne, dont les principaux sont :

- la norme IFRS 15 « Produits venant des contrats avec les clients ». Cette norme qui ne sera applicable qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, pourrait avoir une incidence sur le montant et le calendrier de reconnaissance des revenus du groupe,
- la norme IFRS 9 « Instruments financiers : classement et évaluation des actifs et passifs ». Cette norme qui ne sera applicable qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 pourrait avoir une incidence sur la reconnaissance des actifs et passifs financiers ainsi que sur le résultat.

Par ailleurs, les textes suivants sont non applicables pour le Groupe :

- la norme IFRS14 « Comptes de report réglementaires », publiée le 30 janvier 2014,
- les amendements à IFRS10, IFRS12 et IAS28 « Exemption de consolidation applicable aux entités d'investissement », publiés le 18 décembre 2014,
- les amendements à l'IAS 16 et IAS 41 « Plantes productrices », publiés le 24 novembre 2015.

## Note 15. Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires de commissariat aux comptes et de certification des comptes sociaux et consolidés de la société Esso S.A.F. s'est élevé à 306 850 euros au titre de l'année 2015 dont 19 950 euros au titre d'autres diligences directement liées à la mission de commissariat aux comptes.

Le montant des honoraires de commissariat aux comptes et de certification des comptes sociaux des filiales intégrées globalement s'est élevé à 39 400 euros au titre de l'année 2015 dont 5 050 euros au titre d'autres diligences directement liées à la mission de commissariat aux comptes.

# Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Esso S.A.F., tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## 1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- les notes « 1.2 – Interprétation IFRIC 21 – « Taxes » » et « 1.3 – Effets de la première application de l'interprétation IFRIC 21 – « Taxes » » de l'annexe aux comptes consolidés résumés qui expose le changement de méthode comptable résultant de la première application de l'interprétation IFRIC 21,
- la note « 4.1.2 – Modification des accords de retraite supplémentaire du personnel en 2015 » qui expose les conséquences d'un accord conclu avec les organisations syndicales concernant les accords de retraite supplémentaire.

## 2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Le paragraphe « Dépréciation des actifs » de la note « 3.1 – Principes comptable » et la note « 3.4 – Tests de dépréciation au 31 décembre 2015 » exposent les modalités du test de dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles. Nos travaux ont consisté à prendre connaissance des procédures d'élaboration et d'approbation de ces estimations par la direction, à examiner les modalités de mise en œuvre du test de dépréciation

des immobilisations incorporelles et corporelles, à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent les prévisions de flux de trésorerie futurs actualisés retenus ainsi qu'à revoir les calculs effectués par la société. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable de ces estimations et le caractère approprié des informations fournies dans les notes annexes.

- La note « 5.2 – Impôts différés » de l'annexe aux comptes consolidés expose les jugements et estimations significatifs retenus par la direction pour la reconnaissance des impôts différés actifs relatifs aux pertes fiscales reportables,
- La note « 8 – Procédures et litiges en cours » de l'annexe aux comptes consolidés décrit les jugements et estimations de la direction relatives à différents litiges et procédures en cours,
- La note « 4.1 – Engagements de retraites et autres avantages assimilés » de l'annexe aux comptes consolidés mentionnent les jugements et estimations significatifs retenus par la direction pour l'évaluation de ces provisions,
- Le paragraphe « Actifs et passifs financiers » de la note « 6.1 – Principes comptables » ainsi que la note « 6.3.2 – Tableau des actifs financiers évalués à la juste valeur » de l'annexe aux comptes consolidés décrivent les modalités de valorisation mises en œuvre pour les titres de participation non consolidés.

Nos travaux ont consisté à prendre connaissance des procédures d'élaboration et d'approbation de ces estimations par la direction, à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces jugements et estimations, à revoir les calculs effectués par la société, et à vérifier que les notes aux états financiers donnent une information appropriée sur les données et hypothèses retenues par la société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## 3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Courbevoie, le 25 avril 2016

Les commissaires aux comptes

**Grant Thornton**  
**Membre français de Grant Thornton International**  
Vincent Papazian  
Associé

**Mazars**  
Juliette Decoux-Guillemot  
Associée

# Comptes annuels de la société Esso S.A.F.

## Bilan au 31 décembre 2015

(en milliers d'euros)

| ACTIF                                                                           | 2015             |                              |                  | 2014             |                           |
|---------------------------------------------------------------------------------|------------------|------------------------------|------------------|------------------|---------------------------|
|                                                                                 | Montants bruts   | Amortissements et provisions | Montants nets    | Montants nets    |                           |
| <b>Immobilisations incorporelles</b>                                            |                  |                              |                  |                  |                           |
| Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires | 43 380           | 39 750                       | 3 630            | 4 311            |                           |
| Fonds commercial                                                                | 918              | 918                          | 0                | 10 324           |                           |
| Autres immobilisations incorporelles                                            | 188              |                              | 188              | 480              |                           |
| <b>Immobilisations corporelles</b>                                              |                  |                              |                  |                  |                           |
| Terrains                                                                        | 12 568           | 686                          | 11 882           | 35 849           |                           |
| Constructions                                                                   | 39 043           | 26 704                       | 12 339           | 36 532           | ACTIF IMMOBILISÉ          |
| Installations techniques, matériel et outillage industriels                     | 56 952           | 35 630                       | 21 322           | 34 272           |                           |
| Autres immobilisations corporelles                                              | 16 040           | 12 672                       | 3 368            | 35 768           |                           |
| Immobilisations corporelles en cours                                            | 1 787            |                              | 1 787            | 7 765            |                           |
| Avances et acomptes                                                             |                  |                              |                  |                  |                           |
| <b>Immobilisations financières</b>                                              |                  |                              |                  |                  |                           |
| Participations                                                                  | 176 395          | 1 219                        | 175 176          | 175 177          |                           |
| Créances rattachées aux participations                                          | 0                |                              | 0                | 0                |                           |
| Prêts                                                                           | 0                |                              | 0                | 0                |                           |
| Autres immobilisations financières                                              | 7                |                              | 7                | 206              |                           |
| <b>Total I</b>                                                                  | <b>347 278</b>   | <b>117 579</b>               | <b>229 699</b>   | <b>340 684</b>   |                           |
| <b>Stocks et en-cours</b>                                                       |                  |                              |                  |                  |                           |
| Matières premières et autres approvisionnements                                 | 349 282          | 79 094                       | 270 188          | 487 470          |                           |
| En-cours de production - produits finis                                         | 395 308          | 48 865                       | 346 443          | 504 419          |                           |
| <b>Créances</b>                                                                 |                  |                              |                  |                  | ACTIF CIRCULANT           |
| Créances clients et comptes rattachés                                           | 416 632          | 303                          | 416 329          | 513 537          |                           |
| Autres                                                                          | 300 252          |                              | 300 252          | 141 272          |                           |
| <b>Disponibilités</b>                                                           | 10 040           |                              | 10 040           | 14 596           |                           |
| <b>Charges constatées d'avance</b>                                              | 8 184            |                              | 8 184            | 10 550           | COMPTES DE RÉGULARISATION |
| <b>Total II</b>                                                                 | <b>1 479 698</b> | <b>128 262</b>               | <b>1 351 436</b> | <b>1 671 844</b> |                           |
| Charges à répartir                                                              |                  |                              |                  |                  |                           |
| Primes remboursement des obligations                                            |                  |                              |                  |                  |                           |
| Écart de conversion actif                                                       |                  |                              |                  |                  |                           |
| <b>Total général</b>                                                            | <b>1 826 976</b> | <b>245 841</b>               | <b>1 581 135</b> | <b>2 012 528</b> |                           |

(en milliers d'euros)

|                                    | PASSIF                                               | 2015             | 2014             |
|------------------------------------|------------------------------------------------------|------------------|------------------|
| CAPITAUX PROPRES                   | <b>Capital social entièrement versé</b>              | 98 338           | 98 338           |
|                                    | <b>Prime d'émission et fusion</b>                    | 10 117           | 10 117           |
|                                    | <b>Écart de réévaluation 1976</b>                    | 10 288           | 10 935           |
|                                    | <b>Réserves</b>                                      |                  |                  |
|                                    | Réserve légale                                       | 9 834            | 9 834            |
|                                    | Réserves réglementées                                |                  |                  |
|                                    | Réserve générale                                     | 328 249          | 798 249          |
|                                    | <b>Report à nouveau</b>                              | 3 882            | 101 977          |
|                                    | <b>Résultat de l'exercice</b>                        | <b>(12 413)</b>  | <b>(568 095)</b> |
|                                    | <b>Suventions d'investissements</b>                  |                  |                  |
|                                    | <b>Provisions réglementées</b>                       |                  |                  |
|                                    | Amortissements dérogatoires                          | 20 695           | 20 828           |
|                                    | Provisions fiscales sur stocks de brut               |                  |                  |
|                                    | Provisions pour hausse des prix                      |                  |                  |
|                                    | Autres                                               | 519              | 1 242            |
|                                    | <b>Total I</b>                                       | <b>469 509</b>   | <b>483 425</b>   |
| PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES | <b>Provisions pour risques</b>                       |                  |                  |
|                                    | Provisions pour perte de change                      |                  |                  |
|                                    | Autres                                               | 7 409            | 6 730            |
|                                    | <b>Provisions pour charges</b>                       |                  |                  |
|                                    | Pensions et obligations similaires                   | 222 758          | 247 100          |
|                                    | Autres                                               | 34 456           | 35 491           |
|                                    | <b>Total II</b>                                      | <b>264 623</b>   | <b>289 321</b>   |
| DETTES                             | Emprunts obligataires non convertibles               |                  |                  |
|                                    | Emprunts, dettes auprès des établissements de crédit |                  |                  |
|                                    | Emprunts et dettes financières divers                | 61 454           | 294 977          |
|                                    | Dettes fournisseurs et comptes rattachés             | 514 004          | 698 510          |
|                                    | Dettes fiscales et sociales                          | 263 482          | 234 744          |
|                                    | Autres dettes                                        | 7 650            | 5 970            |
| COMPTES DE RÉGULARISATION          | <b>Produits constatés d'avance</b>                   | 65               | 24               |
|                                    | <b>Total III</b>                                     | <b>846 655</b>   | <b>1 234 225</b> |
|                                    | Écart de conversion passif                           | 348              | 5 557            |
|                                    | <b>Total général</b>                                 | <b>1 581 135</b> | <b>2 012 528</b> |



## Compte de résultat de l'exercice 2015

(en milliers d'euros)

|                                                                  | 2015              | 2014              |
|------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| <b>Produits d'exploitation</b>                                   |                   |                   |
| Production vendue - produits pétroliers et services              | 12 185 582        | 15 431 327        |
| <b>Montant net du chiffre d'affaires</b>                         | <b>12 185 582</b> | <b>15 431 327</b> |
| (dont à l'exportation = 1 938 366 milliers d'euros)              |                   |                   |
| Production stockée/(déstockée) - produits pétroliers             | (260 975)         | (81 561)          |
| Solde net des échanges inter-confrères - produits pétroliers     | 68 991            | (12 617)          |
| Production immobilisée                                           |                   |                   |
| Subventions d'exploitation                                       |                   |                   |
| Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges | 242 758           | 38 165            |
| Autres produits                                                  | 133               | 153               |
| <b>Total</b>                                                     | <b>12 236 489</b> | <b>15 375 467</b> |
| <b>Charges d'exploitation</b>                                    |                   |                   |
| Achats de marchandises                                           |                   |                   |
| Achats de matières premières et autres approvisionnements        | 8 692 178         | 12 430 683        |
| Variation de stock                                               | 197 515           | 320 039           |
| Autres achats et charges externes                                | 1 107 986         | 1 060 277         |
| Impôts, taxes et versements assimilés                            | 1 937 879         | 1 727 464         |
| Salaires et traitements                                          | 58 405            | 60 345            |
| Charges sociales                                                 | 64 973            | 68 821            |
| Dotations aux amortissements et aux provisions :                 |                   |                   |
| - sur immobilisations : dotations aux amortissements             | 13 096            | 23 156            |
| - sur immobilisations : dotations aux provisions                 | 918               | 4                 |
| - sur actif circulant : dotations aux provisions                 | 127 969           | 211 371           |
| - pour risques et charges : dotations aux provisions             | 1 218             | 20 118            |
| Autres charges                                                   | 48 593            | 54 714            |
| <b>Total</b>                                                     | <b>12 250 730</b> | <b>15 976 992</b> |
| <b>1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>                                | <b>(14 241)</b>   | <b>(601 525)</b>  |
| <b>Opérations faites en commun</b>                               |                   |                   |
| Bénéfice attribué ou perte transférée                            |                   |                   |
| Perte supportée ou bénéfice transféré                            |                   |                   |
| <b>Produits financiers</b>                                       |                   |                   |
| De participations                                                | 15 674            | 15 170            |
| D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé    |                   |                   |
| Autres intérêts et produits assimilés                            | 80                | 1 214             |
| Reprises sur provisions et transferts de charges                 | 145               |                   |
| Différences positives de change                                  | 269 396           | 227 644           |
| Produits nets sur cessions valeurs mobilières de placement       |                   |                   |
| <b>Total</b>                                                     | <b>285 295</b>    | <b>244 028</b>    |
| <b>Charges financières</b>                                       |                   |                   |
| Dotations aux amortissements et aux provisions                   |                   |                   |
| Intérêts et charges assimilés                                    | 1 058             | 2 276             |
| Différences négatives de change                                  | 282 740           | 257 177           |
| <b>Total</b>                                                     | <b>283 798</b>    | <b>259 453</b>    |
| <b>2- RÉSULTAT FINANCIER</b>                                     | <b>1 497</b>      | <b>(15 425)</b>   |
| <b>3- RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT</b>                           | <b>(12 744)</b>   | <b>(616 950)</b>  |

## Compte de résultat de l'exercice 2015 (suite)

(en milliers d'euros)

|                                                  | 2015            | 2014             |
|--------------------------------------------------|-----------------|------------------|
| <b>3- RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT</b>           | <b>(12 744)</b> | <b>(616 950)</b> |
| <b>Produits exceptionnels</b>                    |                 |                  |
| Sur opérations de gestion                        |                 | 35 081           |
| Sur opérations en capital                        | 106 295         | 8 074            |
| Reprises sur provisions et transferts de charges | 43 565          | 86 077           |
| <b>Total</b>                                     | <b>149 860</b>  | <b>129 232</b>   |
| <b>Charges exceptionnelles</b>                   |                 |                  |
| Sur opérations de gestion                        | 8 260           | 41 323           |
| Sur opérations en capital                        | 132 221         | 3 162            |
| Dotations aux amortissements et provisions       | 16 882          | 49 827           |
| <b>Total</b>                                     | <b>157 363</b>  | <b>94 312</b>    |
| <b>4- RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>                  | <b>(7 503)</b>  | <b>34 920</b>    |
| Participation et intéressement                   | (1 948)         | (1 329)          |
| Impôts sur les bénéfices                         | 9 782           | 15 264           |
| <b>5- RÉSULTAT NET</b>                           | <b>(12 413)</b> | <b>(568 095)</b> |

## Tableau de financement de l'exercice 2015

(en milliers d'euros)

| <b>Ressources</b>                                    | 2015           | 2014          |
|------------------------------------------------------|----------------|---------------|
| Capacité d'autofinancement de l'exercice             | (25 419)       | (542 258)     |
| Produits de cessions d'immobilisations               | 106 264        | 1 782         |
| Diminution du besoin en fonds de roulement et autres | 297 502        | 520 827       |
| Augmentation de l'endettement net                    | 0              | 40 373        |
| <b>Total</b>                                         | <b>378 347</b> | <b>20 724</b> |

| <b>Emplois</b>                                         | 2015           | 2014          |
|--------------------------------------------------------|----------------|---------------|
| Acquisitions d'immobilisations                         | 6 174          | 20 724        |
| Dividendes mis en paiement                             |                |               |
| Augmentation du besoin en fonds de roulement et autres |                |               |
| Diminution de l'endettement net                        | 372 173        |               |
| <b>Total</b>                                           | <b>378 347</b> | <b>20 724</b> |

# Annexe au bilan et au compte de résultat

## 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis selon les normes définies par le Plan Comptable Général homologué par arrêté du 8 septembre 2014 (règlement ANC n°2014-03), tenant compte des adaptations du plan professionnel des industries du raffinage et de la distribution des hydrocarbures, approuvés par le Conseil National de la Comptabilité.

Les informations chiffrées détaillées fournies sont exprimées en milliers d'euros.

### 1.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles, principalement constituées par des logiciels et des fonds de commerce, sont comptabilisées à leur coût d'achat. Les logiciels sont généralement amortis en un an. Les fonds commerciaux sont dépréciés dans la mesure où leur valeur actuelle s'avère inférieure à leur valeur comptable.

### 1.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition, à l'exception des immobilisations acquises au 31 décembre 1976, qui sont inscrites au bilan pour un montant réévalué.

La société applique le règlement CRC 2002-10, relatif à l'approche par composants. L'amortissement économique est calculé selon le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue pour chaque catégorie d'immobilisations. La différence entre l'amortissement économique et l'amortissement dégressif est constatée par voie d'amortissements dérogatoires.

Les principales durées d'amortissement sont les suivantes :

|                                     |             |
|-------------------------------------|-------------|
| Constructions                       | 20 à 50 ans |
| Dépôts                              | 25 à 30 ans |
| Installations matériel et outillage | 15 à 25 ans |
| Matériel de transport               | 10 à 25 ans |
| Mobilier et matériel de bureau      | 5 à 10 ans  |

Au 31 décembre 2014, la société Esso S.A.F. disposait de 48 concessions, principalement sur autoroutes, pour l'exploitation des stations-service. Les actifs s'y rattachant étaient inscrits en immobilisations et amortis sur leur durée de vie économique limitée à la durée résiduelle de la concession le cas échéant.

En 2015, à la suite de la cession de son réseau de stations-service, la société Esso S.A.F. a transféré les 48 contrats de concessions à la société DCC Energy, avec la société Certas Energy France comme nouvel exploitant des stations-service à la marque Esso.

### 1.3. Immobilisations financières

La valeur des participations est constituée du prix d'acquisition, éventuellement augmentée de l'effet de la dernière réévaluation légale.

À chaque clôture, la valeur d'utilité des titres est comparée à la valeur comptable. Cette valeur d'utilité est appréciée notamment au regard des éléments suivants : rentabilité et perspective de rentabilité, capitaux propres, perspectives de réalisation, conjoncture économique. Lorsque cette valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est constatée pour la différence.

### 1.4. Stocks

Les stocks de pétrole brut et produits pétroliers sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti (FIFO). Les marchandises non pétrolières et matières consommables sont évaluées selon la méthode du prix moyen pondéré.

Les stocks de pétrole brut sont valorisés à leur coût d'achat y compris les frais de transport. Les stocks de produits finis et semi-finis sont déterminés pour chaque produit en ventilant le coût global de production sur la base des prix de réalisation.

Les coûts de production comprennent la valeur CAF (Coût, Assurance et Fret) des pétroles bruts mis en œuvre, les charges directes et indirectes de production y compris l'amortissement des biens concourant à la production, mais exclusion faite de tout frais financier.

Une dépréciation est calculée dans la mesure où la valeur nette de réalisation des stocks est inférieure à la valeur d'inventaire, compte tenu des perspectives de réalisation.

Les opérations d'échange réalisées avec les confrères sont comptabilisées conformément au « Plan Comptable Professionnel des Industries du Raffinage et de la Distribution d'Hydrocarbures ». Le solde annuel des opérations est pris en compte dans la variation des stocks.

Dans le cadre d'achat de pétrole brut dans certaines installations, seule la position nette à la clôture est prise en compte dans la variation et la valorisation des stocks.

### 1.5. Créances et dettes

Les créances et dettes sont inscrites en comptabilité pour leur valeur nominale.

Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des risques de non recouvrement.

Par exception, les dettes et créances en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de la conversion est portée au bilan en « écarts de conversion actif ou passif ».

Les écarts de conversion actif donnent lieu à constitution d'une provision pour risque de change.

### 1.6. Provisions pour risques et charges

Les provisions sont constituées notamment de provisions pour litiges, de provision pour restructuration et de provisions pour retraites. Celles-ci comprennent :

- la garantie de ressources accordée au personnel retraité conformément au plan de retraite de la société, pour la période comprise entre la date de départ et la date de liquidation des droits acquis auprès des différents organismes de retraite,
- le coût des plans de Congés de Fin de Carrière (CFC) et de restructuration mis en place par la société.

Les engagements de retraite concernant le personnel en activité ou le personnel ayant cessé son activité dans le cadre du plan de retraite ou des plans de CFC sont constatés dans les « Engagements hors bilan ».

Cependant à la suite de la fusion avec la société Mobil Oil Française en 2003, une provision pour retraite a été reprise et maintenue dans les comptes de la société Esso S.A.F.

Les activités d'Esso S.A.F. et de ses filiales se situent dans la perspective de la continuité d'exploitation de leurs différentes installations. Aussi la société ne constitue-t-elle des provisions pour remise en état des sites que, soit pour couvrir une obligation qui pourrait résulter de l'arrêt ferme et définitif d'une installation, soit pour couvrir des obligations actuelles relatives à la dépollution ou remise en état de sites qui viendraient à naître en cours d'exploitation, ou qui résulteraient d'une obligation contractuelle, et qui remplissent les critères de provisionnement.

### 1.7. Chiffre d'affaires

Les produits provenant de la vente de biens sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque les risques et avantages significatifs incombent à la propriété du bien sont transférés à l'acheteur.

Il comprend les taxes spécifiques sur les produits pétroliers. En revanche il exclut les facturations réciproques entre confrères dans le cadre des échanges économiques de produits. Le solde net de ces opérations fait l'objet d'une inscription au compte de résultat au niveau des variations de stocks.

### 1.8. Accord d'intéressement

Un accord sur la participation, l'intéressement et l'abondement a été signé en juin 2013 pour une durée de trois ans entre les sociétés Esso S.A.F., Esso Raffinage S.A.S., et ExxonMobil Chemical France qui ont établi des relations économiques sur le site de Gravenchon. Il est calculé à partir de deux composants :

- le résultat courant de la société Esso S.A.F. retraité des dividendes reçus, et des effets stocks, et les résultats courants non retraités des sociétés Esso Raffinage S.A.S. et ExxonMobil Chemical France,
- un indicateur de performance opérationnelle des sites de production.

La répartition entre les sociétés signataires de l'accord s'effectue au prorata des effectifs et des masses salariales des trois sociétés.

### 1.9. Groupe d'intégration fiscale

La société Esso S.A.F. est mère d'un groupe d'intégration fiscale composé de cinq sociétés (Esso S.A.F., Esso Raffinage S.A.S., Worex, Esso France S.A.S et Terminal Pétrolier de Bordeaux). Aux termes des conventions en vigueur, les filiales bénéficiaires demeurent redevables de leur impôt vis-à-vis d'Esso S.A.F., alors que le crédit d'impôt généré au niveau groupe par les filiales déficitaires est enregistré en dette chez la société mère.

## 2. Faits marquants de l'exercice et principaux litiges en cours

### Baisse du prix du pétrole brut, et effets stocks

Les variations de prix du pétrole brut et des produits pétroliers ont un impact sur les résultats et sur la structure du bilan de la société Esso S.A.F. par la variation qui résulte de la valeur des stocks évalués selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Le groupe calcule des effets stocks comprenant d'une part l'effet prix sur stock, qui donne l'impact de la variation des cours du pétrole brut et des prix des produits pétroliers sur la valeur de ses stocks, et d'autre part une dotation/reprise de provision pour dépréciation comptable des inventaires calculée sur la période de réalisation du stock.

La baisse de 442 millions d'euros de la valeur brute du stock de produits pétroliers au 31 décembre 2015 s'explique par un niveau de stock opérationnel sensiblement plus bas que fin 2014 lié à l'arrêt d'unités de distillation à la raffinerie de Gravenchon et comprend un effet prix sur stock négatif de 249 millions d'euros (-422 millions d'euros en 2014).

Pour refléter la baisse des prix de marché début 2016, une dépréciation comptable de 128 millions d'euros a été constatée par rapport à la valorisation du stock au 31 décembre 2015. Après prise en compte de la reprise de la provision pour dépréciation 2014 pour 211 millions d'euros (soit une reprise nette de provision pour 83 millions d'euros sur l'exercice 2015), la variation de la valeur nette des stocks de produits pétroliers est en baisse de 359 millions d'euros.

L'impact des effets stocks compris dans la variation nette des stocks de produits pétroliers et donc dans le résultat net consolidé, est de -166 millions d'euros (-620 millions en 2014) ce qui correspond à un effet prix sur stock négatif de -249 millions d'euros (-422 millions d'euros en 2014) et une reprise nette de 83 millions d'euros de la provision pour dépréciation comptable du stock (dotation nette de -198 millions d'euros en 2014).

Par rapport à la valeur de ses stocks, la société Esso S.A.F. a adopté une gestion prudente afin de pouvoir faire face aux fluctuations de la valeur de ses inventaires, mettant en réserve depuis 2005, dans un contexte de volatilité importante des cours du pétrole brut, la partie du résultat net de la société correspondant à la variation annuelle des stocks due à l'effet prix après impôts. Cette réserve a été utilisée à concurrence de 470 millions d'euros en 2015 compte tenu des pertes sur stocks constatées fin 2014. Le montant de la réserve résiduelle au 31 décembre 2015 s'élève à 30 millions d'euros, insuffisante pour couvrir l'effet prix de l'exercice mais qui est toutefois compensé par le niveau du résultat opérationnel hors effets de stocks.

### Évolution des marges de raffinage

La marge indicative de raffinage Carburants et Combustibles (nouveau calcul 2015) publiée par la Direction Générale de l'Énergie et du Climat (DGEC) du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, s'est établie à 45 €/tonne en 2015, en hausse sensible par rapport à la moyenne de 24 €/tonne de l'année 2014.

En 2015, les marges de raffinage ont été particulièrement soutenues par la hausse du dollar et la demande en produits finis sur le marché international, en particulier pour les essences, dans un contexte de prix bas et de maintenance d'installations.

L'indicateur de marge de raffinage de la DGEC (nouveau calcul 2015) est un indicateur de marge de raffinage sur coûts énergétiques dont les rendements sur Brent sont représentatifs d'une raffinerie auto-suffisante opérée pour maximiser la production de distillats moyens (<http://www.developpement-durable.gouv.fr/mode-de-calcul-de-la-marge-brute.html>). Cet indicateur qui reflète les évolutions du raffinage ces dernières années, à la fois en termes de produits et d'environnement économique, est utilisé à compter de 2015 et la série statistique a été mise à jour rétroactivement pour 2014. Il a vocation à illustrer la tendance de l'environnement économique du raffinage de carburants et combustibles.

Cet indicateur de marge théorique diffère de la marge brute réalisée par le groupe Esso S.A.F. compte tenu de la configuration et des conditions d'opération et de production propres à chacune de ses raffineries, dans un environnement où les prix du pétrole brut et des produits finis peuvent varier très rapidement.

### Vente du réseau de stations-service à la société DCC Energy

Après le transfert de 44 stations-service à la société Delek en 2013, la société Esso S.A.F. avait annoncé le 28 août 2014 le projet de vente à la société DCC Energy\* de la partie restante de son réseau de stations-service approvisionnées en direct. Le contrat de cession avait été signé le 30 décembre 2014.

Cette vente est devenue effective le 24 juin 2015 et concerne la cession de 272 stations-service automatiques Esso Express, 48 concessions de stations-service autoroutières, et d'environ 70 contrats d'approvisionnement avec des tiers, propriétaires de stations-service opérées sous la marque Esso soit 385 stations-service environ. Le montant de cette transaction s'élève à 105 millions d'euros incluant le transfert des responsabilités environnementales.

Esso S.A.F. achève ainsi la conversion de son réseau de stations-service au modèle de revendeur à la marque.

DCC Energy, avec la société Certas Energy France qui exploite les stations-service, est devenue ainsi revendeur à la marque et continue à approvisionner en carburants Esso les stations-service Esso et Esso Express, à travers un contrat d'approvisionnement long terme. Le consommateur peut toujours utiliser sa carte Esso Card et bénéficier des atouts du concept Esso Express.

Alors que le marché de la distribution de carburants est toujours très compétitif, Esso S.A.F. estime que ce mode de gestion de stations-service avec Certas Energy France, est le moyen le plus efficace, non seulement de servir ses clients mais aussi d'assurer sa compétitivité et sa croissance future.

Près de 610 stations-service sont exploitées par des revendeurs à la marque Esso en France, dont près de la moitié sont des stations-service automatiques Esso Express.

\* DCC Energy Limited est une division de DCC PLC, groupe Irlandais qui opère à travers l'Europe dans les secteurs de l'énergie, les technologies, la santé, l'environnement.

### Modification des accords de retraite supplémentaire du personnel

La société Esso S.A.F. a conclu en juillet 2015 un accord avec ses organisations syndicales pour un aménagement de ses accords de retraite supplémentaire, modifiés par avenant avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016, qui s'est traduit par une réduction de 83 millions d'euros (montant avant impôts, calcul final réalisé avec le taux d'actualisation financière retenu au 31 décembre 2015 à 2,25 %) des engagements relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi calculés au 31 décembre 2015. L'impact positif de la modification du plan de retraite du personnel a été constaté en diminution des engagements hors bilan au 31 décembre 2015.

## Arrêts d'unités à la raffinerie de Gravenchon

Plusieurs unités de la raffinerie de Gravenchon ont été successivement mises à l'arrêt à partir du 11 février 2015 dans le cadre d'un arrêt programmé. Les unités arrêtées ont été redémarrées progressivement jusqu'à la fin du mois d'avril 2015. La capacité de traitement de la raffinerie est passée pendant cette période d'environ 247 milliers de barils par jour à environ 177 milliers de barils par jour. Ce chantier a permis la mise en place de nouveaux projets visant à améliorer l'efficacité énergétique et la compétitivité de la raffinerie.

Au troisième trimestre, un arrêt non planifié d'unités de la raffinerie de Gravenchon a conduit à une réduction pendant plusieurs semaines des traitements de pétrole brut et à une baisse de la production de distillats et de lubrifiants de base. Au mois d'août la capacité de traitement de la raffinerie a été ainsi réduite à environ 110 milliers de barils par jour. Une maintenance complémentaire a eu lieu à compter de mi-Novembre sur une unité de distillation atmosphérique dont l'arrêt a dû être prolongé de plusieurs semaines à la suite d'un incendie. Au second semestre, les traitements de la raffinerie de Gravenchon ont été de 4 millions de tonnes. Le coût total des travaux des arrêts non planifiés pris en compte sur l'exercice 2015 s'élève à 25 millions d'euros à la suite de la remise en état imprévue de la tour de distillation. La société a dû procéder à des importations afin de continuer à approvisionner ses clients.

## Sinistre sur le site d'Ambès

Un sinistre est survenu en janvier 2007 à la suite de la rupture de l'un des bacs de stockage de pétrole brut vendus par Esso S.A.F. à la société Vermilion REP S.A.S. sur les sites d'Ambès : le préjudice consécutif à ce sinistre concerne la perte du produit stocké non récupéré, les dépenses directes de nettoyage du site ainsi que les pertes d'exploitation et surcoûts logistiques des sociétés productrices de pétrole brut utilisant ces facilités de stockage.

Le 24 décembre 2008, Esso S.A.F. a reçu deux assignations en réparation des préjudices subis ; d'une part de Vermilion REP S.A.S. pour un montant principal de 24 millions d'euros ; d'autre part, des assureurs de Vermilion pour un montant de 7,5 millions d'euros, cette seconde assignation étant conjointe avec la Société Pétrolière du Bec d'Ambès (SPBA) et la société des Docks des Pétroles d'Ambès (DPA). Esso S.A.F. a obtenu le 19 janvier 2010 la suspension de ces procédures dans l'attente des conclusions de l'expertise judiciaire quant aux responsabilités des différents intervenants. L'expert financier nommé par l'expert judiciaire a rendu en janvier 2012 un rapport définitif confirmant l'estimation des coûts du sinistre selon lequel les dommages directs et indirects pourraient atteindre 40 millions et retenant une part de responsabilité d'Esso S.A.F. Le 19 juin 2012 Vermilion REP S.A.S. a déposé des conclusions amendées qui ont porté le montant principal réclamé à 42 millions d'euros au titre de la réparation des préjudices qu'elle aurait subis, Vermilion REP S.A.S. contestant les chiffres retenus par l'expert judiciaire sur certains postes de préjudice.

En octobre 2013, une médiation a été proposée par le juge qui a été acceptée par Esso S.A.F. mais refusée par Vermilion REP S.A.S.

Le 15 janvier 2015, le tribunal de commerce de Nanterre a rendu sa décision et a condamné la société Esso S.A.F. au paiement d'un montant de 40,2 millions d'euros pour le remboursement du préjudice subi.

La condamnation est assortie d'un paiement immédiat de 50 % du montant total à verser soit 20 millions d'euros qui ont été pris en charge par l'assureur d'Esso S.A.F. dans le cadre de sa police d'assurance Responsabilité Civile d'Exploitation. Cette police est assortie d'une franchise déjà couverte par le versement en 2010 d'une avance de frais engagés à hauteur de 500 000 dollars.

Une partie de la condamnation porte néanmoins sur les dommages causés aux biens propres de la société Esso S.A.F. qui sont couverts par la police dommages aux biens assortie d'une franchise de 10 millions de dollars.

Une provision de 2,8 millions d'euros a été constatée en 2014 pour le montant de cette condamnation, inférieur au montant de la franchise.

La société Esso S.A.F. a fait appel de la décision le 30 janvier 2015. L'audience auprès de la cour d'appel de Versailles est prévue pour le mois de septembre 2016.

## Plans de Prévention des Risques Technologiques

La société Esso S.A.F. opère des sites industriels qui répondent aux critères de la directive Seveso II. Pour chacun des sites concernés, un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) est élaboré

en application de la loi sur les risques technologiques majeurs du 30 juillet 2003. Chaque PPRT détermine en fonction des risques, des zones d'expropriation ou de délaissement et sert à la maîtrise de l'urbanisation autour des entreprises ou installations générant un risque technologique.

Le PPRT du dépôt pétrolier de Toulouse Fondreyre publié le 27 janvier 2010 a été annulé par le tribunal administratif de Toulouse le 15 novembre 2012. Une nouvelle étude de danger est en cours de finalisation réduisant l'impact financier pour le groupe estimé à environ 1 million d'euros contre 2,8 millions d'euros. Au 31 décembre 2015, le montant provisionné ressort à 0,8 million d'euros contre 2,8 millions d'euros au 31 décembre 2014.

Le PPRT de la zone de Gravenchon prescrit en 2009 a été approuvé en août 2014 sans impact matériel sur les comptes du groupe.

Le PPRT de la zone de Fos-sur-Mer a été prescrit en 2011 et prorogé jusqu'en juillet 2016. Des réunions des Personnes et Organismes Associés (POA) ont eu lieu en 2012, 2013 ainsi qu'en janvier et octobre 2015 en vue d'établir un PPRT. Les études techniques sont finalisées et les cartes d'aléas stabilisées ont été présentées en réunion POA d'octobre 2015. L'instruction est en cours de finalisation. Une prochaine réunion POA est prévue au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2016. Aucune estimation fiable de l'impact associé à ce PPRT n'est disponible à ce jour.

Les PPRT concernant le dépôt pétrolier de Villette-de-Vienne détenu par Esso S.A.F. et celui de Lyon dans lequel Esso S.A.F. a des intérêts à travers sa participation dans la société des Stockages Pétroliers du Rhône sont en cours d'élaboration et d'approbation, et seraient sans impact pour la société Esso S.A.F.

Le PPRT du dépôt de Villeneuve-le-Roi opéré par la Société Pétrolière du Val de Marne (SPVM) dans laquelle Esso S.A.F. a des intérêts, a reçu un avis défavorable. Des modifications sont en cours pour une approbation du PPRT envisagée en 2016.

## Passifs éventuels

La société Esso S.A.F. est exposée à plusieurs situations de passif éventuel au sens de l'article 212-4 du Plan Comptable Général. Le montant estimé au 31 décembre 2015 de ces obligations qui ne sont ni probables, ni certaines, s'élève à environ 13 millions d'euros dont une estimation d'environ 4 millions d'euros pour les Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) en cours d'élaboration. Les échéances d'éventuelles sorties de ressources s'étaleraient le cas échéant sur plusieurs années.

## 3- Événements postérieurs à la clôture

### Arrêt d'unités de distillation de la raffinerie de la plateforme de Gravenchon

Au début 2016, les traitements de pétrole brut de la raffinerie de Gravenchon sont restés limités à 110 milliers de barils par jour compte tenu de la prolongation de l'arrêt d'unités de distillation jusqu'à la fin du mois de mars 2016 où les opérations de Gravenchon seront revenues à pleine capacité. Pendant toute cette période, la société a dû procéder à des importations afin de continuer à approvisionner ses clients.

### Projet d'accord pour la vente des activités d'avitaillement sur les aéroports de Nice, Bordeaux et le Bourget

Esso S.A.F. a annoncé le 11 février 2016 un projet d'accord avec la société World Fuels Services pour la vente du fonds de commerce associé à ses activités de vente de carburacteur sur les aéroports de Nice, Bordeaux et le Bourget pour un montant d'environ 20 millions d'euros qui inclut le transfert des responsabilités environnementales. Après prise en compte des impôts courants et différés, l'impact estimé de ce projet de transaction sur les comptes consolidés du groupe Esso S.A.F. en 2016 serait de plus 11 millions d'euros.

Ce projet de transaction ne concerne pas les autres opérations d'avitaillement sur les aéroports parisiens de Paris-Orly et Roissy Charles De Gaulle ou sur l'usine Airbus Toulouse Aéroconstellation (A380). Ce projet de vente n'affecte pas la production de carburacteur de la raffinerie de Gravenchon et sa mise en œuvre reste soumise aux revues et autorisations nécessaires pour ce type de transaction.

Aucun autre événement significatif postérieur à la clôture n'est à noter.



## 4. Notes sur le bilan et le compte de résultat

### 4.1. État de l'actif immobilisé

(en milliers d'euros)

| 2015                                                          | Valeur brute au début de l'exercice | Acquisitions nouveaux prêts | Virements de poste à poste | Cessions mises hors service | Valeur brute en fin d'exercice |
|---------------------------------------------------------------|-------------------------------------|-----------------------------|----------------------------|-----------------------------|--------------------------------|
| <b>Immobilisations incorporelles</b>                          | 64 651                              | 155                         | 434                        | (20 942)                    | 44 298                         |
| <b>Immobilisations incorporelles en cours</b>                 | 480                                 | 135                         | (427)                      |                             | 188                            |
| <b>Total I</b>                                                | <b>65 131</b>                       | <b>290</b>                  | <b>7</b>                   | <b>(20 942)</b>             | <b>44 486</b>                  |
| <b>Immobilisations corporelles</b>                            |                                     |                             |                            |                             |                                |
| Terrains                                                      | 39 415                              |                             |                            | (26 847)                    | 12 568                         |
| Constructions                                                 | 180 905                             | 2 433                       | 1 036                      | (145 331)                   | 39 043                         |
| Installations techniques, matériels et outillages industriels | 142 705                             | 1 763                       | 529                        | (88 045)                    | 56 952                         |
| Autres immobilisations corporelles                            | 179 168                             | 4 137                       | 1 957                      | (169 222)                   | 16 040                         |
| En-cours et autres                                            | 7 766                               | (2 450)                     | (3 529)                    |                             | 1 787                          |
| <b>Total II</b>                                               | <b>549 959</b>                      | <b>5 883</b>                | <b>(7)</b>                 | <b>(429 445)</b>            | <b>126 390</b>                 |
| <b>Immobilisations financières</b>                            |                                     |                             |                            |                             |                                |
| Participations                                                | 176 541                             |                             |                            | (146)                       | 176 395                        |
| Créances rattachées à des participations                      | 0                                   |                             |                            | 0                           | 0                              |
| Prêts                                                         | (0)                                 |                             |                            | 0                           | (0)                            |
| Autres immobilisations financières                            | 206                                 |                             |                            | (199)                       | 7                              |
| <b>Total III</b>                                              | <b>176 747</b>                      | <b>0</b>                    | <b>0</b>                   | <b>(344)</b>                | <b>176 402</b>                 |
| <b>Total général</b>                                          | <b>791 837</b>                      | <b>6 174</b>                | <b>0</b>                   | <b>(450 731)</b>            | <b>347 278</b>                 |

### 4.2. Variation des amortissements

(en milliers d'euros)

| 2015                          | Amortissements au début de l'exercice | Dotations de l'exercice | Diminutions, amortissements, cessions, mises hors service | Amortissements en fin d'exercice |
|-------------------------------|---------------------------------------|-------------------------|-----------------------------------------------------------|----------------------------------|
| Immobilisations incorporelles | 45 764                                | 727                     | (6 741)                                                   | 39 750                           |
| Immobilisations corporelles   | 377 172                               | 12 369                  | (313 849)                                                 | 75 692                           |
| Immobilisations financières   |                                       |                         |                                                           |                                  |
| <b>Total</b>                  | <b>422 936</b>                        | <b>13 096</b>           | <b>(320 590)</b>                                          | <b>115 442</b>                   |

### 4.3. Immobilisations en crédit-bail

(en milliers d'euros)

| 2015                                   | Coût d'entrée | Additions | Dotations aux amortissements |               | Valeur nette  |
|----------------------------------------|---------------|-----------|------------------------------|---------------|---------------|
|                                        |               |           | de l'exercice                | cumulées      |               |
| Autres immobilisations corporelles (1) | 45 487        |           | 4 014                        | 23 742        | 21 745        |
| <b>Total général</b>                   | <b>45 487</b> | <b>0</b>  | <b>4 014</b>                 | <b>23 742</b> | <b>21 745</b> |

(1) Contrat d'affrètement long terme du pétrolier « SAMCO RAVEN » remplacé en 2012 par le pétrolier « SAMCO CHINA » du type « Very Large Crude Carrier » (VLCC) avec un coût additionnel de 7,7 M€. Le contrat d'affrètement à temps de navire a conservé sa durée de 12 ans et 2 mois et est assimilable à un contrat de crédit-bail.

### 4.4. Réévaluation

La réserve de réévaluation de 10,3 millions d'euros figurant au bilan représente le montant de la réévaluation légale 1976 sur les participations (4,6 millions d'euros) et les terrains (5,7 millions d'euros).

(en milliers d'euros)

| Variation de l'écart de réévaluation | Solde en début d'exercice | Variation d'exercice | Solde en fin d'exercice |
|--------------------------------------|---------------------------|----------------------|-------------------------|
| Immobilisations corporelles          | 6 337                     | (647)                | 5 690                   |
| Immobilisations financières          | 4 598                     | 0                    | 4 598                   |
| <b>Total</b>                         | <b>10 935</b>             | <b>(647)</b>         | <b>10 288</b>           |

## 4.5. Filiales et participations

(en milliers d'euros)

| Sociétés ou groupe de sociétés                                                                                                   | Capital social | Autres capitaux propres hors résultat de l'exercice | Bénéfice ou (perte) de l'exercice | Chiffre d'affaires de l'exercice | Quote part du capital détenu (%) | Valeur des titres détenus | Prêts et avances consentis par la société | Montant des cautions et avals donnés par la société | Dividendes encaissés au cours de l'exercice |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|-----------------------------------------------------|-----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|---------------------------|-------------------------------------------|-----------------------------------------------------|---------------------------------------------|
| <b>A/ Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital d'Esso S.A.F.</b> |                |                                                     |                                   |                                  |                                  |                           |                                           |                                                     |                                             |
| <b>1- Filiales (+ de 50 % du capital détenu par Esso S.A.F.)</b>                                                                 |                |                                                     |                                   |                                  |                                  |                           |                                           |                                                     |                                             |
| - Worex                                                                                                                          | 1 797          | 2 232                                               | 1 792                             | 1 093 393                        | 99,99                            | 9 297                     |                                           | 18 673                                              | 0                                           |
| - Esso Raffinage S.A.S.                                                                                                          | 34 466         | 436 584                                             | 35 893                            | 643 833                          | 100,00                           | 141 214                   | 18 149                                    | 19 000                                              | 0                                           |
| - Société des stockages Pétroliers du Rhône (SPR)                                                                                | 1 372          | 6 684                                               | 279                               | 4 519                            | 50,01                            | 1 372                     |                                           |                                                     | 0                                           |
| <b>2- Participations (10 à 50 % du capital)</b>                                                                                  |                |                                                     |                                   |                                  |                                  |                           |                                           |                                                     |                                             |
| - Raffinerie du midi                                                                                                             | 3 432          | 14 062                                              | 4 715 (1)                         | 18 978 (1)                       | 33,33                            | 2 790                     |                                           |                                                     | 1 572                                       |
| - Société des transports pétroliers par pipelines (TRAPIL)                                                                       | 13 241         | 25 885                                              | 31 266 (1)                        | 160 973 (1)                      | 17,23                            | 8 760                     |                                           |                                                     | 5 578                                       |
| - Société pétrolière du Bec d'Ambès (SPBA)                                                                                       | 167            | 16 032                                              | 767 (1)                           | 9 946 (1)                        | 34,00                            | 2 592                     |                                           |                                                     | 142                                         |
| - Société de Gestion des Produits Pétroliers (SOGEP)                                                                             | 12 443         | 7 511                                               | 185 (1)                           | 5 624 (1)                        | 37,00                            | 4 978                     |                                           |                                                     | 0                                           |
| <b>B/ Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations</b>                                                |                |                                                     |                                   |                                  |                                  |                           |                                           |                                                     |                                             |
| 1- Filiales françaises                                                                                                           |                |                                                     |                                   |                                  |                                  | 130                       |                                           | 9                                                   | 1 992                                       |
| 2- Participations dans des sociétés françaises                                                                                   |                |                                                     |                                   |                                  |                                  | 4 042                     | 585                                       | 13 916                                              | 6 390                                       |

(1) Chiffres de 2014.

## 4.6. Détail des stocks

(en milliers d'euros)

| Stocks                           | Valeur brute   | Provision pour dépréciation | Valeur nette   |
|----------------------------------|----------------|-----------------------------|----------------|
| Pétrole brut                     | 347 249        | (79 094)                    | 268 155        |
| Produits intermédiaires et finis | 395 311        | (48 865)                    | 346 446        |
| Autres                           | 2 030          |                             | 2 030          |
| <b>Total</b>                     | <b>744 590</b> | <b>(127 959)</b>            | <b>616 631</b> |

## 4.7. Variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)

| Rubriques                                 | Montant début d'exercice | Augmentations    | Diminutions        | Montant fin d'exercice |
|-------------------------------------------|--------------------------|------------------|--------------------|------------------------|
| Capital social et primes                  | 108 455                  |                  |                    | 108 455                |
| Écart de réévaluation 1976                | 10 935                   |                  | (647)              | 10 288                 |
| Réserve légale                            | 9 834                    |                  |                    | 9 834                  |
| Réserve facultative fluctuation des cours | 500 000                  |                  | (470 000)          | 30 000                 |
| Autres réserves facultatives              | 298 249                  |                  |                    | 298 249                |
| Report à nouveau                          | 101 977                  | 470 000          | (568 095)          | 3 882                  |
| Résultat 2014                             | (568 095)                | 568 095          |                    |                        |
| <b>Résultat 2015</b>                      |                          |                  | <b>(12 413)</b>    | <b>(12 413)</b>        |
| Subventions d'investissement              |                          |                  |                    |                        |
| Provisions réglementées                   |                          |                  |                    |                        |
| - pour investissement                     | 665                      |                  | (341)              | 324                    |
| - pour hausse des prix                    | 0                        |                  |                    | 0                      |
| - pour dépréciation fiscale des stocks    | 0                        |                  |                    | 0                      |
| - pour plus-values réinvesties            | 577                      |                  | (382)              | 195                    |
| - pour amortissements dérogatoires        | 20 828                   | 3 968            | (4 101)            | 20 695                 |
| <b>Total</b>                              | <b>483 425</b>           | <b>1 042 063</b> | <b>(1 055 979)</b> | <b>469 509</b>         |

Notes :

- le capital social de la société est composé de 12 854 578 actions d'une valeur nominale de 7,65 euros,

- Exxon Mobil Corporation détient, via ExxonMobil France Holding S.A.S., 82,89 % du capital et intègre à ce titre la société Esso S.A.F. dans ses comptes consolidés.

(en millions d'euros)

| Variation de la réserve facultative pour fluctuation des cours | Année 2015 | Année 2014 | Année 2013 | Année 2012 | Année 2011 |
|----------------------------------------------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| Montant de la réserve début de période                         | 500        | 560        | 560        | 420        | 353        |
| Affectation à la réserve                                       | -          | -          | -          | 140        | 67         |
| Prélèvement sur la réserve                                     | (470)      | (60)       | -          | -          | -          |
| Montant de la réserve fin de période                           | 30         | 500        | 560        | 560        | 420        |

#### 4.8. Variation des provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)

| Catégories des provisions                                  | Montants début d'exercice | Dotation de l'exercice | Reprise de l'exercice (Provision utilisée) | Reprise de l'exercice (Provision utilisée) | Montants fin d'exercice |
|------------------------------------------------------------|---------------------------|------------------------|--------------------------------------------|--------------------------------------------|-------------------------|
| Provisions pour retraite et obligations similaires (1) (2) | 247 100                   | 98                     | (16 491)                                   | (7 949)                                    | 222 758                 |
| Autres provisions                                          |                           |                        |                                            |                                            |                         |
| - Pour perte de change                                     | 0                         | 0                      | 0                                          | 0                                          | 0                       |
| - Pour risques exceptionnels                               | 6 731                     | 1 659                  | 0                                          | (2 000)                                    | 6 390                   |
| - Pour charges exceptionnelles (3)                         | 35 490                    | 12 375                 | (10 651)                                   | (1 739)                                    | 35 475                  |
| Total                                                      | 289 321                   | 14 132                 | (27 142)                                   | (11 688)                                   | 264 623                 |

(1) Les provisions correspondent à la garantie de ressources accordée au personnel retraité conformément au plan de retraite pour la période comprise entre la date de départ et la date de liquidation des droits acquis auprès des différents organismes de retraite et le coût des plans de congés de fin de carrière.

(2) En matière de pensions et obligations similaires, confère les engagements hors bilan dans la présente annexe.

(3) Les charges exceptionnelles comprennent des coûts des restructurations ainsi que des provisions pour remises en état de sites.

#### 4.9. Variation des autres dépréciations

(en milliers d'euros)

| Catégories des dépréciations      | Montants début d'exercice | Augmentations | Diminutions | Montants fin d'exercice |
|-----------------------------------|---------------------------|---------------|-------------|-------------------------|
| Sur immobilisations incorporelles | 4 252                     | 918           | (4 252)     | 918                     |
| Sur immobilisations corporelles   | 22 600                    |               | (22 600)    | 0                       |
| Sur immobilisations financières   | 1 364                     |               | (146)       | 1 218                   |
| Sur actif circulant               | 212 137                   | 127 969       | (211 843)   | 128 263                 |
| Total                             | 240 353                   | 128 887       | (238 841)   | 130 399                 |

Au 31 décembre 2015,

- la dépréciation des immobilisations constatée pour un montant de 26 000 milliers d'euros en 2014 qui correspondait à l'impact de la cession du réseau de stations-service a été reprise en 2015 à la suite de la cession des stations-service devenue effective le 24 juin 2015,
- par ailleurs, compte tenu de la nouvelle baisse du cours du pétrole brut, une dépréciation d'un montant de 127 969 milliers d'euros a été comptabilisée pour tenir compte de la valeur de réalisation des stocks des mois de janvier et février 2016. La dépréciation constatée en 2014 pour le montant de 211 843 milliers d'euros a été reprise.

## 4.10. État des échéances des créances et des dettes

(en milliers d'euros)

| Créances                                 | Montants de liquidité de l'actif brut | Montants de liquidité de l'actif à 1 an au plus | Montants de liquidité de l'actif à plus d'1 an |
|------------------------------------------|---------------------------------------|-------------------------------------------------|------------------------------------------------|
| <b>Actif immobilisé</b>                  |                                       |                                                 |                                                |
| Créances rattachées à des participations | 0                                     |                                                 | 0                                              |
| Prêts                                    | 0                                     |                                                 | 0                                              |
| Autres immobilisations financières       | 7                                     |                                                 | 7                                              |
| <b>Actif circulant</b>                   |                                       |                                                 |                                                |
| Créances clients et comptes rattachés    | 416 329                               | 416 329                                         |                                                |
| Autres créances                          | 300 252                               | 296 209                                         | 4 043                                          |
| <b>Sous-total</b>                        | <b>716 588</b>                        | <b>712 538</b>                                  | <b>4 050</b>                                   |
| Charges constatées d'avance              | 8 184                                 | 8 184                                           |                                                |
| <b>Total général</b>                     | <b>724 772</b>                        | <b>720 722</b>                                  | <b>4 050</b>                                   |

Dettes : la totalité des dettes est à moins d'un an.

## 4.11. État des produits à recevoir et charges à payer

(en milliers d'euros)

| Charges à payer             | 31-déc-15      | 31-déc-14      |
|-----------------------------|----------------|----------------|
| Factures non parvenues      | 108 995        | 111 268        |
| Dettes fiscales et sociales | 21 243         | 23 600         |
| Avoirs à établir            | 3 004          | 3 361          |
| Autres charges à payer      | 54 539         | 45 195         |
| <b>Total</b>                | <b>187 781</b> | <b>183 424</b> |

(en milliers d'euros)

| Produits à recevoir                | 31-déc-15     | 31-déc-14      |
|------------------------------------|---------------|----------------|
| Factures à établir                 | 9 017         | 6 040          |
| Avoirs à recevoir                  | 116           | 81             |
| Impôts sur les sociétés à recevoir | 51 321        | 0              |
| Autres produits à recevoir         | 12 958        | 109 534        |
| <b>Total</b>                       | <b>73 412</b> | <b>115 655</b> |

## 4.12. Charges constatées d'avance – Produits constatés d'avance

Le poste « charges constatées d'avance » contient essentiellement des loyers et des ristournes payées d'avance.

Le poste « produits constatés d'avance » contient essentiellement des loyers reçus d'avance.

## 4.13. Informations sur les entreprises liées

(en milliers d'euros)

| Postes concernés                         | Entreprises liées au groupe ExxonMobil | Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation | Créances/dettes représentées par des effets de commerce |
|------------------------------------------|----------------------------------------|----------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------|
| <b>À l'actif</b>                         |                                        |                                                                |                                                         |
| Participations                           | 152 013                                | 23 163                                                         |                                                         |
| Créances rattachées à des participations |                                        | 0                                                              |                                                         |
| Créances clients et comptes rattachés    | 186 646                                | 94 573                                                         |                                                         |
| Autres créances                          | 162 403                                | 585                                                            |                                                         |
| <b>Au passif</b>                         |                                        |                                                                |                                                         |
| Emprunts et dettes financières diverses  | 61 285                                 | 26 832                                                         |                                                         |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 312 987                                | 149 265                                                        |                                                         |
| <b>Au résultat</b>                       |                                        |                                                                |                                                         |
| Charges financières                      | 666                                    | 9                                                              |                                                         |
| Produits financiers                      | 76                                     | 75                                                             |                                                         |

## 4.14. Analyse du chiffre d'affaires hors TVA

(en millions d'euros)

|                                                                                                                    | Année 2015    |                | Année 2014    |                |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|----------------|---------------|----------------|
|                                                                                                                    | milliers m³   | millions euros | milliers m³   | millions euros |
| Carburants aviation                                                                                                | 1 506         | 611            | 1 859         | 1 060          |
| Supercarburants automobile                                                                                         | 4 759         | 1 862          | 4 788         | 2 497          |
| Gazole et fioul domestique                                                                                         | 10 361        | 4 617          | 10 674        | 6 248          |
| Fuels lourds                                                                                                       | 1 091         | 267            | 1 041         | 429            |
| Gaz de pétrole liquéfié                                                                                            | 685           | 134            | 662           | 201            |
| Produits semi-finis et autres produits                                                                             | 4 679         | 1 372          | 4 085         | 1 746          |
| <b>Ventes de carburants et combustibles</b>                                                                        | <b>23 081</b> | <b>8 863</b>   | <b>23 109</b> | <b>12 181</b>  |
| <b>Ventes Lubrifiants et Spécialités</b>                                                                           | <b>1 243</b>  | <b>957</b>     | <b>1 289</b>  | <b>1 109</b>   |
| <b>Total ventes de produits raffinés hors taxes</b>                                                                | <b>24 324</b> | <b>9 820</b>   | <b>24 398</b> | <b>13 290</b>  |
| Ventes de pétrole brut                                                                                             | 921           | 220            | 427           | 200            |
| <b>Total ventes de produits pétroliers hors taxes</b>                                                              | <b>25 245</b> | <b>10 040</b>  | <b>24 825</b> | <b>13 490</b>  |
| dont volumes ventes, activités distribution sur marché intérieur (Ventes en France hors ventes directes Raffinage) | 14 840        | 6 634          | 15 131        | 8 848          |
| Ventes de produits pétroliers hors taxes                                                                           |               | 10 040         |               | 13 490         |
| Ventes de services hors taxes                                                                                      |               | 188            |               | 196            |
| <b>Sous-total</b>                                                                                                  |               | <b>10 228</b>  |               | <b>13 686</b>  |
| Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques                                                      |               | 1 958          |               | 1 745          |
| <b>Chiffre d'affaires*</b>                                                                                         |               | <b>12 186</b>  |               | <b>15 431</b>  |

|                                                |  |               |  |               |
|------------------------------------------------|--|---------------|--|---------------|
| Répartition géographique du chiffre d'affaires |  |               |  |               |
| - France                                       |  | 10 248        |  | 13 172        |
| - Export                                       |  | 1 938         |  | 2 259         |
| <b>Total</b>                                   |  | <b>12 186</b> |  | <b>15 431</b> |

\* Les facturations réciproques entre confrères dans le cadre d'échanges de produits ne font pas partie du chiffre d'affaires.

## 4.15. Résultat financier

Le résultat financier positif de 1 million d'euros comprend des dividendes reçus pour 16 millions d'euros et une différence négative de change pour 14 millions d'euros.

Les charges et produits financiers avec les entreprises liées sont les suivants :

(en milliers d'euros)

| Eléments concernant les entreprises liées et les participations | Entreprises liées au groupe ExxonMobil | Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation |
|-----------------------------------------------------------------|----------------------------------------|----------------------------------------------------------------|
| <b>Charges financières</b>                                      |                                        |                                                                |
| Intérêts payés                                                  | 666                                    | 9                                                              |
| <b>Produits financiers</b>                                      |                                        |                                                                |
| Intérêts reçus                                                  | 76                                     | 75                                                             |
| Dividendes reçus                                                | 1 992                                  | 15 674                                                         |

## 4.16. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est une perte de 8 millions d'euros et comprend les éléments suivants :

(en milliers d'euros)

| Résultat exceptionnel                                                             | Exercice 2015  |
|-----------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| Cessions d'actifs immobilisés                                                     | (158)          |
| Coûts de restructuration                                                          | 292            |
| Dotation aux provisions pour remise en état de sites industriels inactifs         | (11 100)       |
| Autres charges et produits exceptionnels                                          | 2 710          |
| Dotation & reprise aux provisions réglementées (dont amortissements dérogatoires) | 753            |
| <b>Total résultat exceptionnel</b>                                                | <b>(7 503)</b> |

## 4.17. Effets stocks

La société calcule un effet prix sur stock mesurant l'impact de la variation des prix des produits pétroliers sur les quantités en stocks à partir d'un prix moyen reflétant l'évolution du coût de remplacement de la période.

Une dépréciation comptable est calculée dans la mesure où la valeur nette de réalisation des stocks est inférieure à leur valeur d'inventaire.

La dotation/reprise nette de la dépréciation comptable des stocks et l'effet prix sur stocks constituent les effets stocks.

En 2015, la variation des stocks calculés en FIFO tient compte d'effets stocks négatifs évalués à 166 millions d'euros (contre 620 millions d'euros négatifs en 2014).

## 4.18. Commentaires sur la situation fiscale



## A. Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

(en milliers d'euros)

| Exercice 2015                                            | Avant impôt | Impôt sur les sociétés | Après impôt |
|----------------------------------------------------------|-------------|------------------------|-------------|
| Résultat courant                                         | (12 744)    | 9 782                  | (2 962)     |
| Résultat exceptionnel (et participation, interressement) | (9 451)     | 0                      | (9 451)     |
| Résultat comptable                                       | (22 195)    | 9 782                  | (12 413)    |

Note : compte tenu de la perte constatée au cours de l'exercice 2015, aucun impôt sur les bénéfices n'a été constaté en 2015. Le produit d'impôt de 9,8 millions d'euros correspond à l'impôt versé par les sociétés membres du groupe fiscal intégré bénéficiaires en 2015.

## B. Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

(en milliers d'euros)

| Variation des impôts différés ou latents            | Montant en début d'exercice Actif / (Passif) | Montant en fin d'exercice Actif / (Passif) | Variation sur l'exercice (Accroissement) / Allègement |
|-----------------------------------------------------|----------------------------------------------|--------------------------------------------|-------------------------------------------------------|
| <b>Provisions réglementées</b>                      |                                              |                                            |                                                       |
| Plus values réinvesties                             | (198)                                        | (67)                                       | 131                                                   |
| Provisions pour hausse des prix                     | 0                                            | 0                                          | 0                                                     |
| Amortissements dérogatoires                         | (7 171)                                      | (7 125)                                    | 46                                                    |
| Autres                                              | 0                                            | 0                                          | 0                                                     |
| <b>Total provisions réglementées</b>                | <b>(7 369)</b>                               | <b>(7 192)</b>                             | <b>177</b>                                            |
| <b>Charges non déductibles temporairement</b>       |                                              |                                            |                                                       |
| Dettes sociales provisionnées                       | 93 391                                       | 82 198                                     | (11 193)                                              |
| Autres                                              | 16 312                                       | 24 094                                     | 7 782                                                 |
| <b>Total charges non déductibles temporairement</b> | <b>109 703</b>                               | <b>106 292</b>                             | <b>(3 411)</b>                                        |
| <b>Déficits reportables</b>                         | <b>242 633</b>                               | <b>243 828</b>                             | <b>1 195</b>                                          |
| <b>Total</b>                                        | <b>344 967</b>                               | <b>342 928</b>                             | <b>(2 039)</b>                                        |

Les impôts différés sont calculés au taux de 34,43 %.

Compte tenu de la perte fiscale de l'exercice 2015 qui s'élève à 4 millions d'euros, la situation fiscale du groupe intégré fait apparaître un déficit reportable qui s'établit à 708 millions d'euros à fin décembre 2015. Le crédit d'impôt différé correspondant ressort à 244 millions d'euros.

À noter que conformément aux règles fiscales en vigueur, l'imputation des déficits sur les profits futurs est limitée à 1 million d'euros majoré de 50 % du résultat fiscal de l'année au-delà de ce seuil.

## 4.19. Rémunérations allouées aux dirigeants

Compte tenu de l'organisation d'Esso S.A.F., l'information ci-après concerne les membres du conseil d'administration, faisant partie du personnel salarié, ou recevant des jetons de présence.

Le montant des rémunérations et des avantages de toute nature versés par Esso S.A.F. à ses mandataires sociaux au cours de l'exercice 2015 s'élève à 552 milliers d'euros (762 milliers d'euros en 2014).

Au 31 décembre 2015, l'engagement de la société Esso S.A.F. au titre des retraites des mandataires sociaux salariés ou anciens salariés est de 2 606 milliers d'euros (6 034 milliers d'euros au 31 décembre 2014).

## 4.20. Engagements hors bilan

### Engagements donnés

(en milliers d'euros)

| Engagements donnés                                                                                                                                                | 2015           | 2014           |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|----------------|
| Engagements pour retraite du personnel (1)                                                                                                                        | 512 713        | 691 056        |
| Cautions données sur les paiements de filiales au titre des crédits d'enlèvements en douane, de crédits de droits et des licences de raffinage et de distribution | 37 673         | 37 678         |
| Contrat Air Liquide (2)                                                                                                                                           | 77 844         | 73 269         |
| Engagements d'achats d'immobilisations (3)                                                                                                                        | 3 311          | 3 986          |
| Autres engagements donnés (4)                                                                                                                                     | 41 082         | 39 943         |
| <b>Total</b>                                                                                                                                                      | <b>672 623</b> | <b>845 932</b> |

(1) Estimation sur une base actualisée au taux de 2,25 % des charges potentielles futures envers :

- les membres du personnel ayant cessé leur activité dans le cadre du plan de retraite de la société ou des plans de congé de fin de carrière,
- le personnel en activité.

Le montant des charges de retraite payées par la société Esso S.A.F. en 2015 s'établit à 35 millions d'euros.

(2) Ce montant correspond à un engagement de paiement d'un terme fixe vis-à-vis d'Air Liquide dans le cadre de contrats d'achat d'hydrogène, d'oxygène et d'azote pour les deux raffineries.

Les contrats concernant le site de Gravenchon ont été signés en 2004 (hydrogène) pour une durée de 20 ans et en 2007 (oxygène et azote) pour une durée 10 ans. Un contrat d'achat d'oxygène sur le site de Fos-sur-Mer a été signé en 2011 pour une durée de 15 ans.

(3) Ces engagements correspondent aux obligations contractuelles d'achats d'immobilisations.

(4) Les autres engagements donnés comprennent des garanties bancaires émises pour le compte de la société Esso S.A.F., l'engagement implicite d'Esso S.A.F. sur les emprunts et dettes des participations de type GIE ou SNC et l'engagement ferme pris en 2015 pour 5 années de loyer concernant le bail des bureaux de la tour Manhattan situés à La Défense 2, Courbevoie.

## Engagements de crédit-bail

(en milliers d'euros)

| Engagements de crédit-bail         | Redevances payées (1) |               | Redevances restant à payer (1) |                 |              |
|------------------------------------|-----------------------|---------------|--------------------------------|-----------------|--------------|
|                                    | de l'exercice         | cumulées      | jusqu'à 1 an                   | de 1 an à 5 ans | + de 5 ans   |
| Autres immobilisations corporelles | 7 150                 | 36 900        | 6 460                          | 26 789          | 2 769        |
| <b>Total</b>                       | <b>7 150</b>          | <b>36 900</b> | <b>6 460</b>                   | <b>26 789</b>   | <b>2 769</b> |

(1) Les redevances correspondent aux remboursements de capital augmentés des intérêts dus.

## Engagements reçus

(en milliers d'euros)

| Engagements reçus                                                                              | 2015           | 2014           |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|----------------|
| Garanties sur crédits d'enlèvement en douane reçues d'ExxonMobil France Holding                | 250 812        | 250 812        |
| Montant nominal des garanties tiers ou bancaires reçues pour la couverture des encours clients | 215 731        | 157 630        |
| <b>Total</b>                                                                                   | <b>466 543</b> | <b>408 442</b> |

## 4.21. Effectif

|                                             | Effectif salarié |            | Effectif mis à disposition de l'entreprise |           |
|---------------------------------------------|------------------|------------|--------------------------------------------|-----------|
|                                             | 2015             | 2014       | 2015                                       | 2014      |
| Cadres                                      | 272              | 268        | 33                                         | 43        |
| Agents de maîtrise, employés et techniciens | 123              | 132        | 22                                         | 25        |
| Ouvriers                                    | 10               | 10         | 4                                          | 7         |
| <b>TOTAL</b>                                | <b>405</b>       | <b>410</b> | <b>59</b>                                  | <b>75</b> |

L'effectif salarié comprend les titulaires, les temporaires, l'effectif à temps partiel, les malades de longue durée, mais ne comprend pas l'effectif détaché hors de la société Esso S.A.F. L'effectif salarié en congé de fin de carrière est également exclu.

L'effectif mis à la disposition de l'entreprise comprend l'effectif fourni par des entreprises de travail temporaire et l'effectif détaché par d'autres sociétés du groupe ExxonMobil.

## 4.22. Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE)

Le CICE correspondant aux rémunérations éligibles au titre de l'année 2015 ressort à 24 676 euros et a été constaté en diminution des charges de personnel de l'année. Compte tenu de la position déficitaire du groupe fiscal intégré ce crédit d'impôt a été inscrit à l'actif du bilan dans le poste « autres créances ».

La société Esso S.A.F. étant mère d'un groupe fiscal intégré, les crédits d'impôt obtenus par les filiales membres du groupe ont été transférés à la mère qui les a inscrits à l'actif du bilan dans le poste « autres créances ».

À fin décembre 2015, le montant total de la créance au titre du CICE inscrit à l'actif du bilan d'Esso S.A.F. s'établit à 2 464 milliers d'euros et représente le CICE des exercices 2013 (622 milliers d'euros), 2014 (941 milliers d'euros) et 2015 (901 milliers d'euros) du groupe fiscal intégré Esso S.A.F.

Cette créance pourra être imputée sur le montant de l'impôt dû par Esso S.A.F. dès que le groupe redeviendra bénéficiaire ou bien sera remboursée par l'État au terme des trois exercices qui suivent l'année d'obtention du CICE.

# Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Société Esso S.A.F.

Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Esso S.A.F., tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## 1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## 2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les notes « 2 Faits marquants de l'exercice et principaux litiges en cours », « 1.6 Provisions pour risques et charges » et « 4.8 Variation des provisions pour risques et charges » de l'annexe décrivent les jugements et estimations significatifs retenus par la direction en ce qui concerne différents litiges et procédures en cours.
- Les notes « 2 Faits marquants de l'exercice et principaux litiges en cours », « 1.6 Provisions pour risques et charges », « 4.8 Variation des provisions pour risques et charges » et « 4.20 Engagements hors bilan » de l'annexe exposent les jugements et estimations relatifs aux engagements de retraite et à la garantie de ressources accordée au personnel retraité.
- Les notes « 1.3 - Immobilisations Financières » et « 4-5 Filiales et participations » de l'annexe décrivent les modalités d'évaluation des titres de participation.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nos travaux ont consisté à prendre connaissance des procédures d'élaboration et d'approbation de ces estimations par la direction, à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces jugements et estimations, à revoir les calculs effectués par la société, et à vérifier que les notes aux états financiers donnent une information appropriée sur les données et hypothèses retenues par la société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## 3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Courbevoie, le 25 avril 2016

Les commissaires aux comptes

**Grant Thornton**  
**Membre français de Grant**  
**Thornton International**  
Vincent Papazian  
Associé

**Mazars**  
Juliette Decoux-Guillemot  
Associée

# Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Société Esso S.A.F.

Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

## 1. Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

### Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

#### 1.1. Downstream Master Service Agreement avec la société ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA (actionnaire indirect à plus de 10 %)

Une révision à cette convention, qui concerne diverses prestations de support et d'assistance technique et réglementaire, a été autorisée par le Conseil d'administration du 25 mars 2015. Cette révision est justifiée par une réorganisation des services rendus par l'activité ventes de carburants & combustibles et des modalités de facturation associées.

Les prestations facturées à ce titre par ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA à Esso S.A.F. se sont élevées à 58 405 304 euros au titre de l'exercice 2015. Celles facturées par Esso S.A.F. à ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA se sont élevées à 25 019 766 euros au titre de l'exercice 2015.

#### 1.2. Master Business Support Agreement entre Esso S.A.F. et ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA (actionnaire indirect à plus de 10 %)

Cette convention concerne les services rendus dans différents domaines aux sociétés affiliées françaises par des centres de support ou de coordination dont la facturation est centralisée par ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA. Une révision de cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 25 mars 2015. Cette révision concerne l'ajout d'un nouveau service en charge de l'administration

des contrats d'achats et de ventes de produits pétroliers et est justifiée par les avantages économiques procurés par les centres de support.

Les prestations facturées à ce titre par ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA à Esso S.A.F. se sont élevées à 10 627 543 euros au titre de l'exercice 2015.

#### 1.3. Convention de services entre Esso S.A.F. et ExxonMobil Aviation International Ltd, division d'ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA (actionnaire indirect à plus de 10 %)

La convention de services signée entre Esso S.A.F. et ExxonMobil Aviation International Ltd est un contrat d'agent commercial dont les droits ont été transférés à la société ExxonMobil Petroleum Chemical en 2006 et pour lequel

ExxonMobil Aviation International Ltd perçoit des redevances. Un avenant à cette convention a été autorisé par le conseil d'administration du 25 mars 2015.

Cet avenant porte sur la détermination de la redevance revue annuellement.

Le montant net des prestations facturées au titre de cette convention par ExxonMobil Aviation International Ltd, division d'ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA à Esso S.A.F. s'est élevé à 4 378 945 euros au titre de l'exercice 2015.

#### 1.4. Convention de services relatif aux certificats d'économie d'énergie (CEE) entre Esso S.A.F. et Esso Belgium, division d'ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA (actionnaire indirect à plus de 10 %)

Une convention de services entre ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA et Esso S.A.F. a été autorisée par le conseil d'administration du 24 juin 2015 pour une application à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015. Cette convention de services concerne les prestations de conseil, support et assistance relatives aux transactions portant sur les CEE qui sont nécessaires à Esso S.A.F. pour remplir ces obligations en matière d'économies d'énergie.

Les prestations facturées par ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA à Esso S.A.F. se sont élevées à 80 650 euros au titre de l'exercice 2015.

## 2. Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

### a) Dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

#### 2.1. Contrat d'exportation de lubrifiants finis entre Esso S.A.F. et ExxonMobil Lubricants & Specialties, une division d'ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA (actionnaire indirect à plus de 10 %)

Il s'agit d'un contrat d'exportation de produits finis fabriqués dans l'usine de mélange de lubrifiants de Gravenchon qui a été prolongé d'une durée de 10 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 par avenant.

Les ventes facturées par Esso S.A.F. à ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA se sont élevées à 314 107 239 au titre de l'exercice 2015.

## **2.2. Contrat d'approvisionnement d'huiles de base entre Esso S.A.F. et ExxonMobil Lubricants & Specialties, une division d'ExxonMobil Petroleum Chemical BVBA (actionnaire indirect à plus de 10 %)**

Un contrat qui fixe les modalités d'approvisionnement d'ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA en huile de base auprès de votre société est entré en vigueur le 6 octobre 2005.

Les facturations par Esso S.A.F. à ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA se sont élevées à la somme de 231 334 547 euros au titre de l'exercice 2015.

## **2.3. Contrat relatif à la supervision fonctionnelle des dépôts d'Esso Belgium, division d'ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA, par la division distribution d'Esso S.A.F. (actionnaire indirect à plus de 10 %)**

Il s'agit d'un contrat entre ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA et Esso S.A.F. par lequel Esso S.A.F. fournit des prestations de conseil, assistance et support concernant les opérations relatives aux terminaux de distribution de Sclessin et Tournai. Cette convention est entrée en vigueur au 1er décembre 2005.

Les prestations facturées par Esso S.A.F. à ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA se sont élevées à 31 067 euros au titre de l'exercice 2015.

## **2.4. Accord de participation d'Esso S.A.F. au programme d'incentive d'ExxonMobil Corporation (actionnaire indirect à plus de 10 %)**

Une convention de participation à l'attribution de bonus sous diverses formes a été établie avec la société ExxonMobil Corporation. La société Esso S.A.F. en tant qu'employeur des personnes concernées a acquitté les charges sociales correspondantes.

Au titre de l'exercice 2015, la somme enregistrée dans les comptes d'Esso S.A.F. est une charge de 1 444 805 euros.

## **2.5. Product Trading Services entre Esso S.A.F. et Esso Belgium, division d'ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA (actionnaire indirect à plus de 10 %)**

Il s'agit d'un contrat qui couvre des services de support fournis par Esso Belgium pour l'achat et la vente de produits pétroliers et matières premières dont le niveau de commission a été mis à jour par avenant.

Les prestations facturées à ce titre par Esso Belgium à Esso S.A.F. se sont élevées à 4 588 057 euros au titre de l'exercice 2015.

## **2.6. Contrat d'approvisionnement entre Esso S.A.F. et ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA (actionnaire indirect à plus de 10 %)**

Il s'agit d'un contrat d'approvisionnement réciproque en bitumes entre les sociétés Esso S.A.F. et ExxonMobil Petroleum & Chemical.

Les ventes facturées à ce titre par ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA à Esso S.A.F. se sont élevées à 15 180 710 euros au titre de l'exercice 2015. Les ventes facturées par Esso S.A.F. à ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA se sont élevées à 12 713 408 euros au titre de l'exercice 2015.

## **2.7. Convention d'entraide PJG - NDG entre Esso S.A.F., Esso Raffinage et ExxonMobil Chemical France (Mandataire social commun : Hervé Brouhard)**

Cette convention a pour objet la fourniture de service d'entraide réciproque pour l'exploitation du site de Port Jérôme Gravenchon, elle a été mise à jour par avenant.

Les prestations facturées par Esso S.A.F. à ExxonMobil Chemical France se sont élevées à 9 859 783 euros au titre de l'exercice 2015. Celles facturées par ExxonMobil Chemical France à Esso S.A.F. se sont élevées à 376 894 euros.

## **2.8. Convention d'entraide administrative entre Esso S.A.F. et ExxonMobil Chemical France (mandataire social commun : Hervé Brouhard)**

La convention d'entraide administrative entre Esso S.A.F. et ExxonMobil Chemical France a été conclue le 14 décembre 1998. Cette convention précise les modalités d'application et de facturation des services d'entraide administrative apportés par Esso S.A.F. à ExxonMobil Chemical France.

Les prestations facturées par Esso S.A.F. à ExxonMobil Chemical France s'élèvent à 7 159 838 euros au titre de l'exercice 2015.

## **2.9. Contrat de bail commercial entre Esso S.A.F. et ExxonMobil Chemical France (mandataire social commun : Hervé Brouhard)**

Cette convention concerne la sous-location des locaux sis Tour Manhattan à La Défense entre les sociétés Esso S.A.F. et ExxonMobil Chemical France.

Les prestations facturées par Esso S.A.F. à ExxonMobil Chemical France se sont élevées à 375 759 euros au titre de l'exercice 2015.

## **2.10. Convention de sous-location entre Esso S.A.F. et ExxonMobil Chemical France (mandataire social commun : Hervé Brouhard)**

Cette convention concerne la sous-location de places de stationnement et de location d'aménagements et de mobilier entre ExxonMobil Chemical France et Esso S.A.F.

Les prestations facturées par Esso S.A.F. à ExxonMobil Chemical France se sont élevées à 220 110 euros au titre de l'exercice 2015.

## **2.11. Convention de services « Tour Manhattan » entre Esso S.A.F. et ExxonMobil Chemical France (mandataire social commun : Hervé Brouhard)**

Il s'agit d'un contrat de fournitures de prestations de services généraux, sous-traitants, missions techniques et d'assistance dans les locaux sis Tour Manhattan à La Défense.

Les prestations facturées par Esso S.A.F. à ExxonMobil Chemical France se sont élevées à 1 574 246 euros au titre de l'exercice 2015.

## **2.12. Convention de rémunération de garanties de douanes entre Esso S.A.F. et ExxonMobil France Holding (actionnaire direct à plus de 10 % et mandataire social commun : Hervé Brouhard)**

Il s'agit d'un contrat relatif à la prise en charge par ExxonMobil France Holding des garanties de douanes dont Esso S.A.F. est redevable.

Les prestations facturées par ExxonMobil France Holding à Esso S.A.F. s'élèvent à 501 624 euros au titre de l'exercice 2015.

## **2.13. Engagements de retraite-prévoyance pris à l'égard de Monsieur Hervé Brouhard, Président Directeur Général d'Esso S.A.F. à partir du 18 juin 2014**

Monsieur Hervé Brouhard bénéficie au titre de son mandat d'une garantie de retraites et de Prévoyance selon les termes des accords Esso des 19 et 23 décembre 2008 respectivement ou ceux de tout accord futur destiné à modifier ce régime et applicable à l'ensemble du personnel d'Esso S.A.F.

En particulier, ses années de mandataire social compteront comme années d'ancienneté au titre de ces régimes de retraites et de prévoyance, et sa rémunération à la date des événements concernés par ces plans servira de « salaire de référence » pour les modalités de ces plans, y compris l'indemnité de départ à la retraite, selon le barème en vigueur pour l'ensemble du personnel d'Esso S.A.F.

Les engagements de retraite dont bénéficie Monsieur Hervé Brouhard s'élèvent à 1 332 000 euros, tels que calculés en date du 31 décembre 2015.

Paris et Courbevoie, le 25 avril 2016

**Grant Thornton**  
**Membre français de Grant Thornton International**  
Vincent Papazian  
Associé

**Mazars**  
Juliette Decoux-Guillemot  
Associée



# Rapport des commissaires aux comptes sur l'augmentation du capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise

Société Esso S.A.F.

Assemblée générale mixte du 22 juin 2016

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'augmentation du capital par émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans la limite de 5% du capital social atteint lors de la décision du conseil d'administration de réaliser cette augmentation, réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ou d'un plan partenarial d'épargne salariale volontaire de votre société, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette augmentation de capital est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de 5 ans, le pouvoir de fixer les modalités de cette opération et de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires à émettre.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et R. 225-114 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport de votre conseil d'administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des actions.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'augmentation du capital proposée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des actions ordinaires à émettre données dans le rapport du conseil d'administration.

Les conditions définitives de l'augmentation du capital n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire lors de l'utilisation de cette délégation par votre conseil d'administration.

Fait à Paris et Courbevoie, le 25 Avril 2016

Les commissaires aux comptes

**Grant Thornton**  
**Membre français de Grant**  
**Thornton International**  
Vincent Papazian  
Associé

**Mazars**  
Juliette Decoux-Guillemot  
Associée

Ce rapport annuel a été édité par la Direction des Affaires Générales d'Esso S.A.F.  
Conception/Réalisation : All Contents  
Crédits photos : © Christophe Delacroix, DR





Esso Société Anonyme Française  
au capital de 98 337 521,70 euros  
Tour Manhattan  
5/6 place de l'Iris - Esplanade Nord  
Courbevoie (Hauts-de-Seine)  
Code APE 4730Z  
R.C.S. Nanterre 542 010 053

Adresse postale :  
Tour Manhattan - 5/6 place de l'Iris  
92095 Paris-La Défense cedex  
Téléphone : 01 49 67 90 00

Documents présentés  
à l'assemblée générale  
des actionnaires le 22 juin 2016  
et communiqués  
au Comité Central d'Entreprise  
de l'Unité Économique et Sociale  
Esso S.A.F./Esso Raffinage



Une marque **ExxonMobil**